EN ÎLE-DE-FRANCE
Dans « aden » : tout le cinéma et une sélection de sorties

Le Monde

CINQUANTE-QUATRIÈME ANNÉE – N° 16553 – 7,50 F | JEUDI 16 AVRIL 1998 | FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

M. Chirac parle de l'Europe

Le président de la République tiendra jeudi 16 avril une conférence de presse sur *« l'ensemble des questions européennes »*. p. 6

La réforme de la justice avance

La garde des sceaux a présenté au conseil des ministres du mercredi 15 avril le projet de réforme constitutionnelle du Conseil supérieur de la magistrature. p. 8 et 9

Algérie : les milices accusées

Le quotidien *Liberté* accuse les groupes d'autodéfense d'avoir perpétré des massacres de civils. p. 4

Ce vieux Spirou



Créé en avril 1938, « Le Journal de Spirou » a été et demeure un véritable « Bottin de la bande dessinée ». p. 12

Nouvelle enquête en Corse

Une enquête préliminaire est ouverte sur la Caisse de développement de la Corse, deuxième bailleur de fonds dans l'île. p. 28

Violence juvénile au Japon

L'Archipel s'inquiète de la montée de la criminalité chez les adolescents. p. 2

Esclavage : une célébration tronquée

Dans un point de vue, Louis Sala-Molins relève, pour le dénoncer, que la commémoration de l'abolition de l'esclavage passe sous silence les siècles de *« torture »* qui l'ont précédée. p. 13

Gare aux gelées !

Ce n'est pas parce qu'elles sont déjà en vente que les plantes à massif sont bonnes à planter. La patience doit être une vertu du jardinier. p. 23

Saint-Nazaire, ville-paquebot

Saint-Nazaire a toujours vécu au rythme des grands paquebots construits dans ses chantiers navals. Jeudi 16 avril, *Vision of the Seas* larguera ses amarres. p. 11

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 450 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 18 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 416 - 7,50 F

Banques : l'OPA des mutualistes

- Le Crédit mutuel prend le contrôle du CIC privatisé pour 13,4 milliards de francs
- Le Crédit agricole achète Sofinco à Suez pour 9 milliards de francs
- Le gouvernement pourrait doter les Caisses d'épargne d'un statut de coopérative

LE GOUVERNEMENT a annoncé mardi 14 avril, la cession du groupe de banques régionales CIC au Crédit mutuel plutôt qu'à la Société générale ou au groupe néerlandais ABN Amro. L'opération valorise la banque, actuellement filiale du GAN, à environ 20 milliards de francs. Le Crédit mutuel déboursera 13,38 milliards de francs pour détenir 67 % du capital, le reste demeurant aux mains de GAN. Les salariés pourront acquérir près de 10 % du capital.

Le choix du gouvernement a été dicté par des considérations sociales, a expliqué le ministre de l'économie, Dominique Strauss-Kahn. Le Crédit mutuel s'engage au maintien de l'emploi jusqu'en 2003. Syndicats et élus locaux ont exprimé leur satisfaction.

Le même jour, un autre mutualiste, le Crédit agricole a indiqué qu'il allait racheter l'établissement de crédit Sofinco au groupe Suez Lyonnaise pour 9,2 milliards de francs.

M. Strauss-Kahn a expliqué qu'il était temps de mettre fin aux querelles entre les banques traditionnelles, regroupées dans l'Association française des banques (AFB), et le secteur mutualiste. S'il privilégie ce dernier, il veut accélérer la réforme du secteur bancaire dans son ensemble. Le ministre prépare deux projets de loi : l'un transformant le statut des Caisses d'épargne en coopératives, projet qu'il présentera avant l'été, et l'autre renforçant le système de garantie des dépôts bancaires.

Après le fiasco d'il y a deux ans, qui avait vu le processus de privatisation du CIC interrompu, le gouvernement a donc mené à son terme la vente de la banque. Il a indiqué que le GAN serait cédé dans les deux mois. Les modalités de la privatisation de Thomson-CSF ont été annoncées le même jour, la part des pouvoirs publics dans cette entreprise de défense passant de 58 % à moins de 43 % du capital. Alcatel en obtient 16,3 % et Dassault 6 %.



Lire pages 15 et 16 et notre éditorial page 14



LOZAHIC/MEPIISTO

Le Printemps de la chanson

LE PRINTEMPS DE BOURGES réunit, à partir du mercredi 15 avril, cent mille personnes autour d'une même passion, la chanson. Toute la chanson, en une foire d'empoigne des styles : du rap au rock, du raï à la techno, du classique au comique, de la salsa à la chanson bien française. Véronique Sanson, qui devait ouvrir, avec Julien Clerc et Marc Lavoine, cette vingt-deuxième édition du Printemps, parle, dans un entretien au *Monde*, de Barbara, de Johnny Hallyday, de son dernier album et de sa façon d'écrire.

Le Monde consacrera au Printemps de Bourges une page quotidienne jusqu'au lundi 20 avril.

Lire page 24

Boris Eltsine en colère menace d'exil son ami Boris, magnat du pétrole

MOSCOU
de notre correspondante

C'était jour de routine au Kremlin : Boris Eltsine recevait, lundi 13 avril, une délégation à l'occasion de la Journée annuelle des cosmonautes. Tout devait s'achever avec une remise de médailles et quelques bons mots.

Mais le président, saisi par une de ces brutales impulsions dont il est coutumier, en profita pour dire ce qu'il avait sur le cœur, et donc pour raconter le coup de téléphone qu'il avait donné la veille à Boris Abramovitch Berezovski, magnat du pétrole, des voitures, des médias et de bien d'autres choses, dont les journaux n'ont cessé, ces derniers temps, de souligner l'influence occulte sur le maître du Kremlin et sa famille. Boris Nikolaevitch raconta donc qu'il a appelé Boris Abramovitch pour lui dire qu'en Russie on parle peut-être beaucoup de sa fortune et de son influence, mais que, s'il ne cessait pas immédiatement ses intrigues, il pourrait se retrouver obligé de continuer ses activités depuis l'étranger. Bref, il le menaçait d'expulsion...

Comme toujours lors de ses apparitions publiques au Kremlin, Boris Eltsine était entouré de son porte-parole, Sergueï Istarjembski, et du chef de son administration, Valentin Ioumachev, le jeune journaliste qui rédigea les Mémoires du président, édités par M. Berezovksi, dont il est resté très proche. MM. Iastrjembski et Ioumachev ont tenté d'étouffer le scandale qui s'annonçait, priant instamment tous les témoins de l'impromptu présidentiel de s'abstenir d'en rapporter quoi que ce soit.

Mais dès mardi soir au moins quatre des rédactions moscovites alertées ont décidé d'en parler. Outre Radio Liberté, financée par le Congrès américain, il s'agit de titres appartenant à des empires rivaux de celui de M. Berezovski : *Komsomolskaïa Pravda*, le quotidien à grand tirage du groupe Onexim, *Kommerçant*, le premier journal des milieux d'affaires, que M. Berezovski a tenté, sans succès, de racheter, et *Moskovski Komsomolets*, le « MK », quotidien à scandales le plus lu à Moscou et proche de son maire.

Selon Radio Liberté, Boris Eltsine aurait reproché à M. Berezovski de financer en sous-main la campagne électorale d'Alexandre Lebed, le général qui vise la présidence en passant par la région sibérienne de Krasnoïarsk, dont il veut être pour l'instant gouverneur. *Komsomolskaïa Pravda* croit savoir que le président a accusé M. Berezovski de promouvoir la candidature d'Ivan Rybkine à la tête du gouvernement, plutôt que celle du jeune Kirienko, poussé par Boris Eltsine.

MK, qui rappelle un des surnoms du magnat – *« la poche »*, c'est-à-dire celle où la famille du président puiserait l'essentiel de ses revenus – titre sur la *« déportation »* prochaine de Boris Abramovitch... *Kommerçant*, enfin, rapporte des plaintes récentes de Naïna, l'épouse du président, sur les vantardises dont M. Berezovski lui-même abreuve les médias à propos de son influence sur la famille présidentielle. Le quotidien estime cependant que cette influence est trop ancrée et qu'il est *« désormais impossible d'imaginer la grande politique en Russie sans Berezovski, que cela plaise à Eltsine ou non »*. La preuve en est que l'entourage du président a réussi à étouffer sa nouvelle colère... durant vingt-quatre heures.

Sophie Shihab

Le mystère du saint suaire

PLUS DE 3 MILLIONS de personnes sont attendues à Turin pendant l'« ostension » du saint suaire, qui a lieu du 18 avril au 14 juin. Cette présentation au public est la première depuis 1978. Elle est, pour les tenants de l'authenticité de la relique, l'occasion de mettre en doute la datation au carbone 14 de cette pièce de toile qui est censée avoir enveloppé le corps du Christ à sa descente de la croix et qui a commencé à être vénérée à Lirey (Champagne) à partir de 1355. Ils demandent une reprise des recherches tandis que, pour les spécialistes, il ne fait pas de doute que les fibres de lin sur lesquelles a été « photographié » de façon inexpliquée le corps d'un supplicié datent du Moyen Age.

Lire page 20

Etats-Unis : le sexe réhabilité

ENCOURAGÉ par l'indulgence du public et de la justice à l'égard des déboires sexuels du président Clinton, l'ex-sénateur Bob Packwood envisage sérieusement de revenir à la politique. Si la nouvelle se confirme, elle prouvera à elle seule à quel point, en trois mois, les affaires Monica Lewinsky et Paula Jones ont transformé la vision américaine du harcèlement sexuel et des relations entre les deux sexes sur les lieux de travail.

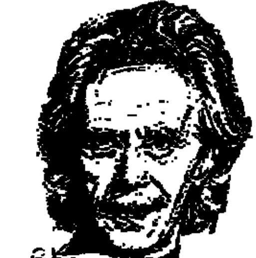
Le sénateur Packwood, aujourd'hui âgé de soixante-six ans, était un législateur unanimement respecté, élu d'un Etat, l'Oregon, réputé pour son progressisme social, et ardent partisan de la cause des femmes : il était par exemple l'un des rares républicains à défendre le droit à l'avortement. C'était aussi un ardent admirateur de ses collaboratrices féminines au Sénat, auxquelles, malheureusement, il prit l'habitude d'exprimer sa fougue un peu trop librement et un peu trop souvent. Lorsque la coupe fut pleine, elles se rebellèrent ; l'affaire prit une dimension nationale, organisations féministes et élues au Congrès se joignirent à l'offensive. En 1995, Bob Packwood finit par démissionner et partit prendre en Oregon ce que tout le monde pensa être une retraite définitive.

C'était il y a trois ans. L'Amérique était encore sous le coup de la révolution Anita Hill, du nom de la jeune juriste qui avait accusé de harcèlement sexuel son ancien supérieur, le juge Clarence Thomas, au moment où le président Bush le nomma juge à la Cour suprême, en 1991. Les auditions télévisées de confirmation du juge Thomas par le Sénat, au cours desquelles Anita Hill détailla ses accusations, avaient eu un impact déterminant sur la société américaine : sans pouvoir empêcher le juge Thomas de siéger à la Cour suprême, Anita Hill, soutenue par les féministes, consacra néanmoins la nécessité de lutter contre le harcèlement sexuel, qui devint le mal à éradiquer dans le monde du travail.

Sylvie Kauffmann

Lire la suite page 14

Vatican contre vampires



JOHN CARPENTER

VOILÀ un film de vampires qui ne ressemble à aucun autre. *Vampires*, de John Carpenter, western de science-fiction, suit une unité spéciale commanditée par le Vatican dans sa traque des buveurs de sang. Parmi les sorties de la semaine, *...comme elle respire*, de Pierre Salvadori, avec Marie Trintignant et Guillaume Depardieu.

Lire pages 25 et 26

SOCIÉTÉ Les crimes violents commis par des adolescents et enfants sont en brusque hausse au Japon. Les éducateurs s'inquiètent de cette évolution qui traduit des tensions psychologiques insoutenables au pays de « l'enfer des concours ». ● A LA COMPÉTITION scolaire exacerbée s'ajoute le malaise provoqué par un enseignement au contenu décalé par rapport à une société saturée d'informations et à la culture du plaisir dans la consommation. De nombreux actes de violence perpétrés par des jeunes échapperaient aux statistiques. ● SELON REI MATSUKI, procureur auprès du tribunal de Tokyo, cette violence serait *« une protestation adressée aux adultes »* par des jeunes qui ont perdu *« leur place d'enfant »*. Le Japon demeure le pays le moins affecté par la criminalité juvénile parmi les démocraties industrialisées, mais craint de les suivre dans la même voie.

Le Japon s'inquiète d'une brutale augmentation de la violence des jeunes

Le débat s'est ouvert sur un abaissement de l'âge de la responsabilité pénale devant la multiplication des crimes commis par des adolescents. Le décalage entre valeurs traditionnelles et culture de consommation a provoqué une profonde fracture psychologique

TOKYO
de notre correspondant

Une série de crimes commis par des mineurs a ouvert, au Japon, un débat sur l'abaissement de l'âge de la responsabilité pénale (actuellement seize ans). Depuis qu'un lycéen de Kobé, en mai 1997, décapita l'un de ses camarades, on a dénombré cinq cas de meurtres commis par des mineurs. En janvier, une institutrice fut poignardée à l'école par un élève de treize ans ; en mars, un homme tué à coups de barre de fer pendant son sommeil par un camarade de son fils âgé de quatorze ans. Auparavant, deux filles de treize ans avaient tué un vieil homme.

Cas extrêmes, ces drames sont symptomatiques d'une augmentation des actes de violence commis par des adolescents : 10 500 cas en 1996 (dernier chiffre publié par le ministère de l'éducation), soit une augmentation de 31 % en un an, dont 1 550 dirigés contre des enseignants. En 1997, le nombre de jeunes de moins de dix-neuf ans appréhendés par la police s'est élevé à 153 000 (+14 % par rapport à 1996) dont 55 % avaient entre quatorze et seize ans. Sur 1 000 adolescents, âgés de quatorze à dix-neuf ans, 16 ont été arrêtés.

Pour un pays de 124 millions d'habitants, ce chiffre est encore peu élevé par rapport aux autres nations industrialisées. Parmi elles, le Japon reste le pays où le taux de criminalité est le plus faible. *« Mais si la tendance se poursuit, nous risquons de suivre la pente des autres pays de l'OCDE »*, estime Yuzuru Nakamura, directeur du service des enquêtes du syndicat des enseignants (Nikkyoso), de tendance socialiste (370 000 adhérents).

Le nombre de cas de violence est en réalité supérieur à celui qu'indiquent les statistiques, poursuit M. Nakamura, car beaucoup d'instituteurs ne veulent pas que la police intervienne et préfèrent ne pas les signaler. Selon une enquête du syndicat national des enseignants (Zenkyo, 200 000 membres), organisation de tendance communiste puissante dans les grandes villes, 80 % des instituteurs *« ne sont pas étonnés »* qu'un crime comme celui du lycéen qui a tué son institutrice se soit produit.

M. Nakamura relève un changement dans la nature des violences : autrefois dirigées contre les parents ou des camarades (brimades physiques ou verbales), elles ont désormais pour cible un tiers. Alors que les brimades qui débouchent sur des drames (suicides d'enfants) diminuent, l'agressivité se tourne vers des adultes et contre les enseignants. Le phénomène est d'autant plus préoccupant, poursuit-il, que les auteurs de ces violences sont souvent des « enfants sans histoire » : *« Auparavant, on repérait un enfant à problèmes. Aujourd'hui, la plupart ne se révoltent pas, mais ils ont tendance à fuir l'école. Et, si on les réprimande, la réaction est disproportionnée : ils explosent. »*

BOUFFÉES DE « HAINE »

Un état d'esprit que reflètent des expressions des jeunes signifiant la colère incontrôlée. Par exemple : *mukatsuku*, qui à l'origine signifie « avoir la nausée » et dont aujourd'hui l'équivalent en français pourrait être « avoir la haine ». Ou, plus récent, *kireru* : « disjoncter ». Les jeunes criminels expliquent leur geste par une sorte de rage qui s'empare d'eux. *« Ils sont incapables de contrôler leurs émotions et perdent toute notion de respect de la dignité humaine »*, commente une institutrice de la préfecture de Saïtama (nord de Tokyo).

Cette « fracture » psychologique en refléterait-elle une autre, d'origine « sociale » celle-là ?

Générale à l'Archipel, la violence des adolescents est plus fréquente dans les écoles des banlieues-dortoirs ou des villes moyennes affectées par la crise économique et dans les établissements publics. Mais alors que, dans les années 50-60, la pauvreté fut largement à l'origine de la violence adolescente d'alors, le phénomène actuel ne saurait être ramené à des différences de revenus.

Aujourd'hui, plusieurs causes semblent converger. Tout d'abord, la compétition exacerbée du système éducatif (« l'enfer des concours »). *« L'étau s'est resserré sur les enfants »*, estime Masashi Baba, chef du département d'éducation du Zenkyo, *« depuis l'introduction au début des années 90 d'un système d'évaluation du bon esprit de l'élève : empressement à répondre, participation aux clubs sportifs, etc., sont des paramètres désormais pris en compte dans la notation. Mais beaucoup refusent de porter ce masque de l'enfant sage »*. Dans une société saturée d'informations, l'écart s'est en outre creusé entre les intérêts des jeunes et le contenu de l'enseignement.

En outre, la frontière est désormais mince entre le monde des adultes et celui des jeunes, rendant plus aiguë, estiment les pédagogues, l'insuffisance du dialogue entre parents et enfants. Ces derniers *« sont le reflet de la société : ils modèlent leur attitude sur celle des adultes »*, notait récemment, dans le quotidien *Asahi shimbun*, l'écrivain Ryu Murakami, auteur de *Bébés de la consigne automatique* (éditions Philippe Picquier). Dans son dernier livre (*Meurtre dans un pays triste*, 1998), il voit dans la violence des adolescents la conséquence des contradictions entre un système d'enseignement fondé sur la compétition et le sacrifice à un objectif – valeurs du Japon depuis 1945 – et l'hédonisme par la consommation que cultivent les médias. *« Les lycéennes qui se prostituent ne font que refléter le cynisme d'une société où les scandales démontrent la toute-puissance de l'argent »*, fait valoir pour sa part le sociologue Shinji Miyadai.

Préoccupantes, les bouffées de « haine » de certains adolescents nippons doivent être replacées dans un contexte plus large, estime Masashi Baba : *« Parallèlement à cette violence, on assiste chez les jeunes à un élan impressionnant de bénévolat. Ce sont souvent aussi des enfants souffrant d'un malaise, mais qui, eux, cherchent à compenser leurs frustrations par un élan vers autrui. »*

Philippe Pons

« Une protestation adressée aux adultes »

REI MATSUKI (nom de plume), est l'auteur d'un roman (*Jeune suspect*) publié en juillet 1997 qui a pour thème un mineur meurtrier et une femme procureur. L'auteur, elle-même procureur auprès du tribunal de Tokyo, remit son manuscrit à l'éditeur deux semaines avant l'assassinat commis par le lycéen de Kobé. Son livre prémonitoire est au cœur du débat sur l'âge de la responsabilité pénale.


VERBATIM

« Personnellement, je suis favorable à son abaissement à quatorze ans, âge qui était d'ailleurs celui du code pénal japonais avant qu'il ne soit modifié au lendemain de la guerre sous l'influence américaine », nous dit-elle. *« Il n'est pas certain qu'une loi plus stricte enraye l'augmentation de la délinquance juvénile. Mais les jeunes délinquants dont j'ai eu à m'occuper sont parfaitement conscients qu'ils ne peuvent pas être tenus responsables s'ils ont moins de seize ans. Seulement 3 % des mineurs délinquants sont envoyés en maison de redressement, alors que pour le même crime un adulte encourrait une peine de quinze ans de prison »*.

Selon Rei Matsuki, la délinquance juvénile que connaît actuellement le Japon est surtout préoccupante par la gravité des crimes. *« Ce qui est frappant chez les mineurs délinquants, c'est qu'ils ne sont pas agressifs et qu'ils semblent indifférents à autrui comme à eux-mêmes. Ils ne cherchent pas à se défendre car ils n'ont aucune notion du bien et du mal. Leur violence reflète un malaise social plus large : perte de références chez leurs aînés (scandales, arrestations de hauts fonctionnaires qui passaient pour l'élite du pays) et du principe d'autorité des parents qui, voulant être " copain " avec leurs enfants, les encouragent par là à se rebeller à la moindre critique. Les enfants n'ont plus leur place d'enfant ni à la maison, ni à l'école, ni dans la communauté de voisinage. Leur violence est une protestation adressée aux adultes. »*

Les Asiatiques dénoncent l'opposition entre droits de l'homme et « valeurs asiatiques »

GENÈVE
de notre envoyé spécial

« Les prétendues valeurs asiatiques sont une insulte aux Asiatiques. » Tel a été l'avis unanime au débat « Droits de l'homme et valeurs asiatiques » organisé par la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme avec l'opposant chinois Wei Jingsheng et des opposants en exil de Birmanie, d'Indonésie, du Tibet et du Vietnam, en marge de la session annuelle de la Commission des droits de l'homme de l'ONU qui se tient jusqu'au 24 avril au Palais des nations à Genève.

Ces fameuses *« valeurs »* que l'Asie aurait développées autour du sens de la discipline, sont fréquemment invoquées par certains de ses gouvernants pour justifier l'autoritarisme.

Le débat a pris, cette année, une tournure d'autant plus vive que, sous prétexte de *« signes encourageants »* récemment donnés par Pékin, la Chine tire son épingle du jeu diplomatique autour de cette question. Wei Jingsheng n'a pas mâché ses mots pour dénoncer la capitulation des démocraties occidentales se portant au secours de régimes autoritaires pourtant *« en train de couler comme le* Titanic *»*.

Rappelant l'universalité des droits de l'homme, il s'est demandé pourquoi les Chinois en seraient exclus, *« ce qui signifierait que nous sommes moins humains que les autres »*. L'ancien prisonnier a comparé cette vision à la distinction raciale instaurée par le régime nazi, et fait remarquer, non sans malice, que l'idéologie marxiste dont continuent de se réclamer les autorités de Pékin n'était pas *« asiatique »*. *« En battant en retraite devant les gouvernements autoritaires*, a-t-il souligné, *les responsables occidentaux s'unissent pour la mauvaise cause au nom d'intérêts à courte vue au lieu de faire front commun dans la défense de l'indivisibilité des droits de l'homme. »*

« SLOGAN DÉMAGOGIQUE »

Les autres participants lui ont emboîté le pas, chacun colorant son intervention d'une nuance nationale particulière. Ainsi, le directeur du Centre tibétain des droits de l'homme et de la démocratie, Lobsang Nyandak, a constaté : *« La torture est toujours la torture, où qu'elle soit pratiquée ; tuer quelqu'un en raison de ses idées est exactement la même chose n'importe où. »* Il a encore relevé que le bouddhisme, qui imprègne depuis des siècles la culture tibétaine, enseigne *« la protection de toute vie selon le principe que nul ne saurait être heureux aux dépens des autres »*.

Pour le Birman Thaung Htun, *« prétendre que la liberté est une notion occidentale est une grave insulte à nos propres traditions ainsi qu'à nos parents qui ont donné leur vie dans la lutte pour l'indépendance »*. Membre d'un gouvernement en exil, il a, lui aussi, fait appel aux valeurs fondatrices de la culture birmane pour souligner l'égalité de tous les êtres humains dans le droit fondamental au bonheur et à la dignité. *« La liberté de choix, de pensée et d'expression mentionnée dans la Déclaration universelle est partie intégrante de la philosophie bouddhiste »*, a-t-il fait valoir. Dans un message vidéo adressé à la Commission, Mme Aung San Suu Kyi, chef de file de l'opposition à la junte birmane, a pour sa part déclaré : *« Nous travaillons pour la démocratie en Birmanie, non pas parce que nous pensons que c'est un mot magique qui va résoudre tous nos problèmes, mais parce que c'est à nos yeux un système qui croit à la protection des droits fondamentaux du peuple. »*

De son côté, Vo Van Ai, président du Comité vietnamien des droits de l'homme, a dénoncé les *« potentats rouges et leurs atteintes aux libertés fondamentales »* dans son pays. *« L'exception asiatique dont se réclament aujourd'hui des responsables de ce continent équivaut à la liberté des gouvernements de réprimer impunément les aspirations populaires »*, a-t-il dit. Il a reproché à l'Occident de *« sacrifier l'universalité des droits de l'homme au mercantilisme »*, alors que *« le bouddhisme, qui a proclamé l'égalité entre hommes et femmes il y a 2 500 ans, incarne les véritables valeurs asiatiques »*. Moyennant quoi il est *« absurde »*, dit Wei Jingsheng, de dissocier développement économique et respect des droits de l'homme ; l'évolution de Taïwan et de la Corée du Sud sont des exemples prouvant que *« la démocratie n'est pas étrangère à l'Asie »*.

Prix Nobel de la paix de Timor oriental, José Ramos Horta partage ces vues : *« Les soi-disant valeurs asiatiques ne sont qu'un slogan démagogique de certains dirigeants autoritaires pour détourner le débat des droits de l'homme. Depuis les siècles, les philosophes et penseurs asiatiques ont prôné la justice sociale, la tolérance et la dignité humaine qui sont des valeurs universelles. Or, ces principes enseignés par le bouddhisme et les autres grandes religions du continent sont délibérément ignorés par les thuriféraires des prétendues valeurs asiatiques comme le premier ministre de Malaisie ou les responsables de Singapour et de Pékin. »*

« RÉGIMES INTOLÉRANTS »

« Dans les années 60-70, fait remarquer José Ramos Horta, *l'universalité des droits de l'homme était contestée par les régimes communistes d'Europe de l'Est qui y voyaient une invention occidentale et capitaliste. Depuis la fin de la guerre froide, ce sont les régimes intolérants d'Asie qui ont pris la relève avec les mêmes arguments. Si on les suivait, les Coréens du Sud qui ont lutté pour la démocratie, les Philippins qui ont renversé Marcos seraient contre les valeurs asiatiques. Comme l'a dit le président sud-coréen, Kim Dae-jung, qui a passé trente ans en prison, ce sont précisément le manque de démocratie et le non-respect des droits de l'homme qui ont précipité la crise économique et financière en Asie, et non l'inverse. »*

Jean-Claude Buhrer

Le FMI critiqué pour sa gestion de la crise asiatique

Michel Camdessus, directeur général, souhaite rénover « l'architecture du système financier international ». Il propose un plan en cinq points

WASHINGTON
de notre envoyée spéciale

En préambule à la réunion du comité intérimaire du Fonds monétaire international qui a lieu, jeudi 16 avril à Washington, son directeur général, Michel Camdessus, a affirmé, mardi, lors d'une conférence de presse, sa *« détermination à engager un renforcement de l'architecture du système financier international »*. L'institution essuie un feu roulant de critiques pour l'incapacité dont elle a fait preuve pour prévoir la crise asiatique et sa difficulté à adapter ses potions aux problèmes soulevés par la faiblesse des systèmes financiers privés.

Pour M. Camdessus, tout l'exercice consistait à reprendre l'initiative. La session de printemps du FMI est, en effet, « encadrée » par deux réunions qui vont traiter du même sujet : celle, mercredi, des ministres des finances et les gouverneurs des banques centrales des sept pays les plus industrialisés (Allemagne, Canada, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie et Japon).

Celle, jeudi après-midi, du G 22, qui regroupe, outre les pays du G 7, l'Argentine, l'Autriche, le Brésil, la Chine, Hongkong, l'Inde, l'Indonésie, la Corée, la Malaisie, le Mexique, la Pologne, la Russie, Singapour, l'Afrique du Sud et la Thaïlande. C'est Washington qui, au mois de février, avait pris l'initiative de ce sommet dans une lettre adressée à vingt et un pays pour les *« inviter à une réunion ministérielle spéciale sur les développements financiers dans les marchés émergents »*. La réunion, baptisée « The Willard's Group » du nom de l'hôtel où se rencontreront les grands argentiers de ces pays *« vise à tirer les leçons de la crise asiatique afin d'éviter de futures crises »*.

TRANSPARENCE

La crise asiatique a fait apparaître de façon crue l'opacité des comptes publics, le danger de l'afflux de capitaux à court terme, des signes évidents de mauvaise gestion des affaires publiques, le dénuement des moyens du FMI pour imposer ses vues, la responsabilité des créanciers privés. La *« rénovation de l'architecture »* que M. Camdessus appelle de ses voeux est comprise dans les cinq points qui seront débattus au comité intérimaire, présidé par le ministre des finances belge, Philippe Maystadt : adoption d'un code de conduite pour la transparence des finances publiques des pays membres, mais également plus large diffusion des avis du FMI ; libéralisation progressive des marchés de capitaux, par l'encouragement des investissements directs et l'instauration de mesures dissuasives (comme l'a fait le Chili, par exemple) pour les capitaux à court terme ; rôle du Fonds monétaire dans le renforcement des structures des systèmes financiers nationaux et internationaux ; participation du secteur privé dans la résolution des crises.

Malmené de toutes parts, le FMI doit s'adapter. M. Camdessus est le premier à en convenir. *« Les crises constituent des catalyseurs,* a-t-il déclaré mardi. *Nous sortirons de celle-ci avec des instruments qui nous permettront non pas d'éviter les crises, mais de trouver des solutions rapidement. Le défi du comité intérimaire est de faire face à ses faiblesses. »*

Améliorer son efficacité est également le moyen le plus sûr pour lever les réticences du Congrès américain à voter l'augmentation de capital de 18 milliards de dollars du FMI dont le principe a été adopté lors de l'assemblée générale de septembre 1997 à Hongkong. Mardi 14 avril, le secrétaire américain au Trésor, Robert Rubin, a affirmé que *« cette augmentation de capital constituait le premier pas vers l'amélioration du système financier international »*.

Babette Stern

Tokyo est toujours en ligne de mire

Le secrétaire d'Etat américain au Trésor, Robert Rubin a déclaré, mardi 14 avril, que le G 7 n'avait pas l'intention de relâcher la pression sur le Japon pour qu'il prenne dès mesures de relance de son économie. Le plan de réduction d'impôts annoncé dernièrement par le premier ministre japonais, Ryutaro Hashimoto, ne convaint pas ses partenaires. M. Rubin attend *« de voir comment il sera mis en œuvre pour juger de ses qualités »*.

Pour le directeur général du FMI, Michel Camdessus, *« il reste beaucoup à faire ». « Le problème fondamental du Japon est de nature structurelle,* a-t-il déclaré. *Il reste bien des choses à régler pour ouvrir l'économie japonaise, pour que le marché de l'immobilier fonctionne normalement. Il faut mettre en place des réformes budgétaires et fiscales qui feront de mesures provisoires des mesures permanentes. Le plus pressant est de donner à la restructuration bancaire la solidité dont elle a besoin pour être efficace »*.

L'incertitude politique en Russie se traduit par de nouvelles difficultés économiques

Les taux d'intérêt dépassent 30 % et la balance commerciale sera déficitaire en 1998

La crise politique qui règne à Moscou depuis le limogeage du premier ministre, Viktor Tchernomyrdine, et de son équipe a des répercussions sur la situation économique de la Russie. Le service de la dette, intérieure et extérieure, ne cesse de croître et atteint aujourd'hui 30 % du budget. La chute des prix du pétrole et des matières premières affecte également la balance commerciale, déficitaire en 1998.

MOSCOU
de notre correspondante

Si Sergueï Kirienko a augmenté, mardi 14 avril, ses chances d'être finalement approuvé comme premier ministre par les députés de la Douma, le gouvernement russe héritera – avec ou sans ce jeune technocate libéral – d'une crise financière qui limitera sa marge de manœuvre. L'austérité s'impose donc, à moins de relancer une inflation que tous, y compris les communistes, semblent aujourd'hui redouter.

Pourtant, une surprenante majorité de députés approuvent un projet de loi en cours d'examen, limitant l'indépendance de la Banque centrale russe. Boris Eltsine devrait opposer son veto à ce texte, qui pourrait ruiner la stabilisation financière obtenue par l'institution la moins politisée de Russie. Mais ce recours mettrait encore plus en lumière la fragilité du système, suspendu à la santé d'un *« tsar »* aux réactions si souvent imprévisibles. Sa brusque décision, le 23 mars, de renvoyer le gouvernemnt de Viktor Tchernomyrdine a déjà eu des conséquences sur la situation économique, au-delà des spéculations au jour le jour sur l'imminence d'une crise politique majeure au cas où le marchandage en cours entre le Kremlin et la Douma sur la candidature de Sergueï Kirienko viendrait à déraper.

FIN DE L'OPTIMISME

Un marché financier paralysé depuis plus de deux semaines, des taux d'intérêt repartis au-dessus de 30 %, des doutes sur la solidité du gouvernement à venir, voire le spectre d'élections anticipées : tous ces facteurs ont achevé d'emporter l'optimisme qui prévalait sur la situation en Russie avant la crise asiatique de l'automne 1997. Aux effets négatifs de celle-ci (près de 18 milliards à 24 milliards de francs d'alourdissement de la dette) s'ajoutent ceux de la baisse des cours du pétrole (environ 36 milliards de francs de pertes pour l'industrie et 10,2 pour le budget), a indiqué le premier ministre par intérim, Sergueï Kirienko. Il a annoncé que la Russie faisait face désormais à une *« menace de crise au niveau de la dette »*. Jusqu'à présent, la dette de la Russie, dont la part du court terme était relativement limitée, n'était pas considérée comme *« menaçante »*. Mais elle le devient dans un contexte où sa balance commerciale – traditionnellement excédentaire – passe dans le rouge. Ce qui est prévu, pour la première fois, en 1998 en raison de la baisse des prix des matières premières qu'elle exporte et dont elle vit : pétrole, gaz, aluminium, etc.

Le service de la dette, intérieure et extérieure, atteint 30 % du budget, alors qu'il n'en représentait encore que 13 % en 1996. *« Si rien ne change, la Russie devra consacrer 70 % de son budget à la dette en 2003 »*, a prédit M. Kirienko. *« Ce qui signifie la banqueroute de l'Etat »*, a commenté le ministre des finances, Mikhaïl Zadornov, un réformateur respecté et assuré de garder son poste dans le prochain gouvernement. Il a jugé inéluctable une série de *« mesures impopulaires »*. La première étant le séquestre automatique des dépenses, prévu par la loi budgétaire 1998, en cas d'insuffisance des revenus de l'Etat.

Or c'est déjà le cas au premier trimestre ! Rien ne semble s'être vraiment amélioré dans la collecte des impôts, la plaie de l'économie russe, dont 35 % à 50 % relèvent du secteur « gris » qui échappe au fisc. Le représentant du FMI à Moscou, usant d'un euphémisme, a parlé cette semaine de *« problème technique au niveau des revenus »* pour expliquer le retard pris pour signer le programme pour 1998 défini en commun par le Fonds monétaire international et les autorités russes, première des conditions de l'octroi des tranches du crédit du FMI qui fut prolongé d'un an cet hiver.

Comme tout candidat au pouvoir, M. Kirienko avait ses raisons tactiques de « parler vrai » : amadouer les députés et justifier à l'avance une politique de rigueur. Mais il n'a pas menti en remarquant que les investissements ont encore baissé, en janvier-février 1998, de 7,5 % par rapport à la même période de l'an dernier ; que le gouvernement sortant a eu tort de trop se vanter d'avoir mené le pays à la croissance, alors que les prémices de celle-ci n'ont pas résisté aux premières bourrasques extérieures et alors que la population ressentait le contraire : ses revenus ont globalement baissé et, en février, les retards de paiement des salaires aux fonctionnaires ont augmenté de 21 %.

Pour autant, M. Kirienko s'est prononcé contre toute dévaluation du rouble, affirmant qu'il est possible de dégager des revenus en assainissant les finances publiques et en *« apprenant à imposer des secteurs comme les casinos, les marchés de gros ou le showbiz »*. Il a aussi promis de limiter les dépenses, par un dégraissage de la fonction publique, des économies d'énergie, etc.

Tâche aussi lourde que celle de *« faire payer les oligarques »* : leurs empires, fondés sur le pétrole, enregistrent des pertes et ils réclament au contraire… près de 21 milliards de francs de réductions d'impôts. Ils ont déjà commencé à réduire légèrement leurs exportations de pétrole, devenues moins – ou pas du tout – rentables. Ce dont le gouvernement a profité pour présenter ces décisions – subies à son corps défendant – comme sa réponse aux appels de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole à soutenir les cours mondiaux des hydrocarbures. Voire comme une sanction économique contre la Lettonie, coupable selon Moscou de discrimination envers la population russophone de la république balte.

Artifices sans doute insuffisants pour surmonter la *« crise morale »* dont souffre fondamentalement le pays, selon M. Kirienko : celle d'une perte de confiance dans ses dirigeants.

Sophie Shihab

Le président de la Douma soutient Serguei Kirienko

Boris Eltsine a marqué un point, mardi 14 avril, dans son pari visant à imposer Serguei Kirienko au poste de premier ministre, en obtenant le ralliement ouvert du président de la Douma, Guennadi Seleznev, un communiste modéré. Reçu, mardi, par le président, ce dernier a appelé les députés de la Chambre basse à approuver cette candidature dès le 17 avril, date prévue du deuxième tour de vote, après l'échec de celui du 10 avril. *« Il est mille fois plus important pour moi de préserver la Douma et de la laisser travailler jusqu'au terme de son mandat »*, a expliqué M. Seleznev, en faisant allusion aux menaces de Boris Eltsine de dissoudre l'Assemblée, comme il en a le pouvoir, si elle refuse par trois fois d'approuver le candidat qu'il propose.

Le dirigeant communiste, Guennadi Ziouganov, officiellement opposé à M. Kirienko, devait tenter d'imposer aux députés un vote à bulletin ouvert pour augmenter les chances du « camp du refus ». – (*AFP.*)

Le président tchèque Vaclav Havel a été opéré d'urgence en Autriche

L'ÉTAT DE SANTÉ du président tchèque, Vaclav Havel, opéré mardi d'une perforation intestinale, s'est *« stabilisé »*, et ses médecins se sont déclarés satisfaits, a annoncé dans la matinée du mercredi 15 avril, le directeur de l'hôpital universitaire d'Innsbruck (ouest de l'Autriche), le professeur Helmut Madersbacher.

L'équipe médicale qui a opéré M. Havel, durant environ trois heures et demie, s'est déclarée *« satisfaite »* de la façon dont le président a passé sa première nuit à l'hôpital, où il a subi une intervention chirurgicale d'urgence. Les organes internes, les poumons et les reins fonctionnaient normalement, mercredi matin. Aucune complication n'a été décelée durant la nuit et il n'y a *« à l'heure actuelle, aucun danger important pour la vie »* de M. Havel, selon le professeur Madersbacher. Lors d'un bilan médical présenté dans la nuit, les médecins avaient estimé que les poumons de M. Havel se trouvaient en *« bonne condition »*.

Le président tchèque devra cependant passer *« plusieurs semaines difficiles »*, avec des *« risques de complications »*, avait estimé, mardi soir, le chef de l'équipe médicale présidentielle, le docteur tchèque Miroslav Cerbak, à l'issue de l'intervention. Il n'a pas exclu de possibles infections de la cavité abdominale et du système respiratoire et a estimé que le chef de l'Etat tchèque ne serait certainement pas rapatrié à Prague *« dans les jours à venir, voire dans les semaines à venir »*.

TROUBLES RESPIRATOIRES

Le chef de l'équipe opératoire avait, pour sa part, souligné, également mardi soir, que M. Havel, âgé de soixante et un ans, se trouvait en danger de mort immédiat dans les heures précédant l'intervention chirurgicale. La perforation du gros intestin, due à un diverticule qui avait provoqué une *« péritonite purulente »* et une infection de la cavité abdominale, s'était développée pendant une journée et demi.

Vaclav Havel avait subi, en décembre 1996, l'ablation d'une tumeur cancéreuse et de la moitié du poumon droit. Depuis cette opération, les ennuis de santé se sont succédé pour cet ancien gros fumeur. Atteint de bronchite chronique, souffrant de troubles respiratoires, il a été, l'an dernier, hospitalisé à plusieurs reprises. Le 18 février, les chirurgiens lui ont enlevé une fistule dans la gorge, responsable des infections à répétition qui l'affectaient. Après cette opération, il avait passé quelques semaines de repos en Espagne.

L'intervention chirurgicale de lundi n'a pas confirmé les craintes de la présence d'une tumeur maligne et aucune malformation cancéreuse n'a été décelée au cours de l'opération, ont précisé les médecins. Arrivé, jeudi 9 avril, dans la région de Tannheim, au Tyrol autrichien, en compagnie de son épouse, Dagmar, pour un séjour de convalescence d'une quinzaine de jours destiné à améliorer ses capacités respiratoires, le président tchèque se plaignait, depuis dimanche, de douleurs abdominales. Lundi après-midi, il était transporté d'urgence en hélicoptère à l'hôpital d'Innsbruck. Son état était alors *« critique »*, selon les médecins. – (*AFP, Reuters.*)

Algérie : des « patriotes » faisaient régner la terreur

Des milices armées par le pouvoir ont multiplié les exactions pendant cinq ans dans l'ouest du pays, révèle le quotidien « Liberté »

« RÉVÉLATIONS hallucinantes ». Le journal *Liberté* (pro-Rassemblement pour la culture et la démocratie), favorable à l'armement de la population algérienne, semblait frappé de stupeur devant ses propres informations sur les agissements de *« patriotes »* et des maires de Rélizane et de Jdiouia, dans l'ouest du pays.

Jusqu'à ce jour, la *wilaya* de Mestghanem était surtout tristement célèbre pour les massacres perpétrés dans les zones déshéritées, par les extrémistes islamistes des Groupes islamiques armés (GIA). Mais, dans ses éditions du lundi 13 et mardi 14 avril, *Liberté* donne un aperçu d'une autre facette du drame algérien. La ville de Rélizane et la commune de Jdiouia, où l'Etat est pourtant très présent, ont vécu cinq années de terreur infligée à la population non par les groupes terroristes mais par les *« patriotes »* armés par les autorités, écrit le quotidien. Tous les actes imputés ordinairement au terrorisme sont là : exécutions sommaires, enlèvements, disparitions, extorsions de fonds, pillages, démolitions de maisons... Tels sont les éléments de la chronique des *« nuits sombres de la ville* [de Rélizane] *hantée depuis cinq ans par les hommes cagoulés de El Hadj Fergane »*, le maire de l'endroit.

LES LANGUES SE DÉLIENT

L'arrestation dimanche d'El Hadj Fergane, dit le *« shériff »*, semble avoir délié les langues d'une population longtemps soumise à ses diktats. *« Les hommes cagoulés,* raconte le journal, *pouvaient à n'importe quel moment faire irruption chez un citoyen pour l'embarquer (...). Une personne enlevée pouvait être retrouvée assassinée, comme elle pouvait disparaître ».* Selon le journal, dix-sept corps ont été retrouvés dans un puit à Sidi M'hamed Benaouda. Ils auraient été victimes des maires et de leurs hommes. Dans d'autres communes, soixante-deux corps ont été retrouvés dans des casemates. Certains y auraient été enterrés vivants. Trois corps exécutés par les *« patriotes »* ont été également retrouvés et enterrés à Rélizane dimanche. Une veuve aurait formellement identifié le maire de la commune comme étant l'homme qui aurait exécuté son époux.

Selon *Liberté*, *« la nuit noire où GIA et terreur, parallèlement, faisaient trembler les foyers »* aurait pu continuer longtemps. Ce serait la veuve d'un fonctionnaire reconnaissant parmi les *« patriotes »* le meurtrier de son mari qui aurait provoqué la réaction des autorités. *Liberté*, citant d'autres sources, évoque l'arrestation du maire à un barrage alors qu'il transportait dans la malle de sa voiture un homme kidnappé proche du pouvoir. Si le maire de Rélizane est actuellement en détention, celui de Jdiouia, El Hadj El Abed, serait en fuite. Son fils, bras droit du maire de Rélizane, aurait eu le temps de donner l'alerte. Les *« patriotes »*, eux, ont été désarmés.

Il est difficile de comprendre comment des agissements d'une telle ampleur ont pu échapper pendant cinq ans à la vigilance des autorités. Comme pour atténuer ces révélations, *Liberté* évoque le poids du tribalisme. Curieusement, la télévision algérienne avait diffusé, vendredi, des témoignages de femmes *« patriotes »* de Jdiouia, qui faisaient, toutes, l'éloge du maire actuellement en fuite. Au cours des dernières semaines, les deux responsables municipaux avaient publiquement pris position contre la trêve entre l'Armée islamique du salut (AIS) et le pouvoir.

Mercredi, *Liberté* a poursuivi la publication de témoignages. Les autres journaux algériens ont accueilli diversement ces révélations. *El Watan*, l'un des journaux francophones les plus lus, reconnaît que *« des faits similaires »* ont existé *« par le passé un peu partout dans le pays ».* En revanche, *La Nouvelle République* et *L'Authentique* mettent en avant la thèse d'un complot pour *« faire admettre à l'opinion internationale que l'Algérie reste un pays infréquentable ».*

L'arrestation du maire de Téhéran provoque de premières violences

La police a procédé à des interpellations après des heurts entre partisans et adversaires de M. Karbastchi

Le Parlement iranien a reporté *sine die*, mercredi 15 avril, une audition du ministre de l'intérieur, Abdollah Nouri, qui devait venir s'expliquer le même jour sur le soutien jugé partisan qu'il apporte au maire de Téhéran, incarcéré depuis le 4 avril pour escroquerie et mauvaise gestion de la municipalité. Mardi, des affrontements avaient opposé des étudiants partisans du maire à des militants intégristes.

LA CRISE politique entre conservateurs et modernistes déclenchée par l'arrestation du maire de Téhéran, le réformateur Gholamhossein Karbastchi, pour *« escroquerie et mauvaise gestion »*, a été, mardi 14 avril, à l'origine de premières violences : cinq personnes ont été blessées et de nombreuses interpellations ont été opérées par la police lors d'affrontements entre des étudiants partisans du maire et des intégristes qui lui sont opposés.

D'après un témoin joint par téléphone à partir de Paris, un groupe de plusieurs dizaines de jeunes, n'ayant pas eu connaissance ou n'ayant pas voulu entendre l'appel au calme lancé, dimanche, par le gouvernement et l'annulation consécutive de la manifestation prévue par certaines organisations d'étudiants *(Le Monde* du 15 avril), est sorti de l'enceinte de l'université et a commencé à défiler. Prêts à intervenir, des *« matraqueurs »*, c'est-à-dire des extrémistes intégristes réputés pour leur brutalité, s'en sont aussitôt pris à eux, ajoute ce témoin. Les forces spéciales anti-émeutes sont intervenues pour séparer les deux parties et ont procédé à des interpellations. Le petit groupe de manifestants s'était détaché d'un rassemblement de plusieurs centaines d'étudiants qui se tenait à l'intérieur de l'université, pour dire son soutien au maire de la capitale. Un journaliste de l'agence officielle Irna a été blessé.

« LA LOGIQUE DU SYSTÈME »

Une scène quasi identique s'est déroulée un peu plus tard dans l'enceinte du ministère de l'intérieur, où une réunion de soutien au maire était organisée et où une exposition relatant toutes les réalisations de la municipalité venait de s'ouvrir à l'initiative du ministre, Abdollah Nouri.

D'après l'Agence France-Presse, quatre personnes au moins ont été blessées et une dizaine d'autres ont été interpellées par la police après des affrontements entre partisans et adversaires du maire, à l'intérieur même du ministère. Les échanges de coups ont commencé après qu'un activiste de l'organisation intégriste Hezbollah eut pris à partie la député Faezeh Hachémi, fille de l'ancien président de la République, Ali Akbar Hachémi Rafsandjani. Mme Hachémi ayant qualifié l'arrestation du maire de *« bavure judiciaire »* et dit sa foi dans le triomphe de la *« démocratie »*, un membre du Hezbollah l'a accusée de vouloir enfreindre les lois.

Le Parlement iranien, qui a tenu, mardi, une réunion à huis clos pour examiner l'affaire Karbastchi, a annoncé, mercredi, qu'il reportait *sine die* une audition publique du ministre de l'intérieur prévue le même jour. M. Nouri devait être interrogé pour le soutien qu'il a apporté au maire de Téhéran, soutien que les conservateurs ont qualifié de prise de position partisane.

D'après une note du président conservateur du Parlement Ali Akbar Nategh-Nouri, l'audition du ministre a été reportée parce que le député conservateur Ahmad Rassouli-Nejad, qui devait l'interroger, s'est fait porter absent. L'explication paraît d'autant plus courte que l'audition était prévue depuis plusieurs jours.

« Nous restons manifestement dans la logique du système », affirme un intellectuel commentant les tractations en cours à tous les niveaux des institutions de l'Etat sur l'« affaire » Karbastchi. Ce qui est nouveau, ajoute-t-il, c'est que les marchandages au sommet sont à l'évidence de plus en plus difficiles et ne permettent plus, comme dans un passé encore récent, de régler rapidement une difficulté et de la dérober à la connaissance des gens.

Il en veut pour preuve le fait que toutes les réunions entre les chefs des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire, de même que les tractations menées par le Guide de la République, l'ayatollah Ali Khameneï, n'ont pas encore permis de trouver une solution. D'après le quotidien *Tehran Times*, le Guide a encore tenu une réunion de ce genre dimanche, apparemment sans résultats.

M. Na.

Cinq députés de l'opposition sont emprisonnés en Guinée

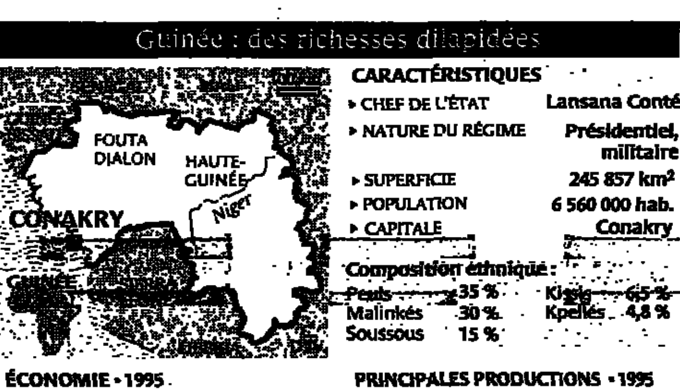
La situation politique se dégrade à huit mois du scrutin présidentiel

ABIDJAN
de notre correspondant en Afrique de l'Ouest

La situation en Guinée se dégrade, mécaniquement, au fur et à mesure que l'on s'approche de l'élection présidentielle prévue pour décembre 1998. Les arrestations ou expulsions de journalistes ont fait place à l'embastillement de députés de l'opposition. Mardi 14 avril, ils étaient cinq sous les verrous, arrêtés et incarcérés en dépit de leur immunité parlementaire, garantie à la fois par la Constitution et par le règlement intérieur de l'Assemblée nationale. Parmi eux se trouve Bâ Mamadou, le chef de l'Union nationale des républicains (UNR), nommé par les autres partis à la tête de la Coordination de l'opposition démocratique.

La Guinée est souvent considérée, en Afrique de l'Ouest, comme le pays le plus susceptible de succomber à une explosion du type de celles qui ont détruit le Libéria ou la Sierra Leone. Une armée factieuse qui a failli renverser le président Lansana Conté en 1996, des formations politiques qui s'appuient presqu' exclusivement sur une base ethnique, une économie qui n'arrive toujours pas à se relever des coups que lui ont porté les vingt-trois ans de la dictature de Sekou Touré : tout concourt à exacerber les antagonismes, à favoriser la violence.

Guinée : des richesses dilapidées



CARACTÉRISTIQUES

CHEF DE L'ÉTAT	Lansana Conté
NATURE DU RÉGIME	Présidentiel, militaire
SUPERFICIE	245 857 km²
POPULATION	6 560 000 hab.
CAPITALE	Conakry

Composition ethnique :

Peuls	35 %	Kissis	6,5 %
Malinkés	30 %	Kpellés	4,8 %
Soussous	15 %		

ÉCONOMIE • 1995

PNB	3,80 milliards de $
PNB/HAB.	550 $
TAUX D'INFLATION	4 %
Monnaie	franc guinéen (0,53 centime français)

PRINCIPALES PRODUCTIONS • 1995

BAUXITE	14,5 millions de t (2e rang)
RIZ	916 000 t - 60 % des terres cult.
MANIOC	18 % des terres cult.
Culture d'export. subsistante	coton

Sources : L'Etat du monde 1998, Atlaseco du monde

Bâ Mamadou et deux autres députés de l'UNR ont été arrêtés à la suite des très violents affrontements qui ont opposé, fin mars, les habitants du quartier de Kaporo, à Ratoma, une commune périphérique de Conakry, aux forces de l'ordre. Il s'agissait au départ d'une opération de *« déguerpissement »* comme il s'en pratique dans toutes les capitales africaines. Les bulldozers étaient venus démolir les habitations de squatters afin de laisser la place à une autoroute et une cité administrative.

Mais selon Thierno Maadjou Sow, le président de l'Organisation guinéenne de défense des droits de l'homme et du citoyen (OGDH), les démolisseurs sont arrivés *« accompagnés de femmes qui chantaient des insultes contre une communauté ».* Kaporo est peuplé en majorité de Peuhls, originaires du Fouta Djalon. Face à cet outrage, la population, soutenue par ses imams (la Guinée est musulmane à plus de 95 %) s'est défendue, entonnant des chants qui datent des grands djihads menés par la noblesse peuhle au XVIIe siècle. Le bilan des affrontements a été très lourd : neuf morts, plus de cinquante blessés.

Dans les jours qui ont suivi, le pouvoir a fait arrêter les trois députés de l'UNR (un parti essentiellement peuhl), et une cinquantaine de citoyens, parmi lesquels des imams, les accusant de *« complicité d'assassinat »* et invoquant le flagrant délit, même si Bâ Mamadou, par exemple, n'était pas sur les lieux au moment des affrontements.

ACQUIS MENACÉS

On a ensuite appris l'arrestation, au cours d'un meeting, de deux députés du Rassemblement du peuple guinéen (RPG), une formation à dominante malinké. L'opposition s'appuie essentiellement sur ces deux grandes ethnies, la peuhle et la malinké, majoritaires respectivement dans le Fouta Djalon et la Haute-Guinée. Le président Conté et une partie de son entourage sont eux, soussous, originaires de la région côtière. L'exercice du pouvoir et les moyens d'influence qu'il procure leur ont permis d'asseoir leur légitimité bien au-delà de leur communauté d'origine, très minoritaire, mais cette assise reste fragile.

Pour l'instant les modérés dans le camp présidentiel – le premier ministre Sydia Touré, le président du Parlement Boubacar Biro Diallo – ont laissé faire, comme si, parmi les partisans du président Lansana Conté, la ligne dure l'avait définitivement emporté.

Arrivé au pouvoir après la mort de Sekou Touré, en 1983, le général Conté, choisi à l'époque par ses pairs parce qu'il était l'officier le plus ancien dans le grade le plus élevé, a déjà démontré ses capacités de survie politique. En 1993, lors d'un scrutin marqué par de nombreuses violences, il avait été élu dans des circonstances très contestées aussi bien par ses opposants que par les observateurs internationaux. En 1996, une mutinerie qui avait viré au coup d'Etat a failli lui coûter la vie. L'ouverture du procès des rebelles, en février dernier, a mis à nouveau à jour l'état de décomposition d'une armée mal payée, démoralisée par des interventions extérieures (au Libéria, en Sierra Leone) au cours desquelles elle a pu comparer son sort à celui de ses homologues de la région.

Face à ces forces centrifuges, les partisans du dialogue et de l'apaisement semblent ne pas peser lourd. A la suite de la tentative de coup d'Etat, le président Conté a créé un poste de premier ministre et l'a confié à Sydia Touré. Economiste, ce dernier a fait toute sa carrière en Côte-d'Ivoire. Dès son arrivée en Guinée, il a rompu avec la tradition de corruption bureaucratique héritée à la fois du système colonial et de l'idéologie *« révolutionnaire »* de Sekou Touré. En quelques mois, il a réussi à assurer l'approvisionnement de Conakry en électricité, ce qui lui a valu le surnom de Sydia *« Courant »* dans la population. Mais très vite, le président Conté semble avoir pris ombrage de cette popularité et a procédé à un remaniement qui a privé M. Touré d'une bonne partie de ses pouvoirs.

De même, Boubacar Biro Diallo le président de l'Assemblée nationale (où le Parti de l'unité populaire, PUP, présidentiel, est largement majoritaire), avait réussi à instaurer une atmosphère de travail sans équivalent dans la région, puisque des députés de l'opposition avaient pu faire adopter des propositions de loi. Ces quelques acquis semblent aujourd'hui définitivement menacés, donnant raison aux prophètes de malheur que la Guinée a toujours attirés en grand nombre.

Thomas Sotinel

L'héritage de Sekou Touré handicape sévèrement l'économie

CONAKRY
de notre envoyé spécial

Quatorze ans après la mort de Sekou Touré, l'économie guinéenne n'en finit pas de panser les plaies infligées par un quart de siècle d'étatisme tropical. *« Ici, le moindre sous-chef de service dans un ministère se croit plus important qu'un commerçant qui emploie cinq cents personnes »*, explique Sydia Touré, le premier ministre, appelé à la rescousse il y a dix-huit mois par le président Lansana Conté. Le soulèvement militaire de février 1996 avait désorganisé l'Etat et encore un peu plus éloigné la perspective de voir les investisseurs internationaux s'intéresser à la Guinée.

Non que le pays soit démuni d'atouts. Deuxième producteur de bauxite au monde, la Guinée dispose de gisements d'or, de diamant et de fer. Comme le rappelait Sydia Touré, lors de son discours devant l'Assemblée *« en 1957-1958, notre production de banane était de l'ordre de 100 000 tonnes. Depuis 1979, nous avons quasiment disparu de ce marché ».* Un constat que l'on peut aussi bien faire pour le café, l'ananas ou le riz. De tentative de collectivisation des terres en exactions quotidiennes de l'administration, le secteur privé n'a jamais pu se développer, à la campagne comme dans les villes.

PRIVATISATIONS RATÉES

C'est ainsi que, dans les années qui ont suivi la mort du dictateur, plusieurs entreprises d'Etat ont été privatisées. Aujourd'hui, à l'initiative de l'opposition cinq d'entre elles viennent d'être renationalisées. Leurs repreneurs, guinéens ou étrangers n'ont jamais payé le prix convenu lors de la privatisation de ces établissements industriels. Au mieux, ils ont laissé rouiller les installations, au pire pillé les équipements. Le représentant d'un bailleur de fonds se désespère : *« Lorsque nous lançons un appel d'offres dans le domaine des travaux publics, nous ne recevons jamais de soumissions guinéennes, alors que dans les autres pays d'Afrique de l'Ouest, le secteur privé s'est d'abord développé dans le BTP. »*

La bauxite guinéenne, qui a permis au régime de Sekou Touré de surmonter l'hostilité française, ne sauvera pas une seconde fois le pays. Les cours du minerai restent bas et la seule installation de transformation de la bauxite en alumine risque de fermer ses portes. Créée par Péchiney en 1957, elle doit être rénovée, un projet que bloque pour l'instant le retrait du groupe français à la suite d'un différend avec l'Etat guinéen.

La volonté du gouvernement de M. Touré d'assainir les relations entre le secteur privé et l'administration a du mal à passer dans les faits : d'une part, à cause du sentiment d'omnipotence des fonctionnaires, mais aussi à cause de la survivance de pratiques administratives d'un autre âge comme la nécessité d'obtenir un visa de sortie lorsque l'on veut quitter le territoire guinéen. Une disposition qui a déjà servi, par le passé, à retenir des hommes d'affaires étrangers pour des raisons plus ou moins légitimes.

Sydia Touré discerne des signes encourageants loin des grandes villes : *« C'est le secteur agricole qui entretient notre croissance (presque 5 % en 1997) et nous avons déjà réduit nos importations de riz de 100 000 tonnes, grâce à la hausse de la production locale »*, elle-même due à l'amélioration du prix payé au producteur, une tendance encouragée par les institutions financières internationales. Grâce à M. Touré, le FMI et la Banque mondiale ont renoué avec la Guinée, mais cette réconciliation a eu lieu avant la brusque dégradation du climat politique.

T. S.

Un Paraguayen exécuté aux Etats-Unis contre l'avis de la Cour de La Haye

Le département d'Etat avait demandé un sursis

Contre l'avis de la Cour internationale de justice (la CIJ) et celui de la secrétaire d'Etat, Madeleine Albright, enfin en violation de certaines pratiques diplomatico-judiciaires, un ressortissant paraguayen, vivant aux Etats-Unis depuis six ans, reconnu coupable de meurtre, a été exécuté mardi soir 14 avril dans l'Etat de Virginie.

ANGEL FRANCISCO BREARD a été prononcé mort par injection à la prison de Greensville à Jarratt, peu après que le gouverneur de Virginie, James Gilmore, eut refusé de surseoir à son exécution. Le Paraguay a indiqué qu'il regrettait profondément cette exécution, soulignant *« le droit sacré à la vie, établi par* [sa] *Constitution nationale »*.

Deux heures plus tôt, la Cour suprême des Etats-Unis avait refusé de reconsidérer le cas de Breard. Les autorités paraguayennes ont protesté contre le fait que Breard n'avait pu bénéficier, lors de son procès, de l'assistance des autorités consulaires de son pays ainsi que le prévoit la convention de Vienne. La Cour internationale de justice de La Haye avait réclamé, le 9 avril aux Etats-Unis, de surseoir à l'exécution. La veille de celle-ci, Mme Albright avait demandé au gouverneur de Virginie d'accorder un sursis pour donner à la CIJ davantage de temps pour étudier le dossier.

Par six voix contre trois, les neuf juges de la Cour suprême ont estimé que le condamné n'avait jamais invoqué devant un tribunal de Virginie la violation de ses droits garantis par la convention de Vienne, ratifiée par les Etats-Unis, et avait donc perdu, en vertu des lois américaines, le droit d'invoquer cette violation au niveau fédéral.

Soucieuse des conséquences diplomatiques de cette exécution, la secrétaire d'Etat Madeleine Albright avait lundi, dans une démarche très inhabituelle, demandé au gouverneur Gilmore de repousser l'exécution. Elle invoquait le principe de réciprocité et la situation de ressortissants américains pouvant se trouver dans une situation similaire à celle de Breard à l'étranger. *« Je pense qu'il est important de faire en sorte que, lorsque les Américains sont à l'étranger, nous ayons la possibilité de les protéger s'ils ont un problème quelconque*, a observé Mme Albright. *Cela nécessite que nous puissions avoir accès à eux par nos consuls »*.

Breard, trente-deux ans, avait été condamné à mort pour le meurtre, qu'il avait reconnu, d'une voisine, Ruth Dickie, en 1992. Le Paraguay a accusé les Etats-Unis, qui l'ont reconnu et s'en sont excusés, de ne pas avoir respecté la convention de Vienne de 1963, qui prévoit qu'un étranger a le droit, lorsqu'il est arrêté, de consulter un agent consulaire de son pays.

Comme la plupart des condamnés à mort étrangers aux Etats-Unis, Breard n'avait pas été informé de ce droit. L'ambassade du Paraguay n'avait pas davantage été informée de son arrestation. Asuncion, la capitale, avait donc demandé l'annulation de l'ensemble de la procédure judiciaire concernant Breard. Le Paraguay avait fait valoir que, conseillé par des agents consulaires, Breard aurait peut-être plaidé coupable, évitant la peine capitale. Le département de la justice avait rejeté ces arguments, faisant valoir que Breard, qui vivait aux Etats-Unis depuis six ans, avait eu de bons avocats dont il avait refusé de suivre les conseils. – *(AFP, Reuters.)*

Brésil : menaces de mort contre la fille d'un syndicaliste assassiné

Luzia Canuto préside le Comité Rio Maria des droits de l'homme qui réclame le jugement des auteurs et commanditaires du meurtre de neuf leaders syndicalistes qui s'étaient opposés aux trafics des « fazenderos »

RIO MARIA
(Brésil, Etat du Para)
de notre envoyée spéciale

Le 26 mars, deux chefs du Mouvement des paysans sans terre ont été assassinés par des tirs à bout portant dans l'Etat du Para, en Amazonie, sous les yeux de onze policiers fédéraux, qui depuis ont été renvoyés de la police. Le 17 avril, la population honorera la mémoire de dix-neuf « sans terre » assassinés dans la même zone, il y a deux ans. Les tueurs courent toujours, il n'y a pas de procès, et les occupations se poursuivent en se durcissant.

Toujours dans cette région de la forêt amazonienne, à Rio Maria, une bourgade de quinze mille habitants, certains grands propriétaires terriens, les *fazenderos*, savent utiliser d'autres pressions pour faire taire la justice. Luzia Canuto, vingt-six ans, mariée et mère de deux enfants, professeur dans une école municipale de Rio Maria, quinze mille habitants, a récemment été mutée d'office par le maire, dans un autre établissement situé à la campagne et éloigné de 40 kilomètres. La jeune femme préside le Comité Rio Maria des droits de l'homme, qui se bat pour que soient jugés les auteurs et commanditaires de l'assassinat de neuf leaders syndicalistes des travailleurs ruraux, enterrés au cimetière de la ville. Ils ont payé de leur vie le fait de s'être opposés aux trafics divers des *fazenderos*, qui règnent sans partage sur la région. Luzia est la fille de Joao Canuto, tué en 1985, la première victime de la tragique série. En 1990, ce fut le tour d'un de ses frères, liquidé par des tueurs à gage, puis en 1991 d'un deuxième frère et de son propre époux blessés dans un autre attentat.

DEMANDE DE PROTECTION

Luzia refuse cette mutation : on veut l'envoyer dans la zone même des *fazenderos* qui ont fait tuer son père. La commission des droits de l'homme de l'Organisation des Etats américains (OEA) vient de réclamer officiellement, le 23 mars, au gouvernement brésilien une protection sérieuse de Luzia et l'annulation de l'ordre de mutation. Cette Commission avait précédemment insisté, tout aussi officiellement, auprès du gouvernement brésilien pour qu'ait enfin lieu, treize ans après les faits, le procès des assassins de Joao Canuto, dont l'identité est connue et qui circulent en toute impunité. Sous la pression des autorités fédérales qui a suivi cette intervention, un juge a été nommé, et il a fait en deux mois avancer l'instruction.

C'est dans ce contexte qu'intervient la nouvelle menace contre Luzia Canuto. La Commission des droits de l'homme des Nations unies à Genève a aussi été saisie de ces *« graves persécutions »*.

Trois autres procès pour des assassinats d'autres chefs syndicaux attendent toujours, après des années, la bonne volonté d'un juge. L'impunité continue de régner dans l'Etat.

Danielle Rouard

Des Khmers rouges envisageraient de livrer Pol Pot

PHNOM PENH. L'hebdomadaire *Far Eastern Econmic Review* a affirmé, mercredi 15 avril, qu'un général khmer rouge l'avait contacté, le 11 avril, pour lui demander comment procéder pour livrer Pol Pot à la justice internationale. Nate Thayer, correspondant à Bangkok de ce magazine de Hongkong, lui aurait conseillé de prendre contact avec le Comité international de la Croix-Rouge à Genève. De leur côté, les Thaïlandais ont catégoriquement démenti l'arrestation, sur leur territoire, de Pol Pot par des Khmers rouges ralliés au gouvernement de Phnom Penh. Les derniers rebelles khmers rouges, sous le commandement de Ta Mok, occupent encore une poche sur la frontière entre le Cambodge et la Thaïlande. – *(Corresp.)*

Le cardinal autrichien accusé d'abus sexuels demande pardon

VIENNE. Mgr Hans Hermann Groer, cardinal et ancien archevêque de Vienne, accusé d'attouchements, a *« demandé pardon à Dieu et aux hommes »* à la demande du Vatican, soucieux de mettre un terme à l'affaire avant la visite du pape en Autriche en juin. *« Au cours des trois dernières années, il y a eu bon nombre d'affirmations erronées sur mon compte. Je demande pardon à Dieu et aux hommes s'il y a eu culpabilité de ma part »*, a écrit le cardinal Groer mardi 14 avril. Il s'agit du premier acte de contrition de Mgr Groer depuis les accusations d'abus sexuels formulées à son encontre dès 1995. Son communiqué intervient après une enquête initiée par le Vatican et une visite auprès du pape du président de la conférence épiscopale, Mgr Johann Weber, et de l'archevêque de Vienne, le cardinal Christoph Schoenborn. – *(AFP.)*

Evasion de trois opposants au Congo-Kinshasa

KINSHASA. Le commandant Masasu, ex-conseiller du président Laurent-Désiré Kabila, et deux opposants politiques, Joseph Olenghankoy et Arthur Z'ahidi Ngoma, se sont évadés de la prison de Buluwo où ils étaient détenus, a annoncé, mardi 14 avril, le gouvernement de Kinshasa. Le journal *Le Palmarès* affirme que les évadés auraient rejoint la Zambie.

M. Olenghankoy et M. Z'ahdi Ngoma, arrêtés le 20 janvier et le 25 novembre, sont des personnalités de l'opposition. Le commandant Masasu était, jusqu'à son arrestation en novembre, conseiller spécial du chef de l'Etat. Cofondateur de l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo (AFDL), il avait été accusé d'avoir créé une *« milice tribale »*. Son arrestation avait été suivie à Kinshasa de fusillades entre militaires rivaux. – *(AFP.)*

Le Fonds monétaire international veut ouvrir un bureau au Soudan, selon Khartoum

KHARTOUM. Le Fonds monétaire international (FMI) a annoncé son intention d'ouvrir un bureau à Khartoum, dans un message au président soudanais Omar El Bechir, a rapporté mardi 14 avril l'agence officielle soudanaise SUNA. Le Fonds se dit en outre *« prêt à aider le Soudan à mettre en application son plan de réformes économiques »* pour la période 1998-2003. Il relève, selon l'agence, des améliorations de l'économie soudanaise : le produit intérieur brut (PIB) a atteint une croissance de 5,5 % en 1997, et le taux d'inflation a été réduit à 32 %, puis à 23 % à la fin février 1998, contre 114 % fin 1996.

De 1993 à 1997, le Soudan était en rupture avec le FMI du fait de ses arriérés de 1,7 milliard de dollars. Mais, après des paiements effectués début 1997, le conseil des gouverneurs du FMI a renoncé à préconiser l'exclusion du Soudan. – *(AFP.)*

COHABITATION Jacques Chirac tiendra, jeudi 16 avril, une conférence de presse sur *« l'ensemble des questions européennes »*. Il s'exprimera dans la perspective du conseil européen du 2 mai à Bruxelles qui entérinera la participation de onze pays au lancement de l'euro en 1999. ● CETTE INTERVENTION fait suite aux déclarations de Valéry Giscard d'Estaing, qui avait affirmé que le lieu *« d'émanation du pouvoir »* n'est plus l'Elysée, et intervient avant la déclaration de Lionel Jospin, le 21 avril, devant l'Assemblée nationale. Ce débat sur l'euro sera suivi d'un vote qui confirmera les divisions de la majorité et de l'opposition sur l'Europe. ● LA FRANCE et les Pays-Bas s'opposent sur le choix du président de la Banque centrale européenne. Paris soutenant Jean-Claude Trichet, gouverneur de la Banque de France, tandis que La Haye appuie la candidature de Wim Duisenberg, président de l'Institut monétaire européen.

Jacques Chirac s'exprimera sur l'Europe avant Lionel Jospin

Le président de la République veut, au cours d'une conférence de presse, jeudi 16 avril, marquer « l'étape historique » que représente pour la France la création de l'euro. Le premier ministre ouvrira, mardi 21 avril, le débat à l'Assemblée nationale sur la monnaie unique

L'ÉPIGRAMME figurait, parmi beaucoup d'autres, dans l'entretien accordé par Valéry Giscard d'Estaing au *Figaro Magazine* du vendredi 10 avril. L'ancien chef de l'Etat observait, pour le déplorer, que le lieu *« d'émanation du pouvoir »* n'était plus à l'Elysée et se souvenait du temps béni où le président apparaissait comme étant *« qualifié pour interpréter et éventuellement appliquer la volonté de la majorité populaire. C'est lui qui tenait les grandes conférences de presse – qui ont disparu de nos jours – et qui établissait le calendrier des grandes actions politiques »*.

M. Giscard d'Estaing avait tort ; à tout le moins est-il démenti. Le service de presse de l'Elysée a annoncé, mardi 14 avril, que Jacques Chirac tiendrait, jeudi en fin d'après-midi, une conférence de presse sur *« l'ensemble des questions européennes »* et précisait que le chef de l'Etat s'exprimerait *« dans la perspective du Conseil européen, le 2 mai prochain à Bruxelles, qui marquera une étape historique dans la construction européenne »*. A l'Elysée, où l'on feint de s'étonner de la surprise suscitée par le mode d'intervention choisi, on rappelle que Jacques Chirac s'exprime régulièrement sur les questions européennes à l'occasion de conférences de presse en clôture des sommets européens.

Il n'empêche que le choix n'est évidemment pas neutre, lorsque l'on sait le peu de goût personnel du chef de l'Etat pour ce genre d'exercice. Depuis le début de son septennat, Jacques Chirac n'a eu recours à la conférence de presse à l'Elysée qu'à deux reprises : le 13 juin 1995 pour annoncer solennellement la reprise des essais nucléaires et le 14 juillet de la même année pour évoquer la situation politique, à l'occasion de la célébration de la fête nationale. Le président était fraîchement élu et l'on promettait alors de faire souffler un vent de liberté sur la « communication » élyséenne, un vent vite retombé.

ANNIVERSAIRES ENCOMBRANTS

L'intervention du 16 avril, décidée durant la trêve de Pâques, s'inscrit dans le double contexte des anniversaires encombrants et du calendrier parlementaire. La semaine à venir est, pour l'Elysée, un moment désagréable à passer. Il y a un an, le 21 avril, Jacques Chirac annonçait la dissolution de l'Assemblée nationale. Le souvenir est encore cuisant pour une bonne partie de l'opposition et délicieux à l'actuelle majorité et aux hôtes de Matignon. Cela fait deux bonnes raisons, pour certains, de réévoquer ce passé récent, soit pour achever de régler ses comptes avec le responsable de la défaite, soit pour garder l'avantage sur un président affaibli.

Il fallait donc que le chef de l'Etat trouve, précisément maintenant, un moyen d'intervenir sur un sujet lui permettant de réaffirmer son autorité. L'Europe en est évidemment un, a fortiori à un an d'échéances électorales européennes dont on commence déjà à mesurer à quelle rivalité sans merci elles vont donner lieu entre la droite républicaine et l'extrême droite. Le président en est particulièrement conscient qui, devant ses interlocuteurs, s'inquiète régulièrement de l'exploitation de la crainte européenne par le Front national.

Sa préoccupation a d'ailleurs trouvé confirmation dans l'entretien accordé mardi 14 avril au *Figaro*, par Jean-Marie Le Pen. Le président du parti d'extrême droite promettait un *« châtiment »* à la droite aux prochaines élections européennes, car, affirmait-il, *« les électeurs RPR et UDF sont fous de rage de l'abandon, gracieusement fait, des régions où la gauche était minoritaire »*. M. Le Pen, qui espère bien réunir derrière sa bannière tous les opposants à Maastricht – contenus, à gauche, par l'alliance gouvernementale des communistes et des Verts avec le PS, et, au RPR, par la présence, à l'Elysée de Jacques Chirac, et celle, à la présidence du parti gaulliste, de Philippe Séguin –, a allègrement décliné son nouveau credo anti-européen : *« L'euro, c'est Sedan*, déclarait-il, *et dans ces conditions, le FN passe à l'étape suivante de la bataille, qui peut le conduire à obtenir la majorité aux européennes. »*

L'Europe et, tout particulièrement la qualification de la France pour l'entrée dans l'euro, offrent également au chef de l'Etat une occasion rare de réhabiliter le gouvernement d'Alain Juppé, en soulignant qu'il a largement sa part dans cette réussite. Les compliments venant rarement spontanément sur ce point, mieux vaut se les décerner soi-même. Dans son propos liminaire, jeudi, Jacques Chirac devrait donc rappeler le rôle des prédécesseurs de Lionel Jospin à Matignon, comme il l'a déjà fait, le 25 mars, à l'annonce des recommandations de la Commission de Bruxelles, en faveur de la qualification française. Dans une brève déclaration à l'issue du conseil des ministres, il s'était *« réjoui »* de cette nouvelle et avait souligné que cette *« réussite »*, les Français la devaient *« à leur courage, à leur détermination, Cela fait déjà un nombre d'années qu'ils font des efforts pour améliorer leur situation économique »*. *« Ces efforts*, avait-il précisé, *ont permis l'entrée dans l'euro, mais également l'amélioration que l'on observe aujourd'hui de la situation économique et donc, des perspectives de l'emploi »*.

Enfin, l'Elysée n'a pas manqué de s'intéresser au calendrier parlementaire. Mardi 21 avril, Lionel Jospin ouvrira, à l'Assemblée nationale, par une déclaration gouvernementale, le débat sur l'euro qui sera suivi d'un vote, le lendemain. Dans une période de cohabitation, où tout est signe, il importait évidemment de ne pas laisser le seul premier ministre s'exprimer sur les questions européennes, point sensible s'il en est du domaine partagé entre les deux responsables de l'exécutif.

Pascale Robert-Diard

Une nouvelle campagne de sensibilisation

Rendre, à l'heure de l'euro, l'Europe compréhensible au plus grand nombre : telle est l'ambition que se donne le ministre délégué aux affaires européennes, Pierre Moscovici, en relançant la mobilisation pour préparer l'opinion aux changements que va apporter la monnaie unique, dans leur travail, leur vie quotidienne, leur environnement politique. La ratification à venir du traité d'Amsterdam, qui ouvre la voie à d'importantes réformes institutionelles, et les élections européennes de 1999 nécessitent que l'effort ne s'arrête pas avec la qualification de la France pour l'Union monétaire. Sous le gouvernement Juppé, Michel Barnier avait inventé le *Dialogue pour l'Europe*, en le décentralisant dans les régions. M. Moscovici souhaite une information de proximité, dans les lieux publics, les gares, les hypermarchés, en utilisant le mouvement associatif. Le coup d'envoi de cette campagne, intitulée *Vivre l'Europe*, sera donné le 4 mai, dans les 22 préfectures de région.

Monnaie unique, élargissement : l'Union en phase de mutation

AVEC LE LONG WEEK-END du 1er mai, qui entérinera la participation de onze pays au lancement de l'euro en 1999, le débat européen change de qualité. *« On sort du débat idéologique pour passer à des débats sur des questions pratiques. D'autres enjeux sont devant nous »*, déclarait, le 9 avril, Pierre Moscovici, ministre délégué aux affaires européennes, au centre de documentation européen de l'Arche de la Défense.

La dimension européenne est en train de changer radicalement. Ce sera l'objet du débat de l'Assemblée nationale les 21 et 22 avril. L'unification de la monnaie va précéder de peu l'élargissement de l'Europe aux pays de l'Europe du Centre et de l'Est. Les négociations ont été lancées les 30 et 31 mars à Bruxelles. Le moment est venu de préciser à l'opinion publique et aux acteurs économiques ce que signifie pour eux concrètement ces deux grands changements.

Les nouveaux billets européens ne seront mis en circulation qu'en 2002, mais dès le 1er janvier prochain, c'est-à-dire dans moins de neuf mois, le passage à l'euro dans les transactions bancaires va changer la perspective des entreprises. Il va devenir de plus en plus difficile pour les ministres, les administrations, de gouverner en ignorant ce que font les autres pays de l'Union. S'il ne s'agit pas de faire partout à l'identique, il est clair qu'il n'est pas possible à long terme de maintenir des systèmes de protection sociale, de fiscalité, des régimes de salaires trop différents les uns des autres sans risquer de déstabiliser socialement des régions entières.

La mise en place d'une coordination des politiques économiques a été décidée pour la future zone euro et les Quinze se sont mis d'accord à Luxembourg, en novembre 1997, pour commencer à harmoniser leurs plans de lutte contre le chômage. On est au tout début d'un processus. La publication des premiers plans d'action nationaux pour l'emploi (*Le Monde* du 15 avril) fait apparaître des différences de conception qui vont alimenter bien des débats, obliger parfois à des révisions déchirantes. Certaines traditions nationales vont être mises à rude épreuve.

L'euro, mais aussi l'élargissement, posent dans un nouveau contexte la question de la solidarité entre les plus riches et les plus pauvres de l'Union. Les perspectives financières de l'Union pour les années 2000-2006, qui doivent être décidées en 1999, suscitent déjà des négociations serrées. Les réformes nécessaires, de la politique agricole commune, des fonds structurels, ne feront pas que des heureux.

En France, comme ailleurs, les politiques vont avoir du grain à moudre pour expliquer leurs choix. Les élections européennes de juin 1999 leur donneront l'occasion de se justifier. D'ici là, la ratification du traité d'Amsterdam, signé en 1997, et qui introduit plusieurs changements importants dans le fonctionnement des institutions européennes, va mettre l'accent sur la question de savoir comment renforcer le cadre politique de l'Union. Ce traité, qui oblige à une réforme de la Constitution, n'est qu'une première étape vers la vraie réforme institutionelle dont l'Europe a besoin. Il appartient à Jacques Chirac de décider si les Français doivent être consultés à ce stade par voie de référendum.

Henri de Bresson

La présidence de la Banque centrale est toujours en négociation

À DEUX SEMAINES du sommet de Bruxelles au cours duquel les chefs d'Etat et de gouvernement doivent dévoiler la liste des premiers pays participants à l'euro, annoncer les futures parités bilatérales de conversion des devises européennes mais aussi mettre en place la Banque centrale européenne (BCE), Jacques Chirac devrait aborder, à l'occasion la conférence de presse organisée jeudi 16 avril, le délicat dossier de la nomination du premier président de l'institut d'émission européen. Alors que tous les obstacles techniques et économiques au lancement de l'Union monétaire ont été levés, le nom du futur patron de la BCE n'est toujours pas connu.

La France et les Pays-Bas continuent à défendre avec force leur candidat à ce poste stratégique et prestigieux : Paris souhaite que le gouverneur de la Banque de France, Jean-Claude Trichet, l'occupe tandis que La Haye entend placer Wim Duisenberg, l'actuel président de l'Institut monétaire européen (IME). Mais le duel franco-néerlandais commence à inquiéter dans les capitales européennes, notamment à Bonn, où l'on craint que cette rivalité ne porte atteinte à la crédibilité de l'euro.

ACCORD SECRET ENTRE PARIS ET BONN

Au début du mois de novembre 1997, l'Elysée et Matignon avaient créé la surprise en annonçant la candidature de M. Trichet alors que la nomination de M. Duisenberg à la tête de la BCE paraissait acquise. Plusieurs raisons avaient motivé la décision des pouvoirs publics français : Paris n'avait d'abord jamais accepté le coup de force de mai 1996 des banquiers centraux européens qui, emmenés par le président de la Bundesbank, Hans Tietmeyer, avaient littéralement imposé M. Duisenberg à la tête de l'IME. L'Elysée et Matignon considéraient aussi que la désignation d'un Néerlandais pour diriger un institut d'émission basé à Francfort créerait un déséquilibre géographique à l'intérieur de la future zone monétaire européenne ; enfin, certains mettaient en avant l'existence d'un accord secret entre Paris et Bonn selon lequel en échange de l'installation de la banque centrale en Allemagne, la France s'était vu réserver le poste de président.

Après plusieurs mois de blocage, les négociations entre Paris et La Haye, dans lesquelles les Allemands jouent les bons offices, auraient toutefois suffisamment progressé au cours des dernières semaines pour permettre d'espérer qu'un compromis, honorable pour les deux parties, soit trouvé avant l'échéance du week-end du 1er mai. Dans ce contexte, l'intervention de M. Chirac est attendue, dans toute l'Europe, avec beaucoup d'impatience.

Pierre-Antoine Delhommais

Jean Tiberi : « Personne ne veut de M. Balladur à la mairie de Paris »

JEAN TIBERI souhaite quelques jours de pause supplémentaires pour permettre à ses opposants de se montrer plus conciliants. Il n'organisera que la semaine prochaine la réunion de l'ensemble des conseillers de Paris élus sur les listes RPR et UDF en 1995. *« Si le groupe de Jacques Toubon ne vient pas, ce sera l'aveu que toute cette opération ne relève que de l'ambition personnelle de l'ancien garde des sceaux »*, a-t-il déclaré au *Monde*. De même, il assure que c'est dans un soucis d'*« ouverture »* qu'il n'a pas annoncé la nouvelle répartition de l'ensemble des délégations retirées aux treize adjoints ralliés à son rival.

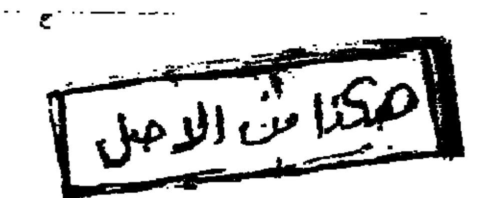
Seule la délégation aux « ressources humaines et aux relations avec les syndicats » a été attribuée, à Claude-Annick Tissot (RPR) – jusqu'à présent chargée des personnes handicapées – à la place d'Alain Destrem (UDF-DL). M. Tiberi insiste sur la signification politique de ce choix. Mme Tissot s'est fait connaître lorsque, vice-présidente de la commission des marchés au conseil régional d'Ile-de-France, elle dénonça le manque de transparence dans l'attribution des marchés publics de la région.

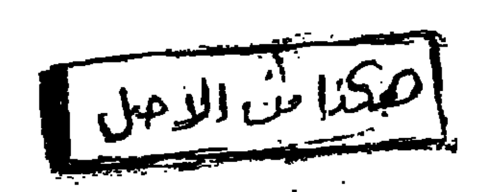
Elle s'est violemment heurtée au président du conseil régional de l'époque, Michel Giraud (RPR). Mme Tissot a toujours affirmé avoir le soutien de M. Chirac. Pour autant, elle n'est pas parvenue à se faire désigner comme candidate aux élections législatives de 1997, et Edouard Balladur a refusé de la prendre sur sa liste parisienne lors des élections régionales du mars, malgré la demande pressante de Jean Tiberi.

En lui confiant cette délégation, qu'il a lui-même occupée, rappelle-t-il, après l'élection de M. Chirac à la mairie de Paris en 1977, M. Tiberi veut réaffirmer sa filiation chiraquienne et profiter de l'image de « Mme Propre » de Mme Tissot. Il adresse aussi un signe à M. Balladur, dont il n'ignore pas les ambitions sur Paris, *« même si je fais semblant de ne pas comprendre »*, précise-t-il. L'ancien premier ministre sait qu'il ne pourra pas compter sur l'appui de l'adjoint aux finances, Jean-François Legaret (RPR), qui figurait sur sa liste régionale, mais avec lequel il ne s'est jamais entendu durant cette campagne. M. Balladur sait désormais qu'il trouvera aussi sur son passage celle qui devient le deuxième pilier, par l'importance de ses fonctions, de la municipalité parisienne.

« Si M. Toubon craignait être pris de court par M. Balladur, il n'avait qu'à laisser celui-ci se déclarer, et j'aurais moi-même coupé court à cette tentative », explique M. Tiberi, qui estime à la fois que *« M. Toubon s'est piégé tout seul »* et que *« personne ne veut de M. Balladur à la mairie de Paris »*.

Pascale Sauvage




هكذا من الأصل

MAGISTRATURE La garde des sceaux, Elisabeth Guigou, devait présenter, mercredi 15 avril, au conseil des ministres, le projet de réforme constitutionnelle du Conseil supérieur de la magistrature (CSM). ● CE TEXTE renforce les garanties de nomination des magistrats du parquet. Il sera suivi d'un projet de loi sur les relations entre le ministre et les procureurs ainsi que d'une refonte de l'instruction. ● POUR MIREILLE DELMAS-MARTY, professeur de droit et présidente, en 1990, de la commission « Justice pénale et droits de l'homme », cette réforme est un *« projet politique au sens fort »*. Elle estime toutefois que *« transparence et responsabilité ne suffisent pas à garantir l'impartialité de la justice pénale »*. ● EN ITALIE, l'indépendance du parquet est garantie par la Constitution. Les sanctions disciplinaires sont toutefois plus nombreuses qu'en France.

Mme Delmas-Marty souligne les « ambiguïtés » de la réforme de la justice

Professeur de droit et présidente en 1990 de la commission « Justice pénale et droits de l'homme », elle salue les efforts en faveur de la transparence et de la responsabilité des magistrats dans les textes préparés par la garde des sceaux

« Que pensez-vous de l'architecture générale de la réforme d'Elisabeth Guigou ?

– Cette réforme est présentée comme un projet politique au sens fort du terme. Partant du constat que l'actuelle crise de confiance des citoyens à l'égard de la justice est un danger pour la démocratie, elle se donne pour objectif de restaurer la confiance, ce qui implique transparence et responsabilité. Transparence avec l'inscription, en tête du code de procédure pénale, des principes directeurs du procès, comme nous l'avions proposé en 1990 dans la commission « Justice pénale et droits de l'homme ». Transparence avec une répartition plus explicite des rôles entre le ministre et les procureurs dont l'indépendance est renforcée. Transparence, enfin, avec l'instauration d'un débat annuel au Parlement sur la politique pénale. Ce texte insiste également sur le principe de responsabilité tant pour le pouvoir politique, qui sera tenu de s'expliquer à l'occasion de ce débat annuel devant le Parlement, que pour les magistrats : les décisions de classement pourront être contestées et les dysfonctionnements dénoncés par les justiciables.

» Cependant, pour les justiciables, transparence et responsabilité ne suffisent pas à garantir l'impartialité de la justice pénale. De même, l'indépendance du parquet à l'égard du gouvernement est un progrès important, mais elle ne garantit pas que les magistrats ne céderont pas à leurs préjugés.

– Comment qualifieriez-vous le nouveau visage du parquet ?

– Quant au statut, ce texte instaure une indépendance inachevée. Certes le parquet gagne en indépendance. D'abord par rapport à la profession puisque les magistrats sont minoritaires au sein du CSM. Il gagne également en indépendance par rapport au pouvoir politique puisque les nominations des procureurs généraux, des procureurs et des substituts devront recueillir l'avis conforme du Conseil supérieur de la magistrature (CSM), et non plus un avis simple, voire pas d'avis du tout, comme aujourd'hui. De plus, la procédure disciplinaire des magistrats du parquet, alignée sur celle des magistrats du siège, échappera au ministre de la justice. En revanche cette indépendance reste inachevée puisque le garde des sceaux conserve le droit de proposition pour les chefs de parquet alors que cette initiative revient au CSM pour les hauts magistrats du siège. C'est un point faible.

» Quant aux pouvoirs, le projet est plus ambigu. D'une part, il instaure une autonomie encadrée : il supprime les instructions individuelles du ministre et il maintient la possibilité, pour un procureur, de classer une affaire au nom de l'opportunité des poursuites mais il lui impose de motiver cette décision. D'autre part, et l'ambiguïté est là, il autorise le ministre à intervenir ouvertement dans une affaire particulière pour déclencher les poursuites ou saisir lui-même la juridiction. Cette procédure risque de susciter de nouveaux soupçons car elle donne l'impression que la chancellerie reprend d'une main ce qu'elle a abandonné d'une autre. C'est dommage.

– Y a-t-il d'autres exemples de « droits d'actions » en Europe ?

– En Angleterre, le General Attorney a un droit d'action mais ce droit est limité à certains crimes (crimes contre la sûreté de l'Etat et crimes « odieux »). En outre, l'Attorney général est membre du gouvernement mais il ne fait pas partie du « cabinet » et il n'est pas un véritable ministre de la justice car il partage ses pouvoirs avec le Lord Chancellor et le Home Secretary. La comparaison n'est donc pas vraiment valable.



MIREILLE DELMAS-MARTY

» En Allemagne, le ministre de la justice a un droit d'injonction mais, jusque dans les années 70, il n'y avait pas de risques d'abus puisque le parquet devait, avec le régime de légalité des poursuites, poursuivre systématiquement toutes les infractions. Maintenant, le parquet a un certain pouvoir d'apprécier l'opportunité des poursuites mais deux mécanismes empêchent les interventions « politiciennes » du ministre : les injonctions sont écartées en cas d'abus ou de détournement de pouvoir et le ministre n'a aucun pouvoir disciplinaire contre un procureur qui aurait résisté à ses injonctions.

» En France, l'ambiguïté du droit d'action et de saisine du ministre risque d'alimenter le soupçon d'interventionnisme que l'on cherchait précisément à apaiser. Mieux vaudrait soit revenir au rapport Truche, qui proposait que le ministre se fasse représenter, comme devant la juridiction administrative, par un magistrat de la chancellerie ou un avocat ; soit obliger le parquet à poursuivre systématiquement les infractions du livre IV du code pénal, qui comprend notamment les atteintes à la sûreté et à l'autorité de l'Etat, le terrorisme ou la corruption. Autrement dit, imposer pour ces infractions la légalité des poursuites.

– Les mécanismes de responsabilité instaurés par le texte vous paraissent-il suffisants ?

– Les commissions de recours contre les classements sans suite me paraissent indispensables pour contrôler, dans la transparence, la mise en œuvre de l'opportunité des poursuites. Les commissions de réclamation des justiciables risquent peut-être, en revanche, de créer une ambiance de délation. Le comité pour la révision de la Constitution présidé par M. Vedel, auquel je participais, avait proposé, plus simplement, que les justiciables adressent directement leurs « plaintes et doléances » au CSM.

– Comment cerner le problème de la légitimité des magistrats ?

– La légitimité du pouvoir politique est directement fondée sur le suffrage universel. Celle de l'autorité judiciaire sur la Constitution. Le problème de la légitimité se pose en raison du principe de l'opportunité des poursuites, qui permet à un procureur de classer une infraction dont l'auteur est identifié, ce qui est un pouvoir considérable. Ce pouvoir n'est régi par aucun texte mais la Constitution contient deux principes qui devraient permettre de limiter le risque d'arbitraire : la légalité, qui pourrait conduire à encadrer l'usage du classement dans la loi, et le principe d'égalité, qui oblige à motiver les classements et à ouvrir des possibilités de recours pour les justiciables.

– Que pensez-vous de l'instauration d'un juge des libertés pour la détention provisoire et de l'encadrement du travail du juge d'instruction ?

– Comme le soulignait le rapport de la commission, « Justice pénale et droits de l'homme », le juge d'instruction est dans une situation impossible : en tant qu'enquêteur, il fait des hypothèses sur l'innocence des uns et la culpabilité des autres mais, en tant que juge, il doit se comporter comme un arbitre neutre qui n'utilise pas la détention provisoire comme un moyen de pression pour obtenir des preuves. Le projet, en créant un juge notamment chargé du placement en détention provisoire, renforce le principe d'impartialité mais il me paraît très incomplet. Au lieu de revaloriser les juges du siège en leur confiant le contrôle d'une enquête menée par le parquet, il oppose le juge d'instruction au juge des libertés. Le risque est d'affaiblir les juges du siège en les divisant.

La légitimité du pouvoir politique est directement fondée sur le suffrage universel. Celle de l'autorité judiciaire est fondée sur la Constitution

» L'ouverture au public, au cours de l'instruction, des débats contradictoires sur la détention ou la longueur de la procédure me paraît un progrès. La pratique actuelle est en effet absurde : les enquêtes, qui devraient rester secrètes, sont rapidement connues du public alors que les débats entre la défense et l'accusation, qui méritent une publicité parce qu'ils sont contradictoires, se déroulent à huis clos.

» Quant à la mise en place de délais-butoirs, elle me paraît indispensable. La France a l'un des contentieux les plus importants à la Cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg. Or, 30 % de ce contentieux concerne la durée excessive d'une procédure pénale ou d'une détention provisoire. On ne peut faire l'économie de cette réforme, même si elle augmente la charge de travail des magistrats français.

– L'intervention de l'avocat dès la première heure de garde à vue nuira-t-elle, selon vous, à l'efficacité des enquêtes ?

– Le même argument avait été opposé, il y a cent ans en 1897, à l'arrivée de l'avocat dans le cabinet du juge d'instruction. Il reflète un climat de méfiance persistante : l'avocat est considéré comme un adversaire alors qu'il est un partenaire nécessaire. Je garde à l'esprit ce que disait Pierre Truche : plus l'avocat est pugnace, meilleure est la décision de justice car elle sera prise au terme d'un débat vraiment contradictoire. Il ne faut pas oublier qu'au plan constitutionnel la légitimité de la justice comprend non seulement l'autorité judiciaire mais aussi les droits de la défense.

– Ce projet va-t-il dans le sens des évolutions européennes ?

– Sous réserve des ambiguïtés et des insuffisances que j'ai évoquées, je crois effectivement qu'il s'engage dans la bonne direction. La tendance prédominante en Europe est double : elle comporte d'une part un ministère public, indépendant du pouvoir exécutif, chargé de diriger les enquêtes et, d'autre part, un juge des libertés compétent pour contrôler la légalité et la régularité des investigations. Ce sont d'ailleurs les orientations qui ont été retenues dans le projet de parquet européen contenu dans le *Corpus juris* qui a été proposé en 1997 par le Parlement et la Commission européenne. »

Propos recueillis par Anne Chemin

La rénovation du CSM vise à limiter les risques de nomination partisane

LE PROJET de loi constitutionnel sur le Conseil supérieur de la magistrature (CSM) est le premier acte de la réforme de la justice lancée à l'automne par Elisabeth Guigou. Suivront un texte sur les relations entre le garde des sceaux et les parquets, une refonte de l'instruction, une révision de la carte judiciaire, une remise à plat du droit familial et une réflexion sur les relations entre la justice et les médias.

Les textes sur la procédure pénale seront soumis au conseil des ministres dans les mois qui viennent tandis que la réforme du droit familial interviendra dans le courant de l'année 1999.

C'est par le CSM que le Parlement ouvrira, au printemps, le chantier de la justice. Né en 1946, réformé en 1958, puis en 1993, le Conseil est chargé, aux termes de la Constitution de la Ve République, d'« *assister* » le chef de l'Etat dans sa tâche de garant de l'indépendance de la magistrature. Il participe à ce titre à la nomination des 6 000 magistrats français depuis plus de cinquante ans. Pour les magistrats du siège, la procédure ne suscite guère de polémiques : ces juges indépendants, qui bénéficient du principe de l'inamovibilité, sont nommés, soit sur proposition, soit sur avis conforme du Conseil.

Pour les magistrats du parquet, en revanche, la controverse ne cesse de se développer. Actuellement, les procureurs sont nommés après un simple avis du CSM, ce qui permet au garde des sceaux de choisir en toute liberté les chefs de parquet avec lesquels il souhaite travailler.

Quant aux procureurs généraux, ils sont nommés directement en conseil des ministres, comme les préfets, sans que le CSM ait son mot à dire. En 1995, ce système avait permis à Jacques Toubon de nommer au poste sensible de procureur général de Paris son propre directeur de cabinet, Gabriel Bestard, et ce malgré les réticences du CSM, qui estimait que cette nomination avait des arrière-pensées quelque peu politiques.

« DOUBLE CLÉ »

Pour éviter ces nominations partisanes, Elisabeth Guigou avait annoncé dès son arrivée Place Vendôme qu'elle souhaitait renforcer les garanties de nomination des magistrats du parquet. Elle aurait pu confier le pouvoir de proposition au CSM, ce qui aurait aligné les conditions de nomination des parquetiers, qui sont placés, aux termes du statut de 1958, « *sous l'autorité du garde des sceaux* », sur celles des magistrats du siège, qui sont statutairement indépendants. Cette option a finalement été écartée : au nom des liens qui unissent depuis le XIIe siècle le parquet au pouvoir exécutif, les propositions de nomination continueront à émaner du garde des sceaux. En revanche, toutes les nominations, y compris celle des procureurs généraux, devront recueillir l'avis conforme du CSM.

Cette disposition constitue un progrès puisqu'elle instaure un système de « double clé » – la chancellerie et le CSM doivent se mettre d'accord sur un nom – et qu'elle met fin à la nomination directe des procureurs généraux en conseil des ministres, ce qui leur donnait un petit air de préfets judiciaires. L'instauration d'un avis conforme jouera cependant sur peu de nominations. De juin 1994 à décembre 1996, sur les 500 propositions faites par le ministère de la justice, le CSM avait rendu quinze avis défavorables. Sept d'entre eux n'avaient pas été suivis par le ministre. C'est donc sur ces sept propositions que le garde des sceaux devra, demain, prendre en compte l'opinion du CSM alors qu'il peut aujourd'hui l'ignorer.

Pour éviter tout risque de corporatisme, Elisabeth Guigou propose de modifier la composition du Conseil. Les magistrats, qui sont actuellement majoritaires, deviendront minoritaires : sur les 21 membres, ils ne seront plus que 10. Les présidents de la République, de l'Assemblée nationale, du Sénat et du Conseil économique et social désigneront chacun deux personnalités. Le Conseil d'Etat choisira l'un des siens tandis que le premier président de la Cour de cassation, le vice-président du Conseil d'Etat et le premier président de la Cour des comptes se mettront d'accord sur un nom. Comme aujourd'hui, le CSM sera présidé par le chef de l'Etat et vice-présidé par le garde des sceaux.

Ce texte sera complété dans les mois qui viennent par des dispositions renforçant les mécanismes de responsabilité. La procédure disciplinaire pourra être mise en mouvement, non plus seulement par le garde des sceaux, mais aussi par les chefs de cour. La procédure gagnera en transparence puisque les décisions du Conseil seront rendues publiques et les audiences, sauf exception, seront ouvertes au public. Les justiciables mécontents pourront en outre adresser leurs réclamations à une commission d'examen des réclamations qui siégera dans les cours d'appel. Si elle estime la demande fondée, elle pourra la transmettre au ministre de la justice.

A. C.

En Italie, l'indépendance du parquet est garantie par la Constitution

LE DÉBAT français sur le ministère public conduit souvent à une comparaison avec l'Italie. L'indépendance du parquet y est en effet garantie par la Constitution de 1948. « *Cette indépendance est le produit de l'Histoire,* explique Edmondo Bruti-Liberati, substitut du procureur général à Milan et ancien membre du Conseil supérieur de la magistrature. *C'est l'expérience fasciste qui a conduit la démocratie italienne à faire le choix d'un parquet totalement indépendant.* » Cette indépendance se manifeste d'abord à l'égard du pouvoir politique : le ministre de la justice italien se contente d'assurer la gestion matérielle des tribunaux. Il n'intervient jamais dans les affaires particulières. Il ne définit pas la politique pénale, qui découle de l'application de la loi.

Recrutés par concours, les magistrats du parquet sont inamovibles c'est-à-dire que, contrairement aux parquetiers français, ils ne peuvent être mutés sans leur consentement. Personne ne peut leur donner d'instructions dans un dossier particulier, pas même leur procureur. Personne ne peut non plus leur retirer un dossier, sauf sur décisions motivées du procureur, lesquelles sont le plus souvent controversées. Pour éviter que cette indépendance ne conduise à des décisions arbitraires ou contestables, les Italiens ont mis en place un système de légalité des poursuites. Contrairement aux français, les procureurs italiens ne peuvent pas classer sans suite un dossier au nom de l'opportunité. La loi les oblige à poursuivre systématiquement toutes les infractions qui leur sont signalées.

En contrepartie de leur indépendance, la responsabilité des magistrats italiens peut être engagée à la fois sur les plans disciplinaire, civil et pénal. Les procédures disciplinaires sont ainsi beaucoup plus nombreuses qu'en France : une centaine de poursuites ont été exercées en Italie en 1996, contre moins d'une dizaine en France. Elles aboutissent pour moitié à des sanctions prononcées par le Conseil supérieur de la magistrature, qui vont du blâme à la révocation. L'autre moitié se solde par des non-lieux ou des relaxes qui correspondent en partie à des dénonciations calomnieuses visant à destabiliser un magistrat en charge d'un dossier important.

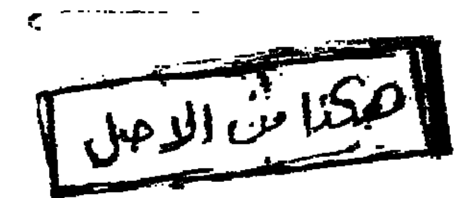
TRAVAIL EN ÉQUIPES

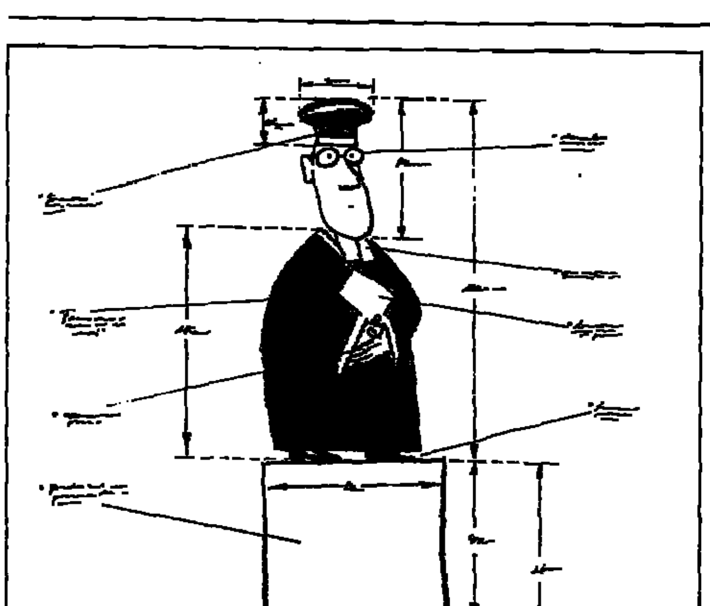
Depuis la réforme du code de procédure pénale en 1989 qui a aboli la fonction de juge d'instruction, le parquet mène directement les enquêtes sous le contrôle d'un juge qui intervient dans le domaine des atteintes aux libertés. Les magistrats du parquet travaillent en équipe avec des sections de police judiciaire qui leur sont directement rattachées et non dépendantes du ministère de l'intérieur, comme en France. Ce système, qui allie indépendance et travail en « pools », a fait la preuve de son efficacité à l'égard de la criminalité organisée. « *Aucun pays au monde n'a mis en cause autant de personnalités, notamment dans le monde politique* », estime Mario Vaudano, président de l'application des peines à la cour d'appel de Milan, ancien procureur et ancien juge d'instruction.

Si le principe constitutionnel de légalité des poursuites permet un traitement efficace des affaires importantes ou sensibles, il en va différemment pour le contentieux de masse, les parquets ne pouvant matériellement pas poursuivre toutes les infractions. Un système de classement sans suite existe sous le contrôle d'un juge mais cette procédure est insuffisante. Dès lors, explique Mario Vaudano, « *pour les petites infractions, le retard accumulé est tel que l'on aboutit souvent à la prescription de l'action publique, c'est-à-dire à un classement de fait* ». Cet assouplissement *de facto* du principe de légalité des poursuites pose le problème de la cohérence de la politique pénale entre les parquets. Pour pallier le risque de divergences, un parquet national anti-Mafia a été crée pour jouer, au moins dans ce domaine particulier, un rôle d'impulsion et de coordination.

Le statut du parquet italien tel qu'il est actuellement défini par la Constitution risque d'être modifié prochainement. Un projet de réforme constitutionnelle, actuellement à l'étude devant une commission parlementaire, propose de séparer la magistrature en deux corps afin d'empêcher tout passage entre les fonctions de procureur et de magistrat du siège. Ce projet est pourtant loin de recueillir l'adhésion de la magistrature italienne. A l'occasion de son 24e congrès qui s'est tenu au début de l'année 1998, l'Association nationale des magistrats (ANM), qui regroupe la quasi totalité des magistrats, a réaffirmé son opposition à ce projet. Elle lui préfère un système posant l'interdiction temporaire pour un parquetier de passer au siège dans le même tribunal. Le président de la République, Oscar-Luigi Scalfaro, a apporté son soutien à l'ANM car il craint que cette séparation totale des deux corps nuise à terme à l'indépendance de la magistrature.

Sabine Maillard





L'aval indispensable de Jacques Chirac

Le projet de loi constitutionnelle portant réforme du Conseil supérieur de la magistrature (CSM) n'aurait pu voir le jour sans l'aval de Jacques Chirac. Le président de la République est, en effet, aux termes de la Constitution, le maître d'œuvre des projets de réformes constitutionnelles. Avant que le gouvernement ne le présente en conseil des ministres, Jacques Chirac avait, mercredi 11 mars, *« approuvé l'orientation générale »* du texte, lors d'une réunion de travail avec le premier ministre, Lionel Jospin, et le garde des sceaux, Elisabeth Guigou.

Cette rencontre avait mis fin à une période de tensions entre l'Elysée et le gouvernement. La présidence de la République s'était en effet opposée au projet du gouvernement de proroger d'un an le mandat de l'actuel CSM, dont la nouvelle élection sera rendue caduque par la rénovation du Conseil si la réforme constitutionnelle est adoptée. L'Elysée avait notamment fait valoir que cette mesure semblait préjuger des décisions du Parlement sur la réforme. Cette décision avait été interprétée par les syndicats de magistrats comme une volonté de freiner la réforme.

Les syndicats de magistrats préparent une journée de protestation pour le 5 mai

Ils estiment que la réforme renforce les pouvoirs du garde des sceaux

EN QUELQUES MOIS à peine, l'espoir, puis l'impatience se sont transformés en colère. Dès que les avant-projets de loi sont sortis des cartons de la place Vendôme, les syndicats de magistrats ont vivement protesté, rédigeant des communiqués et refusant, pour certains, de se rendre dans les réunions de concertation. Du Syndicat de la magistrature (SM), une organisation de gauche créée en 1968, à l'Union syndicale des magistrats (USM), qui se dit elle-même *« majoritaire et modérée »*, en passant par l'Association française des magistrats instructeurs (AFMI), qui affirme être dépourvue d'idéologie, le monde judiciaire prépare une fronde. Le 5 mai, le SM sera en grève tandis que l'USM et l'AFMI mèneront des actions de protestation.

Leur courroux vise la réforme du Conseil supérieur de la magistrature, qu'ils jugent insuffisante, mais aussi les textes sur le parquet. Les instructions adressées aux procureurs dans les affaires particulières seront supprimées mais le garde des sceaux, qui, jusqu'alors, apparaissait à peine dans le code de procédure pénale, verra son rôle réaffirmé. *« Le ministre de la justice veille à l'application de la loi pénale,* note l'avant-projet. *A cette fin, il définit dans le cadre de la politique judiciaire déterminées par le gouvernement les directives générales de politique pénale. »* Ces directives, qui seront plus précises et plus nombreuses que les circulaires d'aujourd'hui, devront être appliquées *« de manière coordonnée, dans le respect de l'égalité entre les citoyens et compte tenu des circonstances »*.

Plus contesté encore est la création d'un droit d'action directe du garde des sceaux. Pour compenser la suppression des instructions dans les affaires individuelles, le ministre aura le droit de déclencher lui-même les poursuites, comme le font actuellement les procureurs. Il pourra en outre intervenir directement dans le cours d'une procédure après le feu vert d'une commission de la Cour de cassation.

« CENTRALISATION »

Pour les syndicats de magistrats, c'en est trop. *« Loin de renforcer l'indépendance des magistrats du ministère public, le projet de la chancellerie la réduit sensiblement,* affirmait l'USM, le 3 avril, en dénonçant l'instauration d'instructions *« collectives et contraignantes »* et la *« centralisation de l'action publique entre les mains de la chancellerie »*. Le SM n'est guère plus enthousiaste. *« Si cette réforme est adoptée, un ministre, homme politique membre de l'exécutif, dirigera des magistrats fonctionnarisés,* écrit-il dans un argumentaire envoyé aux juridictions. *On nous promettait l'impossibilité de toute intervention ministérielle. On nous annonce désormais un procureur général de la Nation membre à part entière du gouvernement. »*

Discrète lorsque les discussions portaient essentiellement sur le parquet, l'AFMI est entrée en scène dès que les dispositions sur l'instruction ont été connues. Intervention de l'avocat dès la première heure de garde à vue, création d'un juge des libertés chargé des placements en détention provisoire, délais-butoirs de six mois pour l'enquête : aucune des dispositions prévues par la chancellerie n'a trouvé grâce à ses yeux. *« Ce texte est consternant tant la défiance à l'égard des juges d'instruction et de la police judiciaire est évidente,* écrit l'AFMI. *C'est là incontestablement « l'addition à payer » pour notre efficacité dans les affaires politico-financières de ces dernières années. »*

Comme en 1990, comme en 1991, les trois syndicats se retrouveront donc côte à côte le 5 mai pour une journée de protestation. Les enjeux, lors des précédents mouvements, étaient cependant tout autre : regroupés dans une intersyndicale qui comportaient également des organisations de fonctionnaires, les magistrats protestaient alors contre l'indigence du budget du ministère de la justice et les promesses non tenues des gouvernements. Cette fois, tous seront unis contre un projet de réforme qu'ils avaient pourtant appellé de leurs voeux : le SM a lancé un mot d'ordre de grève tandis que les deux autres organisations devraient se contenter de défilés ou de conférences de presse dans les juridictions.

Cette coordination d'un jour masque cependant des désaccords profonds. Le SM et l'USM se rejoignent pour dénoncer l'inachèvement de la réforme sur le parquet mais le renforcement de la responsabilité des magistrats les divisent : le SM approuve la création de commissions de réclamations des justiciables alors que l'USM y voit des *« soviets disciplinaires »*. Quant à l'AFMI, elle défend avec vigueur une conception traditionnelle de l'instruction à la française que le SM n'a cessé de critiquer, ces dernières années, au nom des droits de la défense et de la transparence de l'action de la justice.

A. C.

12 000 maires s'opposent au contrat d'union sociale

AU MOMENT où le ministère de la justice prend connaissance du rapport final du professeur de droit Jean Hauser proposant des solutions aux problèmes matériels rencontrés par les concubins, quel que soit leur sexe, le débat sur la reconnaissance des couples homosexuels est relancé par des maires. Le projet de contrat d'union sociale (CUS), défendu par des parlementaires, prévoyait en effet que les contractants valident leur union devant un officier d'état civil (*Le Monde* du 24 février). Or douze mille élus, en rejoignant un collectif des maires de France pour le mariage républicain, ont voulu montrer qu'ils ne souhaitaient pas cautionner de telles unions.

À l'initiative de Michel Pinton, maire de Felletin dans la Creuse, les maires des 36 000 communes de France ont reçu un courrier daté du 2 mars leur demandant de *« défendre le mariage républicain »*. Cette lettre leur explique que la proposition de loi instituant un CUS vise *« à permettre aux couples homosexuels d'accéder à la plupart des droits que confère aujourd'hui le mariage : il s'agira en fait d'un véritable "mariage" homosexuel »*. La missive leur demande donc de prendre position *« pour amener les pouvoirs publics à abandonner leur projet »*.

En moins de deux semaines, douze mille maires ont signé un texte joint à ce courrier par lequel ils se déclarent *« soucieux de préserver la famille comme élément naturel et fondamental de toute société.* [Ils] *s'opposent à la mise en place d'un contrat d'union pour les personnes du même sexe (...) et à l'implication du maire en tant qu'officier d'état civil dans la célébration d'un contrat de ce genre »*. Le nombre de réponses a surpris jusqu'à Michel Pinton. Dans un texte, remis au *Monde*, il explique sa démarche et affirme que ce courrier a été *« une bouteille jetée à la mer »* lancée par *« une poignée de maires partageant la même fidélité à la République »*.

« RÉALITÉ BIOLOGIQUE »

Les maires de communes rurales ont été les plus nombreux à répondre, mais ils ne sont pas les seuls. Guy Teissier, maire du cinquième secteur de Marseille et député (UDF) des Bouches-du-Rhône a signé des deux mains, précisant qu'*« il est de la responsabilité de l'Etat d'encourager et de valoriser la famille et le mariage, et non, comme le proposent les parlementaires de la majorité actuelle, de concurrencer cette réalité biologique et culturelle par des formes juridiques nouvelles, qui confondent choix personnel et intérêt collectif »*.

Les prises de position des signataires sont sans appel : Michel Coulon (PS), maire de Le Fay (Saône-et-Loire), qui *« vote à gauche depuis toujours »*, indique qu'il se fera *« porter malade s'*[il doit] *effectuer une telle union contre nature »*. Lucien Guichon, maire d'Oyonnax, député (RPR) de l'Ain affirme *« solennellement qu'*[il ne célébrera] *jamais aucun mariage homosexuel ou tout autre nom qui pourrait lui être donné, en accord total avec l'ensemble de* [ses] *adjoints »*. Jean-Pierre Leclercq, maire d'Epenouse (Doubs), déclare qu'il préférera démissionner que de se *« prêter à cette exaction »*.

La puissante Association des maires de France (AMF) n'a pas souhaité s'associer à la démarche du collectif. Son président, Jean-Paul Delevoye, sénateur et maire (RPR) de Bapaume (Pas-de-Calais), a cependant reçu les membres du collectif et leur a fait part de son opposition, à titre personnel, à toute légalisation d'un contrat d'union entre personnes de même sexe qui ouvrirait des avantages similaires à ceux des couples mariés. La commission des communes rurales de l'AMF s'est, elle aussi, penchée sur le sujet.

Son président, François Paour, maire de Saint-Bernard (Ain), a signé la pétition à titre personnel et résume ainsi la position de ses collègues : *« Si la loi nous l'impose, nous le ferons. Mais, pour l'instant, nous ne sommes pas demandeurs, c'est le moins que l'on puisse dire. »*

Michèle Aulagnon

Michel Pinton, le père de l'UDF

Michel Pinton réapparaît au moment où sa seule vraie réussite politique est menacée de mort. Ce polytechnicien, qui fut, dès 1968, un des conseillers discrets de Valéry Giscard d'Estaing, est le véritable inventeur de l'UDF. A la veille des législatives de 1978, c'est lui qui comprit que les giscardiens, les centristes et les radicaux devaient impérativement s'unir. C'est lui aussi qui fut, jusqu'en 1983, la véritable cheville ouvrière de la confédération.

Mais il survécut fort mal à la défaite de son patron en 1981, échouant dans une tentative d'implantation électorale dans le Val-d'Oise, devant se contenter d'un siège au Parlement européen de 1989 à 1994, où il fut vite marginalisé après sa prise de position contre Maastricht. Aujourd'hui, il n'est plus que maire de Felletin (Creuse), là où il est né, le 23 décembre 1937.

DISPARITIONS

Sir Ian MacGregor

Le businessman favori de Mme Thatcher

SIR IAN MACGREGOR, ancien PDG du National Coal Board, les charbonnages britanniques, est mort lundi 13 avril d'une crise cardiaque, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

Il était difficile d'imaginer Sir Ian MacGregor en *« vieux salaud qui aime gagner »*, comme il s'était lui-même dépeint lors de la célèbre grève des mineurs de 1985, l'un des mouvements sociaux les plus impitoyables de l'après-guerre en Grande-Bretagne. Encore moins en *« boucher yankee fossoyeur du "pays noir" »*, comme son irréductible ennemi, Arthur Scargill, le leader ultra des « gueules noires », avait publiquement appelé ce patron de choc d'origine écossaise, naturalisé américain, à l'allure de « grand-papa gâteau ».

Le tempérament de ce diplômé en métallurgie de l'université de Glasgow, né le 21 septembre 1912, correspondait pourtant parfaitement au profil exigé par le premier ministre de l'époque, Margaret Thatcher, afin de mater le National Union of Mineworkers, à l'époque le plus militant des syndicats du Royaume : énergie, passion du travail et goût pour les solutions radicales afin de redresser les canards boiteux. Après la redoutable cure d'amaigrissement imposée par ce croisé de la libre entreprise au sidérurgiste British Steel et au constructeur automobile British Leyland, le créateur d'un énorme conglomérat de sociétés extractives aux Etats-Unis avait obtenu gain de cause contre les troupes d'« Arthur-le-Rouge ». Bien conseillé juridiquement, soutenu à fond par les « faucons » du gouvernement conservateur ainsi que par une partie du public révulsé par les violences physiques comme verbales, Ian MacGregor avait résisté à toutes les pressions et aux piquets de grève pour imposer la fermeture de 175 puits et 20 000 suppressions d'emploi et préparer le secteur à la privatisation.

Toutefois, le businessman favori de Mme Thatcher n'avait pas touché les dividendes de sa victoire, comme l'a montré son éviction, en 1986, au profit d'un homme neuf, plus médiatique. Sir Ian, qui avait été par la suite banquier d'affaires, avait pris sa retraite aux Bermudes.

Marc Roche

■ **BAHI LADGHAM**, ancien premier ministre tunisien, est mort, lundi 13 avril, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans. Né le 10 janvier 1913 à Tunis, Bahi Ladgham fut l'un des plus fidèles compagnons de route de l'ex-président Habib Bourguiba, d'abord dans les rangs du parti Néo-Destour, puis, à partir de l'indépendance de la Tunisie, en 1956, lorsqu'il devint le « numéro deux » du régime en étant le secrétaire général du Néo-Destour et en occupant de facto les fonctions de chef du gouvernement, d'abord avec le titre de secrétaire d'Etat à la présidence avant d'être officiellement nommé premier ministre en novembre 1969. Mais, un an plus tard, le 2 novembre 1970, il fut limogé et remplacé par Hédi Nouira, qui sera l'architecte de la libéralisation économique. Bahi Ladgham renonça à toutes ses responsabilités politiques en mars 1973 et se contenta ensuite d'assurer des missions internationales pour le compte de la Ligue arabe.

■ **IVAN TCHÉREPNINE**, compositeur américain, est mort à Boston, samedi 11 avril, à l'âge de cinquante-cinq ans. Né à Issy-les-Moulineaux le 5 février 1943, Ivan Tchérepnine étudie d'abord avec son père, le compositeur Alexandre Tchérepnine (1899-1977), et sa mère, la pianiste Lee Hsien Ming. Il se rend ensuite aux Etats-Unis, où il continue d'étudier avec Randall Thompson et Leon Kirchner à l'université de Harvard. Il retourne en Europe, où il étudie avec Karlheinz Stockhausen, Henri Pousseur et Pierre Boulez. De retour aux Etats-Unis, Ivan Tchérepnine enseigne au Conservatoire de San Francisco et à l'université de Stanford, tout en travaillant avec John Cage et David Tudor. En 1972, il enseigne à Harvard, où il dirige le studio de musique électronique. Son œuvre se partage en musique instrumentale et musique électroacoustique, entre musique pour orchestre, musique de chambre et musique pour piano. En 1996, Ivan Tchérepnine avait remporté un grand prix doté de 150 000 dollars pour un *Double Concerto pour violon, violoncelle et orchestre* qui a été créé par Yo Yo Ma, Lynn Chang et l'Orchestre symphonique des jeunes de Boston. Ivan Tchérepnine était naturalisé américain depuis 1960.

NOMINATION

ESPACE

Jean-Yves Le Gall, responsable de l'élaboration du plan stratégique du Centre national d'études spatiales (CNES), s'apprête à prendre les rênes de la société franco-russe Starsem, qui commercialise les lanceurs de la famille Soyouz. Il remplacera au poste de président François Calaque, qui est à l'origine de la création de cette société et qui a dû, *« pour des raisons de convenances personnelles »*, quitter ses fonctions. Société de droit français dont le siège est à Suresnes (Hauts-de-Seine), Starsem a été créée en 1996 par Aérospatiale, Arianespace, l'Agence spatiale russe (RKA) et le centre spatial russe TsSKB-Progress. Elle cherche actuellement à se faire une place sur le marché mondial des services de lancements et à gagner des contrats auprès des compagnies propriétaires de constellations de petits satellites. Globalstar est le premier client de Starsem pour le lancement des douze derniers de leurs quarante-huit satellites de téléphonie mobile.

[Né le 30 avril 1959 à Marseille, Jean-Yves Le Gall est diplômé de l'Ecole supérieure d'optique (1981) et docteur-ingénieur de l'université Paris-Sud (1983). En 1981, il a commencé sa carrière au Laboratoire d'astronomie spatiale du CNRS. Quatre ans plus tard, il rejoint la direction générale de l'industrie, où il est plus particulièrement chargé des relations avec l'industrie spatiale. En 1988, il devient conseiller technique de Paul Quilès, ministre chargé de l'espace, et, à ce titre, est associé à la définition des programmes de l'Agence spatiale européenne (ESA) et du Centre national d'études spatiales (CNES). Quatre ans plus tard, il rejoint les rangs de Novespace, une filiale du CNES, où il occupe le poste de directeur général. Nommé directeur-adjoint du CNES en 1996, il conduit l'élaboration du plan stratégique de cet organisme, prépare la position française au conseil de l'ESA et prend en charge les relations internationales et la communication du CNES.]

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du jeudi 9 avril est publié :

● **Accords internationaux** : un décret portant publication de l'accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la Roumanie relatif à la coopération en matière d'affaires intérieures, signé à Bucarest le 21 février 1997.

Au *Journal officiel* du samedi 11 avril sont publiés :

● **Cosmétiques** : un arrêté suspendant la mise sur le marché de produits cosmetiques et de produits d'hygiène corporelle contenant des extraits bovins, ovins et caprins non conformes à certaines conditions.

● **AOC** : un arrêté relatif à l'appellation d'origine contrôlée « Côteaux du Layon ».

● **Justice** : un arrêté fixant le taux de l'indemnité de costume d'audience attribuée aux auditeurs de justice : elle est fixée à 3 200 francs.

● **Légion d'honneur** : un arrêté relatif au prix de la pension et du trousseau des élèves des maisons d'éducation de la Légion d'honneur, 8 301 francs pour les élèves de l'enseignement secondaire, 9 114 francs pour les élèves des classes post-baccalauréat. Le renouvellement et l'entretien du trousseau incombent aux familles en contrepartie d'une somme fixée à 2 580 francs.

● **France-Espagne** : un décret relatif à la constitution de la commission intergouvernementale concernant la construction et l'exploitation de la section internationale d'une ligne ferroviaire à grande vitesse entre la France et l'Espagne (façade méditerranéenne).

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Geraldine FACS
et Stephen SMITH
sont heureux d'annoncer la naissance de

Lily,

le 10 avril 1998, à Paris.

Décès

– M. Michel Desmet, président de la Sonacotra,
M. Dominique Bon, directeur général,
Le conseil d'administration,
Le comité de direction,
Le comité d'entreprise,
Et les personnels de la Sonacotra,
ont la grande tristesse de faire part du décès, le 13 avril 1998, de

M. Bernard BARIOL.

La cérémonie religieuse aura lieu le mercredi 15 avril, à 10 heures, en l'église de Jardin (Isère).

Sonacotra,
42, rue Cambronne,
75015 Paris.

– Michel Barré,
Et Françoise Barré
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Jeanne BARRÉ-BORELLI,
officier des Arts et des Lettres,

survenu le 12 avril 1998, dans sa quatre-vingt-quatrième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 17 avril, à 13 h 30, en l'église Saint-Jean-Baptiste de Neuilly, 1, rue de l'Eglise, et sera suivie de l'inhumation au cimetière du Père-Lachaise.

– La baronne Bégoügne de Juniac,
née Myriam des Moutis,
son épouse,
M. et Mme Alexandre Bégoügne de Juniac,
Maxime, Armand et Victoria,
ses enfants et petits-enfants,
ont la profonde tristesse de faire part du rappel à Dieu, le lundi 13 avril 1998, du

baron BÉGOÜGNE de JUNIAC,
commandeur de la Légion d'honneur,
commandeur de l'ordre national du Mérite,
ancien ambassadeur de France
en Ethiopie, en Turquie et en Belgique.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 17 avril, à 9 h 30, en l'église Saint-Jean-Baptiste, 158, avenue Charles-de-Gaulle, à Neuilly-sur-Seine.

11, boulevard du Général-Kœnig,
92200 Neuilly-sur-Seine.
88, rue des Rosiers,
92500 Rueil-Malmaison.

– L'équipe « Littérature et idéologies au XIXe siècle » (unité de recherche LIRE du CNRS et des universités Lumière-Lyon-II et Stendhal-Grenoble-III)
a la très grande tristesse de faire part du décès de

Roger BELLET,
son ancien directeur,
professeur émérite
à l'université Lumière,
président de la société
et directeur de la revue
des *Amis de Jules Vallès*,

survenu le 9 avril 1998, à l'âge de soixante-quinze ans.

Les obsèques ont lieu dans l'intimité familiale le 15 avril.

– Rennes. Paris. Brest. Nantes.

Le laboratoire de pharmacologie,
Et le centre régional de pharmacovigilance de Rennes
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Catherine BENETON,
praticien hospitalier
au CHR de Pontchaillou.

– Le président,
Le vice-président,
Et les secrétaires perpétuels de l'Académie des sciences,
ont la profonde tristesse de faire part du décès de

Raimond CASTAING,
membre de l'Académie des sciences,
professeur émérite
de l'université Paris-Sud,
commandeur de la Légion d'honneur,
grand officier
de l'ordre national du Mérite,

survenu le 10 avril 1998.

Né en 1921, Raimond Casting fut élève de l'Ecole normale supérieure, agrégé de sciences physiques puis ingénieur de l'Onera, où il réalisa sa microsonde électronique, dite microsonde de Castaing, permettant de déterminer la répartition des éléments dans un solide avec un pouvoir séparateur de l'ordre du micron. Raimond Castaing a enseigné à l'université Paris-Sud depuis sa création et effectué ses recherches au Laboratoire de physique des solides de cette université. Elu à l'Académie des sciences en 1977, il a animé plusieurs groupes de travail, notamment sur la recherche spatiale, les déchets nucléaires, les risques technologiques.

– Le président de la Commission nationale d'évaluation des recherches sur la gestion des déchets radioactifs (instituée par la loi du 30 décembre 1991),
Ses membres,
Et le secrétariat scientifique,
ont le regret de faire part du décès de

Raimond CASTAING,
membre de la Commission,
désigné par le gouvernement
sur proposition
de l'Académie des sciences,

survenu à Paris, le 10 avril 1998.

A sa famille et à ses proches, ils expriment leur profonde sympathie.

– Le président de l'université Paris-Sud-XI,
Le doyen du Centre scientifique d'Orsay,
Ses collègues,
ont la tristesse de faire part du décès de

Raimond CASTAING,
professeur émérite
de l'université Paris-Sud,
membre de l'Académie des sciences,
commandeur de la Légion d'honneur,
grand officier de l'ordre national
du Mérite,

survenu le 10 avril 1998.

Les obsèques auront lieu le mercredi 15 avril, à 10 h 30, en la cathédrale Saint-Pierre de Condom (Gers).

– Le Laboratoire de physique des solides de l'université Paris-Sud,
Ses collègues,
ont la douleur de faire part du décès de

Raimond CASTAING,
professeur émérite
de l'université Paris-Sud,
membre de l'Académie des sciences,

survenu le 10 avril 1998.

– Le président,
Le personnel de l'Office national d'études et de recherches aérospatiales,
ont la tristesse de faire part du décès du

professeur
Raimond CASTAING,
directeur général
de l'Office national d'études
et de recherches aérospatiales
(1968-1972),

survenu le 10 avril 1998.

Agrégé de sciences physiques, docteur ès sciences, entré comme ingénieur à l'Office national d'études et de recherches aérospatiales (Onera) en 1947, Raimond Castaing avait poursuivi une carrière particulièrement brillante de chercheur. Nommé directeur scientifique des matériaux en 1963, il avait assuré à compter du 1er janvier 1968, cumulativement avec ses fonctions de professeur et les travaux de recherche qui s'y rattachaient à l'université de Paris-Sud, celles de directeur général de l'Office.

A la tête de cet établissement public de recherches, il avait su mettre sa vaste compétence et toute son expérience d'authentique chercheur au service de la recherche aéronautique et spatiale, animant et orientant avec autant d'enthousiasme que de clairvoyance les travaux d'équipes de haut niveau, leur communiquant sa foi et son énergie.

Universitaire, attaché par goût et par profession aux aspects fondamentaux de la recherche scientifique, il s'était employé à ce que l'Onera consacre à la recherche à long terme la part indispensable de ses moyens tout en menant une politique de collaboration très poussée et très directe avec l'industrie en nouant avec elle des rapports qualifiés d'exemplaires.

Raimond Castaing avait été président du Haut Conseil scientifique de l'Onera de 1990 à 1995.

(*Le Monde* du 15 avril.)

– Nelly Kaplan,
Claude Makovski
ont la très grande tristesse de faire part du décès brutal, après une courte maladie, de leur ami,

Jean CHAPOT.

Selon ses vœux, une absoute sera prononcée le vendredi 17 avril 1998, à 14 h 30, en l'église Saint-Ferdinand des Ternes, Paris-17e.

L'inhumation aura lieu ultérieurement à Tartas (Landes), dans la plus stricte intimité.

(*Le Monde* daté 12-13 avril.)

– Florence Dauman,
sa fille,
Le comte de Caumont La Force et la comtesse, née Irène Dauman,
son beau-frère et sa sœur,
Margaret Corman,
sa cousine,
Et tous ses proches amis,
ont la douleur d'annoncer le décès de

Anatole DAUMAN,
croix de guerre 1939-1945,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix du combattant volontaire
de la Résistance,
commandeur du Mérite allemand,
commandeur des Arts et des Lettres,
officier de l'ordre national
du Mérite,

le 8 avril 1998.

L'incinération aura lieu au Père-Lachaise, le 17 avril, à 10 h 45.

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

19, rue de Pomereu,
75116 Paris.
86, avenue Paul-Doumer,
75016 Paris.

– Florence Dauman,
Suzanne Van Tieghem,
Pascale Dauman,
Margaret Corman,
Aline Fidler-Cavaglionne, Andre Valio-Cavaglionne, Edith Fidler,
et leurs enfants,
Pedro et Ana Joaquim,
ses proches amis,
Les Argonautes,
ont la douleur de faire part du décès, le 8 avril 1998, de

Anatole DAUMAN,
président-directeur général
d'Argos Films.

L'incinération aura lieu le vendredi 17 avril, à 10 h 45, au Père-Lachaise.

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

(*Le Monde* du 10 avril.)

– Le professeur Michel Kazatchkine,
Natacha, Emilie, Cécile,
Alain et Françoise Moeller,
Anne-Caroline,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Judith KAZATCHKINE,
née MELLER,

le 14 avril 1998.

Les obsèques auront lieu le jeudi 16 avril, à 15 heures, au cimetière russe de Sainte-Geneviève-des-Bois, 8, rue Léo-Lagrange.

1, rue Le Goff,
75005 Paris.

– Mme Paulette Druon,
sa tante,
M. et Mme Mitchell,
ses cousins,
Le docteur Frédéric Perrier,
son filleul,
Sa famille,
Et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Jacqueline LOGIER,

survenu le 13 avril 1998, dans sa soixante-huitième année.

Le service religieux aura lieu à 10 heures, le 16 avril, en l'église Saint-Vaast de Béthune.

– Le professeur Jean-Pierre Marchand,
ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme Vincent Girard,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Philippe Marchand,
leurs enfants et petits-enfants,
M. Dominique Marchand,
ses enfants,
Et Mme Caroline Marrel,
Les familles Alquier-Bouffard, Bosc, Marchand, Sautter,
ont la tristesse de faire part du décès du

pasteur Jacques MARCHAND,

survenu à Nice, le 11 avril 1998, dans sa quatre-vingt-huitième année.

Les obsèques ont eu lieu le mercredi 15 avril 1998, au temple de l'église réformée de France, 15, rue Grignan, à Marseille.

« L'Eternel est mon berger... »

– Les anciens du mouvement de Résistance Combat
ont la tristesse de faire part du décès de leur camarade,

Roger NATHAN-MURAT,
commandeur de la Légion d'honneur,
rosette de la Résistance,
ancien chef national
des groupes-francs de combat,
liquidateur national du mouvement.

– Jean-René Suratteau,
son époux,
Marc et Lucette Suratteau,
Marie-Thérèse et Jean-Pierre Augias,
Jean-François et Aurélie Suratteau,
Dominique et Alma Suratteau,
Jean-Yves Suratteau,
ses enfants,
Julien, Alexandre,
Cédric, Guillaume, Damien,
Samuel,
Camille, Fabrice,
ses petits-enfants,
Huguette Landes,
sa belle-sœur,
Nicole Landes,
sa nièce,
ont la douleur de faire part du décès de

Anne-Marie SURATTEAU,
née CAPRAIS,

survenu à Vence (Alpes-Maritimes), le 6 avril 1998, dans sa quatre-vingtième année.

Les obsèques ont été célébrées dans la plus stricte intimité.

446, avenue du Colonel-Meyère,
06140 Vence.

– Ecole. Besançon.

Mme Françoise Volmat-Pezaire,
son mari et leur fille Louise,
La famille Clère,
La famille Poussière,
Le professeur Bizouard,
Et toute l'équipe médicale du service psychiatrique Pasteur et les Carmes,
ont la douleur de faire part du décès du

professeur Robert VOLMAT,

survenu le lundi 13 avril 1998.

Les obsèques seront célébrées le jeudi 16 avril, à 14 h 30, en l'église Saint-Pierre de Besançon.

Anniversaires de décès

– N'oubliez pas

Jean ESTEBE,

sa gaieté, sa gentillesse, son amour de l'Histoire, 19 avril.

– A

Pierre-Frank NAUDET,

décédé depuis quatre ans.

Que ceux qui l'ont aimé pensent à lui et perpétuent sa mémoire.

L. Lissac.

Commémorations

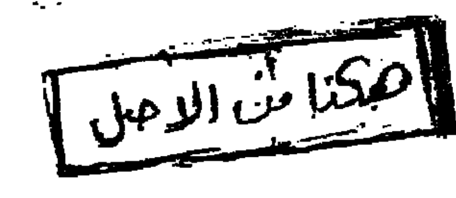
– Dixième anniversaire de la mort des **gendarmes d'Ouvéa et des parachutistes du 11e Choc.**

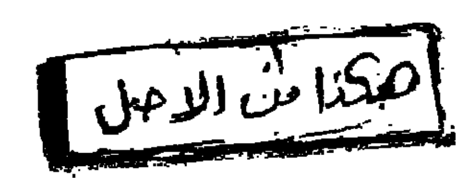
Samedi 18 avril, à 16 h 30, messe solennelle célébrée en l'église Saint-Louis des Invalides, à Paris.

A 18 heures, ravivage de la flamme sous l'Arc de triomphe.

Dimanche 19 avril, à 11 h 15, messe célébrée en l'église du Sacré-Cœur de Marcq (Nord), suivie d'un hommage au Mémorial des héros tombés pour la France.

Drapeaux des associations conviées.
Tenues militaires souhaitées.





Saint-Nazaire veut renouer avec la glorieuse époque des grands paquebots

Le « Vision of the Seas », un immense paquebot de croisière, va larguer les amarres, jeudi, à Saint-Nazaire. La ville, qui a toujours dépendu des activités portuaires, prépare de nouveaux aménagements pour confirmer son rang dans la construction navale mondiale

NANTES
de notre correspondant

« Et maintenant, que France *s'achève et s'en aille vers l'océan pour y voguer et pour y servir ! »* Les deux bras levés, ce 11 mai 1960, le général de Gaulle salue le lancement du dernier grand paquebot transatlantique construit à Saint-Nazaire. Au pied de la tribune officielle, 100 000 personnes, venues de tout l'Hexagone, hurlent de joie lorsque la coque longue de 315 mètres glisse dans l'estuaire de la Loire.

Saint-Nazaire vit ce jour-là l'une des plus belles heures de son histoire, jalonnée par la construction de 107 paquebots. Dernier en date : le *Vision of the seas*, livré à son armateur Royal Carribean Cruise Line (RCCL), qui doit larguer définitivement les amarres jeudi 16 avril pour gagner Southampton. Les 4 et 5 avril, 30 000 personnes l'ont visité. *« C'est un sacré plaisir de voir les Nazairiens venir en famille visiter le paquebot dans lequel ils ont travaillé, de voir le gars montrer à ses enfants le placard qu'il a installé, la moquette qu'il a posée... »*, raconte Jean-François Guitton, directeur de la délégation au développement économique de la région nazairienne (DDRN).

Lorsque le *Vision of the seas* quittera son port natal, des dizaines de milliers de personnes le regarderont partir, massés sur le pont de Saint-Nazaire et sur la côte. *« Dans les familles, on situe souvent un événement par rapport à la date de lancement d'un paquebot »*, note Daniel Sicard, directeur de l'écomusée de Saint-Nazaire.

« PETITE CALIFORNIE »

La ville, qui n'était en 1836 qu'un village de 635 habitants, n'est pas née de la construction navale mais de l'avant-port de Nantes, qui y fut construit à partir de 1847. C'est pourtant la navale qui a rythmé les étapes de formation de Saint-Nazaire, qu'on surnommait *« la petite Californie »* au XIX[e] siècle, en raison de sa croissance à l'américaine. L'implantation, en 1862, à la demande des frères Pereire, banquiers saint-simoniens du Second Empire, d'un chantier naval par l'Ecossais John Scott, jette les fondations de cette activité. Il faut construire les paquebots et les cargos de la Compagnie générale transatlantique. Or Saint-Nazaire était idéalement situé pour les lignes vers l'Amérique. Le premier paquebot, lancé en 1864, s'appelle la *Princesse Eugénie*.

Les faillites successives des Pereire et de Scott laissent les terrains en friche jusqu'en 1882. La III[e] République reprend à son compte le volontarisme d'Etat et achève le bassin de Penhoët. On recrute 600 ouvriers pour les Chantiers de Penhoët, tandis que les Nantais implantent à côté les Chantiers de la Loire, qui se spécialisent dans les cuirassiers. Arrive la guerre, en 1914, et les Américains, en 1917, qui en font leur première tête de pont en Europe, multipliant par cinq le nombre de voies ferrées sur les quais et créant des gares de triage.

Les conséquences de la crise de 1929 entraînent un nouveau volontarisme économique. Soutenue par l'Etat, la Transat décide de construire le *Normandie*. Il fallait alors sept ans pour faire un paquebot – contre dix-huit mois aujourd'hui. La construction de ce navire fabuleux, chargé de reprendre aux Anglais le ruban bleu de la traversée de l'Atlantique, a nécessité une nouvelle cale oblique, longue de 310 mètres. Celle-là même qui servira pour le *France*, trente ans plus tard.

Ambassadeur de son pays, le *Normandie* est un chef-d'œuvre dont la coque et les superstructures révolutionnaires doivent beaucoup à une équipe d'ingénieurs visionnaires comme la navale nazairienne en a toujours comptés.

Pendant ce temps, les Chantiers de la Loire transforment leurs huit cales inclinées en deux espaces de construction : l'un, à sec, pour assembler la coque, l'autre, en forme de souille, qui se met en eau une fois la coque installée pour son armement. C'est l'ancêtre de la forme Jean Bart, du nom du cuirassé qui a réussi à échapper aux navires allemands en 1940, et où sont toujours construits les navires. Les deux chantiers de l'époque emploient 7 000 personnes, 10 000 avec leurs sous-traitants. Ils fusionnent en 1955 pour donner naissance aux Chantiers de l'Atlantique.

La forme Jean Bart est triplée de taille en 1968, en prévision de la construction de super tankers. La technique du prémontage de blocs assemblés ensuite sur cales commence à être mise en œuvre – elle vient d'être encore développée avec l'investissement tôlerie 2000, qui permet de préfabriquer des blocs de 400 tonnes sous ateliers avant de les transporter sur la forme de construction. Trois pétroliers de 550 000 tonnes seront construits de cette façon avant la crise du pétrole. Mais les plus gros navires jamais construits au monde ne serviront pratiquement pas.

L'immense chance de Saint-Nazaire est d'avoir investi avant la crise de 1974, creusant ainsi l'écart avec les autres chantiers français, dont la plupart ont fermé depuis.

En un siècle d'agrandissements successifs, les 4,5 hectares aménagés par John Scott sont devenus 125 hectares gagnés sur les vases de l'estuaire. Et la bataille continue. La réorganisation, lancée par le nouveau PDG des Chantiers de l'Atlantique, Patrick Boissier, va accélérer le recours à la sous-traitance au moment où le carnet de commandes s'est garni de quatre nouveaux paquebots de 1 000 cabines pour RCCL et de deux plus petits, de 350 cabines, pour l'Américain Renaissance. Soit 15 millions d'heures de travail, représentant 4 000 emplois locaux à développer autour des chantiers à court terme.

L'objectif des Chantiers de l'Atlantique est de réduire leurs coûts de 10 % par an pour se passer d'aide publique à terme. Autant dire que les sous-traitants devront suivre, s'organiser pour travailler ensemble et prendre en compte les fonctions complètes de navires, en intervenant dès les études. *« C'est un défi historique »*, constate le maire de Saint-Nazaire, Joël Batteux (MDC), qui dit tout haut ce que Patrick Boissier pense tout bas : *« Soit le plan réussit et la navale nazairienne est propulsée dans le peloton de tête mondial ; soit il échoue et l'Etat, puis l'actionnaire majoritaire des Chantiers, GEC-Alsthom, se désengageront ; soit encore les Chantiers de l'Atlantique se transforment en un ensemblier achetant hors de la région, partout dans le monde, les éléments dont il a besoin. »*

Pour que la première hypothèse soit la bonne, la ville de Saint-Nazaire, et son outil de développement, la DDRN, ont travaillé sur l'aménagement de trois zones de sous-traitants susceptibles de venir s'installer aux portes du chantier naval, en particulier les 45 hectares de la vasière de Méan, entre le pont de Saint-Nazaire et les Chantiers, avec une desserte ferroviaire et routière nouvelle pour le chantier naval, connectée sur la plate-forme portuaire multimodale de Montoir. Il faudra pour cela remettre au pot une centaine de millions de francs et obtenir le feu vert de Bruxellesn, car cet espace est classé en zone de protection spéciale des oiseaux. L'aménagement de la ville de Saint-Nazaire n'a pas fini d'être lié à la vie de son entreprise phare, celle qui fabrique des villes flottantes.

Adrien Favreau

2 416 passagers et 12 ponts

Le paquebot *Vision of the Seas*, qui doit faire, jeudi 16 avril, son voyage inaugural entre Saint-Nazaire et Southampton, est le huitième d'une série de navires de croisière construits depuis 1987 par les Chantiers de l'Atlantique pour le grand armement norvégo-américain de Miami, Royal Caribbean Cruises Limited (RCCL). « Frère jumeau » du *Rapsody of the Seas*, livré en 1997, ce paquebot est long de 279 mètres et sa vitesse commerciale est de 22,3 nœuds. Il peut embarquer 2 416 passagers avec 784 membres d'équipage. Le poids d'acier nécessaire à sa construction représente deux fois celui de la tour Eiffel. Certifé par la société de classification Norske Veritas, le *Vision of the Seas* possède douze ponts ; il est propulsé par deux moteurs d'une puissance de 34 000 kW. Destiné essentiellement à naviguer dans les Caraïbes à partir de la Floride, il est conforme aux exigences très strictes de l'organisme américain USPHS pour tout ce qui concerne les mesures d'hygiène dans les locaux à passagers et des US Coast Guards pour les règlements de sécurité et de protection de l'environnement. Le prix de ce type de navire est estimé autour de 370 millions de dollars.

Une croisière et un naufrage virtuels

Le film *Titanic* vient de rappeler la force du mythe des paquebots, véritables villes flottantes. En faire un atout touristique qui valorise l'image industrielle de Saint-Nazaire dans son environnement balnéaire, c'est le pari d'Escale Atlantique, l'exposition permanente qui sera aménagée dans deux alvéoles de l'ex-base sous-marine en cours de réaménagement. Les visiteurs participeront à une croisière virtuelle, avec des effets spéciaux, des aménagements et des comédiens chargés de leur donner un aperçu du monde fantastique des grands paquebots construits à Saint-Nazaire, depuis la passerelle d'embarquement jusqu'aux canots de sauvetage mis à la mer... Ouverture prévue fin 1999, pour un budget de 52 millions de francs, cofinancé par la ville, l'Europe, l'Etat, la région et le département.

HORIZONS

ENQUÊTE

Les métamorphoses de Spirou

Fondé en avril 1938 par l'imprimeur-éditeur Jean Dupuis, le magazine illustré souffle cette année ses 60 bougies. Bien des héros pour rire et des maîtres du crayon se sont retrouvés dans ce « bottin de la BD »

1938-1943 Rob-Vel

1943-1946 Jijé

1948-1968 Franquin

IMAGES ÉDITIONS DUPUIS

C'EST l'un des hebdomadaires francophones les plus anciens encore en vie. Sûrement le seul qui puisse s'enorgueillir d'être lu à la fois par un public de lecteurs de six à douze ans et par son propriétaire, septuagénaire et milliardaire. Le 21 avril, *Spirou* célébrera ses soixante ans. Et comme les 80 000 jeunes acheteurs de l'édition spécifiquement concoctée pour cet anniversaire, le financier belge Albert Frère, propriétaire des éditions Dupuis depuis 1985, mais aussi actionnaire de Télévision par satellite (TPS) et homme fort de la télévision européenne, recevra l'exemplaire auquel il est abonné payant.

Alors que la plupart des magazines de bande dessinée nés dans la seconde partie de ce siècle ont disparu, qu'il s'agisse de *Tintin*, de *Pilote*, de *Métal hurlant* ou d'*A Suivre*, l'hebdomadaire lancé le 21 avril 1938 à Marcinelle, près de Charleroi, par l'imprimeur-éditeur Jean Dupuis poursuit son petit bonhomme de chemin. Pour fêter avec un clin d'œil *« hénaurme »* ses six décennies d'existence, *Spirou* a décidé de s'inscrire dans la veine de l'humour et du gag, ses deux marques de fabrique, en se transportant en 2038, année de son centenaire.

Le numéro spécial de *Spirou*, en vente mercredi 22 avril – jour de congé des écoles primaires, en Belgique comme en France, le mercredi est aussi celui de la parution du titre –, se propose d'expliquer aux jeunes lecteurs de 2038, devenus familiers des écrans tactiles, comment se lisait autrefois un journal-papier... Composée en caractères voisins de ceux des écrans informatiques et en couleurs fluo, cette édition des années post-2000 intègre toutefois une « relique » en papier dans laquelle figurent la plupart des héros actuels de l'hebdomadaire, Mélusine, les Zappeurs, les Crannibales, les Tuniques bleues, Isidore, etc., ainsi que les premières pages de la nouvelle aventure de Spirou, *Machine qui rêve*, conçue par Tome et Janry, tandem d'auteurs qui a pris depuis 1981 la relève des pères fondateurs du petit groom des années 30.

Dans les pages des années 2038, le lecteur relèvera que les personnages ont tous perdu leur nez. Un double symbole pour *Spirou*. D'abord parce que, à la différence de son concurrent *Tintin*, qui privilégiait un dessin réaliste inspiré de Hergé, ce qui donna naissance à l'école de BD dite de la *« ligne claire »*, les éditions Dupuis *via* leur titre vedette ont laissé libre cours à une inventivité graphique fortement influencée par la caricature. Des personnages tout en rondeurs et en lignes dynamiques de *Spirou* naquit l'école dite « de Marcinelle » ou encore « des gros nez ». Ensuite, parce que *Spirou* entend ainsi traduire son hostilité à la violence et son attachement aux valeurs humanistes : ne dit-on pas de quelqu'un auquel on est hostile qu'on *« l'a dans le pif »* ou *« qu'on ne peut pas le blairer »* ?

« Spirou, *c'est depuis soixante ans des BD de bonne humeur et d'humour*, justifie Thierry Tinlot, trente-cinq ans, son actuel rédacteur en chef. *C'est aussi, depuis sa création, un vivier d'auteurs et un véritable laboratoire.* » Avant d'être sexagénaire et de devenir l'ultime fleuron de la division presse des éditions Dupuis, *Spirou* a vécu à la fois son âge d'or et ses heures de déprime. *« Il y a dix ans, il fut question de l'arrêter. On l'a finalement repositionné »*, souligne Jean Deneumostier, directeur général de Dupuis.

Aujourd'hui, *Spirou* vend environ 80 000 exemplaires, pour moitié en France et en Belgique, et environ 1 500 exemplaires au Québec et en Suisse. Cette vente lui assure un lectorat régulier de 300 000 enfants et de préadolescents, à 60 % de sexe masculin. Mais le journal a atteint de plus hautes cimes. Au début des années 60, sa diffusion en France représentait 180 000 exemplaires, et 90 000 en Belgique. Puis, elle a décru dans les années 70 jusqu'à moins de 50 000 exemplaires, sous les coups de boutoir conjugués de la télévision et de la montée en puissance des albums de BD, et face à l'impérieuse nécessité de la relève des héros traditionnels. Une meilleure maîtrise des coûts, un rajeunissement du lectorat aidé par une nouvelle formule plus dynamique ont renversé la courbe.

LE créateur du *Journal de Spirou* ne s'attendait sans doute pas à la longévité du titre qu'il lança dans les années 30. A cette époque, Jean Dupuis, dont la maison d'édition est la plus importante de la province belge du Hainaut (grâce à ses collections de romans et à ses magazines *Bonne soirée* puis *Le Moustique*), décide de se lancer dans la BD. Il a surtout sous les yeux la bonne santé de ce secteur, et en ligne de mire son américanisation.

Innervée par des journaux édités en France mais largement distribués en Belgique comme *Le Journal de Toto*, *Jumbo*, *Robinson*, *Hurrah !*, *Aventures*, la presse pour jeunes utilise beaucoup de matériel venu des Etats-Unis. Jean Dupuis et ses fils Charles et Paul planchent sur un hebdomadaire éducatif et gai, proche du public belge, imprégné de valeurs morales positives. Ce sera *Spirou*, patronyme trouvé par un ami de la famille, l'écrivain et cinéphile belge Emile-André Robert, collaborateur du *Moustique*.

Spirou, en wallon de Charleroi, signifie à la foi « écureuil » et désigne par extension un garçonnet vif et déluré. Un dessinateur a tapé dans l'œil des Dupuis : Robert Velter, dit Rob-Vel, un Français qui a fait ses classes aux Etats-Unis auprès de Martin Branner (auteur de *Perry* devenu *Bicot* en France) et qui dessine pour le journal parisien *Excelsior*, qui appartient à une famille presque homonyme : les Dupuy. En travaillant pour ses deux patrons, Rob-Vel, ancien steward de la marine, habille *Spirou* d'un uniforme de groom d'hôtel de couleur rouge, livrée de l'un des paquebots sur lesquels il avait servi, *L'Ile-de-France*.

Le premier numéro de *Spirou* est précédé de la distribution à 200 000 exemplaires d'un quatre-pages gratuit dans les boîtes aux lettres de Belgique. Le premier numéro est tiré à 80 000 exemplaires. Le succès acquis, le tirage de *Spirou* est fixé à 50 000 pendant l'été 1938. L'édition néerlandophone paraît à l'automne, baptisée *Robbedoes*. Spirou est vite rejoint par son écureuil, Spip, puis par son cousin fantasque, Fantasio. Il est le personnage-lige du journal qui porte son nom, et sa vedette. De 1938 à aujourd'hui, il connaîtra six métamorphoses, dues à son changement de « pères » : à Rob-Vel, remplacé pendant la deuxième guerre mondiale par son épouse Davine, succéderont Jijé (Joseph Gillain), André Franquin, Jean-Claude Fournier, Raoul Cauvin et Nic Broca, puis Tome et Janry depuis 1981.

Spirou, bien sûr, n'est pas isolé et les BD ne sont pas les seules recettes du succès. Tif et Tondu, deux autres héros classiques de BD, dus à Fernand Dineur, sont présents dans les premiers numéros, comme le sont, malgré les intentions de départ, des récits d'origine américaine comme *Dick Tracy*, *Red Ryder* ou *Brick Bradford*. La seconde guerre mondiale bouleversera ce dosage. Les BD belges – *Spirou* mais aussi *Blondin et Cirage* et *Valhardi*, de Jijé, ainsi que des aventures signées Sirius – prennent le pas sur les BD d'outre-Atlantique, frappées d'opprobre par les nazis.

L'hebdomadaire subsistera en dépit de l'Occupation, grâce notamment à un *« ami allemand »* francophile et libéral qui le fournira en papier et en encre. Mais la volonté des nazis de nommer un de leurs séides dans le conseil d'administration incite *Spirou* à s'arrêter en 1943. C'est après guerre, sous la direction de Jijé, que *Spirou* prend son véritable envol.

Le journal enrôle sous sa bannière André Franquin (*Spirou* et *Gaston Lagaffe*), Morris (*Lucky Luke*), Peyo (*Johan et Pirlouit* puis *Les Schtroumpfs*), Roba (*Boule et Bill*), Tillieux (*Gil Jourdan*), Marcel Remacle (*Le Vieux Nick*), Raymond Macherot (*Sibylline*), qui viendra de *Tintin*, et beaucoup d'autres qui font les délices des jeunes lecteurs belges et français, l'édition française étant née en janvier 1946. Surtout belge à ses débuts – le premier numéro est dédié *« aux enfants de la famille royale, espoir de notre pays »* –, y compris dans ses articles et BD qui mettent en scène Charleroi et ses charbonnages, *Spirou* s'ouvre de plus en plus à de nouvelles frontières.

Aux côtés de Joseph Gillain, un homme de presse, Georges Troisfontaines, alimente aussi le jeune hebdomadaire en BD d'auteurs, comme Eddy Paape (qui reprend *Valhardi* puis créera dans les années 50 *Marc Dacier*), Mitacq (*La Patrouille des castors*), Jean-Michel Charlier et Victor Hubinon (*Buck Danny*). L'humour et la créativité règnent à toutes les pages. Le journal rival, *Tintin*, qui vient de naître, sert d'émulation. *« On rigolait bien*, se souvient Maurice Rosy, dessinateur et scénariste qui créa le personnage de Choc dans *Tif et Tondu*. *Chez* Tintin, *on était sérieux. Chez nous, il y avait toujours des bières dans le frigo.* »

Il n'y a pourtant pas que de la BD dans *Spirou*. Jean Dupuis et son fils Charles, qui reprit les rênes éditoriales du journal, ont toujours voulu lui donner un rôle éducatif et familial. Ainsi sont apparus « Le Fureteur », des feuilletons, une rubrique aviation : il s'agit alors de rassurer parents et éducateurs, à une époque où la lecture des « illustrés » est encore mal vue. D'ailleurs, le vote de la loi de juillet 1949 sur la protection de la jeunesse, en France, fait passer les *comics* sous les fourches caudines de la censure : exit la presque nudité du héros de *Tarzan* ; exit aussi certaines images de *Spirou* qui doivent être retouchées, comme celle de Billy the Kid tétant un pistolet dans une aventure de *Lucky Luke* ou celle du cocker suspendu par les oreilles à un fil à linge dans *Boule et Bill*. *« On pratiquait l'autocensure »*, se souvient Maurice Rosy.

DANS les années 50 naîtra la série des « Oncle Paul », des pages dans lesquelles les lecteurs découvrent les personnages et les inventions célèbres et qui serviront à tester de jeunes dessinateurs. Tout en se lançant dans des numéros spéciaux (à Noël, à Pâques), *Spirou* développera de véritables journaux encartés à l'intérieur : la double page « carte blanche » ouverte aux débutants ; les mini-récits dont l'un était imprégné de violette et où naîtra notamment *Bobo* : l'expérience de *Risque-Tout*, un supplément didactique où les invités s'appellent Paul-Emile Victor ou Haroun Tazieff. Au grand dam de certains auteurs, *Spirou* aura aussi recours aux référendums de lecteurs.

L'aspect laboratoire de *Spirou* produisit le meilleur et le moins bon, Charles Dupuis se réservant dans une lettre aux propos peu amènes de *« remercier »* l'auteur qui décevait... Il permit toutefois de faire ses premières armes à la fine fleur de la BD récente : Bretécher, Gotlib ou Mandryka y collaborent, ainsi que Leloup, Yslaire, Bercovici, Yann et Conrad, Berthet, Edith, Le Gall, Lefred-Thouron, Johan, Midam, etc. *« Toutes les semaines*, Spirou *présente une signature nouvelle »*, assure Thierry Tinlot, qui fait travailler environ deux cents auteurs. En un sens, le vœu de Charles Dupuis de réaliser *« un bottin de la BD »* est en partie exaucé. Mais le journal du petit groom à toque et livrée rouges pouvait aussi compter sur la fidélité de ses lecteurs, bâtie selon des règles de marketing. Lancés en 1938, les Amis de *Spirou* (ADS) regroupèrent jusqu'à cinquante mille jeunes dotés d'un code qui leur permettait de décrypter les messages secrets diffusés dans les pages du journal. L'hebdomadaire bénéficiera ensuite d'un cirque Spirou et de parrainages publicitaires. Aujourd'hui, *Spirou* et *Papyrus* sont sur TF 1 et « Teletoon », en dessins animés.

Les ADS ont disparu mais les lecteurs de *Spirou* peuvent s'abonner au Club Spirou, qui compte trente mille membres. Les moins de six ans peuvent adhérer au Club Spip (vingt mille enfants). *Spirou* représente aujourd'hui 8 % du chiffre d'affaires total des éditions Dupuis (350 millions de francs) et environ 6 % de leur résultat (35 millions). Il a donné naissance à quelque mille huit cents albums, à de nouveaux héros (*le petit Spirou*, *Cédric*, *Kid Paddle*), à un site Internet (Kid Comix)... Pour autant les concours dotés de cadeaux n'attirent que peu de participants. En revanche, *« lorsque le journal sollicite l'envoi de dessins, on reçoit deux mille lettres*, raconte Thierry Tinlot. *Tous nos lecteurs se sentent auteurs en puissance ! »*.

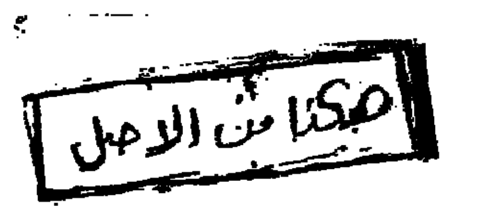
Yves-Marie Labé

Depuis 1981 Tom et Janry

1980-1983 Cauvin et Nic



1969-1979 Fournier



هكذا من الاصل

Le cent cinquantenaire de quoi ?

par Louis Sala-Molins

AUX citoyens vivant en *« terres d'esclavage »* de fêter chez eux, là-bas, le cent cinquantenaire de l'abolition. Qu'ils s'en réjouissent. Qu'ils exultent. Et, les institutions républicaines leur tenant les mains, qu'ils sachent le faire en célébrant le génie de la République qui libérait leurs ancêtres, sans trop insister sur la perfidie de la Monarchie, de la République, de l'Empire qui les ferrait, sans trop s'attarder sur la cruauté de la Nation, qui, tous régimes confondus – sauf une parenthèse de huit ans – les bestialisait. Ainsi, tout comme la loi et le code noir étaient jadis aux îles pour y *« tenir les nègres »*, l'officialité des festivités là-bas aidera à contenir le *« devoir de mémoire »* dans les limites du raisonnable. On veillera donc à ne parler ni de génocide ni de crime contre l'humanité, parce qu'aucun des deux qualificatifs ne conviendrait à la chose, ni de dédommagement, parce que... comment faire ?

On s'en tiendra à l'évocation d'un épisode de plus de l'éternel *« pas de chance »* des pauvres gens, dont la masse fluctue au gré des vagues de l'Histoire. Hier l'esclavage, aujourd'hui les sans-logis. Hier les plantations, aujourd'hui les tours et les barres des banlieues. Hier les « marrons », aujourd'hui les sans-papiers. Triste destin des laissés-pour-compte.

Mais, guidés par la lumière de la *« Nation-phare »*, nous finirons bien, tous ensemble, par jeter l'ancre, au terme d'une navigation savante dans la mer des égoïsmes, des racismes et des je-m'en-foutismes, dans les eaux du golfe clair de la fraternité et de la pleine citoyenneté. Telle semble être la mystique de la mission interministérielle pour la commémoration du 150e anniversaire de l'abolition de l'esclavage, là-bas!

Ici ? Inutile de déranger la bonne conscience du *« métropolitain de base »*. Il ignore tout de la réalité de l'esclavage franco-africain. Il ne sait rien de la complaisance des puissants, des illustres, des théologiens, des philosophes envers l'esclavage dont les victimes se comptèrent par millions et la durée se compta par siècles. On ne le dérangera pas en lui racontant par le détail l'efficace technicité de l'entreprise, la monstrueuse froideur de sa codification, l'interminable torture de la traversée de l'océan, l'enfer de la plantation. Le *« métropolitain de base »* aura droit, ici, à l'évocation de la générosité de la France d'il y a cent cinquante ans, et il sera, tout comme son concitoyen des îles, invité à faire le ménage dans sa tête et à porter toute son attention sur ce qui reste à faire un peu partout pour le bonheur du plus grand nombre dans le meilleur des mondes possibles.

L'esclavage ? Inutile de déranger la bonne conscience du « métropolitain de base ». Il aura droit, ici, à l'évocation de la générosité de la France d'il y a 150 ans...

Manière honteusement efficace de banaliser la traite et l'esclavage, de rabaisser ce sommet de la barbarie, cette entreprise génocidaire, ce crime multiséculaire contre l'humanité au rang de n'importe lequel des désordres historiques dont les nations réussissent sans haut-le-cœur à digérer le souvenir. Manière dont la France a le secret. Mieux que d'autres et avec plus de persévérance, la France sait faire le tri dans le néfaste entre ce qu'elle retient dans sa mémoire et ce dont elle cultive scrupuleusement l'oubli. Avec des intentions pédagogiquement et politiquement claires. Jouons un instant avec elle au jeu des dates et des centenaires.

Pour l'édification de ses populations, elle sait, par exemple, se souvenir de l'édit de Nantes et de sa révocation. Elle célèbre, en commémorant l'édit de Nantes, une réconciliation. Et elle sait battre sa coulpe parce que, sous Louis XIV, l'édit de Fontainebleau révoqua celui de Nantes. Elle la bat et, dans un louable souci de pédagogie, égrène, pour l'édification de chacun, les conséquences désastreuses de l'édit de Fontainebleau, les exils innombrables qu'il provoqua. *« Plus jamais cela »*, telle est la leçon. Belle, à l'évidence. L'édit de Nantes est de 1598. Sa révocation par l'édit de Fontainebleau est de 1685. 1685 est l'année de la promulgation du code noir. Si désastreux qu'aient été les effets de l'édit de Fontainebleau, qui oserait les comparer à ceux du code noir ? Qui aurait le front de mettre sur le même plan le drame de l'exil européen du protestant, accueilli à bras ouverts sous les cieux germaniques ou hollandais, et l'arrachement du Noir à son continent, sa vie aux plantations rythmée par le fouet, l'exploitation sans trêve, le ferrage, les mutilations, les chaînes ? En 1985, la France commémora abondamment la révocation de l'édit de Nantes. Elle oublia totalement de commémorer la promulgation du code noir.

Il y a, cette année, quatre cents ans que l'édit de Nantes fut promulgué et cent cinquante ans que l'esclavage sur les terres françaises fut aboli. On insistera sur le quatrième centenaire, et c'est tant mieux.

On enrobera dans les banalités de l'Histoire l'horreur absolue d'un crime multiséculaire voulu et géré par la loi jusqu'en 1848. Puis on tournera la page.

Louis Sala-Molins *est professeur de philosophie politique à l'université Toulouse-II-Le Mirail.*

L'ignorance cultivée du droit

par Didier Peyrat

DANS son article « Ce que je veux » (*Le Monde* du 6 février), Claude Allègre dressait la liste des enseignements fondamentaux : *« Savoir s'exprimer oralement et par écrit, maîtriser les éléments essentiels de notre littérature et de notre histoire, apprendre à se situer dans le monde, s'ouvrir l'esprit par la réflexion philosophique, connaître au moins deux langues étrangères, sans oublier les enseignements artistiques. »* Ne manque-t-il pas un petit quelque chose ? Le droit, tout simplement.

Le droit doit rester à sa place, dans une société démocratique respectueuse de l'autonomie des individus, et il peut devenir une passion suspecte. Mais qui peut se dérober indéfiniment à l'existence du droit, même au long d'une vie banale ? Personne.

Que voit-on alors ? D'un côté, le déclenchement de processus juridiques qui créent souvent des situations irréversibles sans que les intéressés en aient conscience ; de l'autre, le désarroi de personnes qui, théoriquement sujets de droit, ne savent rien des règles qui peuvent s'appliquer à leur cas, ne voient pas où s'adresser pour les connaître... Pis encore : qui croient savoir, et se trompent . Sans parler de la confusion, qui joue son rôle dans le développement des incivilités et d'un certain cynisme social, entre « le droit à » et « l'obligation de », en général au détriment des devoirs, comme si le droit n'était qu'un trésor de justifications dans lequel chacun pourrait puiser sans limites.

Une absurde sous-information juridique, triste caractéristique française, favorise aussi bien une forme massive de méséducation civique que le développement d'un marché sauvage du droit : un besoin social profond non satisfait par le service public, dans une société marchande, finit toujours par trouver son commerçant, plus ou moins scrupuleux.

Pourquoi ne pas envisager l'enseignement du droit, à titre obligatoire, dans les dernières classes du secondaire ?

Le besoin d'information juridique est tel que les enseignants, eux-mêmes dépourvus de formation en la matière, sont contraints, de plus en plus souvent, d'aller quémander de l'aide dans les palais de justice. Il faut alors assister à cet effarant spectacle : un ministère de l'éducation nationale, fort de ses centaines de milliers d'enseignants, demande à 6 200 magistrats (autant qu'en 1857 !) croulant sous les contentieux d'aller porter la bonne parole dans les collèges et lycées ou d'animer des discussions après des audiences auxquelles assistent des classes d'enfants fascinés par le rituel judiciaire.

On peut douter que cette confrontation brutale avec le procès – sans cesse réduit à sa dimension pénale –, non intégré à un enseignement qui le mette en perspective, soit véritablement porteuse de sens pour nos enfants. Mais surtout : l'accès au droit est un enjeu social trop important pour être improvisé au gré des bonnes volontés.

Si le besoin d'information juridique est si grand, pour les jeunes comme pour les adultes, pourquoi ne pas envisager l'enseignement obligatoire généralisé du droit et de l'organisation judiciaire dans les dernières classes du secondaire ? Sans le confondre avec la morale. Car il arrive que la morale se heurte au droit existant, et cette différence mérite aussi d'être enseignée. Est-il raisonnable, dans une société qui se veut développée, de pouvoir devenir agrégé de lettres modernes ou d'histoire, médecin, journaliste, responsable syndical, chef d'entreprise, sans avoir jamais bénéficié d'une seule heure d'enseignement juridique ?

L'école a pour fonction d'intégrer, d'inclure, de socialiser. Certes, elle a beaucoup de choses à faire, mais peut-elle assumer sa mission en continuant à écarter de ses enseignements de base la connaissance des règles essentielles et écrites de la vie en société ? Et renvoyer ainsi les citoyens à un pénible apprentissage sur le tas : on fait la connaissance du droit à l'occasion d'un deuil, d'une dispute ou d'un procès... C'est-à-dire dans les pires conditions, et trop tard.

Le droit ne devrait pas être un univers opaque labyrinthique organisé par et pour des clercs habiles à en démêler l'écheveau, mais la synthèse de l'acquis démocratique : un bien commun à partager entre tous ses destinataires.

Didier Peyrat *est magistrat, président du tribunal de grande instance de Cayenne.*

AU COURRIER DU « MONDE »

DES SOUS-FIFRES

Je ne comprends pas le procès et la condamnation de Papon, au même titre que ceux de Priebke [...] à Rome ou les accusations portées en leur temps contre Waldheim. Tous les trois étaient des simples sous-fifres [...], tenus à l'obéissance aux ordres, que seuls les saints ou les héros savent refuser. Les vrais responsables furent jugés et condamnés soit à Nuremberg, soit par la Haute Cour de justice française. On oublie trop facilement les circonstances de ces années. L'Allemagne victorieuse imposait sa volonté à l'Europe, où une majorité de gens la croyaient invincible : ce qui explique une adhésion massive à Vichy en France et au fascisme en Italie.

Walter Maccotta
Rome (Italie)

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http://www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Privatisations de gauche

QUEL contraste ! Il y a deux ans à peine, un gouvernement qui se disait *« libéral »*, celui d'Alain Juppé, échouait lamentablement dans ses opérations de privatisation. Il devait renoncer, dans de tristes conditions, à la vente de sociétés aussi différentes que Thomson-CSF (défense) et le CIC (banque). Mardi 15 avril, le gouvernement de gauche, celui de Lionel Jospin, pouvait annoncer, presque naturellement, le succès de ces deux mêmes opérations : l'entrée dans le capital de Thomson-CSF de deux actionnaires privés (Alcatel et Dassault) et la vente du groupe bancaire CIC au Crédit mutuel. Le contraste révèle une différence dans la méthode qui est aussi, en réalité, une différence de politiques.

La réussite de ces deux opérations s'explique d'abord par la méthode adoptée par le gouvernement Jospin. Certes, comme Alain Juppé, Lionel Jospin a constamment veillé, dans les deux dossiers, au strict respect des procédures. Sans abandonner ses responsabilités, il a laissé la commission de privatisation jouer son rôle et vérifier, en particulier, que les intérêts patrimoniaux de l'Etat étaient bien défendus.

Mais à l'attitude technocratique, voire méprisante, du pouvoir précédent – on se souvient de la malheureuse expression d'Alain Juppé sur Thomson qui ne valait qu'*« un franc symbolique »* –, Lionel Jospin et son ministre des finances, Dominique Strauss-Kahn, ont su opposer, avec habileté, un dialogue constant avec tous les acteurs concernés. Pour Thomson-CSF comme pour le CIC, le gouvernement a pris soin d'impliquer constamment dans la procédure de privatisation les représentants des salariés. Il a veillé à ce que l'arrivée d'actionnaires privés dans le capital de ces deux groupes ne lèse pas leurs intérêts. Contrairement à Alain Juppé encore, il a écouté et pris en compte les préoccupations des élus locaux, extrêmement mobilisés autour de la privatisation du CIC, qui est en réalité un groupe de banques régionales. Il a, enfin, été attentif aux remarques que la Commission de Bruxelles n'a pas manqué de lui transmettre. Les décisions prises ont bien fait quelques mécontents, les perdants, comme le groupe Lagardère (pour Thomson-CSF), ou la Société générale (pour le CIC). Mais aucun ne peut contester la légitimité d'un choix qui relevait du vendeur – l'Etat.

Au-delà de la méthode, la différence entre les deux gouvernements est plus profondément politique. La droite a échoué parce qu'elle en était restée à une vision plutôt dogmatique des privatisations. Convaincue de la supériorité absolue du secteur privé, elle voit d'abord dans la vente d'entreprises publiques une opération financière qui doit rapporter de l'argent à l'Etat. Sans négliger cet aspect, la gauche affiche une approche plus pragmatique. Elle considère, à juste titre, qu'une privatisation est aussi, pour l'Etat, l'occasion d'imprimer des impulsions sociales et industrielles fortes dans la société. En mariant public et privé dans Thomson-CSF et en privilégiant les mutualistes pour le CIC, elle amorce une tentative de rénovation de l'économie mixte.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Pierre Georges,
Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 961 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du Monde ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Le premier congrès du RPF

UN AN après sa création, le Rassemblement du peuple français (RPF) tient demain et samedi, à Marseille, son premier congrès national. Espoir de la France pour les uns, ennemi de la République pour les autres, le Rassemblement n'a pas eu jusqu'ici l'occasion de se définir avec précision. Il a vécu sur les grands thèmes développés par le général de Gaulle. Mais, poussé par le succès, il a grandi sans prendre conseil, ni peut-être conscience de lui-même.

Le congrès a donc ce premier but : le RPF, qui a jusqu'à présent reçu son inspiration et son impulsion du haut, doit maintenant les recevoir de la base. Il doit en somme révéler ce qu'il est. Ses leaders, certes, ont déjà repondu. Trois courants d'opinion ont été, selon eux, rassemblés, celui d'une résistance *« apolitique »*, celui du centre gauche à la manière radicale, celui des dissidents gaullistes des autres partis.

Le RPF se défend, d'autre part, d'être un parti pour la raison qu'il se refuse à avoir réponse à tout. L'absence d'un programme est devenue pour lui une vertu politique. Mais il lui faudra cependant en avoir un s'il veut répondre à l'attaque de ses adversaires et à l'attente de ses amis.

Pour n'être pas classé à droite, sa politique sociale devra être précisée plus qu'elle ne l'a été à Saint-Etienne. Pour n'être pas accusé de *« césarisme »*, son attitude à l'égard des institutions devra être définie.

Rassemblement ou non, le RPF est ainsi contraint de jouer chaque jour un peu plus le rôle d'un parti.

Jacques Fauvet
(16 avril 1948).

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS
Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC
ou 08-36-29-04-56
Le Monde sur CD-ROM : renseignements par téléphone, 01-44-08-78-30
Index et microfilms du *Monde* : renseignements par téléphone, 01-42-17-29-33
Le Monde sur CompuServe : GO LEMONDE
Adresse Internet : http://www.lemonde.fr
Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

Le mystère Karadzic, ou l'improbable reddition

LE MYSTÈRE continue de planer autour du sort et des intentions de l'ex-président de la « République serbe », accusé de *« génocide et crimes contre l'humanité »* par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY). Où se trouve Radovan Karadzic et a-t-il l'intention de se rendre à la justice internationale ? Une seule certitude : Radovan Karadzic a disparu. Il a quitté sa maison de Pale, désertée aussi par les hommes qui assurent sa sécurité.

Les rumeurs vont bon train. Le « commandant suprême » des séparatistes serbes se trouverait à la frontière bosno-monténégrine ou en Herzégovine, dans un monastère orthodoxe grec ou réfugié dans un pays de l'Est, peut-être la Biélorussie. *« Il se trouve toujours à Pale »*, a réaffirmé Washington, qui commande la Force de stabilisation de l'OTAN (SFOR) en Bosnie-Herzégovine. Des responsables bosno-serbes ont confirmé à l'agence Reuters que le docteur Karadzic se cacherait près de Pale, ce village qui lui servit de quartier général durant les années de guerre. Et la présence ponctuelle de ses hommes dans les bars de Pale tendrait à prouver qu'il se trouve dans les parages.

Ecarté de la vie publique par l'accord de paix de Dayton, Radovan Karadzic a continué à régner dans l'ombre en République serbe (RS), influençant les décisions du gouvernement et du Parlement. Le schisme entre Pale et Banja Luka – où la nouvelle présidente de la RS, Biljana Plavsic, a constitué un gouvernement « modéré » et sa propre force de police – a réduit son influence. M. Karadzic contrôle, via Momcilo Krajisnik, l'élu serbe à la présidence collégiale bosniaque, et le Parti démocratique serbe, une région étroite de Trebinje (sud-ouest) à Zvornik (est). M. Krajisnik était son partenaire politico-mafieux pendant la guerre. Les deux hommes contrôlaient les trafics d'armes et de carburant. Leurs bénéfices financiers semblent toutefois s'amoindrir au fur et à mesure que le clan de Banja Luka étend son influence.

L'érosion de son pouvoir et de ses ressources conduira-t-elle à une reddition de M. Karadzic ? Certainement pas. M. Karadzic et la RS n'ont pas reconnu le tribunal international, qu'ils qualifient d'*« illégal »*, et l'ex-président reste convaincu qu'il est un *« héros »* promis à un bel avenir lorsque l'OTAN aura quitté les Balkans. *« Il ne se rendra jamais volontairement et résistera à une arrestation »*, a indiqué son épouse, Ljiljana Karadzic.

La clé d'une reddition ne se trouve pas uniquement en République serbe. Slobodan Milosevic, le président de la République fédérale de Yougoslavie (RFY), reste le maître du jeu. M. Karadzic, à la barre du tribunal de La Haye, pourrait en effet témoigner contre son ancien mentor. Une reddition ne peut donc être envisagée qu'avec l'aval de M. Milosevic, après un accord sur ce qui peut ou ne peut pas être révélé. Sans feu vert de Belgrade, évoquer une reddition équivaut de la part de M. Karadzic à signer son arrêt de mort.

BLUFF

Les contacts entre les avocats de M. Karadzic et le TPIY ou les services secrets occidentaux sont anciens. Des messages sont parfois envoyés, notamment à la France puisqu'elle contrôle le secteur de Pale et que les liens franco-serbes sont étroits. M. Karadzic n'a toutefois jamais cessé de « bluffer » face à des interlocuteurs qui ne souhaitent pas avoir à mener une opération militaire contre lui. On ignore si M. Karadzic a promis d'aller à La Haye, mais ce n'est pas parce qu'il le promet qu'il s'y rendra. D'autant qu'il ne peut guère espérer la clémence des juges. Il est le plus célèbre des accusés du TPIY avec Ratko Mladic. Si les faits mentionnés dans l'acte d'accusation sont démontrés devant la cour, Radovan Karadzic sera condamné à la réclusion criminelle à perpétuité. Parce qu'il est un symbole de la « purification ethnique », le procureur peut difficilement conclure un accord – une coopération en échange d'une remise de peine – avec lui.

Répandre des rumeurs sur une reddition peut en revanche permettre à Radovan Karadzic de différer l'échéance d'une arrestation. Et elle permet – comme les rumeurs sur son départ de Bosnie – aux Occidentaux de justifier leur inaction. Comment arrêter un homme qui n'est plus là et pourquoi arrêter un homme qui va se constituer prisonnier ?

Les Etats-Unis et la France demeurent réticents à l'idée d'arrêter les criminels de guerre. Washington estime que les Américains ne toléreraient pas que des GI soient tués au cours de telles opérations, et les Français, traditionnellement plutôt pro-serbes, pensent que des arrestations pourraient hypothéquer le processus de paix. Jusqu'à présent, seuls les Britanniques ont mené des actions militaires contre des accusés serbes et croates.

Ces arrestations ont replacé la question des criminels de guerre au centre du processus de paix. Vingt-six accusés sont incarcérés dans les geôles du TPIY. Les puissances occidentales abordent toutefois encore le sujet avec frilosité. Le discours de Jacques Chirac le 7 avril à Sarajevo, le plus fort d'un chef d'Etat étranger en Bosnie-Herzégovine, était significatif : une seule phrase, très convenue, sur la justice internationale.

Il y aura dans six mois des élections cruciales en Bosnie-Herzégovine. Les partis nationalistes continuent à distiller un discours de haine. Sans un sursaut, il n'y a aucune raison que les extrémistes, alliés des criminels de guerre, ne restent pas au pouvoir.

Rémy Ourdan

Crudités *par Peter Sìs*



Etats-Unis : le sexe réhabilité

Suite de la première page

Mais les esprits évoluent : la décision du juge fédéral Susan Wright, le 1er avril, de débouter Paula Jones de sa plainte en harcèlement sexuel contre M. Clinton et surtout l'extraordinaire cote de popularité du président tout au long de ces semaines malgré l'afflux de détails les plus scabreux sur sa libido extra-conjugale marquent sans doute un tournant. *« Est-ce la fin de l'ère Anita Hill ? »*, demande l'hebdomadaire conservateur *Weekly Standard*, pour conclure que seuls échappent au courroux des polices sexuelles ceux qui, comme Bill Clinton, gardent les faveurs des féministes... En fait, le *Weekly Standard* met là le doigt sur un aspect de l'affaire Jones-Lewinsky qui mystifie les intellectuels, de droite comme de gauche : le refus persistant des féministes de condamner Bill Clinton.

Ce silence des féministes est en lui-même un signe de changement. Dans les colonnes du *New York Observer*, Susan Faludi, auteur du livre *Backlash*, ne manifeste pas la moindre sympathie pour les accusatrices de Bill Clinton. Gloria Steinem a, elle, dans une tribune qui a fait couler beaucoup d'encre, publiée par le *New York Times*, catégoriquement refusé de comparer Bill Clinton à Clarence Thomas ou Bob Packwood : on ne peut pas, dit-elle, parler de harcèlement à propos de Bill Clinton, car *« oui veut dire oui et non veut dire non »* ; *« comparer une avance bien accueillie à du harcèlement, c'est comme dire qu'emprunter une voiture équivaut à la voler »*. Autrement dit : faire des avances sur un lieu de travail n'est pas répréhensible, à condition qu'elles soient acceptées ou que, repoussées, elle ne soient pas renouvelées. On est loin du discours sur la femme victime et la nécessité de la protéger !

« REVIREMENT »

Il y a quand même, parmi les féministes américaines, quelques voix dissonnantes : pour Catharine Mac Kinnon, qui dénonce ce *« revirement »* dans le *New York Times* et les tentatives de *« faire de la législation sur le harcèlement sexuel un bouc émissaire pour mieux refuser l'égalité sexuelle »*, il ne peut y avoir de relations sexuelles consensuelles entre un homme en position de pouvoir et une subordonnée. Naomi Wolfe, dans le mensuel *George*, déplore qu'en autorisant *« le patron à coucher avec une employée subalterne si elle est d'accord, on détruit une valeur intrinsèquement américaine : l'avancement au mérite »*. Mais clairement, le débat s'est déjà déplacé d'autant plus que, comme le montrent les sondages, la majorité des femmes américaines continuent de soutenir Bill Clinton.

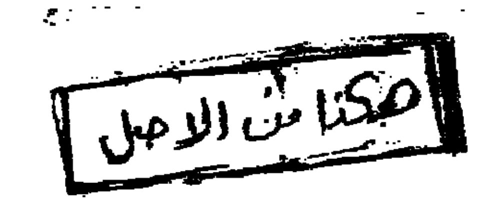
Ce soutien est un autre facteur de perplexité pour les analystes. Certains l'expliquent par la présence sans faille d'Hillary Clinton au côté de son mari (autre paradoxe : celui de la plus féministe des premières dames défendant un mari volage) ; pour d'autres, l'action politique de Bill Clinton en faveur des femmes lui assure l'appui inconditionnel des électrices ; d'autres enfin, comme l'écrivain Katie Roiphe, citée dans *Vanity Fair*, y voient *« une réaction contre le "sexuellement correct" du début des années 90 »*. *« Dans un sens,* estime Katie Roiphe, *Bill Clinton répond à une sorte de fantasme secret qu'ont beaucoup d'Américaines, celui d'un homme viril, comme avant. »* C'est une théorie de plus en plus en vogue : Bill Clinton est *« sexy »* et ce n'est pas pour déplaire... argument qui ravit Hugh Hefner, le patron de *Playboy*, pour lequel tous ceux qui critiquent Bill Clinton sont des *« ennemis du sexe »*.

« La législation et les tribunaux ont toujours été trop stricts » sur le harcèlement sexuel, souligne Alan Wolfe, sociologue à Boston University. *« Nous avons un côté puritain ; si nous arrivons à l'atténuer, alors cela nous permettra de nous concentrer sur ce qui constitue le véritable harcèlement. »* Car le flou des textes en la matière favorise la confusion : il n'y a pas de loi à proprement parler sur le harcèlement sexuel, mais une jurisprudence émanant surtout, depuis 1986, de la Cour suprême, qui classe le harcèlement sexuel parmi les violations de la loi sur les droits civiques de 1964, dont le chapitre VII garantit aux Américains des lieux de travail *« sûrs et libres de toute discrimination »*.

Face à la multiplication des actions en justice et des condamnations au début des années 90, les entreprises ont mis en place une politique très stricte sur les relations personnelles entre employés, avec *« séances de sensibilisation »* obligatoires sur le harcèlement sexuel. Cette rigidité est devenue partie intégrante de la culture de l'entreprise : si Bill Clinton était PDG d'une grande firme, entend-on partout, *« il aurait été contraint de démissionner depuis longtemps »*.

Pourtant, là aussi les choses sont en train d'évoluer. Si la lutte contre le harcèlement sexuel est désormais fermement ancrée chez les femmes et gagne même les hommes (près de 7 000 plaintes devant la Commission pour l'égalité devant l'emploi en 1991, 16 000 l'an dernier), la justice et les DRH ont tendance à en gommer les aspects les plus extrêmes. Un cadre supérieur des brasseries Miller, licencié pour avoir évoqué un épisode salace d'une célèbre émission télévisée, « Seinfeld », devant une collègue féminine, a été l'été dernier très largement dédommagé par les tribunaux. IBM, qui interdisait toute relation amoureuse entre un cadre et une subordonnée, a assoupli sa politique. La tendance aujourd'hui dans les entreprises est à gérer ces relations plutôt que de les interdire. Dans l'armée, le traitement de plusieurs affaires récentes a révélé une volonté de faire la distinction entre les vrais abus et les situations inévitables lorsque hommes et femmes travaillent ensemble 24 heures sur 24. Et Anita Hill elle-même vient de le rappeler : l'objet de la législation sur le harcèlement sexuel n'était pas de lutter contre la sexualité, mais contre la discrimination dans l'emploi.

Sylvie Kauffmann



FINANCE La privatisation du CIC est pratiquement bouclée. Le gouvernement a choisi de céder ce groupe de banques régionales au Crédit mutuel, préférant le « mieux disant social ». La banque mutualiste paiera 13,38 milliards de francs, pour racheter 67 % du CIC, soit 20 milliards pour 100 %, deux fois plus que les offres de la BNP et de la Société générale en 1996. ● LE PRIX proposé par le Crédit mutuel est à mi-chemin entre celui offert par ABN-Amro et la Société générale. ● LE GOUVERNEMENT a annoncé que la privatisation du GAN sera bouclée d'ici deux mois. ● LE CRÉDIT AGRICOLE a annoncé le rachat de la banque Sofinco, spécialiste du crédit à la consommation de Suez-Lyonnaise. ● LES MUTUALISTES obtiennent un poids accru dans le secteur bancaire, ce qui déclenche une vive inquiétude des banques commerciales. *(Lire également notre éditorioal page 12.)*

Cédant le CIC au Crédit mutuel, le gouvernement fait un choix social et stratégique

Pour Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie, les banques mutualistes sont une force privilégiée dans la restructuration bancaire. Le Crédit mutuel s'est engagé à garantir l'emploi au CIC jusqu'en 2003 et paiera 13,4 milliards de francs pour reprendre 67 % de la filiale du GAN

EN ANNONÇANT, mardi 14 avril, que le CIC sera cédé au Crédit mutuel, le ministre de l'écononie et des finances, Dominique Srauss-Kahn, a choisi une voie trè française pour privatiser ce groupe de banque régionales et restructurer le secteur bancaire. A prix équivalent, il a refusé la logique capitaliste pure et dure que représentaient les candidatures de la banque néerlandaise ABN-Amro ou de la Société générale. Il a privilégié une solution protectrice pour l'emploi, soucieuse des intérêts régionaux et pas tout-à-fait libérale.

Groupe mutualiste, le Crédit mutuel présidé par Etienne Pflimlin et dirigé par Michel Lucas, n'a pas d'actionnaires boursiers. Son capital appartient à ses clients, les « sociétaires ». C'est l'une de ses filiales, la Banque fédérative du Crédit mutuel (BFCM), rattachée à la branche alsacienne du groupe, qui se porera acquéreur du CIC. Ce dernier entrera ainsi dans le giron d'un groupe qui n'est pas « opéable » et n'est pas soumis à la même pression que les sociétés cotées. Celles-ci doivent dégager des résultas en croissance régulière et une rentabilité acceptable pour les actionnaires, pour éviter la menace d'un raid boursier mené par un concurent plus efficace.

Les grands perdants et les plus mécontents de cette décision seront les banques commerciales classiques, qui appartiennent à l'Association française des banques (AFB). L'AFB regroupe notamment la BNP, le CCF, la Société générale et la plupart des banques françaises cotées. Depuis toujours, ces banques mènent un combat sans trêve contre les *« mutualistes »* (le Crédit agricole et le Crédit mutuel), les Caisses d'épargne et La Poste). Ils leur reprochent de bénéficier de privilèges qui expliquent qu'entre 1991 et 1996, la part des marché des mutualistes en crédit soit passée de 26,7 % à 30,2 %. Ces privilèges sont bien connus : les Caisses d'épargne et La Poste peuvent distribuer le Livret A, le Crédit agricole centralise, avec la Caisse des dépôts, les dépôts des notaires, et le Crédit mutuel distribue le fameux Livret bleu, équivalent pour l'épargnant du Livret A.

PARALLÉLISME

Avant de connaitre l'issue de la privatisation du CIC, Daniel Bouton, le président de la Société générale, avait d'ailleurs prévenu haut et fort qu'il contesterait la décision du gouvernement si celui-ci attribuait le CIC au Crédit mutuel.

Beaucoup, faisant allusion aux fusions géantes aux Etats-Unis, reprochent aussi au ministre de l'économie d'avoir manqué une occasion de faire émerger un grand champion français de la banque à même de s'imposer parmi les leaders européens ; ce qu'aurait pu être la Société générale. *« Ce n'était pas dans le cahier des charges »*, a ironisé M. Strauss-Kahn. Visiblement, à ses yeux la référence est AXA, groupe d'assurance d'origine mutualiste qui a su grossir par acquisition et s'imposer parmi les plus grands mondiaux. Le ministre a bénéficié d'un argument imprévu pour étayer sa thèse. Quelques minutes avant l'annonce de la décision du gouvernement sur le CIC, le groupe Suez-Lyonnaise annonçait qu'il cédait la banque Sofinco, numéro deux du crédit à la consommation au Crédit agricole, déjà propriétaire d'Indosuez. Deux semaines plus tôt, les Banques populaires avaient annoncé le lancement d'une OPA sur le groupe Natexis (ex-Crédit national-BFCE). Faussement naïf, M. Strauss-Kahn a souligné le parallélisme entre ces opérations de marché et la décision de l'Etat sur le CIC. Et d'appeler les banques à mener elles-mêmes les mouvements de rapprochements qu'elles jugent si nécessaires...

Pour faire passer sa décision, le ministre a invité les banquiers français à mettre fin à leurs querelles de clocher et à unir leurs forces face aux enjeux européens. *« La distinction ancienne mutualistes/AFB est dépassée : ces banques font le même métier avec les mêmes défis »*. Il a surtout promis une réforme du système bancaire en trois volets. Le premier, sans doute trop modeste, consistera à imposer au Crédit mutuel de centraliser à la Caisse des dépôts les fonds du livret bleu. Le deuxième n'est qu'une confirmation : il s'agit de la réforme des Caisses d'épargne. Le troisième est nouveau : le ministre a promis un projet de loi réformant le mode de gestion des crises bancaires.

Les banquiers auront toutefois du mal à s'en satisfaire. Ces réformes ne les aideront que marginalement à affronter le grand mouvement de rapprochements européens qui va se poursuivre. Déjà, les regards se tournent vers les six groupes qui sont entrés à un moment ou un autre de la procédure dans la course au CIC et ont échoué. Le sort de la Générale de banque, poussée par son actionnaire, sera bientôt scellé dans un rapprochement avec le groupe Fortis. Reste à savoir ce que deviendront le CCF, la Société générale ou la BNP, et quelle sera la prochaine cible de Dexia et ABN-Amro. Dans ce jeu, le gouvernement détient encore une carte majeure : le Crédit lyonnais.

Sophie Fay

Vers un fonds de garantie des dépôts

Dominique Strauss-Kahn vient de recevoir le rapport commandé à Christian Noyer, ancien directeur du Trésor et directeur de cabinet de Jean Arthuis, sur le renforcement de la sécurité dans le domaine bancaire. Il a décidé de déposer avant l'été un projet de loi pour renforcer la garantie des dépôts bancaires par un fonds *ad hoc* et améliorer le mécanisme de gestion des crises bancaires. Il manque aux dispositifs actuels *« des moyens financiers suffisants et un mode opératoire clair »*, a déclaré le ministre. *« L'Etat a dû, de ce fait, engager les finances publiques pour des établissements qui ne relevaient pas de sa responsabilité d'actionnaire »*.

Une garantie de 590 millions de francs pour renflouer la Compagnie BTP, promise par le gouvernement Juppé, vient ainsi d'être validée par le Parlement, et le dossier Crédit martiniquais n'est toujours pas réglé.

La banque mutualiste offrait le « mieux-disant social »

EN PRÉFÉRANT le Crédit mutuel à la banque néerlandaise ABN-Amro et à la Société générale pour racheter le CIC, le gouvernement a choisi le « mieux-disant social ». *« L'offre du Crédit mutuel s'est révélée la mieux à même de répondre aux objectifs définis dans le cahier des charges »*, a souligné Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. La commission de privatisation a donné un avis conforme au choix du Crédit mutuel proposé par le gouvernement.

Si le critère du prix l'avait emporté en mars, lors de la première manche (qui a conduit à l'élimination de la BNP et du CCF, dont les offres étaient *« sensiblement inférieures »*), pour le choix final, en revanche *« les écarts* [entre les trois candidats en lice] *sont restés minimes : entre 2 % et 6 %, selon que les garanties sont prises en compte ou non »*, a souligné le ministre.

Retenu, le Crédit mutuel devra donc payer 13,38 milliards de francs pour les 67 % mis en vente par l'Etat et actuellement détenus par l'assureur public GAN, ce dernier conservant 20 % du capital du CIC. En valorisant la filiale du GAN à quelque 20 milliards de francs, le prix payé est près du double de celui proposé en novembre 1996 et supérieur à la valeur de l'actif net du CIC.

En écartant ABN-Amro, le gouvernement a évité les critiques qui lui auraient été adressées de laisser aller le CIC dans les mains d'un étranger. La Société générale, de son côté, présentait le désavantage d'être quasiment *« boycottée »* par les syndicalistes. Restait donc le Crédit mutuel, qui a remporté la préférence des syndicats. M. Strauss-Kahn n'a pas caché sa satisfaction en saluant cette opération *« exemplaire »*, au regard de *« la concertation approfondie menée avec les partenaires sociaux du GAN et du CIC et les élus locaux »*.

Une première privatisation avait échoué en novembre 1996 en raison de la fronde des syndicats et des élus locaux à la candidature de la BNP, alors jugée dangereuse pour l'emploi. Le Crédit mutuel s'est engagé à *« maintenir l'emploi à l'horizon 2003 »*, a ainsi déclaré le ministre. De plus, *« les fondements d'un dialogue social ont été définis »*. Sans surprise, les syndicats se déclaraient, mardi soir, satisfaits. Satisfecit également du côté des élus locaux – dont le maire de Nancy, André Rossinot, et le président du conseil régional d'Alsace, Adrien Zeller.

Une fois constitué, le groupe Crédit mutuel - CIC représentera une part de marché en France d'au moins 10 %. Le CIC sera la tête de pont du groupe pour son expansion européenne. Le Crédit mutuel envisage d'ouvrir 250 agences dans les cinq ans à venir. Fort de ses 8,5 millions de clients, le Crédit mutuel s'est aussi engagé à renforcer la capacité financière du CIC, en injectant 4 milliards de francs, dont la moitié dès la première année, et à coter à la Bourse l'Union européenne de CIC.

AU TOUR DU GAN

Le choix du Crédit mutuel marque la fin d'un processus à rebondissements de plus de deux ans. Reste maintenant à privatiser le GAN, qui a accusé quelque 40 milliards de francs de perte de 1992 à 1996. Le dépôt des offres fermes a été repoussé d'une semaine, soit au 14 mai. L'assureur public montrait, mardi soir, son contentement, la vente du CIC étant, pour Bruxelles, une condition à sa propre privatisation. Satisfaction également sur le plan financier, puisque le GAN dégagera une plus-value brute de 3,2 milliards de francs (2,1 milliards après impôts) dans les comptes consolidés pour 1998. La plus-values nette à la suite de la cession de 67 % du CIC (inscrits dans les comptes du GAN à hauteur de 15,2 milliards) sera de 1,2 milliard, indique un communiqué du groupe. Enfin, le GAN s'est félicité du maintien des liens de bancassurance, qui seront prolongés. Le futur repreneur du GAN devra tenir compte désormais du Crédit mutuel comme partenaire.

Pascale Santi

Le dollar redescend rapidement vers la barre des 6 francs

LE RETOUR d'une croissance vigoureuse en Europe est-il menacé par l'évolution du dollar ? Alors que les experts de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) et du FMI (Fonds monétaire international) prédisent pour la France une hausse du produit intérieur brut proche de 3 % au cours des deux prochaines années, alors que le moral des ménages se redresse, que la consommation redémarre et que l'investissement des entreprises reprend, le billet vert connaît une brusque rechute. En une semaine, il a perdu 19 centimes face au franc français, revenant de 6,22 à 6,03 francs. Il est parallèlement repassé sous la barre des 1,80 mark (1,7970 mark mercredi matin 15 avril) et sous celle des 130 yens (129,10 yens mercredi matin).

Si elle venait à s'amplifier au cours des prochaines semaines, la baisse de la monnaie américaine serait une mauvaise nouvelle pour les économies européennes : elle aurait pour conséquence de rendre les produits fabriqués sur le Vieux Continent moins compétitifs sur le marché mondial, donc de peser sur les exportations et d'affecter la croissance : selon les modèles économétriques, une chute de 10 % du dollar ampute mécaniquement le taux de croissance de l'économie française d'environ 0,5 point.

Le mouvement de repli du dollar face aux devises européennes trouve son origine dans les signes d'accélération de la croissance sur le Vieux Continent, mais aussi de ralentissement de l'économie américaine. Les ventes de détail aux Etats-Unis ont baissé de 0,1 % en mars, leur premier recul depuis octobre 1997. L'activité manufacturière dans le sud des Etats-Unis s'est par ailleurs nettement repliée en mars.

Le ralentissement économique outre-Atlantique, alors que l'inflation reste contenue (les prix à la consommation sont restés stables en mars), semble exclure un resserrement de la politique monétaire de la Réserve fédérale. En Europe, au contraire, les opérateurs continuent à prévoir une légère hausse des taux directeurs de la Bundesbank avant la fin de l'année. Ces anticipations d'évolution de taux d'intérêt de part et d'autre de l'Atlantique incitent les investisseurs à acheter des marks et à vendre des dollars.

DÉFICIT COMMERCIAL

La faiblesse du billet vert se trouve accentuée par les perspectives de détérioration de la balance commerciale américaine, évoquées lundi par l'économiste du FMI Michael Mussa, à la suite de la crise asiatique. Les exportations des Etats-Unis vers l'Asie du Sud-Est vont fortement se contracter tandis que les produits fabriqués dans ces pays, rendus encore meilleur marché par les dévaluations, risquent d'envahir le marché américain. Reflet de la nervosité de la Maison Blanche à ce sujet, le sous-secrétaire au commerce, David Aaron, a affirmé mardi, à Pékin, que *« le déficit croissant de la balance commerciale, qui a quintuplé depuis 1990, jette une ombre sur ce qui pourrait être un brillant avenir dans les relations entre les deux pays »*.

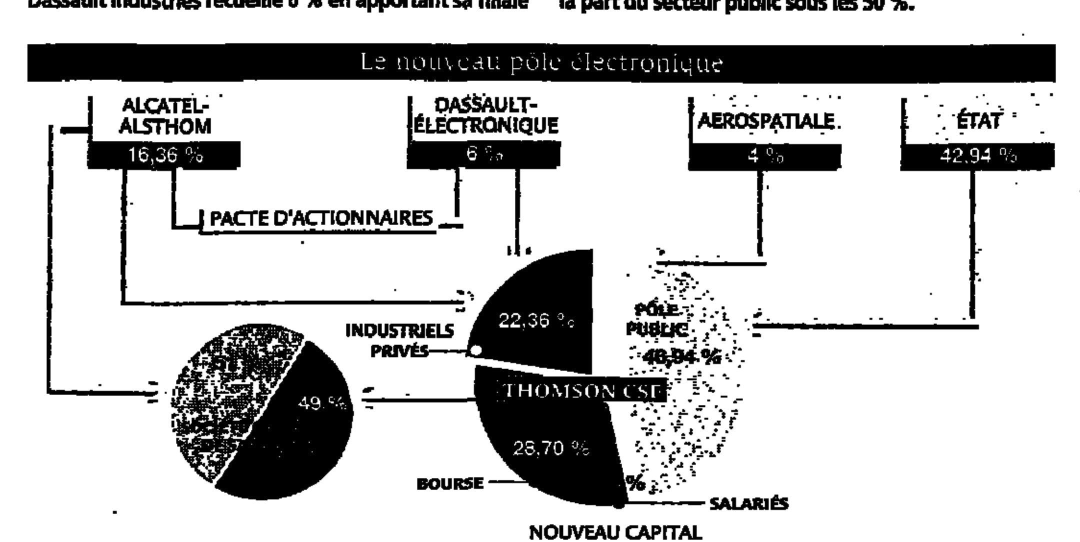
Le dollar, enfin, est affecté par l'opération menée depuis quelques jours par la Banque du Japon pour empêcher le yen de plonger après la présentation du plan de relance économique gouvernemental jugé décevant par les opérateurs. L'institut d'émission nippon a vendu des quantités très importantes de dollars (plus de 10 milliards de dollars selon la presse nippone) jeudi 9 et vendredi 10 avril. La Réserve fédérale de New York aurait aussi vendu lundi 13 avril plusieurs milliards de dollars de bons du Trésor américains pour le compte de la Banque du Japon, opération destinée à fournir des billets verts à la banque centrale nippone pour de prochaines interventions sur le marché des changes.

Pierre-Antoine Delhommais

Thomson-CSF est privatisé par apports d'actifs d'Alcatel et de Dassault

Le groupe électronique augmente son capital de 10 milliards de francs

Alcatel Alsthom devient le premier actionnaire privé du nouveau Thomson-CSF, avec 16,36 % du capital. Dassault Industries recueille 6 % en apportant sa filiale Dassault Electronique. Le groupe public Aerospatiale limite ses ambitions à 4 % du capital, pour faire passer la part du secteur public sous les 50 %.



« A L'ISSUE de ces apports, la majorité du capital de Thomson-CSF sera détenue par le secteur privé. » Les quatre sociétés, qui ont contribué, sur invitation du gouvernement français, à construire un *« grand pôle d'électronique professionnelle et de défense »*, ont pris soin de se garder de tout triomphalisme en noyant cette phrase-clé au milieu de leur communiqué commun, mardi 14 avril. La privatisation du groupe public constituait bien pourtant la condition *sine qua non* de leur adhésion au dessein gouvernemental de rassembler, autour de Thomson-CSF, les forces françaises dans les communications militaires, les radars et contre-mesures, l'avionique et les satellites.

Cette privatisation est réalisée par apports d'actifs des nouveaux actionnaires, les deux groupes privés d'électronique Alcatel Alsthom et Dassault Industries et le groupe public aéronautique Aerospatiale. En cédant ses activités dans le domaine des télécommunications militaires (2,4 milliards de chiffre d'affaires), et une partie de ses actifs dans le domaine des satellites (4,9 milliards), Alcatel Alsthom devient le premier actionnaire privé du nouveau Thomson-CSF, avec 16,36 % du capital. Les deux groupes sont liés en outre par un partenariat stratégique qui leur garantit un accès réciproque aux droits de propriété industrielle et une large coopération en matière de recherche et de développement (25 milliards de francs par an pour les deux sociétés).

Dassault Industries recueille, quant à lui, 6 % du capital en apportant les 59 % qu'il détient dans sa filiale Dassault Electronique (4,9 milliards de francs de chiffre d'affaires), spécialisée dans l'informatique militaire embarquée (Mirage 2000, Rafale, char Leclerc), les auto-directeurs de missiles, la guerre électronique, mais aussi la monétique et les terminaux de paiement. Les actionnaires minoritaires de Dassault Electronique – environ 40 % du capital – se verront offrir une porte de sortie à 690 francs par action. Liés par un pacte d'actionnaire, Alcatel Alsthom et Dassault Industries contrôleront ensemble 22,6 % du capital.

BOND DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Restait à régler le problème des apports du groupe public Aerospatiale en matière de satellites (3,8 milliards de chiffre d'affaires). Après évaluations respectives des sociétés concernées, les banques Lazard (pour Thomson-CSF), Rothschild (pour l'Etat), Paribas (pour Dassault), Merril Lynch (pour Aerospatiale) et JP Morgan (pour Alcatel) ont découvert que la part du secteur public risquait de rester supérieure à 50 %. Aux 42,94 % de Thomson SA, l'ancienne maison-mère de Thomson-CSF détenue à 100 % par l'Etat, s'ajoutaient, sur le papier, environ 8 % pour les satellites d'Aerospatiale. Sur invitation de son actionnaire, le groupe aéronautique a accepté de se contenter d'une participation de 4 %, assortie d'un chèque de 1,25 milliard de francs en complément. Aerospatiale se réjouit officiellement de cette *« passerelle de coopération entre les pôles aéronautique et d'électronique »*.

Fort de ces apports d'actifs, le chiffre d'affaires de Thomson-CSF bondit à environ 45 milliards de francs (contre 38,5 milliards de francs précédemment), sans compter les 9 milliards de francs de chiffre d'affaires rassemblés au sein d'une nouvelle *« société commune de satellites »* (la SCS) créée avec Alcatel Alsthom. Grâce aux apports d'Aerospatiale dans ce domaine et à la cession partielle de ses activités satellites par Alcatel, Thomson-CSF peut revendiquer 49 % du capital de SCS et devenir un acteur-clé du secteur, alors qu'avant ces opérations le groupe n'était qu'un acteur marginal de l'espace avec 700 millions de francs de chiffre d'affaires.

Pour rémunérer ses nouveaux alliés, Thomson-CSF va procéder à une augmentation de capital d'environ 10 milliards de francs, à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire qui devrait entériner, à la fin juin, l'ensemble de ces opérations financières. Les 40 millions d'actions à émettre, sur un total de 120 millions aujourd'hui, vont diluer le bénéfice net par action des actionnaires minoritaires de Thomson-CSF, qui conserveront un peu plus de 28 % du capital, mais *« les synergies dégagées permettront de retrouver, dès 1999, les niveaux de 1997 »*, promet-on chez Thomson-CSF.

Christophe Jakubyszyn

Les intérimaires d'Adia bénéficieront d'un intéressement

ADIA (travail temporaire), filiale d'Adecco, a mis en place un système d'intéressement destiné à ses 750 salariés permanents, mais aussi aux intérimaires ayant au moins six mois d'ancienneté au cours des deux années précédentes, soit à la *« quasi-totalité »* de ses 18 000 intérimaires.

Près de 9 millions de francs doivent être distribués aux intérimaires à partir du 15 avril. Les sommes versées varieront en fonction du nombre de jours travaillés. C'est la première fois que des intérimaires sont intéressés aux résultats de la société, explique Adia. Quatre syndicats (CFDT, CFTC, FO, CGC) sur cinq ont signé.

Suez-Lyonnaise des eaux cède Sofinco au Crédit agricole

Le groupe a réalisé 4 milliards de bénéfices en 1997

LE GROUPE Suez-Lyonnaise des eaux, un an après sa naissance par fusion, accélère sa mutation. Héritier d'une multitude d'activités issues de l'ancien Suez, le groupe s'en défait une à une pour se concentrer sur ses métiers de services aux collectivités (eau, énergie, propreté, communication). L'an dernier, 14 milliards d'actifs, en particulier les derniers vestiges de l'immobilier et des titres de participations, ont été cédés.

Suez-Lyonnaise continue avec la vente de Sofinco (crédit à la consommation) au Crédit agricole, annoncée lors de la présentation des résultats, mardi 14 avril. La transaction, qui s'élève à 9,15 milliards de francs, se fera en deux étapes. Le Crédit agricole, qui avait une option d'achat sur 18 % du capital depuis 1993, la fera valoir en janvier 1999 et achètera en complément 52 % des actions. Un an plus tard, la banque se portera acquéreur du solde.

Avec cette cession, qui se traduira par 5 milliards de plus-values, Suez-Lyonnaise des eaux tire un trait sur ses activités financières en France. Gérard Mestrallet, président du directoire, semble décidé à poursuivre la même politique de clarification des structures en Belgique : il a officiellement confirmé, mardi, l'intention du groupe de se renforcer dans la Société générale de Belgique (SGB).

Déjà actionnaire de 63,3 % du capital de la holding financière belge, le groupe souhaite en prendre la totalité du capital (*Le Monde* du 8 avril). Cette opération permettra de supprimer une structure intermédiaire qui n'a plus de raison d'être. Elle donnera aussi à Suez-Lyonnaise des eaux un meilleur contrôle sur sa filiale d'électricité belge, Tractebel, détenue à 50 %, qui affiche une indépendance ombrageuse.

Mais toucher à la SGB, symbole de la puissance économique belge, n'est pas très facile à faire admettre en Belgique. Pour calmer les esprits, le groupe souhaiterait annoncer *« de façon concomitante »* son renforcement dans la SGB et le rapprochement entre la Générale de Banque, numéro deux bancaire en Belgique et le groupe belgo-néerlandais Fortis, détenus respectivement à hauteur de 29 % et 19 % par la SGB. *« Ce projet bénéficie de l'appui déterminé de notre groupe »*, a déclaré M. Mestrallet, qui *« n'envisage même pas »* que l'opération puisse échouer. Ce soutien appuyé au projet de constitution d'un grand pôle bancaire en Belgique intervient alors que les discussions s'éternisent entre les deux partenaires. La valorisation des apports de la Générale de banque et Fortis fait l'objet d'un âpre débat, Suez voulant vendre au prix fort la prime de contrôle de la banque belge à l'assureur belgo-néerlandais. Mais surtout une partie de la direction de la banque, dont son président Fred Chaffart, reste hostile à cette fusion.

L'AUTONOMIE DE TRACTEBEL

En opposition avec sa stratégie affichée, Suez-Lyonnaise dit vouloir conserver une présence dans les services financiers en Belgique. Côté industrie, le groupe refuse de céder aux demandes belges exprimées ces derniers jours, d'un renforcement des garanties d'autonomie de Tractebel. M. Mestrallet, qui a accepté l'an dernier pour cette filiale, la mise en place d'un gouvernement d'entreprise et la nomination d'administrateurs indépendants afin de garantir son autonomie, ne veut pas aller au-delà.

Car Tractebel s'inscrit totalement dans ses axes de développement. L'an dernier, le secteur de l'énergie a représenté 34 % du chiffre d'affaires total du groupe (190 milliards de francs). Sa contribution bénéficiaire (874 millions) est encore inférieure à celle de l'eau (1,4 milliard) mais, avec la déréglementation des marchés de l'énergie, cette branche affiche de très fortes perspectives de croissance à l'étranger.

Suez-Lyonnaise, qui réalise 70 % de son chiffre d'affaires à l'international, souhaite poursuivre. Outre de nombreux contrats dans l'eau, il a engagé 20 milliards de francs d'investissemnts industriels à l'étranger et 10 milliards d'acquisitions l'an dernier.

Cette politique active de redéploiement industriel, accompagnée par des pratiques très prudentes de provisions dans tous les secteurs, a eu pour effet d'annuler les bénéfices exceptionnels. Malgré les 14 milliards de cession l'an dernier, le résultat net du groupe est égal au résultat courant. Il atteint 4 milliards de francs, un doublement par rapport à 1996. L'objectif est de réaliser 7 milliards de résultat net courant en 2002.

Martine Orange

هكذا من الاصل

La crise de la presse en Asie pourrait avoir des effets salutaires

En Corée du Sud, en Indonésie et en Thaïlande, les journaux licencient et réduisent leur pagination, des quotidiens disparaissent, mais les difficultés économiques pourraient conduire à l'amélioration de l'indépendance éditoriale et à un plus grand pluralisme de l'information

HONGKONG
correspondance

Messager des *« mauvaises nouvelles »*, la presse écrite asiatique serait-elle en train d'expier sa faute, comme l'a affirmé, sans rire, le président Suharto lors de la Journée de la presse en Indonésie le 9 février ? Si en Malaisie, aux Philippines, à Taïwan, et même à Hongkong, la crise financière a épargné le secteur de la presse, il en va tout autrement dans les pays qui se sont trouvés au coeur du cyclone, à savoir la Thaïlande, l'Indonésie et la Corée du Sud.

Là, les effets mécaniques de l'effondrement des monnaies locales, entre 40 % et 80 % au plus dur de la crise en janvier, et de la chute des marchés de consommation ont été dévastateurs sur des entreprises dont les recettes sont en devises locales. Les prix du papier, déterminés par des cours internationaux en dollars, ont été multipliés par quatre en Indonésie. Tandis que les dépenses publicitaires des annonceurs se sont effondrées, se réduisant aux annonces des sociétés internationales qui n'avaient pas encore remis en cause leur plan média. Enfin, les taux d'intérêt imposés par le FMI, jusqu'à 25 % en Corée, ont achevé d'asphyxier les publications les plus endettées, comme les trois-quarts des grands quotidiens coréens.

La profession n'a pas tardé à compter ses cadavres. Ni rachat, ni fusion : de pures et simples disparitions. En Thaïlande, 14 journaux ont fermé depuis le début de la crise, dont les quotidiens financiers *Asia Times, Thai Thurakig Finance. Thai Financial* ou *Business Media*, mais aussi *Thaïland Times, Siam Post ou Ksu Keang*. En Indonésie, cinq quotidiens régionaux, hors de Djakarta, ont cessé de paraître, plus une quinzaine de magazines et revues à périodicité plus ou moins régulière. Si aucune fermeture n'a encore eu lieu en Corée du sud, les pronostics sont des plus sombres. Un nombre croissant de chaebols, ces conglomérats qui avaient lancé un ou plusieurs journaux chacun, décident les uns après les autres de cesser de les subventionner : après Hanhwa, qui a laissé tomber le *Kyunghyang Shinmun*, et Hyundai, qui a annoncé à la rédaction du *Munhwa Ilbo* qu'elle devait désormais se débrouiller sans lui, Samsung serait sur le point de se désolidariser du *JoongAng Ilbo*, un des premiers quotidiens nationaux. *« La moitié des journaux nationaux de Séoul vont fermer leurs portes dans les semaines qui viennent »*, affirme le patron d'une grande agence de presse implantée en Asie.

OPÉRATION SURVIE

Pour les autres, c'est l'opération survie. D'abord, on passe du grand format au tabloïd, moins consommateur de papier, et l'on supprime la couleur. Puis on réduit le nombre de pages, en supprimant suppléments, secondes éditions, éditions spéciales, ainsi que les sections divertissements et loisirs qui s'étaient multipliées avec l'enrichissement de la population. En Corée, les grands quotidiens sont passés de 45 pages en moyenne à 35. En Indonésie, le régime amaigrissant s'est traduit par une chute de moitié de la consommation de papier par l'ensemble de la presse. Après être passé en tabloïd, le *Media Indonesia*, quotidien indépendant d'informations générales, a réduit sa pagination de 32 à 16 pages.

Partout, on réduit les salaires (entre 25 % et 30 %), et on licencie en masse journalistes (plus d'un tiers des rédacteurs en Thaïlande ont perdu leur emploi) et personnel administratif. On supprime la plupart des postes de correspondants en Europe : le *Dongah Ilbo*, deuxième quotidien coréen d'informations générales, a fermé ses bureaux de Moscou, Londres et Francfort. Il n'aura plus qu'un correspondant chargé de couvrir l'Europe entière, depuis Paris. En Indonésie et en Thaïlande, on recopie de plus en plus les agences de presse. D'abord plusieurs, puis une seule. Certains journaux indonésiens ont même commencé à limiter l'usage du téléphone. L'appauvrissement du contenu n'empêche pas les journaux d'augmenter fortement leur prix pour couvrir la flambée des coûts du papier : de 20 % à 90 % en Indonésie.

Cette récession sera peut-être salutaire pour un marché de la presse saturé. L'émergence d'une classe moyenne de consommateurs en Corée et en Thaïlande, la montée en puissance de milieux d'affaires qui ont vite compris le parti qu'ils pourraient tirer de médias bien contrôlés, sans oublier bien-sûr la démocratisation des régimes en place dans ces deux pays, a donné lieu à une explosion du nombre de journaux depuis la fin des années 80. En Corée, fin 1997, on ne comptait pas moins de 101 quotidiens et 6 000 périodiques pour une population de 45 millions de personnes. En Thaïlande, il y avait cinq quotidiens de langue anglaise pour une population d'anglophones estimée à 100 000 personnes (il n'en reste déjà plus que trois). Certains journaux ont clairement été créés pour chanter les louanges de leur fondateur, comme en 1992, le quotidien culturel coréen *Munwha Ilbo*, lancé par le président de Hyundai, alors candidat aux élections présidentielles.

FORTE TRADITION

Si la crise fait tomber en priorité ces titres dont la vocation éditoriale est seulement opportuniste, beaucoup survivront tant la tradition de presse écrite est forte dans ces pays : il est frappant de constater que, malgré les hausses de prix spectaculaires des journaux indonésiens et la paupérisation de la population, les baisses de diffusion constatées restent marginales. Il est vrai que l'inquiétude sur l'avenir conduit à une quête d'informations.

Toutefois, la survie se fait au prix d'une remise en cause complète du système économique de ces journaux. En particulier en Corée, où les tirages astronomiques annoncés par les quotidiens sont qualifiés de *« fantasques »* par les gens du métier, et où nombre de journaux vivent sur un train de vie inégalé dans le monde. *« Lâchés par des actionnaires à qui, jusqu'alors, ils ne rendaient guère de comptes, les journaux vont devoir se soucier de leur rentabilité, en clair réduire leurs coûts et développer une politique commerciale qui leur permettra de survivre »*, explique un professionnel à Séoul. Voilà qui va contraindre une presse qui était le trait d'union entre les gouvernants et l'argent à rompre avec des décennies de soutien quasi-unanime du pouvoir – à l'exception du quotidien indépendant progressiste *Hankyorhe* –, et à repositionner clairement sa ligne éditoriale. Déjà, à la faveur du changement de majorité aux élections présidentielles de décembre, la presse nationale a pris la tête du courant d'introspection qui secoue toute la société coréenne.

Même en Indonésie, où sévit un système de censure et d'autorisations extrêment sévère, *« on voit apparaître des commentaires impensables il y a seulement six mois, de plus en plus de journalistes s'estimant libérés de l'obligation de réserve »*, selon le témoignage de Bernard Estrade, chef du bureau de l'AFP à Djakarta. Cette crise aura peut-être comme effet inattendu de contraindre les survivants à une redéfinition de leur mission éditoriale, et de favoriser l'épanouissement d'une pluralité de la presse.

Valérie Brunschwig

Une zone de très gros tirages

● **La Corée du Sud** a trois quotidiens nationaux dont la diffusion dépasse 2 millions d'exemplaires : le *Chosun Ilbo*, le *Dongah Ilbo* et le *Joongang*. Le quatrième, le *Hankook Ilbo*, tire à 1,5 million d'exemplaires.

● **La Thaïlande** n'a qu'un quotidien atteignant 1 million d'exemplaires : le *Thai Raht*. Les deux autres quotidiens thaïs, le *Matichon* et le *Daily News*, sont à moins de 200 000 exemplaires. Les deux quotidiens anglophones dominants, le *Bangkok Post* et *The Nation*, ne tirent qu'à, respectivement, 56 000 et 45 000 exemplaires.

● **En Indonésie**, le grand quotidien national est le *Kompass*, qui tire à 500 000 exemplaires, suivi par le *Suara Pembaruan* (300 000), *Media Indonesia* (300 000), le *Jawa Post* (200 000)

● **Aux Philippines**, les trois premiers quotidiens sont anglophones : le *Daily Enquirer* et le *Manilla Bulletin* annoncent 250 000 exemplaires, le *Philippines Star*, 125 000.

● **La Malaisie** compte trois quotidiens en malais : le *Berita Harian* (270 000), l'*Usutan* (253 000) le *Sin Chew* (237 000). Et deux de langue anglaise : le *Star* et le *New Straits Times* (200 000).

● **A Hongkong**, deux quotidiens en chinois dominent : *Oriental Daily* et *Apple Daily*, d'un tirage de respectivement 600 000 et 400 000. Le premier quotidien de langue anglaise, le *South China Morning Post*, n'a qu'une diffusion de 100 000 exemplaires.

Les magazines se battent pour avoir accès à la publicité télévisée

JUSQUE-LÀ taboue, l'exception française qui consiste à interdire l'accès de la presse à la publicité télévisée – contrairement à tous les autres pays de l'OCDE – est mise sur la sellette. Le Syndicat de la presse magazine et d'information (SPMI) considère que cette interdiction, liée à une approche *« exclusivement philosophique »*, doit être remise en question. Au cours d'un récent entretien devant les membres du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), une délégation du SPMI a développé ses arguments pour demander *« une réforme du décret du 27 mars 1992 »* afin de retirer la presse de la fameuse liste noire des secteurs interdits (alcool, tabac, grande distribution, etc.).

Elle souhaite aussi entamer *« une négociation collective avec les chaînes de télévision »* et, pour éviter toute confusion des genres, suggère que *« la loi sur l'audiovisuel règle la question du risque d'abus de position dominante en cas d'appartenance d'un titre à un groupe multimédia possédant une chaîne de télévision »*.

« La presse est absente de la télévision, univers de référence des jeunes – qui seront les électeurs de demain », déplore le syndicat. Selon lui, le sous-développement relatif de la presse à destination des jeunes en France par rapport aux autres pays européens peut s'expliquer par son bannissement de la publicité télévisée. Entre 1986 et 1996, la diffusion payante de la presse des adolescents a diminué de 32 %.

Le cas du lancement simultané en France et en Espagne du magazine *Quo*, sur la base d'un même concept et d'un prix identique, est emblématique : en incluant les spots télévisés, il a coûté 2,5 fois moins cher en Espagne que dans l'Hexagone, pour un résultat en diffusion de 75 % supérieur. De même le magazine britannique *Smash Hits*, qui subissait de plein fouet la concurrence de *Top of the Pops*, a procédé à un transfert de ses investissements publicitaires radio et affichage vers le tout-télévision, ce qui s'est traduit par une hausse de 15 % des ventes.

EFFET DYNAMIQUE

Par ailleurs, le SPMI, présidé par Bernard Wouts, PDG du *Point*, affirme que l'accès à la publicité télévisée *« aurait un effet dynamique sur l'ensemble du secteur »*. De plus, ce serait *« la fin d'une hypocrisie »* : allusion aux pratiques de contournement qui vont *« de l'utilisation habile des possibilités offertes par le parrainage au recours à la publicité pour des produits composites (magazines et cassettes, CD ou CD-ROM) »*. Enfin, juridiquement, le syndicat affirme que *« l'espace européen ouvert condamne l'interdiction faite à la presse d'accéder aux écrans publicitaires »*, depuis un arrêt de la Cour européenne de justice en date du 9 juillet 1997.

Les membres du SPMI considèrent que *« les chaînes thématiques ont un potentiel de développement publicitaire parfaitement en adéquation avec les besoins particuliers de la presse spécialisée »*. Ils mettent en exergue l'exemple espagnol, où la presse bénéficie de conditions préférentielles importantes (– 50 %) et affirment que *« les décrochages régionaux permettent des opérations publicitaires ciblées pour la presse de province ou locale »*.

Nicole Vulser

DÉPÊCHES

■ **PRIX : le romancier américain Philip Roth a obtenu le prix Pulitzer** du meilleur roman pour *American Pastoral*. Parmi les 22 prix décernés par le jury de l'université Columbia, mardi 14 avril, le Pulitzer du meilleur reportage étranger est allé au quotidien américain *New York Times* pour une série d'articles sur la corruption liée à la drogue au Mexique.

■ **AUDIOVISUEL : le bouquet satellitaire francophone en Afrique qui comprend huit chaînes** dont CFI, TV5, MCM, Euronews, Canal Horizons et Arte-La Cinquième, sera commercialisé conjointement par Canal Plus Horizons (groupe Canal Plus) et Portinvest, filiale de la Sofirad. La coordination du projet est confiée à Portinvest, qui gérera aussi *« à titre provisoire »* la commercialisation du bouquet sur les réseaux câblés en MMDS. La commercialisation en réception directe (DS) est confiée à Canal Plus Horizons pour une durée de cinq ans.

■ **PRESSE : la direction de *La Voix du Nord* a réaffirmé, mardi 14 avril, avoir le soutien de la « quasi-totalité »** des actionnaires de Voix du Nord investissement (VNI), société holding qui contrôle à 70 % le capital du quotidien régional lillois. VNI fait l'objet depuis plusieurs jours d'un raid hostile émanant d'un éventuel repreneur dont l'identité reste inconnue. Une assemblée générale de VNI doit avoir lieu, samedi 18 avril, pour examiner la transformation de l'entreprise en société à commandite. Les actionnaires minoritaires ont déposé, mardi 14 avril, auprès du tribunal de commerce de Lille un référé demandant son report.

■ **PUBLICITÉ : la Société rochefortaise de communication (SRC), groupe de communication santé, marketing et télémarketing,** a réalisé en 1997 un bénéfice net part du groupe de 58,2 millions de francs en augmentation de 31 % par rapport à l'exercice précédent. Le groupe, notamment propriétaire de la société Teleperformance et de la radio BFM, avait publié en janvier une estimation à 57 millions de francs.

■ **Interpublic, propriétaire des réseaux publicitaires McCann Erikson, Ammirati Puris Lintas et Lowe Worldwide, a signé** un accord en vue du rachat de la société américaine Jack Morton, spécialisée dans la communication événementielle. Par ce rachat, la marge brute consolidée d'Interpublic dépassera 3,1 milliards de dollars, soit une augmentation de 600 millions de francs. – (*Bloomberg*).

■ **Le groupe de communication américain News Corp. lance News Corp. One,** nouveau département dédié au marketing et à la promotion. News Corp One dirigé par Kayne Lanahan, proposera pour la première fois aux annonceurs des couplages publicitaires entre les trente-cinq journaux, dont le *New York Post*, et les chaînes de télévision (le réseau Fox TV, Star Television...) appartenant au groupe. – (*Bloomberg*).

« Pleine Vie » fait le plein de lecteurs

La nouvelle version du « Temps retrouvé » dépasse les 800 000 exemplaires

UN AN après avoir changé la formule et le titre de leur magazine vedette destiné aux plus de cinquante ans, les dirigeants du groupe Editions Taitbout respirent : le pari est réussi. Non seulement, les 600 000 abonnés du *Temps retrouvé* n'ont pas été désorientés par la refonte totale de leur mensuel, mais *Pleine Vie* a attiré un nouveau public : depuis janvier, la diffusion de ce concurrent de *Notre temps* (Bayard Presse) dépasserait la barre des 800 000 exemplaires. S'ils se félicitent des 150 000 abonnements supplémentaires enregistrés depuis avril 1997, les responsables de *Pleine Vie* relèvent surtout le succès de la vente en kiosque, passée, selon leurs estimations, de moins de 8 000 exemplaires à plus de 50 000 en ce début d'année.

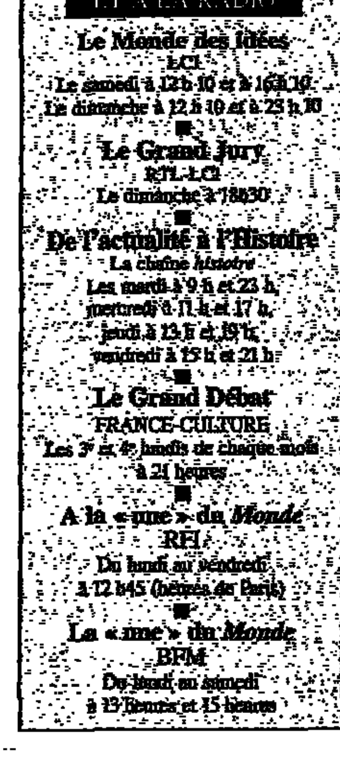
La jeune femme qui sourit en couverture – la trentaine dynamique – a pleinement joué son rôle. *Pleine Vie* n'apparaît plus comme un magazine réservé aux seniors, et côtoie sans complexe les féminins chez le marchand de journaux : *« Les deux tiers des acheteurs ont moins de soixante ans*, souligne Jean-François Loez, directeur du développement des Editions Taitbout. *Cela nous conforte dans l'idée qu'il faut décloisonner, arrêter d'isoler les seniors des autres générations, les sortir du ghetto. »* Pleine Vie vise désormais, *« à terme »*, les 100 000 exemplaires au numéro et espère, pour 1998, une diffusion moyenne de 750 000 exemplaires, alors que ce chiffre n'était envisagé que pour la fin de l'année.

« TRÈS VOLONTARISTE, MAIS PRUDENTE »

Pleine Vie étant en avance sur ses objectifs, Antoine Adam, PDG du groupe, compte *« surfer sur cette vague du succès »* pour mettre en place une stratégie de développement *« très volontariste, mais prudente »*. Trois nouveaux titres sont en projet : deux sur le créneau ou à la périphérie de la presse senior, et un autre *« qui n'a rien à voir »*. Le groupe envisage aussi une croissance externe. *« Nous sommes en pourparlers pour le rachat de titres, et nous avons deux pistes de rapprochement avec des groupes de presse »*, explique Antoine Adam.

L'objectif est une introduction prochaine au second marché afin de lever les capitaux nécessaires à la dynamique de croissance souhaitée par la banque Barclays, lors de son arrivée comme actionnaire principal, en 1997, dans le capital de l'entreprise.

J.-J. B.



AFFAIRES

INDUSTRIE

● **THOMSON-CSF : l'entreprise est privatisée par apport d'actifs** d'Alcatel et de Dassault (*lire p. 16*).

● **INTEL : le premier fabricant mondial de microprocesseurs a annoncé** mercredi 15 avril qu'il allait supprimer environ 3 000 emplois dans les six prochains mois sur 65 000. Cette décision intervient après l'annonce d'une baisse de 36 % de son bénéfice net au premier trimestre à 1,273 milliard de dollars.

● **KIA MOTORS CO : le constructeur automobile sud-coréen en difficulté a été placé en liquidation judiciaire** mercredi, a annoncé l'agence de presse Yonhap. Tout comme deux autres sociétés appartenant au même chaebol, Asia Motors Co. (véhicules utilitaires) et Kia Intertrade (distribution). L'homme d'affaires et ancien officier militaire Yoo Chong-yul a été désigné comme seul liquidateur.

● **AIR FRANCE : la direction conteste les conclusions de l'audit** réalisé par le syndicat de pilotes américains US Alpa sur les rémunérations des pilotes. Commandé par le Syndicat national des pilotes de ligne (SNPL), cet audit conclut que les pilotes britanniques perçoivent, au cours de leur carrière, une rémunération totale supérieure à celle des pilotes d'Air France. Selon la direction, le US Alpa « *a appliqué de manière erronée le schéma des rémunérations des vols long-courriers, en confondant taux horaire marginal et taux horaire moyen* ».

● **UNITED AIRLINES : la compagnie aérienne américaine** a commandé mardi 23 avions gros porteurs à Boeing.

● **SMITHKLINE BEECHAM : le groupe pharmaceutique britannique** a souligné mardi que la force de son programme de recherche devrait lui assurer une croissance durable « bien au-delà » de 2000, rejetant ainsi les doutes suscités par l'échec de ses projets successifs de fusion avec American Home Products en janvier puis avec Glaxo Wellcome en février.

● **ZENECA : le groupe pharmaceutique britannique** a annoncé le 14 avril la conclusion d'un accord avec la société canadienne AnorMED lui assurant la licence exclusive pour toute commercialisation de son anti-cancéreux AMD473, un agent de troisième génération à base de platine.

SERVICES

● **GMF : la direction et trois syndicats minoritaires de** Téléassurances (service clients de la GMF), la CFE-CGC, la CFTC et le SAP (autonomes), ont mis au point un accord qui anticipe la loi sur les 35 heures, selon *Liaisons sociales* paru le 15 avril, sans baisse des salaires mais avec des plages horaires élargies le matin et le week-end et avec au moins 6 % d'embauches.

FINANCES

● **CIC : le gouvernement a choisi le Crédit Mutuel** comme repreneur (*lire p. 15*).

● **SOFINCO : le Crédit agricole a racheté** la filiale de Suez-Lyonnaise spécialisée dans le crédit à la consommation (*lire p. 16*).

● **DKB : La banque commerciale japonaise Dai-Ichi Kangyo Bank (DKB) a passé le 15 avril** un accord avec l'assureur américain Unum Corporation qui va lui permettre d'offrir de nouveaux types de crédits immobiliers.

RESULTATS

● **SEDIVER : la Société européenne d'isolateurs** en verre et matériau composite a réalisé un bénéfice net de 26,5 millions de francs en 1997, contre une perte de 141,2 millions en 1996. Le chiffre d'affaires consolidé a reculé de 1,5 % à 1,131 milliard de francs.

★ **Toutes les valeurs du CAC 40 sur le site Web « Le Monde ». *www.lemonde.fr***

PARIS CAC 40

sur un an — sur 5 jours

3986 · 3692 · 3397 · 3103 · 2809 · 2514 — 15 AVRIL · 13 OCT. · 15 AVRIL — 3916,37

M 3903,27 · M 3873,87 · J 3894,48 · M 3867,66 · M 3916,37

Principaux écarts au règlement mensuel

Hausses ▶	Cours 14/04	Var. % 09/04	Var. % 31/12
EUROTUNNEL	6,10	+14,01	+17,88
REMY COINTREA	[illegible]	+7,66	+11,30
ALTRAN TECHNO.	[illegible]	+6,74	+89,13
DYNACTION	[illegible]	+6,18	+34,84
INTERTECHNIQU	[illegible]	+6,04	+22,19
LABINAL	[illegible]	+4,78	+42,86
BERTRAND FAUR	[illegible]	+4,67	+9,83
CREDIT LYONNA	[illegible]	+4,28	+94,24
SANOFI	[illegible]	+3,70	+4,47
OLIPAR	69,30	+3,58	+3,43

Baisses ▶	Cours 14/04	Var. % 09/04	Var. % 31/12
CANAL +	[illegible]	−7,27	−8,84
ACCOR	[illegible]	−5,87	+39,49
ELF GABON	[illegible]	−5,55	+12,52
CS SIGNAUX(CS	[illegible]	−4,88	+83,10
USINOR	94,20	−4,36	+8,40
TOTAL	[illegible]	−4,11	+3,20
FINEXTEL	[illegible]	−3,92	+11,72
SODEXHO ALLIA	[illegible]	−3,60	+32,79
ELF AQUITAINE	[illegible]	−3,41	+5,14
FIMALAC SA	[illegible]	−3,38	+43,51

Indices boursiers

Europe 12h30 ▶	Cours 15/04	Var. % 14/04	Var. % 31/12
PARIS CAC 40	3916,37	1,26	30,69
- SBF 120	[illegible]	1,11	29,81
- SBF 250	[illegible]	0,74	29,22
- SECOND MAR.	[illegible]	0,14	25,08
- MIDCAC	[illegible]	0,31	22,57
LONDRES FT100	[illegible]	0,28	19,20
AMSTERDAM AEI	[illegible]	0,70	29,48
BRUXELLES BEL	[illegible]	0,40	27,78
FRANCFORT D30	[illegible]	0,15	26,07
MADRID IBEX35	[illegible]	−0,31	44,41
MILAN MIB30	[illegible]	1,60	48,08
SUISSE SMI	[illegible]	0,33	22,71
STOXX 666	[illegible]	0,68	—
EURO STOXX 326	[illegible]	0,80	—
STOXX 50	[illegible]	0,58	—
EURO STOXX 50	[illegible]	0,81	—

Monde ▶	Cours 14/04	Var. % veille	Var. % 31/12
NEW YORK DJ	[illegible]	1,09	15,20
- SP 500	[illegible]	0,66	14,97
- NASDAQ	[illegible]	0,99	17,38
BUENOS-AIRES M.	[illegible]	1,89	−1,50
JOHANNESBURG	[illegible]	1,32	29,70
MEXICO BOLSA	[illegible]	0,75	−4,55
SANTIAGO IPSA	[illegible]	−0,31	−8,53
SAO PAULO BOU.	[illegible]	1,23	20,33
TORONTO FSE I.	[illegible]	1,69	16,14
ASIE 10h15	15/04	14/04	31/12
BANGKOK SET	[illegible]	0,34	24,25
HONGKONG H.	[illegible]	−0,43	6,08
SÉOUL	[illegible]	−0,02	27,40
SINGAPOUR ST.	[illegible]	−0,90	1,15
SYDNEY ALL O.	[illegible]	1,04	9,71
TOKYO NIKKEI	[illegible]	0,14	6,62

PARIS SBF 250 — 3 mois — 2516,29 — 2550 · 2428 · 2305 · 2183 · 2061 · 1939 — 16 JANV. · 27 FÉV. · 16 AVRIL

NEW YORK Dow Jones 3 mois — 9110,20 — 9702 · 9154 · 8696 · 8173 · 7669 · 7151 · 6653 · 6145 — 16 JANV. · 27 FÉV. · 14 AVRIL

LONDRES FT100 3 mois — 6121,40 — 6193 · 5901 · 5603 · 5305 · 5008 · 4711 · 4413 · 4115 — 16 JANV. · 27 FÉV. · 15 AVRIL

FRANCFORT DAX 30 3 mois — 5382,98 — 5279 · 4955 · 4631 · 4307 · 3983 · 3659 · 3335 — 16 JANV. · 27 FÉV. · 15 AVRIL

TOKYO Nikkei 3 mois — 16299,30 — 15468 · 16946 · 15425 · 13142 · 11620 — 15 JANV. · 27 FÉV. · 15 AVRIL

LES PLACES BOURSIÈRES

PARIS

LA BOURSE de Paris se reprenait mercredi 15 avril après la séance de prises de bénéfice de la veille déclenchées par le recul du dollar. En hausse de 0,98 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affichait une heure et demie plus tard un gain de 1,38 %. Vers 12 h 15, les valeurs françaises s'appréciaient en moyenne de 1,45 % à 3 923,92 points. Le marché était relativement actif avec un chiffre d'affaires de 4,1 milliards de francs sur le marché à règlement mensuel.
Le marché était animé par les annonces de trois grandes restructurations qui concernent le rachat du CIC par le Crédit mutuel, la privatisation partielle de Thomson-CSF autour de Dassault Electronique et Alcatel Alsthom et la vente par Suez-Lyonnaise des Eaux de Sofinco. Dassault Electronique gagnait 9,9 % à 720 francs et Suez-Lyonnaise des Eaux, 5,9 % à 1 071 francs. Du côté des baisses, Thomson-CSF perdait 4,3 % à 238 francs.

TOKYO

APRÈS trois séances consécutives de baisse et à la veille de la réunion des grands argentiers du Groupe des Sept (G 7) à Washington, la Bourse de Tokyo a terminé en très légère hausse, mercredi 15 avril. L'indice Nikkei a gagné 21,98 points (0,14 %) à 16 299,30 points. Les opérateurs anticipent des achats de la part de fonds publics qui emploieraient à cet usage les capitaux que doit injecter le gouvernement sur le nouvel exercice fiscal et cet élément expliquerait selon eux la hausse de ce jour

LONDRES

LES VALEURS britanniques ont clôturé pratiquement inchangées, mardi 14 avril, à la Bourse de Londres, dans un marché très calme. L'indice Footsie, qui a atteint un nouveau record absolu dans la matinée à 6 150,5 points, a finalement baissé de 1,4 points, soit 0,02 %, à 6 104,4 points.

FRANCFORT

LES VALEURS allemandes continuent d'avoir le vent en poupe. Mercredi 15 avril, dès le début des transactions informatisées, l'indice DAX gagnait 0,41 % à 5 390,09 points après avoir terminé la veille sur un gain de 1,05 % à 5 367,98 points.

NEW-YORK

WALL STREET a affiché un nouveau record, mardi 14 avril, grâce à un gain de 1,08 %, après la publication de bons résultats d'entreprises et une détente des taux d'intérêt. L'indice Dow Jones a gagné 97,90 points à 9 110,20 points. Le précédent record avait été établi le 6 avril à 9 033,23 points. Le marché pourrait continuer à gagner du terrain, mais sa progression sera limitée par le fait que la plupart des actions sont surévaluées, estimait mardi soir Elizabeth Mackay, analyste chez Bear Stearns.

Valeur du jour : Canal Plus perd une manche en Italie

LES ANALYSTES ont disposé du week-end pascal pour méditer sur la fin du monopole de Canal Plus dans la télévision numérique italienne. Et le verdict est tombé mardi 14 avril, date de reprise des cotations en Bourse. Ce jour là, l'action Canal Plus a chuté de 7,27 %, à 1 020 francs. La raison ? L'opérateur téléphonique Telecom Italia et le groupe de télévision public RAI, ont annoncé la constitution d'un bouquet numérique concurrent de D Più, le bouquet contrôlé à hauteur de 90 % par Canal Plus. Un revers pour le groupe de communication français qui avait espéré rallier les deux géants italiens à son projet de plate-forme commune sur D Più.

Cours de l'action Canal+

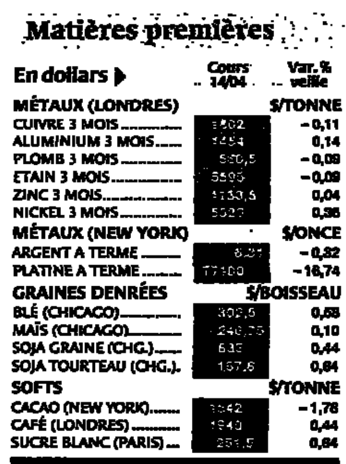
en francs à la Bourse de Paris

1 400 · 1 300 · 1 200 · 1 100 · 1 000 · 900 — 1 020 — 31/10 · 12/12 · 23/1 · 6/3 · 14/4 — 1997

Ce projet présentait deux avantages. Il permettait d'éviter une concurrence acharnée sur les prix comme celle qui se développe en France entre Canal Satellite et TPS et en Espagne entre Canal Satélite Digital et Via Digital. De plus, il permettait de partager, grâce à la cession d'une partie du capital de D Più, les coûts de développement de ce bouquet déficitaire à hauteur de 800 millions en 1997.

Mais pour Canal Plus, la bataille d'Italie aura donc lieu. Selon Sébastien Villeroy, analyste à la société de Bourse Ferri « *l'irruption de la concurrence devrait entraîner pour Canal Plus une inflation des frais de marketing et une multiplication des promotions incitatives (mois d'abonnement gratuit ou parabole offerte). De plus, le nouveau bouquet numérique devrait mener à une surenchère lors de la renégociation des droits de diffusions des matchs de football du championnat italien. Toutes ces dépenses supplémentaires devraient repousser à la fin de l'année 2001 l'équilibre des comptes de D Più, initialement prévu pour la fin de 1999* ». Même si Canal Plus parvient à introduire en Bourse 20 % du capital de D Più, il devrait conserver une large majorité du capital. De fait, le groupe français risque de devoir consolider l'ensemble des pertes et de l'endettement (2,4 milliards de francs) de sa filiale italienne en 1998. Dès lors, la prévision d'une perte, hors éléments exceptionnels, de 600 millions de francs, avancée par le groupe pourrait être nettement dépassée. A moins que d'ici à la clôture des comptes, Canal Plus parvienne à convaincre Mediaset, actionnaire à 10 % de D Più, d'augmenter sa participation. En attendant, pour Sebastien Villeroy, « *le prix de revient des 90 % D Più (45 % ont été acquis à travers Nethold et 45 % ont été échangés avec le groupe de Leo Kirch contre la chaîne allemande Première) soit un peu plus de 6 milliards de francs, paraît trop élevé en situation concurrentielle* ».

Enguérand Renault



Matières premières

En dollars ▶	Cours 14/04	Var. % veille
MÉTAUX (LONDRES)		$/TONNE
CUIVRE 3 MOIS	[illegible]	−0,11
ALUMINIUM 3 MOIS	[illegible]	0,14
PLOMB 3 MOIS	[illegible]	−0,09
ETAIN 3 MOIS	[illegible]	−0,09
ZINC 3 MOIS	[illegible]	0,04
NICKEL 3 MOIS	[illegible]	0,36
MÉTAUX (NEW YORK)		$/ONCE
ARGENT A TERME	[illegible]	−0,82
PLATINE A TERME	[illegible]	−16,74
GRAINES DENRÉES		$/BOISSEAU
BLÉ (CHICAGO)	[illegible]	0,58
MAÏS (CHICAGO)	[illegible]	0,10
SOJA GRAINE (CHG.)	[illegible]	0,44
SOJA TOURTEAU (CHG.)	[illegible]	0,64
SOFTS		$/TONNE
CACAO (NEW YORK)	[illegible]	−1,78
CAFÉ (LONDRES)	[illegible]	0,44
SUCRE BLANC (PARIS)	[illegible]	0,64

Pétrole

En dollars ▶	Cours 14/04	Var. % veille
BRENT (LONDRES)	[illegible]	—
WTI (NEW YORK)	[illegible]	−0,33
LIGHT SWEET CRUDE	[illegible]	−0,56

Or

En francs ▶	Cours 14/04	Var % 09/04
OR FIN KILO BARRE	[illegible]	+0,88
OR FIN LINGOT	[illegible]	−0,73
ONCE D'OR LONDRES	[illegible]	+0,80
PIÈCE FRANCE 20 F	[illegible]	+0,29
PIÈCE SUISSE 20 F	[illegible]	−1,97
PIÈCE UNION LAT. 20 F	[illegible]	−1,42
PIÈCE 20 DOLLARS US	[illegible]	−10
PIÈCE 10 DOLLARS US	[illegible]	−8,05
PIÈCE 50 PESOS MEX	[illegible]	+0,67

MONNAIES

● **Dollar** : le billet vert s'inscrivait en baisse, mercredi matin 15 avril. Il s'échangeait à 1,7980 mark, 6,03 francs et 129,10 yens.
Le dollar était affecté par la publication, la veille, aux Etats-Unis de deux statistiques indiquant un ralentissement de l'économie : recul de 0,1 % des ventes au détail en mars et net repli du niveau d'activité industrielle dans le sud du pays, mesuré par la Réserve fédérale d'Atlanta.
La monnaie américaine était aussi pénalisée par les craintes de nouvelles interventions de la Banque du Japon sur le marché des changes pour faire remonter le yen. Certains opérateurs n'excluaient d'ailleurs pas que les pays du G7, réunis en fin de semaine à Washington, décident d'une action concertée.
● **Franc** : la devise française était stable, mercredi matin, face à la monnaie allemande, cotant 3,3515 francs pour un deutschemark.

Cours de change

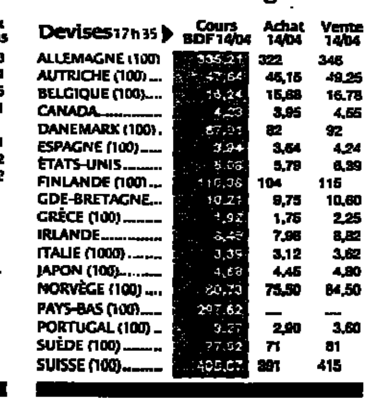
15/04 12h30 ▶	Cours DOLLAR	Cours ECU	Cours LIVRE	Cours FR.S.	Cours FLORIN	Cours YEN	Cours LIRE	Cours DM	Cours FRANC
FRANC	6,09	6,64	10,21	4,05	2,98	4,69	0,34	3,35	----
DM	1,80	1,98	3,04	1,21	0,89	0,14	0,99	----	0,30
LIRE	1784,38	1958,66	3003,43	1192,92	878,36	1377,85	....	988,93	294,98
YEN	129,50	142,16	217,98	86,56	63,75	—	7,26	71,79	21,41
FLORIN	2,03	2,23	3,42	1,36	....	1,57	0,11	1,13	0,34
FR. S.	1,50	1,64	2,52	....	0,74	1,16	0,08	0,83	0,25
LIVRE	0,59	0,65	....	0,40	0,29	0,46	0,03	0,33	0,10
ECU	0,91	....	1,53	0,61	0,45	0,70	0,51	0,50	0,15
DOLLAR	....	1,10	1,68	0,67	0,49	0,77	0,06	0,55	0,17

Taux d'intérêt (%)

Taux 14/04 ▶	Taux j.j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	[illegible]	3,51	4,91	5,43
ALLEMAGNE	[illegible]	3,53	4,86	5,41
GDE-BRETAG.	[illegible]	7,41	5,74	5,55
ITALIE	[illegible]	5,01	5,11	5,61
JAPON	[illegible]	0,48	1,87	—
ÉTATS-UNIS	[illegible]	5,13	5,63	5,91
SUISSE	[illegible]	1,28	3,01	4,02
PAYS-BAS	[illegible]	3,75	4,89	5,42

Matif

Cours 12h30 ▶	Volume 15/04	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5			
JUIN 98	[illegible]	104,26	104,14
Pibor 3 mois			
JUIN 98	[illegible]	96,23	96,23



Marché des changes

Devises 17h35 ▶	Cours BDF 14/04	Achat 14/04	Vente 14/04
ALLEMAGNE (100)	[illegible]	322	346
AUTRICHE (100)	[illegible]	45,15	49,25
BELGIQUE (100)	[illegible]	15,68	16,78
CANADA	[illegible]	3,95	4,55
DANEMARK (100)	[illegible]	82	92
ESPAGNE (100)	[illegible]	3,64	4,24
ÉTATS-UNIS	[illegible]	5,79	6,39
FINLANDE (100)	[illegible]	104	115
GDE-BRETAGNE	[illegible]	9,75	10,60
GRÈCE (100)	[illegible]	1,75	2,25
IRLANDE	[illegible]	7,98	8,82
ITALIE (1000)	[illegible]	3,12	3,62
JAPON (100)	[illegible]	4,45	4,90
NORVÈGE (100)	[illegible]	75,50	84,50
PAYS-BAS (100)	[illegible]	—	—
PORTUGAL (100)	[illegible]	2,90	3,60
SUÈDE (100)	[illegible]	71	81
SUISSE (100)	[illegible]	391	415

TAUX

● **France** : le marché obligataire français était orienté à la hausse, mercredi 15 avril. Dès les premières transactions, le contrat notionnel du Matif gagnait 8 centièmes à 104,23. La veille, le contrat notionnel avait terminé en baisse de 4 centièmes.
● **Etats-Unis** : le rendement moyen sur les bons du Trésor à 30 ans a reculé à 5,904 % contre 5,92 % la veille, après l'annonce d'un indice inchangé pour les prix de détail en mars, et un recul de 0,1 % des ventes de détail pour le même mois. Les experts tablaient sur une hausse de 0,1 % pour le premier indice et 0,3 % pour le second. Le principal économiste du FMI, Michael Mussa s'est dit préoccupé des signes de tensions inflationnistes qui commencent à apparaître dans l'économie américaine. « *Si l'économie américaine ne ralentit pas par elle même, il est possible que, plus tard au courant de l'année ou au début 1999* », la banque centrale américaine va devoir augmenter ses taux d'intérêt.

ÉCONOMIE

La crise au Japon préoccupe le président de la Bundesbank

HANS TIETMEYER, président de la Bundesbank, a déclaré mercredi 15 avril que la crise asiatique n'était pas terminée, mais qu'« *elle a perdu en intensité. La question qui se pose est de savoir ce qui se passera pour les grandes puissances industrielles d'Asie. (…) Le Japon est peut-être le pays qui nous cause le plus de souci actuellement* ».
Le ministère japonais du commerce international et de l'industrie a annoncé, mercredi, une baisse de la production industrielle de 3,9 % en février. Sur un an, le recul est de 3,6 %. Le nombre des défaillances d'entreprises y a progressé de 29,1 % en mars par rapport à mars 1997. Le nombre mensuel des faillites dépasse la barre des 1 800, pour la première fois depuis treize ans. La baisse de l'encours des crédits bancaires au Japon s'est accélérée en mars, avec une contraction de 1,6 % sur son niveau du même mois de 1997. Cette chute est la plus importante depuis que la Banque centrale compile cette statistique sous sa forme actuelle (en 1991).

■ **FMI : le FMI (Fonds monétaire international)** va s'atteler à renforcer « *l'architecture du système financier international* », a indiqué, mardi 14 avril, le directeur général du FMI, Michel Camdessus (*lire page 3*).
■ Le gouvernement indonésien prévoit de conserver une majorité d'au moins 51 % dans les douze entreprises d'Etat qu'il doit privatiser d'ici un an, en application du programme de réformes du FMI, a-t-il été indiqué officiellement à Jakarta.

■ **ÉTATS-UNIS : les ventes de détail ont baissé** de 0,1 % en mars après une hausse de 0,7 % en février (chiffre révisé), a annoncé mardi le département américain du commerce. Il s'agit du premier recul des ventes de détail depuis octobre 1997.

■ **GRANDE-BRETAGNE : les prix à la production ont augmenté de** 0,2 % en mars par rapport à février et de 1 % par rapport à mars 1997.

■ **PAYS-BAS : le volume de la production industrielle** a augmenté de 6 % en moyenne en janvier et février derniers, par rapport à la même période de 1997.

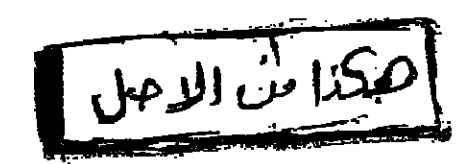
■ **EUROPE : le président de la République, Jacques Chirac,** répondra jeudi 16 avril à Paris à partir de 17 h 00 aux questions des journalistes de la presse française et étrangère « *sur l'ensemble des questions européennes* ». (*lire page 6*)

■ **SUÈDE : le gouvernement social-démocrate a déposé,** mardi 14 avvril, devant le Parlement un projet de budget 1998 revisé, qui confirme la « *bonne tenue* » de l'économie suédoise avec une croissance soutenue, un chômage en baisse et un excédent des comptes.

■ **CORÉE : la Corée du Sud a annoncé, mardi 14 avril, la création** de deux fonds d'un montant de 10 000 milliards de wons (plus de 40 milliards de francs) pour financer la restructuration du secteur industriel.

NOMINATIONS

■ **ÉTATS-UNIS : le président Bill Clinton** a nommé mardi Jack Lew directeur du Budget en remplacement de Frank Raines, qui a démissionné pour travailler dans le privé. Le Sénat doit ratifier cette nomination.
■ **DUBOIS TRANSPORTS : Yves Déjou**, ancien directeur général de Danzas France, a été nommé vice-président du groupe Dubois, chargé de l'organisation administrative, financière, marketing et commerciale.
■ **PROGRESS : Alain Prestat**, ex-PDG de Thomson Multimédia, rejoint le cabinet de recrutement Progress, en qualité d'associé.
■ **DEKRA-VERITAS : Daniel Spiers**, précédemment directeur général du loueur de voitures Dial, a été nommé PDG du réseau de contrôle technique Dekra-Veritas.



RÈGLEMENT MENSUEL

MERCREDI 15 AVRIL

Liquidation : 23 avril
Taux de report : 3,38
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↗ PARIS
+1,18 %
CAC 40 : 3913,12

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% + -	Paiement dernier coup. (1)
B.N.P. (T.P)	1023	1040	+ 1,66	30/07/97
Cr.Lyonnais(T.P.)	960	952	− 0,83	22/10/97
Renault (T.P.)	2415	2425	+ 0,41	24/10/97
Rhone Poulenc(T.P)	2777	—	—	01/10/97
Saint Gobain(T.P.)	1280	1285	+ 0,39	15/07/97
Thomson S.A (T.P)	993	991	− 0,20	01/10/97
Accor	1561	1609	+ 3,07	13/06/97
AGF	376,60	380,60	+ 1	[illegible]
Air Liquide	1122	1127	+ 0,44	05/06/97
Alcatel Alsthom	1157	1169	+ 1,03	27/06/97
Altran Techno. #	870	879	+ 1,03	26/06/97
Atos CA	978	999	+ 2,14	—
Axa	720	731	+ 1,52	14/05/97
Bail Investis.	900	899	− 0,11	31/07/97
Bazar Hot. Ville	740	742	+ 0,27	12/06/97
Bertrand Faure	470	467	− 0,63	29/07/97
BIC	447,90	449,90	+ 0,44	15/01/98
BIS	608	605	− 0,49	01/07/96
B.N.P.	538	529	− 1,67	17/07/97
Bollore Techno.	1021	1031	+ 0,97	01/07/97
Bongrain	3026	2970	− 1,85	15/05/97
Bouygues	959	995	+ 3,75	01/06/97
Bouygues Offs.	256	255	− 0,39	26/06/97
Bull#	74	72,75	− 1,68	—
Canal +	1020	1049	+ 2,84	19/06/97
Cap Gemini	713	715	+ 0,28	30/05/97
Carbone Lorraine	2402	2470	+ 2,83	05/07/97
Carrefour	3662	3675	+ 0,35	28/06/97
Casino Guichard	413,80	416	+ 0,53	10/06/97
Casino Guich.ADP	299,90	295	− 1,63	10/06/97
Castorama Dub.(Li)	979	987	+ 0,81	02/07/97
C.C.F.	502	508	+ 1,19	28/05/97
Cegid (Ly)	935	931	− 0,42	27/05/97
Cerus Europ.Reun	42,40	41,50	− 2,12	08/07/90
CGIP	2795	2810	+ 0,53	19/06/97
Chargeurs	410	409	− 0,24	25/06/97
Christian Dalloz	736	730	− 0,81	02/07/97
Christian Dior	780	786	+ 0,76	01/12/97
Ciments Francais	309	309	—	13/08/97
Cipe France (Ly) #	199	196	− 1,50	12/08/97
Clarins	569	567	− 0,35	21/07/97
Club Mediterranee	560	562	+ 0,35	24/06/96
Coflexip	769	770	+ 0,13	18/06/97
Colas	1085	1100	+ 1,38	30/06/97
Comptoir Entrep.	16,20	16,30	—	15/07/92
Comptoirs Mod.	3280	3230	− 1,52	13/06/97
CPR	485	495	+ 2,06	10/07/97
Cred.Fon.France	152	156	+ 2,63	16/06/95
Credit Lyonnais CI	608	616	+ 1,31	01/07/93
CS Signaux(CSEE)	305	294	− 3,60	01/07/97
Damart	4005	4040	+ 0,87	19/12/97
Danone	1406	1413	+ 0,49	28/05/97
Dassault-Aviation	1780	1781	+ 0,05	04/07/97
Dassault Electro ●	655	713	+ 8,85	11/06/97
Dassault Systemes	242,80	244	+ 0,49	18/07/97
De Dietrich	395	403	+ 2,02	30/07/97
Deveaux(Ly)#	873	875	+ 0,22	29/09/97
Dev.R.N-P.Cal Li #	68,10	68	− 0,14	—
Dexia France	778	781	+ 0,38	25/06/97
DMC (Dollfus Mi)	158	156,30	− 1,07	20/06/96
Dynaction	206	217,50	+ 5,58	10/07/92
Eaux (Gle des)	1106	1116	+ 0,90	01/07/92
Ecia	1650	1668	+ 1,09	04/07/97
Eiffage	436	435,10	− 0,20	31/12/97
Elf Aquitaine	736	740	+ 0,54	18/06/97
Eramet	272,50	271	− 0,55	08/08/97
Eridania Beghin	1277	1293	+ 1,25	11/07/97
Essilor Intl	2259	2257	− 0,08	02/07/97
Essilor Intl.ADP	1963	1962	− 0,05	02/07/97
Esso	581	592	+ 1,89	16/02/98
Eurafrance	3240	3260	+ 0,61	30/12/97
Euro Disney	10,10	10	− 0,99	28/02/93
Europe 1	1585	1530	− 3,47	01/04/98
Eurotunnel	6,10	6,05	− 0,81	—
Fimalac SA	686	681	− 0,72	25/06/97
Finextel	120,10	120,10	—	26/06/97
Fives-Lille	425	430	+ 1,17	10/07/96
France Telecom	336,80	343,10	+ 1,87	—
Fromageries Bel	4890	4899	+ 0,18	30/07/97
Galeries Lafayette	4708	4820	+ 2,37	30/06/97
GAN ex.dt sous.	191	189,50	− 0,78	05/07/94
Gascogne (B)	545	544	− 0,18	12/06/97
Gaumont #	430	434,90	+ 1,13	12/05/97
Gaz et Eaux	3200	3160	− 1,25	06/06/97
Geophysique	805	816	+ 1,36	12/07/93
G.F.C.	628	628	—	28/02/97
GrandVision	247	252	+ 2,02	02/05/97
Groupe Andre S.A.	702	714	+ 1,70	12/02/96
Groupe GTM	488	485	− 0,61	29/07/97
Gr.Zannier (Ly) #	179	178,90	− 0,05	01/07/98
Guilbert	1049	1038	− 1,04	25/07/97
Guyenne Gascogne	2002	2024	+ 1,09	13/06/97
Hachette Fili.Med.	1600	1600	—	19/06/97
Havas	552	556	+ 0,72	22/05/97
Havas Advertising	1053	1053	—	03/09/97
Imetal	819	815	− 0,48	23/06/97
Immeubl.France	460	462	+ 0,43	25/06/97
Infogrames Enter.	248	246,90	− 0,44	—
Ingenico	171	173,80	+ 1,63	04/06/97
Interbail	157	157,60	+ 0,38	30/06/97
Intertechnique	1613	1630	+ 1,05	30/08/97
ISIS	686	693	+ 1,02	—
Jean Lefebvre	431	426	− 1,16	10/06/92
Klepierre	1060	1056	− 0,37	23/09/98
Labinal	2213	2220	+ 0,31	08/07/97
Lafarge	492,30	501	+ 1,76	03/06/97
Lagardere	247,20	253	+ 2,34	22/07/97
Lapeyre	462,50	460	− 0,54	27/06/97
Lebon	299	296	− 1	03/07/97
Legrand	1575	1616	+ 2,60	02/02/98
Legrand ADP	1012	1033	+ 2,07	02/02/98
Legris indust.	287,80	282,90	− 1,70	02/07/97
Locindus	841	848	+ 0,83	01/07/97
L'Oreal	2878	2960	+ 2,84	01/07/97
LVMH Moet Hen.	1179	1155	− 2,03	01/12/97
Marine Wendel	1032	1032	—	28/11/97
Metaleurop	74	71,50	− 3,37	04/07/90
Metrologie Inter.	15,60	15,50	− 0,64	—
Michelin	364,60	365,80	+ 0,32	11/07/97
Moulinex #	165	166	+ 0,60	14/09/92
Natexis	451,90	446	− 1,30	13/06/97
Nord-Est	134,90	136	+ 0,81	08/07/97
Nordon (Ny)	485	490	+ 1,03	—
NRJ #	1125	1100	− 2,22	17/03/98
Olipar	69,30	68,50	− 1,15	—
Paribas	682	685	+ 0,43	05/05/97
Pathe	1270	1270	—	25/06/97
Pechiney	289	286	− 1,03	14/08/97
Pernod-Ricard	410	416,30	+ 1,53	13/01/98
Peugeot	1006	1034	+ 2,78	04/07/97
Pinault-Print.Red.	4273	4360	+ 2,03	01/07/97
Plastic Omn.(Ly)	841	838	− 0,35	16/06/97
Primagaz	506	509	+ 0,59	12/06/97
Promodes	2990	3030	+ 1,33	09/06/97
Publicis #	732	725	− 0,95	30/03/98
Remy Cointreau	125	125,50	+ 0,40	25/09/97
Renault	276	279	+ 1,08	07/08/96
Rexel	2232	2252	+ 0,89	01/07/97
Rhone Poulenc A	293,20	297,70	+ 1,53	03/06/97
Rochette (La)	28,15	28,50	+ 1,24	25/06/92
Rue Imperiale(Ly)	6940	6950	+ 0,14	10/07/97
Sade (Ny)	241	242,90	+ 0,78	30/06/97
Sagem SA	3950	3960	+ 0,25	10/07/97
Saint-Gobain	1000	1010	+ 1	31/03/97
Salvepar (Ny)	526	526	—	26/09/97
Sanofi	700	710	+ 1,42	18/06/97
Sat	2250	2290	+ 1,77	10/06/97
Saupiquet (Ns)	540	546	+ 1,11	21/06/92
Schneider SA	460	456	− 0,86	02/07/97
SCOR	373	384	+ 2,94	04/06/97
S.E.B.	915	904	− 1,20	10/06/97
Sefimeg CA	430	427,70	− 0,53	15/07/97
SEITA	266,50	274	+ 2,81	12/06/97
Selectibanque	73,10	72,50	− 0,82	10/07/96
SFIM	1162	1170	+ 0,68	[illegible]
SGE	220,80	225	+ 1,90	[illegible]
Sidel	463	465	+ 0,43	[illegible]
Silic CA	1000	1000	—	15/07/97
Simco	513	517	+ 0,77	24/07/97
S.I.T.A.	1388	1406	+ 1,29	22/07/97
Skis Rossignol	117,80	116,80	− 0,84	10/09/97
Soc.Fonc.Lyonnai.#	987	961	− 2,63	31/07/97
Societe Generale	1305	1284	− 1,60	20/05/97
Sodexho Alliance	1070	1110	+ 3,73	05/03/98
Sogeparc (Fin)	443	445	+ 0,45	03/01/98
Sommer-Allibert	274,90	278	+ 1,12	19/06/97
Sophia	257	258	+ 0,38	30/06/97
Spir Communic. #	464	460	− 0,86	30/05/97
Strafor Facom	568	566	− 0,35	04/07/97
Suez Lyon.des Eaux	1011	1072	+ 6,03	26/06/97
Synthelabo	978	975	− 0,30	26/06/97
Technip	741	738	− 0,40	30/05/97
Thomson-CSF ●	248,80	236	− 5,14	10/07/97
Total	676	680	+ 0,59	03/06/97
UIF	468	468	—	30/06/97
UIS	217,20	217,50	+ 0,13	03/07/97
Unibail	835	870	+ 4,19	10/06/97
Union Assur.Fdal	1085	1100	+ 1,38	16/06/97
Usinor	94,20	96	+ 1,91	01/07/97
Valeo	550	556	+ 1,09	02/07/97
Vallourec	473,50	471,50	− 0,42	03/07/97
Via Banque	202	200	− 0,99	13/06/95
Worms & Cie	388	389	+ 0,25	09/01/98
Zodiac ex.dt divid	1495	1485	− 0,66	14/01/98
Elf Gabon	1105	1168	+ 5,70	15/12/97

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% + -	Paiement dernier coup. (1)
ABN Amro Hol.#	162,90	163,60	+ 0,42	19/09/97
Adecco S.A.	2405	2420	+ 0,62	30/05/97
Adidas AG #	1115	1090	− 2,24	30/05/97
American Express	633	630	− 0,47	08/05/98
Anglo American #	324,50	326	+ 0,46	09/01/98
Anglogold Ltd #	295	293	− 0,67	20/03/98
Amgold #	294	292	− 0,68	05/12/97
Arjo Wiggins App.	20,30	20,20	− 0,49	26/05/98
A.T.T. #	388	390,70	+ 0,69	01/05/98
Banco Santander #	323,70	315,10	− 2,65	06/04/98
Barrick Gold #	132,30	132	− 0,22	15/12/97
B.A.S.F. #	270	273,20	+ 1,18	16/05/97
Bayer #	275,50	276	+ 0,18	02/05/97
Crown Cork ord.#	319	—	—	20/02/98
Crown Cork PF CV#	294	—	—	20/02/98
Daimler Benz #	646	656	+ 1,54	30/05/97
De Beers #	140,60	155	+ 10,24	22/10/97
Deutsche Bank #	509	511	+ 0,39	21/05/97
Diageo PLC reg.#	76,55	77,35	+ 1,04	—
Dresdner Bank	320	318,50	− 0,46	27/05/97
Driefontein #	40,35	39,20	− 2,85	04/02/98
Du Pont Nemours #	464	461,70	− 0,49	14/03/98
Eastman Kodak #	415,10	427	+ 2,86	01/04/98
East Rand #	1,53	1,51	− 1,30	15/08/94
Echo Bay Mines #	17,20	17,20	—	31/12/96
Electrolux #	580	563	− 2,93	13/05/97
Ericsson #	327	330	+ 0,91	09/04/98
Ford Motor #	427,70	402,10	− 5,98	02/03/98
Freegold #	33,50	33,10	− 1,19	20/03/98
Gencor act.regr.	14,60	14,80	+ 1,36	26/03/98
General Elect. #	530	526	− 0,75	27/04/98
General Motors #	420	421	+ 0,23	30/03/98
Gle Belgique #	920	925	+ 0,54	28/05/92
Harmony Gold #	27,90	27,55	− 1,25	01/09/95
Hitachi #	45,25	45,85	+ 1,32	31/12/99
Hoechst #	242	236,50	− 2,27	07/05/97
I.B.M #	632	645	+ 2,05	10/03/98
I.C.I #	111,70	111,30	− 0,35	06/10/97
Ito Yokado #	332	331	− 0,30	02/03/98
Kingfisher plc #	115,70	113	− 2,33	21/11/97
Matsushita #	99,15	100,20	+ 1,05	31/12/99
Mc Donald's #	371	372,80	+ 0,48	13/03/98
Merck and Co #	744	753	+ 1,20	01/04/98
Mitsubishi Corp.#	46	46	—	31/12/99
Mobil Corporat.#	460,70	457	− 0,80	10/03/98
Morgan J.P. #	995	992	− 0,33	15/04/98
Nestle SA Nom. #	11850	11810	− 0,33	11/06/97
Nipp. MeatPacker #	53	—	—	31/12/99
Nokia A	721	745	+ 3,32	03/04/98
Norsk Hydro #	296,30	296	− 0,10	22/05/97
Petrofina #	2234	2237	+ 0,13	28/05/97
Philip Morris #	243	242	− 0,41	10/04/98
Philips N.V #	462,90	461	− 0,41	31/03/98
Placer Dome Inc #	84,15	82,50	− 1,96	25/03/98
Procter Gamble #	515	509	− 1,16	17/02/98
Quilvest	363	363	—	16/07/97
Randfontein #	15	14,70	− 2	05/02/97
Rio Tinto PLC #	81,10	81,70	+ 0,73	20/10/97
Royal Dutch #	346,50	349,90	+ 0,98	23/09/97
Sega Enterprises	109,40	109,90	+ 0,45	31/12/99
Schlumberger #	446	449,90	+ 0,87	03/04/98
SGS Thomson Micro.	441	471,50	+ 6,91	—
Shell Transport #	44,45	45,60	+ 2,58	03/11/97
Siemens #	401	405,70	+ 1,17	24/02/98
Sony Corp. #	525	533	+ 0,94	31/12/99
Sumitomo Bank #	63,50	61	− 3,93	31/12/99
T.D.K #	492	502	+ 2,03	31/12/99
Telefonica #	280	270	− 3,57	19/01/98
Toshiba #	27,15	27,65	+ 1,84	31/12/99
Unilever act.Div.#	446	454,10	+ 1,81	19/12/97
United Technol. #	579	590	+ 1,89	10/03/98
Volkswagen A.G #	5080	5000	− 1,57	20/06/97
Volvo (act.B) #	200	202,10	+ 1,05	28/04/97
Western Deep #	152,20	150,20	− 1,31	20/03/98
Yamanouchi #	142,40	142,90	+ 0,35	31/12/99
Zambia Copper	12,60	12,45	− 1,19	—

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 30

MERCREDI 15 AVRIL

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
Nat.Bq. 9% 91-02	—	4,318
CEPME 9% 89-99 CA#	106,01	6,016 ↑
CEPME 9% 92-06 TSR	—	7,422 d
CFD 9,7% 90-03 CB	121,35	1,967
CFD 8,6% 92-05 CB	—	1,626 ↑
CFF 10% 88-98 CA#	102,90	4,932 d
CFF 10,25%90-01CB#	114,55	1,011
CLF 8,9% 88-00 CA#	108,60	7,973 o
CNA 9% 4/92-07	126,95	8,655 ↓
CRH 8,6% 92/94-03	117,50	6,951
CRH 8,5% 10/87-88#	—	1,071
EDF 8,6% 88-89 CA#	107,31	1,508
EDF 8,6% 92-04 #	119,70	0,259
Finansder 9%91-06#	—	3,575 ↓
Finansd.8,6%92-02#	113,01	1,956 ↑
Floral9,75% 90-99#	106,25	7,212 d
OAT 9/85-98 TRA	—	2,561
OAT 9,50%88-98 CA#	101,04	7,782 d
OAT TMB 87/99 CA#	99,97	0,818
OAT 8,125% 89-99 #	104,38	2,346 ↑
OAT 8,50%90/00 CA#	—	8,536 ↑
OAT 85/00 TRA CA#	—	3,317
OAT 10%5/85-00 CA#	111,32	8,986 ↑
OAT 89-01 TME CA#	100	1,003 o
OAT 10% 90-01 ecu	—	1,452 d
OAT 7,5%7/86-01CA#	—	5,527
OAT 8,5% 91-02 ecu	112,88	0,838
OAT 8,5% 87-02 CA#	116,26	3,400
OAT 8,50% 89-19 #	140,73	4,122 d
OAT.8,50%92-23 CA#	—	8,384
SNCF 8,8% 87-94CA	105,42	7,856 ↑
Suez Lyon.Eaux 90	1078	—

ACTIONS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours
Arbel	49,90	49,90
Baccarat (Ny) ◆	800	800
Bains C.Monaco	780	779
Bque Transatlantl. ◆	258,60	258,60
B.N.P.Intercont. ◆	1439	1439
Bidermann Intl ◆	110	110
B T P (la cie)	7,60	—
Centenaire Blanzy	575	565
Champex (Ny) ◆	19,20	19,20
CIC Un.Euro.CIP	652	638
C.I.T.R.A.M. (B) ◆	3020	3020
Generali Fce Assur	1520	1510
Continental Ass.Ly	604	604
Darblay ◆	500	500
Didot Bottin	825	825
Eaux Bassin Vichy ◆	2970	2970
Ent.Mag. Paris ◆	1560	1560
Fichet Bauche ◆	45,40	45,40
Fidei	44	53
Finalens ◆	286,10	286,10
F.I.P.P. ◆	236	236
Fonciere (Cie)	830	832
Foncina #	600	590
Francarep ◆	304	304
From. Paul-Renard ◆	1051	1051
Gevelot ◆	1300	1300
G.T.I (Transport)	344	381,50
Immobail	211	217,80
Immobanque	720	715
Lucia	68,50	67
Monoprix	403	419
Metal Deploye ◆	395	395
Mors	8,55	8,40
Navigation (Nle) ◆	132	132
Optorg	440,10	445
Paluel-Marmont ◆	501	501
Exa.Clairefont(Ny)	980	980
Parfinance	420,10	421,50
Paris Orleans ◆	290,20	290,20
Promodes (CI)	2245	2239
PSB Industries Ly	629	624
Rougier #	425,20	425
Saga ◆	181	181
S.I.P.H. ◆	260,10	260,10
Sofragi ◆	5300	5300
Taittinger	4050	4090
Tour Eiffel ◆	450	450
Vicat ◆	576	576
Caves Roquefort	1946	1970
Elyo ◆	320	320
Finaxa	595	575
Gaillard (M) ◆	1501	1501
Givaudan-Lavirotte ◆	1290	1290
Grd Bazar Lyon(Ly) ◆	211	211
Gd Moul.Strasbourg ◆	2061	2061
Hotel Lutetia ◆	500	500
Hotels Deauville ◆	839	839
L.Bouillet (Ly) ◆	321	321
Lloyd Continental	10810	10990
Matussiere Forest	61,30	60,40
Moncey Financiere	3111	3150
M.R.M. (Ly)	433	440,50
Part-Dieu(Fin)(Ly) ◆	106,30	106,30
Pollet	525	520
Sabeton Ly	750	748
Samse (Ly)	1190	1200
Sechilienne (Ly)	1359	1359
Sucr.Pithiviers	3180	3200
Tanneries Fce (Ny) ◆	270	270
Teleflex L. Dupont	124	123
Union Gle Nord(Li)	334	335

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Vereins Bank	467	[illegible] d
Fiat Ord.	28,10	28,75
Gold Fields South	90	90
Kubota Corp.	17	17
Montedison act.ep.	9,60	9,80
Olympus Optical	44,10	44,30
Robeco	672	670
Rodamco N.V.	169,40	170
Rolinco	626	624
Sema Group Plc #	228,50	228,50
Solvay SA	431	431

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 30

MERCREDI 15 AVRIL

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) #	46,15	45
AFE #	910	905
Aigle #	490	477
Albert S.A (Ns)	234	235
Arkopharma#	402	407
Montaignes P.Gest. ◆	1905	1905
Assystem #	290	290
Bque Picardie (Li)	950	950
Bque Tarneaud(B)#	411	411
Bque Vernes ◆	163,80	163,80
Beneteau CB#	500	538
B I M P	140	139
Boiron#(Ly)	422,90	425,10
Boisset (Ly) #	455,50	460,80
But S.A.	296	290,20
C.E.E #	82	78,10
Change Bourse (M)	239	238
CNIM CA#	240	245
Codetour #	385	390,10
Comp.Euro.Tele-CET	284	279
Conflandey #	329	329
C.A. Hte Normandie	349	350
C.A. Paris IDF	879	877
C.A.Ille & Vilaine	309	309
C.A.Loire Atl.Ns #	300	300
C.A.Pas de Calais	563	568
C.A.du Nord#(Li)	512	515
C.A. Oise CCI	334	335
C.A. Somme CCI ■	351,80	355,80
C.A.Toulouse (B)	434	438,80
Groupe J.C.Darmon	588	588
Devanlay	722	722
Devernois (Ly)	579	576
Ducros Serv.Rapide	42	40
Emin-Leydier (Ly)#	435	434
Europ.Extinc.(Ly)	470	480
Expand s.a	1110	1070
Factorem	745	745
Faiveley #	263	260,20
Finacor ◆	42,65	42,65
Fininfo	950	950
Assur.Bq.Populaire	701	709
Gautier France	326	330
Gel 2000	39	38,70
GEODIS #	420	418
GFI Industries #	1510	1500
Girodet (Ly) #	24	29,90
GLM S.A.	217	217
Gpe Guillin # Ly	270,10	275
Kindy #	178	178
Guerbet	282,50	280
Hermes Internat.1#	487,50	482
Hurel Dubois	855	860
ICBT Groupe #	238	236
I.C.C.#	168	163,10
ICOM Informatique	518	519
Idianova ◆	68	68
Inc. Computer #	56,10	56,50
IPBM ◆	65	65
M6-Metropole TV	850	851
Manitou #	880	881
Manutan	522	545
Marie Brizard #	744	735
Maxi-Livres/Profr#	37	37
Mecelec (Ly)	89	88
MGI Coutier #	324	324
Monneret Jouet Ly#	169,90	169,90
Naf-Naf #	103,80	102
Norbert Dentres.#	835	845
NSC Groupe Ny	959	950
Onet #	935	943
Paul Predault	130	135
P.C.W.	19	—
Petit Boy # ◆	88	88
Phyto-Lierac #	260	260
Pochet ◆	884	884
Poujoulat Ets (Ns)	220	225
Radiall #	774	770
Robertet #	1345	1370
Rouleau-Guichard ◆	255	255
Securidev #	116	112,80
Smoby (Ly)#	616	618
Sofco (Ly) ◆	9,20	9,20
Sofibus	368	368
Sopra #	1691	1680
Steph.Kelian #	72	70
Sylea	560	556
Teisseire-France	191	190
TF1	765	771
Thermador Hol. #	394	390,10
Trouvay Cauvin #	132	132,90
Unilog	1410	1410
Union Fin.France	795	800
Viel et Cie #	179,90	177
Vilmorin et Cie #	570	570
Virbac	529	518

NOUVEAU MARCHÉ

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30

MERCREDI 15 AVRIL

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Appligene Oncor	42	45
Belvedere	1050	1040
BVRP	315	317
Coil	185	185
Electronique D2	110,10	111
FDM Pharma n.	130	135
Genset	590	595
Guyanor action B	10,65	10,60
High Co.	280	280
Infonie	89	88
Joliez-Regol	92	91
Mille Amis ◆	62	62
Naturex	96,50	96,50
Olitec	1010	1000
Picogiga	225	230
Proxidis	19,90	20
R21 Santé	505	505
Stelax ◆	6,85	6,85

HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30

MERCREDI 15 AVRIL

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Eridania-Béghin CI ◆	895	895
Générale Occidentale ◆	160	160
Sté lecteurs du Monde ◆	160	160
Via Crédit (Banque) ◆	25,30	25,30

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 14 avril

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
AGIPI		
Agipi Ambition (Axa)	167,21	159,25
Agipi Actions (Axa)	154,73	147,36
BNP — 3615 BNP		
Natio Court Terme	14529	14529
Natio Epargne	2279,81	2257,24
Natio Oblig. M.T. C/D	893,02	884,18
Natio Ep. Croissance	4209,50	4126,96
Natio Ep. Patrimoine	173,41	170,01
Natio Epargne Retraite	202,84	198,86
Natio Epargne Tresor	11592,15	11569,01
Natio Euro Valeurs	1449,59	1421,17
Natio Euro Oblig.	1068,69	1058,11
Natio Euro Opport.	1525,20	1495,39
Natio Inter	1155,97	1133,30
Natio Opportunités	246,94	242,10
Natio Revenus	1132,14	1120,93
Natio Securite	11399,52	11399,52
Natio Valeurs	1790,22	1755,12
BRED BANQUE POPULAIRE		
Monetien	94638,86	94638,86
Oblig. tres caté.	291,55	287,22
CDC-GESTION (GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS)		
Livret Bourse Inv. D PEA ◆	1082,76	1051,22
Nord Sud Dévelop. C ◆	2728,06	2722,61
Nord Sud Dévelop. D ◆	2442,05	2437,18
MULTI-PROMOTEURS CCBP-CDC		
Patrimoine Retraite C	321,78	315,47
Patrimoine Retraite D	312,04	305,92
Sicav Associations C ◆	2466,03	2466,03
CDC TRESOR — Minitel : 3616 CDC TRESOR (1,29 F/mn)		
Fonsicav C	20128,40	20128,40
Mutual. dépôts Sicav C	19750,37	19730,61
CAISSE D'EPARGNE — Sicav en ligne : 08 36 68 09 00 (2,23 F/mn)		
Écur. Act. Futur D PEA	375,40	368,04
Écur. Capitalisation C	269,97	268,97
Écur. Expansion C	85110,73	85110,73
Écur. Géovaleurs C	4494,49	4406,36
Écur. Investis. D PEA	299,30	293,43
Écur. Monépremière	11598,40	11598,40
Écur. Monétaire C	13286,37	13286,37
Écur. Monétaire D	12315,06	12315,06
Écur. Trésorerie C	326,03	326,03
Écur. Trésorerie D	305,70	305,70
Écur. Trimestriel D	2108,09	2108,09
Eparcourt-Sicav D	191,55	190,85
Géoptim C	13692,78	13490,42
Géoptim D	12577,37	12391,50
Horizon C	2914,15	2857,01
Prévoyance Écur. D	105,74	105,74
Sensipremière C	14251,20	14215,66
Fonds communs de placements		
Écur. Capipremière C	12476,33	12451,43
Écur. Sécuripremière C	12305,76	12283,42
CRÉDIT AGRICOLE — INDOCAM Asset Management		
Amplia ○	122381,37	122380,37
Atout Amérique	226,01	220,50
Atout Asie	90,57	88,36
Atout France Europe	1154,39	1114,92
Atout France Monde	280,35	273,51
Atout Futur C	1114,86	1087,67
Atout Futur D	1038,52	1013,19
Coexis	2038,92	2008,84
Dièze	2679,71	2654,92
Elicash ○	972622,97	972622,97
Eurodyn	3550,97	3464,36
Indicia ◆	2360,66	2308,46
Indocam Convert. C ◆	15662,59	15206,40
Indocam Convert. D ◆	14735,11	14305,93
Indocam Europe Nouv. ◆	16243,63	15770,51
Indocam Hor. Eur. C ◆	1240,04	1203,92
Indocam Hor. Eur. D ◆	1240,04	1203,92
Indocam Multi Oblig. ◆	1010,56	981,13
Indocam Orient C ◆	218,15	208,36
Indocam Orient D ◆	200	190,91
Indocam UniJapon ◆	920,78	879,08
Indocam Str. 5-7 C	1995,45	1982,09
Indocam Str. 5-7 D	1427,52	1408,66
Moné.J C ○	12188,17	12188,17
Moné.J D ○	11546,12	11546,12
Oblifutur C	580,99	573,28
Oblifutur D	535,47	526,52
Oraction	1626,95	1582,27
Revenu-Vert	1209,72	1189,50
Sévéa ◆	126,60	123,51
Synthésis	19681,08	19393,08
Uni Associations ○	120,34	120,34
Uni-Foncier	1836,58	1791,79
Uni-Régions	2031,56	1982,01
Univar C ○	315,88	315,88
Univar D ○	302,72	302,72
Univers Actions	307,69	300,19
Univers-Obligations	265,50	261,06
Fonds communs de placements		
Indocam Dollar 3 m ◆	—	—
Indocam Val. Restr. ◆	—	—
Optalis Dynamiq. C ◆	122,74	120,33
Optalis Dynamiq. D ◆	122,74	120,33
Optalis Équilib. C ◆	117,38	115,08
Optalis Équilib. D ◆	117,38	115,08
Optalis Expansion C ◆	112,33	110,13
Optalis Expansion D ◆	112,33	110,13
Optalis Sérénité C ◆	109,34	107,20
Optalis Sérénité D ◆	109,34	107,20
Pacte Sol. Logem.	514,24	509,15
Pacte Vert T. Monde	543,16	532,49
CIC BANQUES		
Francic	204,33	198,38
Francic Pierre	175,54	170,43
Europe Régions	298,26	289,57
CIC PARIS		
Associc	1098,43	1098,43
Cicamonde ◆	1946,75	1890,05
Converticic ◆	474,79	462,77
Ecocic	2015,56	1956,85
Mensuelcic	10128,65	10028,37
Oblicic Mondial	4209,98	4142,76
Oblicic Régions	1242,49	1224,13
Rentacic	167,72	166,24
CRÉDIT LYONNAIS		
Euro Solidarité	1411,46	1397,49
Lion 20000 C	17490,44	17490,44
Lion 20000 D	16363,84	16363,84
Lion-Associations C	11339,48	11339,48
Lion-Associations D	10745,22	10745,22
Lion Court Terme C	27031,11	27031,11
Lion Court Terme D	23814,70	23814,70
LionPlus C	1662,73	1630,13
LionPlus D	1586,08	1554,98
Lion Trésor	2488,39	2463,75
Oblilion	2335,93	2312,80
Sicav 5000	963,91	945,01
Slivafrance	1657,03	1624,54
Slivam	682,67	669,28
Slivarente	265,29	260,09
Slivinter	998,35	978,77
Trilion	5147,16	5081,11
Crédit Mutuel		
Avenir Alizes	2702,89	2649,89
CM Option Dynamique	173,61	168,89
CM Option Equilibre	303,53	296,85
Créd.Mut.Mid.Act.Fr.	195,29	190,06
Créd.Mut.Ep.Cour.T.	948,69	948,69
Créd.Mut.Ep.Ind. C	198,89	193,57
Créd.Mut.Ep.J	23412,84	23412,84
Créd.Mut.Ep.Monde	2073,72	2018,22
Créd.Mut.Ep.Oblig.	1960,60	1922,16
Créd.Mut.Ep.Quatre.	1098,02	1076,49
Fonds communs de placements		
CM Option Modération	111,07	108,89
LCF E. DE ROTHSCHILD BANQUE		
Asie 2000	580,04	555,06
Saint-Honoré Capital	21117,56	20502,49
St-Honoré March. Emer.	739,40	707,56
St-Honoré Pacifique	651,58	623,52
St-Honoré Vie Santé	2294,57	2195,76
LEGAL & GENERAL BANK		
Sécuritaux	1866	1866
Stratégie Actions	1288,77	1238,20
Stratégie Rendement	2118,38	2051,70
LA POSTE — Sicav Info Poste : 08 36 68 50 10 (2,23 F/mn)		
Amplitude Amérique C	140,21	136,79
Amplitude Europe C	226,89	221,36
Amplitude Europe D	223,10	217,66
Amplitude Monde C	1247,55	1217,12
Amplitude Monde D	1166,58	1138,13
Amplitude Pacifique C	94,39	92,09
Elanciel D PEA	256,90	250,63
Émergence Poste D PEA	193,76	189,03
Géobilys C	703,71	689,31
Géobilys D	665,80	655,96
Kaleïs Dynamisme C	1314,05	1288,28
Kaleïs Équilibre C	1191,75	1168,38
Kaleïs Sérénité C	1115,27	1106,23
Latitude C	151,53	151,53
Latitude D	138,05	138,05
Oblitys D	653,82	644,16
Plénitude D PEA	262,24	255,84
Poste Gestion C	15212,99	15212,99
Revenus Trimestr. D	5299,05	5246,58
Solstice D	2372,17	2366,25
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSET MANAGEMENT		
Actimonétaire C	38799,36	38799,36
Actimonétaire D	30739,22	30739,22
Cadence 1 D	1064,63	1054,09
Cadence 2 D	1065,71	1055,16
Cadence 3 D	1055,21	1044,76
Capimonétaire C	418,64	418,22
Capimonétaire D	377,73	377,35
Sogeoblig C/D	9691,02	9595,07
Interoblig C	317,78	314,63
Intersélection France D	469,73	460,52
S.G. France opport. C	2745,71	2691,87
S.G. France opport. D	2599,11	2548,15
Sogenfrance C	2736,22	2682,57
Sogenfrance D	2484,16	2435,45
Sogépargne D	306,82	303,78
Sogindex C	350,92	344,04
Sogenfrance Tempo D ◆	341,06	334,37

SYMBOLES
○ cours du jour; ◆ cours précédent.

RELIGION Une « ostension » (exposition à la vénération des fidèles) du saint suaire aura lieu, du samedi 18 avril au dimanche 14 juin, à Turin. Cet événement a lieu tous les vingt ans. La précédente édition, en 1978, avait attiré trois millions de visiteurs. Les organisateurs en attendent cette année au moins autant. ● LES AUTORITÉS catholiques considèrent le saint suaire comme une *« authentique relique »*, mais restent prudentes quant aux diverses interprétations sur son authenticité. ● LA POLÉMIQUE n'a pas cessé depuis la datation au carbone 14, en 1988, de cette pièce de tissu qui remonterait au Moyen Age et ne pourrait donc pas avoir enveloppé le corps de Jésus-Christ. ● UN SPÉCIALISTE ITALIEN interrogé par *Le Monde*, Orazio Petrosillo, réclame, comme tous les partisans de l'authenticité, la reprise de recherches, y compris sur la datation.

L'ostension du suaire de Turin doit attirer plus de trois millions de fidèles

Considérée comme une relique authentique par l'Eglise, cette pièce de lin censée avoir enveloppé le corps du Christ à sa descente de la croix date du Moyen Age, selon les scientifiques, qui n'expliquent pas comment l'impression de l'image d'un corps supplicié sur le tissu a été réalisée

DIRE qu'il a failli disparaître, de la manière la plus banale qui soit, à la suite du court-circuit qui, le 11 avril 1997, provoqua l'incendie de la cathédrale Saint-Jean-Baptiste de Turin. Dans le Piémont, le pompier Mario Trematore est un héros. Pendant que ses collègues luttaient contre le feu, il pénétra dans une chapelle attenante et brisa la châsse de verre à l'intérieur de laquelle, depuis 1578, était enfermé le saint suaire et mit à l'abri la pièce de tissu la plus célèbre du monde. On cria au miracle, mais la précieuse relique, dont l'authenticité est discutée depuis le XIVe siècle, a plusieurs fois échappé à la proie des flammes.

C'est d'un autre « miracle » qu'il faudra parler à partir du samedi 18 avril. Jusqu'au 14 juin, des centaines de milliers de personnes vont défiler devant la pièce de lin exposée à la vénération des fidèles – une « ostension » – pour la première fois depuis vingt ans et les polémiques soulevées par l'examen du suaire au carbone 14. En datant la relique à l'époque médiévale, trois laboratoires indépendants ont en effet ruiné, en 1988, la thèse de l'authenticité du linceul, dont parlent les Evangiles, qui aurait enveloppé le corps du Christ au soir de sa Passion et de sa mort sur une croix. On attend à Turin quarante-cinq mille pèlerins par jour. 800 000 réservations ont déjà été effectuées et le record de 1978 (3 millions de visiteurs) devrait être battu. Le pape lui-même viendra se joindre aux fidèles le 24 mai. Dans cette énigme scientifico-mystique, l'Eglise ne cautionne de manière formelle ni les partisans de l'authenticité ni ses adversaires qui, depuis le début du siècle et les découvertes du chanoine historien Ulysse Chevallier, plaident la thèse du faux du Moyen Age. Elle ne cesse de mettre en garde ses fidèles contre toute idolâtrie qui voudrait en faire une preuve absolue de la souffrance divine. Elle le considère, en revanche, comme un moyen d'accéder au mystère de la foi chrétienne. *« Le suaire n'est pas le Christ. Sa force évocatrice et sa valeur consistent uniquement à nous amener à lui »*, déclare le cardinal Giovanni Saldarini, archevêque de Turin, à la veille de l'ostension.

Les doutes des scientifiques viennent de l'absence de repères formels pour identifier le parcours de la relique entre la mort de Jésus et l'année 1355, où l'on trouve pour la première fois sa trace en France, à Lirey (près de Troyes), dans la collégiale de Geoffroy de Charny, dont l'épouse organisa les premières ostensions. Celle-ci, appelée Jeanne de Vergy, avait pour ancêtre un croisé, Othon de la Roche, qui aurait ramené le précieux suaire du sac de Constantinople en 1204. Avant elle, aucun document ne mentionne la présence du linceul, malgré l'identification faite encore aujourd'hui par certains avec le *mandylion*, une relique de la ville turque d'Edesse (aujourd'hui Urfa), transférée en 944 à Constantinople.

Déjà, l'Eglise se méfie. Henri de Poitiers, évêque de Troyes, interdit les ostensions de Lirey. A la fin du XIVe siècle, le pape Clément VII les autorise, mais avec réserves. Il demande que *« toute fraude cesse »* et affirme que *« ladite figure en représentation n'est pas le vrai suaire de Notre Seigneur »* ! Il faudra des conflits de propriété entre les chanoines de Lirey et les héritiers des seigneurs de Charny pour que la relique échoue, en 1453, entre les mains de Louis Ier, duc de Savoie. Elle circule alors dans plusieurs villes (Turin, Milan, Nice, Verceuil), avant de se fixer définitivement à Turin à la fin du XVIe siècle. Les pressions sur le pape sont plus faciles. Sixte IV et Jules II autorisent le culte d'un tissu dont ils ne font même plus une représentation du suaire du Christ, mais le suaire lui-même.

Les pèlerins, les princes, les rois défilent à Turin et la dévotion ne va plus cesser. Si, avec la montée du positivisme scientifique, les contestations redoublent, les ostensions (quarante en six siècles) vont attirer dans le Piémont des foules de fidèles, surtout à partir de 1898. Cette année-là, lorsque Secundo Pia, un photographe turinois autorisé à prendre des clichés du suaire, plonge ses plaques de verre dans un bain révélateur, il voit apparaître, au lieu de négatifs, l'image en positif d'un visage et d'un corps. Les tenants de l'authenticité de la relique exultent. Les adversaires croyaient donc tenir leur revanche quand l'ancien archevêque de Turin, le cardinal Antonio Ballestrero, autorisa l'examen de la pièce de lin au carbone 14. Le résultat fut formel : le tissu date du Moyen Age.

Mais de nouvelles « révélations » relancent régulièrement l'intérêt des médias et des éditeurs (livres, films, cassettes), qui, sur fond de crédulité et de polémique, ont mesuré depuis longtemps le profit à tirer de ce feuilleton aux incessants rebondissements. Par exemple, des arguments récents ont été avancés en France par André Marion, chercheur à l'Institut d'optique théorique d'Orsay, qui vient de faire l'objet d'une publication, en collaboration avec Anne-Marie Courage, chez Albin Michel (*Nouvelles découvertes sur le suaire de Turin*).

Grâce à la numérisation de photographies du linceul, il a réussi à déchiffrer des inscriptions sur le suaire que des chercheurs italiens avaient mises en évidence sans les identifier complètement. Ses travaux ont ainsi établi que le linceul portait l'inscription *innece* (à mort), qui pourrait ressembler à l'arrêt prononcé contre Jésus, ou encore *Nazarenus* (le Nazaréen). Mais rien de permet, pour autant, de dater ces inscriptions.

Une part de mystère demeure donc. On est sûr, par exemple, que les empreintes n'ont pas été peintes, que l'homme dont les traits sont reproduits sur le suaire est effectivement un supplicié (de l'époque du Christ ou du Moyen Age ?), soumis aux mêmes traitements que ceux décrits dans les récits de la Passion (flagellation, couronne d'épines, traces de coups). On a compté plus de sept cents blessures sur le corps de l'homme du suaire. De même, l'étude des pollens intrigue-t-elle les chercheurs : Max Frei, un criminologue de Zurich, confirmé par Avinoam Danin, un spécialiste israélien, a pu établir que cinquante-huit traces de pollen (soit 80 %) viennent bien du Moyen-Orient.

Henri Tincq



Déjà l'Eglise se méfie. A la fin du XIVe siècle, Clément VII autorise les ostensions, mais avec réserves, et affirme que « ladite figure n'est pas le vrai suaire de Notre Seigneur »

La « photo » d'un corps de 1,78 m

Que verront exactement les trois millions de visiteurs lors de l'ostension du suaire de Turin ? Le linceul porte deux empreintes d'un corps d'homme de 1,78 mètre environ (face et dos), opposées par la tête, de couleur bistre doré. Il mesure au total 4,36 m de long sur 1,10 m de large. Le corps porte des traces de coups et des taches rose pâle correspondant à des hémorragies. En plusieurs endroits, apparaissent des marques noirâtres de points de brûlures anciennes, ainsi que des empiècements de tissu dus à la réparation des dégâts de l'incendie de 1532 dans la Sainte-Chapelle de Chambéry. Ce linceul a été confectionné avec du lin, mais on y décèle aussi des traces minimes de coton.

Ces informations sont tirées du livre d'Antoine Legrand.

Un parcours de deux mille ans

● **Vers 30,** Jésus meurt sur une croix et, selon les Evangiles, est enveloppé dans un linceul (*sindon* en grec).
● **Vers 594,** la présence d'une image du Christ *« non faite de main d'homme »*, appelée *mandylion*, est signalée à Edesse (actuelle Turquie).
● **En 944,** cette relique est transférée à Constantinople, puis deviendra un objet de dévotion jusqu'au XIIe siècle. Des textes font alors mention d'une image représentant tout le corps du Christ.
● **En 1204,** après le sac de Constantinople par les croisés, Robert de Clari signale la disparition du linceul, qui se serait trouvé dans l'église Sainte-Marie-des-Blachernes.
● **A partir de 1355,** un suaire est vénéré à Lirey (Champagne), fief de Geoffroy de Charny, descendant d'un croisé franc-comtois qui avait occupé les Blachernes.
● **En 1453,** Marguerite de Charny cède le suaire au duc de Savoie. Déposée en 1502 dans la sainte chapelle de Chambéry, la relique y subit, trente ans après, un grave incendie.
● **En 1578,** le suaire est installé définitivement à Turin.
● **En 1898,** Secundo Pia photographie la relique, révélant le portrait fourni par le négatif.
● **En 1983,** le suaire est légué au Vatican.
● **En 1988,** l'analyse au carbone 14 date les échantillons du tissu entre 1260 et 1390.

● **Bibliographie.**
Un dossier sur le Saint-Suaire de Turin a été publié, en mars 1998, par la revue *Notre histoire*.
Nouvelles découvertes sur le suaire de Turin, d'André Marion et Anne-Laure Courage, Albin Michel, 1997.
Le Signe du linceul : de la relique à l'image, d'Anne Célie, Cerf, 1992.
Dictionnaire du linceul de Turin, de Daniel Raffard de Brienne, Ed. de Paris, 1997.
Le Saint-Suaire, de Jean-Pierre Maldamé. Ed. Fidélité, Bruxelles, 1997.
Une énigme à l'épreuve de la science, d'Orazio Petrosillo et d'Emmanuella Martinelli, Fayard, 1991, rééd. en Italie en 1998.
Le Linceul de Turin, d'Antoine Legrand, DDB, 1980.

TROIS QUESTIONS À

ORAZIO PETROSILLO

1 **Journaliste au *Messagero*, vous êtes l'auteur, avec Emmanuella Marinelli, d'un livre *Storia di un enigma*, qui vient de sortir en Italie. D'où vous vient cette passion pour le suaire ?**

D'abord de la convergence entre l'image du corps imprimée sur le suaire et le récit de la Passion du Christ. On sait que cette image n'est pas une peinture. Il y a aussi l'extraordinaire convergence des recherches – plus de vingt-cinq disciplines ont été sollicitées – qui démontrent la logique interne du suaire. Il est le résultat non d'une contrefaçon, mais d'un événement. Le linceul a bien enveloppé le cadavre dont nous avons l'image. L'enveloppement a duré entre trente et trente-six heures. Le cadavre disparaît de lui-même, car on ne trouve pas de trace de retrait ou d'enlèvement du cadavre (les traces de sang auraient une autre configuration). Comme dit John Jackson, le physicien américain, tout s'est passé comme si le corps était devenu, à travers le linceul, *« mécaniquement transparent »*.

2 **Iriez-vous jusqu'à soutenir qu'il faut reprendre les recherches, y compris sur la datation ?**

Oui, il faut reprendre scientifiquement l'ensemble des questions posées, comme la tridimensionnalité de l'image, l'origine des pollens et même la datation. Depuis dix ans, les chercheurs américains du Sturp (Shroud Turin Research Project) rappellent qu'il y a d'autres méthodes que le carbone 14 pour dater un tissu, comme la dépolymérisation qui permet d'étudier l'âge des fibres de cellulose. Il faut surtout travailler de manière pluridisciplinaire. Mais le plus urgent est de garantir la conservation du linceul. La pollution de l'air abîme la qualité du tissu. Avec le temps, celui-ci jaunit et l'image du corps apparaît de moins en moins nettement.

3 **L'Eglise fait-elle de l'authenticité du suaire un objet de foi ?**

Certainement pas. La foi ne peut pas dépendre de l'authenticité d'un bout de tissu. Même si on avait la certitude que le suaire de Turin n'est qu'un faux médiéval, cela n'aurait que peu d'impact sur la foi elle-même. Disons que le suaire est un « outil » qui renvoie l'homme à l'évènement de la Passion et de la mort du Christ et le fait réfléchir à son propre salut. Le salut est même le thème de l'ostension de 1998. Le pape n'avait-il pas raison de dire que le suaire était *« un témoin muet, mais éloquent de la Passion et de la Résurrection »* ?

Propos recueillis par Henri Tincq

Une datation incontestable, selon les spécialistes du carbone 14

PARMI toutes les analyses de toutes les études réalisées sur le suaire de Turin, la datation au carbone 14 est, de loin, la plus susceptible d'ébranler les convictions – généralement solidement établies – des tenants de l'authenticité de cette relique. Ses résultats, rendus publics le 13 octobre 1988 par le cardinal Anastasio Ballestrero, archevêque de Turin, sont formels : le lin ayant servi à tisser cette pièce a été récolté à la fin du XIIIe siècle ou au début du XIVe siècle. Plus précisément, entre 1283 et 1385.

Comment est-on arrivé à cette conclusion ? La datation par le radiocarbone repose sur la mesure de la teneur en carbone 14 de l'échantillon à analyser. Formé dans la haute atmosphère sous l'action des rayons cosmiques sur l'azote, cet isotope (forme particulière de l'atome) radioactif du carbone est absorbé (sous forme de gaz carbonique) par tous les organismes vivants, végétaux ou animaux. Dès la mort de l'organisme, il n'est plus renouvelé et son taux se met donc à baisser à un rythme bien précis : il diminue de moitié tous les 5 570 ans. On peut donc, par ce biais, dater toute matière organique.

Très largement utilisée par les archéologues, cette technique a acquis une fiabilité encore accrue ces dernières années, avec l'apparition d'instruments nouveaux. cette remarquable crédibilité n'empêche pas certaines polémiques entre archéologues et physiciens de perdurer (*Le Monde* du 15 avril). Les scientifiques auteurs de l'analyse du suaire – des chercheurs de trois laboratoires indépendants spécialisés de Zurich (Suisse), Oxford (Grande-Bretagne) et Tucson (Etats-Unis), qui ont travaillé sous la direction de Michaël Tite, du British Museum – attribuent, pour leur part, une fiabilité de 95 % à leur « fourchette » de datation. Elle rejoint les études historiques qui font remonter à 1355 sa première apparition, à Lirey, près de Troyes.

DEUX CHERCHEURS QUI DOUTENT

Cela n'a pas empêché les membres du Centre international d'études sur le linceul de Turin (Cielt) de développer une virulente contre-offensive. Invoquant des « erreurs méthodologiques », ils contestent notamment l'intérêt des fragments de tissu soumis à l'examen. Prélevés sur les franges, hors de l'image du crucifié, ces échantillons ne seraient pas des spécimens probants.

Un chercheur américain, Leoncio Garza Valdes, et un universitaire russe, Dimitri Kouznetsov, mettent pour leur part en exergue de possibles pollutions ayant pu fausser les résultats de la datation. Le premier estime que des dépôts de bactéries et de virus ont pu former, sur les fils de lin, une sorte de revêtement bioplastique susceptible d'apporter un supplément de carbone 14. Selon une thèse exposée par le second en 1993, au congrès du Cielt à Paris, l'incendie de la chapelle de Chambéry, qui, en 1532, fit fondre la châsse d'argent et abima le tissu, a pu *« charger isotopiquement le linceul en carbone 14 »*. Dans les deux cas, le tissu serait ainsi apparu plus récent qu'il n'est réellement.

Ces doutes ne sont nullement partagés par Jacques Evin, directeur du centre de datation par le radiocarbone (CNRS, université de Lyon-I) et organisateur du troisième congrès international sur le carbone 14. Les deux cents spécialistes de cette technique venus de trente pays pour en discuter les derniers développements semblent partager son avis : si plusieurs communications ont traité des polémiques soulevées par certaine datations, aucune ne faisait mention de celle du suaire.

Pour Jacques Evin, cela n'est pas étonnant. *« Ce résultat obtenu par les meilleures procédures d'analyse, après un prélèvement effectué dans des conditions parfaitement normales, a été publié dans la revue scientifique* Nature. *La méthodologie de traitement et le détail des analyses isotopiques effectuées sur les fragments de tissu traités par les trois laboratoires ont été largement décrits dans cet article qui établit incontestablement ce résultat »*, souligne-t-il.

Il n'est pas étonnant que l'exactitude de ce résultat soit remis en cause, *« tant cette date paraît surprenante à ceux qui pensent voir ailleurs des preuves d'un plus grande ancienneté, voire de l'authenticité de ce tissu »*, poursuit Jacques Evin. Il estime, néanmoins, que ces critiques sont *« bien souvent portées par des personnes qui semblent ignorer les principes élémentaires de l'utilisation du carbone 14 »*, et souligne que les scientifiques qui *« mettent en doute la stabilité de la méthode »* ne sont *« pas assez informés »*.

« Pour nous, spécialistes du radiocarbone, et pour moi en particulier, spécialiste de la datation au carbone 14 d'objets archéologiques, la datation médiévale du linceul de Turin ne fait aucun doute », conclut l'expert français. Cependant, tient-il à souligner, *« elle n'apporte rien quant à la connaissance de la manière par laquelle l'image s'est produite »*.

J.-P. D. et H. T.

L'archéologie aide les climatologues dans leur étude du phénomène El Niño

Les côtes du Pérou portent la marque d'épisodes vieux de 4 000 ans

Les récentes inondations causées par les oscillations climatiques au Pérou ont gravement endommagé des sites du XII[e] siècle. L'étude des traces sur des monuments plus anciens a permis de montrer que des épisodes El Niño ont frappé régulièrement la côte péruvienne depuis 4 000 ans et durant toute la période préhispanique. La disparition de certaines civilisations florissantes a coïncidé avec les plus violents d'entre eux.

LIMA
de notre correspondante

Les traces laissées par les inondations sur les monuments anciens démontrent que le redoutable phénomène climatique frappait déjà le Pérou il y a bien longtemps. Le « méga Niño » actuel, qui provoque des dégâts considérables sur certains sites du pays, parmi les plus remarquables, a même eu un prédécesseur il y a 800 ans, estime l'archéologue péruvien Walter Alva. « *Il produisit un déluge qui entraîna la destruction de la culture lambayeque (VII[e] au XII[e] siècle), mettant fin à la dynastie la plus importante du nord côtier du pays, fondée par le mythique Naylamp, le Seigneur des mers. Face à la magnitude du phénomène, les grands prêtres condamnèrent à mort son dernier descendant. Ligoté, il fut jeté à la mer, comme le rapporte la légende.* »

Une interruption pendant 3 000 ans

Le phénomène climatique El Niño n'aurait pas « fonctionné » pendant 3 000 ans, au milieu de l'Holocène, au cours d'une période comprise entre – 8 000 et – 5 000 ans, sans doute en raison d'un climat terrestre plus chaud et plus humide que de nos jours. Le premier Niño aurait été enclenché par un changement climatique marqué, survenu il y a 5 000 ans. Des géologues et des archéologues américains sont arrivés à cette conclusion en analysant et en datant les restes fossilisés de poissons, de crustacés et de mollusques tropicaux qui envahissent les côtes du Pérou, lors du fort réchauffement des eaux occasionné par cette perturbation cyclique. Quand elle disparaît, ces animaux meurent en grand nombre, et leurs carcasses fossilisées laissent des traces précises de l'événement.

A l'époque, explique Walter Alva, le niveau des eaux s'éleva jusqu'à dix mètres, comme le démontrent les cicatrices que portent certaines des soixante-dix pyramides de la région. Cette culture était éminemment agricole – bien qu'elle soit surtout connue par la finesse de sa métallurgie en cuivre et en or et par ses céramiques. Tout le système sophistiqué d'irrigation qu'elle avait mis en place dû être emporté par les trombes d'eau. Après le passage du Niño, survint le phénomène opposé de la Niña, qui se traduisit par une terrible sécheresse. Les champs furent couverts de sable, la famine et les épidémies exterminèrent cette civilisation.

Si aucun Niño ne ressemble à un autre, les autorités péruviennes ont effectué des infrastructures de prévention en prenant pour référence le phénomène de 1982-1983, le plus important répertorié jusqu'à présent à l'époque moderne. Mais le « méga-Niño » actuel semble devoir le dépasser. Certains remarquent que son ampleur était décelable dans l'interprétation des observations météorologiques dès mars 1997. Résultat ? Un désastre économique et social. Une perte de près de 2 milliards de dollars. « *Ne perdons pas de temps à chercher des coupables,* tempère Walter Alva. *Apprenons plutôt à tirer un enseignement des expériences passées, afin d'éviter de commettre d'autres erreurs historiques. Nous devons ressusciter le passé pour prédire le futur.* »

L'archéologue souligne que le drame vécu par le Pérou à cause d'El Niño se répète de façon cyclique. Mais les Espagnols n'en ont pas tenu compte après la conquête, et ils ont construit toutes les villes près du lit des fleuves, à sec la plupart du temps. « *Je ne veux pas avoir une vision apocalyptique. Mais en cas de « méga-Niño », toutes les villes du nord côtier pourraient être ensevelies,* s'inquiète-t-il. *Même la capitale ne serait pas épargnée si le phénomène se déplaçait vers le Sud.* » Des cours d'eau qui étaient à sec depuis une centaine d'années sont devenus des fleuves et une partie du désert de Sechura s'est transformée en une vaste lagune.

Pourtant, les empreintes laissées dans la géomorphologie du désert montrent que les effets dévastateurs de cette oscillation climatique se sont faits sentir durant toute la période pré-hispanique. Des épisodes El Niño ont été répertoriés sur la côte péruvienne depuis près de 4 000 ans. Le premier « méga-Niño » a eu lieu en 1600 avant Jésus-Christ. Le monument de Sechin, de la vallée de Casma, en est le témoin, ainsi que ceux de Las Salinas de Chao, au sud de Trujillo. Les énormes constructions de pierres de ces derniers ont été en partie détruites par les flots d'alluvions. Les habitants construisirent un mur de contention mais, trois à quatre cents ans plus tard, un nouveau Niño exceptionnel emporta ce rempart...

Plus au nord, El Niño a détruit le Centre cérémonial de Purulen, près de Chiclayo. Le cours du fleuve fut alors dévié de plus de 5 kilomètres. La population finit par abandonner ce site urbain – où elle construisait pourtant un temple – pour se disperser.

ANALYSE DES COQUILLAGES

La disparition de la culture Chavin (1000 à 200 avant J.-C.) a également coïncidé avec une époque où sévit ce phénomène climatique, comme le prouve l'analyse des coquillages provenant des eaux chaudes de l'Equateur. D'autres Niños catastrophiques ont eu lieu durant la période Mochica (0 à 700 après J.-C.) : la structure des monuments a été attaquée à deux reprises, aux II[e] et III[e] siècles. Certaines fresques de la Huaca La Luna – aujourd'hui effacées par l'érosion – montraient comment une quarantaine de personnes furent sacrifiées brutalement au cours d'un rituel pour apaiser la colère des dieux, responsables de pluies diluviennes.

Ces « Niños » eurent des répercussions positives à long terme, puisque l'apport de nouvelles ressources permit l'essor de la culture Lambayeque. Le site du Seigneur de Sipan – gravement menacé par l'épisode actuel – en est le meilleur témoin. Mais cette civilisation s'effondra à son tour avec un « méga-Niño » survenu au début du XII[e] siècle.

Quel enseignement tirer de ces observations ? Pour neutraliser les conséquences de ce Niño, Walter Alva recommande de planter des rideaux d'arbres, de canaliser et drainer le lit des fleuves pour qu'ils puissent déboucher dans le Pacifique. Mais l'idéal serait de pouvoir déplacer toutes les villes côtières, pour les reconstruire, sur les hauteurs, là où, avec sagesse, les précolombiens s'étaient établis... Une utopie, évidemment.

Nicole Bonnet

Trente ans d'aventure spatiale en Guyane

La première fusée a décollé de Kourou le 9 avril 1968. 467 autres l'ont suivie depuis, dont 107 Ariane

KOUROU
de notre correspondant

9 avril 1968, il est 9 h57 à Kourou. Les ingénieurs du tout nouveau centre spatial guyanais retiennent leur souffle. Dans un silence quasi religieux, une fusée-sonde baptisée Véronique quitte le sol guyanais pour la première fois. Trente ans plus tard, quelques-uns des pionniers ont revécu l'événement sur un écran géant dans la luxueuse salle de contrôle Jupiter 2 de la base. Si les hommes ont vieilli, le centre spatial guyanais (CSG), lui, a atteint l'âge mûr. Une surface d'un petit peu moins de mille kilomètres carrés, 468 lancements (361 fusées-sondes et 107 Ariane) effectués à partir des six ensembles de lancement utilisés, le temps des « bâtisseurs » fait partie de l'histoire.

1965. Autour du pas de tir, c'est encore un vaste chantier : bulldozers, pistes en latérite, tonnes de boue et de béton. L'ambition est de créer ici, au beau milieu de la forêt amazonienne, un « Cap Canaveral à la française ». Kourou, modeste village de pêcheurs de 600 âmes, sans électricité, se métamorphose en une ville-chantier. La main-d'œuvre est attirée par ce nouvel eldorado : noirs marrons du fleuve Maroni, Indiens Galibis d'Awala Yalimapo, à l'extrême nord-ouest du département, mais aussi ressortissants d'Amérique latine et des îles Caraïbes ; ils sont bientôt plus de trois mille. En trois ans, dans une Guyane encore assoupie, une cinquantaine d'ingénieurs, pas plus, réalisent un tour de force : une base spatiale opérationnelle surgit des marécages.

Le vol de la première Véronique culminait à 113 km d'altitude. Douze minutes au total, dont trois minutes avec parachute. Elle est retombée un peu loin du point prévu. « *Sur le plan technique, cela n'a pas très bien marché* », avouent les pionniers. Qu'importe ! En ce matin du 9 avril 1968, alors qu'à 8 000 kilomètres, de l'autre côté de l'Atlantique, les étudiants haussent le ton, les regards des Guyanais se tournent vers le ciel. La Guyane terre de l'espace est née.

Stéphane Urbajtel

Les plus beaux sites lambayeques emportés ou menacés par les eaux

LIMA
de notre correspondante

Le fleuve Reque a englouti le temple El Taco, un lieu de sépulture de la culture lambayeque qui date du XII[e] siècle. En quelques heures, à la mi-mars, le fleuve a sapé la base même du monument. Des pans entiers de murs sont tombés dans l'eau et, avec eux, des céramiques et des ossements.

Quelques jours plus tôt, le lit du fleuve était pourtant à un kilomètre de la pyramide d'adobe, qui trônait dans le désert, près de Chiclayo, à huit cent cinquante kilomètres au nord de la capitale péruvienne. Aujourd'hui, les quatre cinquièmes des vestiges ont disparu. « *La disparition de ce temple est une perte irréparable* », estime l'archéologue Walter Alva. Avec ses trois plates-formes superposées, reliées par une rampe, ce site était le plus représentatif et le mieux conservé de l'époque.

Mais il y a plus grave encore. Les pluies torrentielles qui s'abattent sur le désert du nord côtier du Pérou, depuis quatre mois, menacent aujourd'hui le sanctuaire de Batan Grande, là où Walter Alva découvrit, il y a onze ans, le mausolée du seigneur de Sipan, considéré comme le deuxième joyau archéologique du Pérou après le Machu Picchu. Les pluies ont creusé des crevasses dans les flancs des pyramides et le fleuve La Leche a érodé leurs bases. Ses eaux boueuses ne sont plus qu'à vingt mètres de l'une des plus importantes pyramides, la Huaca El Loro. Avec les moyens du bord, l'archéologue a tenté de protéger ses monuments et couvert de tentes les principaux sites. Peine perdue : des pans de murs, décorés de magnifiques peintures polychromes, découvertes en 1997, se sont déjà écroulés.

« *Les risques de destruction sont imminents si des mesures de protection ne sont pas adoptées immédiatement* », estime Walter Alva. Obliger le fleuve à suivre son cours demanderait d'importants et coûteux travaux d'infrastructure. De surcroît, les autorités font face à un dilemme : si elles dévient le cours du fleuve pour protéger les pyramides de Batan Grande, c'est la population voisine qui pourrait être sinistrée. El Niño a certes perdu de sa force, mais les pluies devraient néanmoins se prolonger jusqu'en mai, alors que les fleuves et la végétation sont déjà saturés. « *Même si Batan Grande n'est pas directement touché, nous devrons entreprendre des travaux pour consolider les structures des pyramides. Mais nous n'avons pas de budget pour le faire* », déplore l'archéologue.

N. B.

Kanghoua ou la Corée résumée par une île

Cet archipel de la mer Jaune, où eut lieu le premier contact franco-coréen, offre une alternance de rizières et de pinèdes, avec une puissante charge historique et spirituelle

MALGRÉ ses vieux palais et ses jeunes gratte-ciel, ses marchés plantureux et ses jardins profonds, on se lasse assez vite de l'immense Séoul (*Le Monde* du 26 mars). Dans la mer Jaune, à une cinquantaine de kilomètres seulement de la capitale, mais loin de toute agitation, Kanghoua, une grande île (400 km², 70 000 âmes), offre calme, nature et dépaysement. D'aucuns l'appellent *« l'ancienne île »* depuis qu'un pont la relie au continent, alors qu'en fait Kanghoua est un archipel en vingt morceaux dont seul le plus vaste est arrimé à la côte.

Surtout, ce territoire insulaire constitue, avec l'alternance de monts et de vaux, de rizières et de pinèdes, avec sa puissante charge historique et spirituelle, un résumé physique et humain des deux Corées, de toute la péninsule, effaçant les divisions politiques actuelles. Des hauteurs de Kanghoua, la vue panoramique fait découvrir une partie du littoral nord-coréen, à défaut de pouvoir y aborder.

Un autre attrait de Kanghoua, du moins pour les Français, est qu'elle fut le théâtre – mouvementé – de la première « rencontre » coréo-française, épisode plus que centenaire, oublié dans l'Hexagone mais resté présent à la mémoire de ce peuple moderne très féru de son passé. On se souvient des remous suscités en 1993 par le président Mitterrand, en visite d'Etat à Séoul, lorsqu'il y remit de sa propre initiative à ses hôtes un manuscrit, *« cher au cœur de chaque Coréen »*, relatant la construction en 1822 d'un oratoire en souvenir d'une reine-mère de Corée (Le Monde *du 20 septembre 1993*).

Les Coréens s'étonnent encore du grabuge franco-français provoqué par cette affaire puisque, selon notre guide, *« cette relique appartenait à un lot de pas moins de 300 documents saisis en 1866 par la flotte française de Cochinchine envoyée sur nos côtes par votre empereur Napoléon III pour nous forcer à libérer trois ou quatre missionnaires catholiques arrêtés sur nos terres »*. Rappelons que neuf autres religieux français venaient aussi d'être tués par ordre du régent de Corée.

La « saisie » avait précisément eu lieu, donc, dans l'île de Kanghoua, où se trouvent des temples bouddhiques du quatrième siècle, les plus anciens du pays. C'est sous leur protection que les monarques coréens aimaient venir résider – ou se réfugier lors des invasions mongoles ou mandchoues de la péninsule.

Ironie de la politique de jadis, que nous rappellent volontiers aujourd'hui les Coréens, avec une politesse non dénuée d'humour : *« Lorsque vos marins débarquèrent dans l'archipel, ils ne savaient pas que les missionnaires survivants s'étaient déjà échappés d'ici en jonque, vers la Chine. Nos gouvernants du temps, sans doute impressionnés par la réaction militaire française, facilitèrent peut-être l'évasion de vos prêtres... »* Enfin, ce qui ne laisse pas d'intriguer les Coréens, c'est que la France n'ait pas profité de la restitution du manuscrit royal pour demander qu'on lui rende au moins l'un des canons Second Empire abandonnés par des matelots français chargés de butin...

Eugénie de Montijo était friande d'objets curieux pour son Musée asiatique, qu'on peut toujours voir à Fontainebleau, mais l'impératrice collectionneuse ne put y exposer la cloche bouddhique en bronze de près de 4 000 kilos que des soldats du corps expéditionnaire impérial, fatigués de la traîner, laissèrent au bord d'un chemin de Kanghoua...

> A perte de vue, des champs de ginseng, la plante aux « racines miraculeuses », poussant doucement sous de la paille de riz

On peut toujours voir cette cloche, ainsi que nos canons. C'est loin d'être le seul trésor des lieux, puisque l'île possède, par exemple, un dolmen comparable à ceux de Bretagne ou de Grande-Bretagne mais totalement incongru dans cette région d'Asie, où il tend à prouver la spécificité de la civilisation coréenne face aux mondes chinois et nippon.

Installé en 382 sur une colline boisée qu'il faut toujours gravir à pied, l'antique complexe religieux, temples et monastères réunis, de Chondung est, lui, le seul édifice de ce type que l'on ait fortifié en Corée. Si les remparts sont en pierre, c'est en bois qu'on a bâti les sanctuaires. Le temple initial, modeste mais aux proportions parfaites sous ses toits recourbés aux dessous peints, a brûlé plusieurs fois au fil des siècles mais a toujours été reconstruit à l'identique, *« à un clou près »*, tiennent à préciser moines et moinillons.

Autrement, sans trop se soucier des pèlerins, les bonzes, le regard absent, vaquent en bure à leurs prières et occupations quotidiennes, circulant entre le temple de la Médecine, le tribunal bouddhique, les bibliothèques xylographiques et les croix gammées qui ne doivent rien à Hitler et tout au sous-continent indien, patrie de Bouddha.

Au loin tout en bas, dans les parties planes de l'île, s'étendent à perte de vue des champs de ginseng, la plante indigène aux *« racines miraculeuses »* poussant doucement sous de la paille de riz. Un bon ginseng de quatre ans peut atteindre 80 F le kilo. Certains de ces potagers médicinaux de haut rapport appartiennent au fondateur de la secte Moon, mais le Révérend n'est guère prisé à Kanghoua, où on lui reproche moins ses jongleries financières ou spirituelles que de vivre *« comme un Américain aux Etats-Unis, tranquille pendant qu'ici nous nous débattons dans la crise économique »*. Moon ou pas, Kanghoua vaut quand même le détour.

Jean-Pierre Péroncel-Hugoz

Carnet de route

● **Documentation :** l'Office du tourisme coréen à Paris (tél. : 01-45-38-71-23) diffuse gratis des petits guides en français sur la Corée du Sud. Lire *Histoire de la Corée* de Li Ogg, « Que sais-je ? » et le nouveau hors-série (nº 105) d'Autrement, *Corée*.

● **Hôtels :** à Séoul, le Kyongju Hilton (tél. : (2) 317-30-13 ou 14. Télécopie : (2) 317-30-16) est l'un des plus modernes palaces d'Asie mais avec une forte touche locale. A Kanghoua, la plupart des petits hôtels édifiés sur les routes des temples offrent des services modernes et abordables.

● **Transports :** Korean Air, à Paris, tél. : 01-42-97-30-80. A la gare routière de Chinchon à Séoul, nombreux cars quotidiens pour Kanghoua.





DESSIN NICOLAS VIAL

Un guide à la hauteur du Tibet

Paradoxe, le meilleur guide actuel sur le Tibet, qui vient de paraître aux éditions Olizane, est l'œuvre d'un Chinois. Né à Hongkong, Victor Chan, scientifique de formation, s'intéresse au Pays des neiges depuis sa rencontre avec deux personnalités hors du commun : le dalaï-lama, dans sa résidence indienne de Dharamsala en 1969 et, l'année suivante, Chögyam Trungpa, un maître tibétain immigré aux Etats-Unis, auteur d'un traité bref et percutant.

Le choc spirituel dut être sérieux à en juger par le résultat : un travail de titan tant par l'ampleur et la complexité du sujet – le Toit du monde et le bouddhisme tantrique –, le recours à des investigations méticuleuses (recherche et traduction de sources inédites, interviews de lamas), le nombre de kilomètres parcourus en tous sens (42 000 par les moyens les plus divers, principalement à pied mais aussi à cheval ou à dos de yack) et de feuillets d'un ouvrage qui compte pas moins de 1 300 pages. Sur papier bible qui plus est.

Dans sa tâche monumentale, Victor Chan ne manquait pas d'atouts. Chinois parlant le chinois et le tibétain, il jouissait d'une liberté de manœuvre qui n'était pas à la portée du premier venu. Il s'en servit pour rechercher systématiquement ce qui subsistait des temples et monastères détruits, dressant du même coup une sorte d'inventaire du prodigieux patrimoine tibétain, car, d'emblée, ayant compris le *« caractère exceptionnellement spirituel du Tibet »*, il choisit de le sillonner en suivant les pistes des pèlerinages majeurs et mineurs de ce vaste pays.

Une fidélité essentielle qui donne sa tonalité propre à l'ouvrage : à la fois *« guide pérégrinal »*, *« guide de trekking »* et *« aide-mémoire pratique »*.

De réputation, le voyageur occidental sur ces terres d'altitude connaissait l'existence de ce guide, publié en anglais en 1994 et dont la traduction a été adaptée pour les francophones par un tibétologue des Langues'O.

Il paraît dans une nouvelle collection, taillée à sa mesure aux éditions Olizane et intitulée « Le Guide du voyageur ». Au long cours, évidemment.

Ce spécialiste de l'Asie ajoute ainsi un fleuron à son catalogue déjà fourni.

Les grands noms qui ont contribué à la légende du Haut Pays figurent dans deux ouvrages « littéraires » : *Le Tibet, terre des dalaï-lamas*, une sélection de textes choisis et présentés par Marie-Josée Lamothe, tibétologue récemment disparue, et *L'Himalaya*, préparé par André Velter (Ed. Favre, 188 p., 96 F).

Terre féconde, le Tibet est constamment à l'origine de nouveaux titres : *Kundun, une biographie du dalaï-lama et de sa famille*, de la journaliste britannique Mary Craig (Presse du Châtelet, 396 p., 149 F), renouvelle le sujet par son approche originale et globale quand *Du bonheur de vivre et de mourir en paix*, un enseignement du dalaï-lama respire la sérénité de son auteur (Calmann-Lévy, 196 p., 95 F).

***Le Lama venu du Tibet, autobiographie de Dagpo Rimpotché*, invité à venir enseigner le tibétain à Paris à l'Ecole des langues orientales par le professeur Rolf A. Stein lui-même, ce qu'il fit pendant presque trente ans, éclaire sur la diffusion du bouddhisme en Occident (Grasset, 244 p., 115 F).**

Un récit enfin de Michel Peissel, parti à la découverte des sources du Mékong, dans *Un barbare au Tibet*, dont le titre original anglais, *The Last Barbarians*, n'a rien à voir avec cette réminiscence d'Henri Michaux (Seuil, 224 p., 120 F) et trois albums, intéressants par la qualité des photos et du texte : *Alexandra David-Neel, du Toit du monde jusqu'au sommet de la sagesse*, de la très érudite Joëlle Désiré-Marchand (Arthaud, 200 p., 295 F), *Lhassa, le Tibet disparu*, photographies en noir et blanc, antérieures à l'invasion chinoise de 1949, d'Heinrich Harrer (La Martinière, 228 p., 249 F), et sur l'ancien royaume himalayen du Mustang *L'Horizon des dieux* d'Olivier Föllmi, qui associe photographies, calligraphies et textes pour une triple lecture (même éditeur, 128 p., 295 F).

Danielle Tramard

PARTIR

■ **SIX JOURS PRINCIERS.** L'Inde des maharajas, thème des trois escapades (28 avril-3 mai, 5-10 mai et 19-24 mai) programmées par Voyageurs en Inde, en collaboration avec Air India et la chaîne des hôtels de luxe Taj. Au menu, trois des sites prestigieux du nord du pays : Delhi, la capitale, Jaipur, la cité rose du Rajasthan (avec, pour préface, la montée à dos d'éléphant au fort d'Amber), et, via la fantomatique Fatehpur Sikri, Agra, écrin du célèbre Taj Mahal, hymne à la beauté et à l'amour. Six jours bien remplis de Paris à Paris : 5 490 F par personne en chambre double (4 nuits) et pension complète avec guides francophones et véhicule climatisé, un must à cette époque de l'année. Pour ceux que la chaleur rebuterait, de longs week-ends (5 jours/3 nuits) américains plus cool à Washington (à partir de 3 830 F) et Chicago (à partir de 4 510 F).

★ **Voyageurs en Inde et Voyageurs aux Etats-Unis, 55, rue Sainte-Anne, 75002 Paris, tél. : 01-42-86-16-90 et 01-42-86-17-30.**

■ **MARCHEURS HÉDONISTES.** Histoire de corriger l'image « gros mollets-sac à dos » à laquelle il est trop souvent réduit, le voyagiste Terres d'aventure, spécialiste du voyage à pied, a mis au point depuis deux ans une formule conjuguant la marche à travers l'Hexagone, le confort d'hôtels conviviaux et le savoir-faire d'établissements thermaux où le randonneur peut se faire chouchouter. Après l'effort (relatif), le bien-être et la relaxation. Trois destinations au choix : Bagnols-les-Bains, en Lozère (7 jours, à partir de 3 150 F tout compris sauf l'acheminement), Roscoff et l'île de Batz (7 jours à partir de 4 300 F) et Saint-Lary-Soulan, dans les Pyrénées (7 jours, 4 300 F).

★ **Terres d'aventure, 6, rue Saint-Victor, 75005 Paris, tél. : 01-53-73-77-77.**

■ **PÈLERINAGE AU KAILASH.** Vénéré aussi bien par les hindous et les bouddhistes que par les Bonpos, le mont Kailash (6 714 m), que l'on atteint en longeant le Grand Himalaya par une route ouverte en mai et juin, est l'objectif d'un exceptionnel voyage-expédition organisé, du 24 mai au 19 juin, par l'Association française des amis de l'Orient (AFAO). Après avoir bivouaqué près du lac sacré du Manasarovar, on fera le tour du mont mythique en deux jours et demi en compagnie des pèlerins, pour qui ce parcours initiatique est l'aboutissement de toute une vie. La deuxième partie du périple permet d'accéder aux grands sites de Tholing et de Tsaparang, joyaux artistiques du grand royaume de Guge, disparu au XVII[e] siècle. Retour au Népal à travers les plateaux du Changthang par la « route nord » (Tsangpo) et la ville de Lhatse. Le prix (30 600 F sur la base de 15 participants) est à la hauteur d'un voyage hors du commun (nuits sous la tente et en *guest-houses* sommaires, trois semaines entre 4 000 et 5 000 m, aucune possibilité d'évacuation médicale, neige toujours possible, équipement de haute montagne requis) accompagné par Françoise Pommaret, tibétologue, chargée de recherche au CNRS.

★ **AFAO, 19, avenue d'Iéna, 75116 Paris, tél. : 01-47-23-64-85.**

■ **LE LABEL SELECTOUR.** Dans le cadre de sa stratégie de segmentation des clientèles, Selectour (réseau de 420 agences de voyages indépendantes) propose trois nouvelles brochures pour l'été 1998. « Partir en France » s'ouvre au thermalisme (Pays basque, Provence, Pays catalan) et élargit sa gamme des « authentiques » (voyages maison), dont la formule offrant, pour un prix unique de 1 125 F par personne, un parcours dans une région viticole avec hébergement, visites de caves et repas gastronomique. Nouvelles destinations aussi pour la brochure « Selectour Seniors », notamment en Autriche et au Mexique. Enfin, « 10 prix aussi bas » propose une sélection de circuits (Maroc, Canada, Cuba, Mexique, Thaïlande) et de séjours (Costa Brava, Baléares, Tunisie, Turquie, Sicile et Antilles) ainsi qu'une croisière de 8 jours en Méditerranée (à partir de 2 800 F par personne, en juin, de Venise, en cabine double intérieure) à des prix effectivement très bas. Autre atout : de nombreux départs de province.

★ **Liste des points de vente Selectour sur Minitel 3615 Selectour ou par téléphone au 01-55-07-12-12.**

Vent fort sur les côtes atlantiques

LES CONDITIONS resteront médiocres jeudi sur la France : tandis que l'ensemble de la moitié est connaîtra une accalmie temporaire, un nouvel épisode de pluie et de vent touchera le flanc ouest. Les températures seront toujours fraîches pour la saison.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. – Journée maussade avec de la pluie ; celle-ci touchera l'ouest de la Bretagne dès le début de la matinée, les autres régions quelques heures plus tard. Le vent soufflera jusqu'à 90 km/h en rafales sur les côtes bretonnes. Il fera de 9 à 11 degrés.

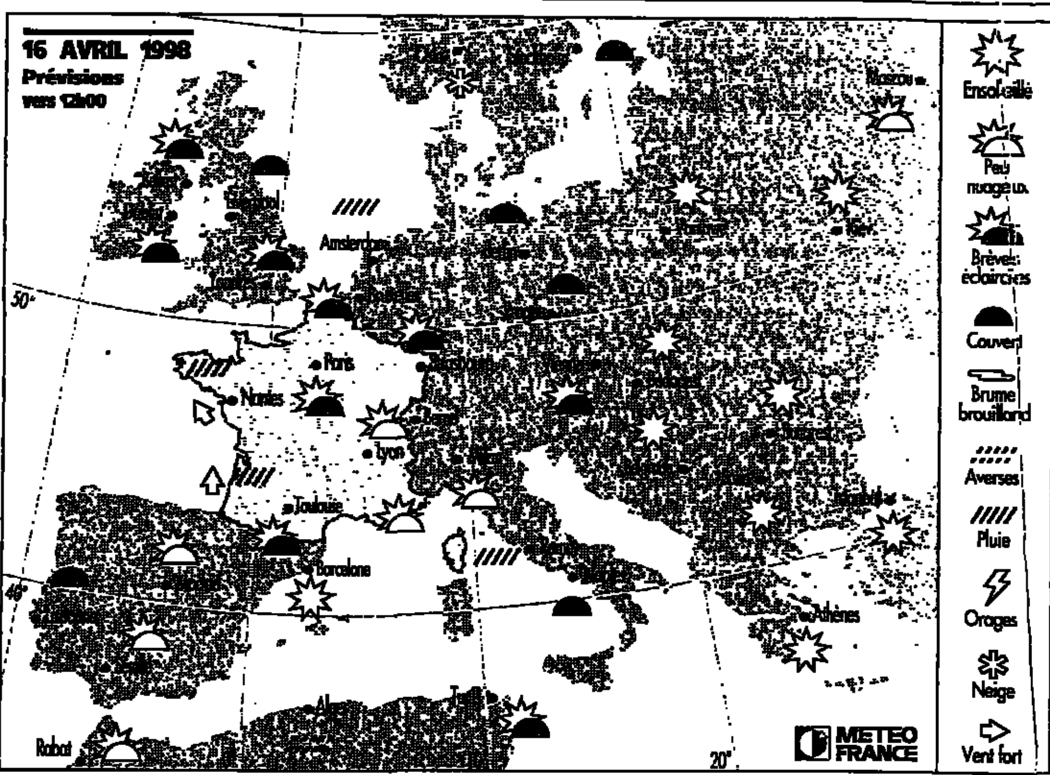
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Le temps sera sec le matin, avec des apparitions du soleil. L'après-midi, une petite pluie arrivera par l'ouest. Il fera 10 ou 11 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – En Champagne et Bourgogne, les éclaircies du matin laisseront la place aux nuages l'après-midi, puis à un peu de pluie en fin de journée. Dans les autres régions, la journée sera clémente. Il fera de 10 à 12 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – En Midi-Pyrénées, le soleil dominera jusqu'à la mi-journée, puis disparaîtra derrière les nuages. Dans les autres régions, la pluie sera présente toute la journée ; le vent de sud se renforcera l'après-midi, pour atteindre 90 km/h en rafales sur la côte atlantique. Il fera de 11 à 15 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Le Limousin et l'Auvergne bénéficieront d'éclaircies le matin, avant l'arrivée de la pluie l'après-midi. En Rhône-Alpes, soleil et nuages cohabiteront. Il fera de 11 à 13 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – La journée sera clémente, avec un soleil présent jusqu'à la mi-journée puis contrarié par un voile nuageux l'après-midi. Le vent d'ouest soufflera jusqu'à 70 km/h en rafales. Il fera de 14 à 16 degrés.



PRÉVISIONS POUR LE 16 AVRIL 1998
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

				PAPEETE	26/30 P	KIEV	5/13 S	VENISE	11/16 P	LE CAIRE	23/36 S
				POINTE-A-PIT.	25/30 S	LISBONNE	10/16 C	VIENNE	6/10 N	MARRAKECH	11/20 S
				ST-DENIS-RÉ.	24/28 C	LIVERPOOL	3/7 C	**AMÉRIQUES**		NAIROBI	17/25 N
				EUROPE		LONDRES	1/9 N	BRASILIA	19/30 S	PRETORIA	14/25 S
				AMSTERDAM	5/9 P	LUXEMBOURG	1/8 N	BUENOS AIR.	13/20 N	RABAT	11/19 N
FRANCE métropole		NANCY	2/10 N	ATHENES	12/20 S	MADRID	3/14 S	CARACAS	25/31 S	TUNIS	16/21 N
AJACCIO	9/14 N	NANTES	2/11 P	BARCELONE	8/16 S	MILAN	9/16 N	CHICAGO	5/10 N	**ASIE-OCÉANIE**	
BIARRITZ	5/14 P	NICE	7/14 S	BELFAST	1/8 N	MOSCOU	-5/3 N	LIMA	20/28 S	BANGKOK	27/37 C
BORDEAUX	2/15 P	PARIS	2/9 N	BELGRADE	9/22 S	MUNICH	5/9 C	LOS ANGELES	9/17 S	BOMBAY	25/33 S
BOURGES	1/10 N	PAU	1/13 N	BERLIN	6/10 C	NAPLES	13/17 C	MEXICO	18/30 S	DJAKARTA	27/31 P
BREST	4/8 P	PERPIGNAN	4/15 S	BERNE	4/9 S	OSLO	-2/8 *	MONTREAL	3/18 S	DUBAI	20/31 S
CAEN	5/9 P	RENNES	2/10 P	BRUXELLES	3/8 N	PALMA DE M.	8/18 N	NEW YORK	9/17 N	HANOI	22/24 P
CHERBOURG	2/10 P	ST-ETIENNE	0/11 N	BUCAREST	6/17 S	PRAGUE	5/11 C	SAN FRANCIS.	8/15 S	HONGKONG	21/26 C
CLERMONT-F.	1/12 N	STRASBOURG	2/10 N	BUDAPEST	7/12 S	ROME	12/17 P	SANTIAGO/CHI	6/20 S	JERUSALEM	23/33 C
DIJON	1/9 N	TOULOUSE	0/13 N	COPENHAGUE	3/8 P	SEVILLE	8/19 N	TORONTO	7/17 P	NEW DEHLI	18/37 S
GRENOBLE	2/12 N	TOURS	1/10 P	DUBLIN	1/7 N	SOFIA	5/20 S	WASHINGTON	14/24 P	PEKIN	10/19 S
LILLE	3/9 N	**FRANCE outre-mer**		FRANCFORT	6/11 P	ST-PETERSB.	-4/5 N	**AFRIQUE**		SEOUL	10/19 S
LIMOGES	1/9 P	CAYENNE	25/29 C	GENEVE	5/9 S	STOCKHOLM	2/7 C	ALGER	10/20 P	SINGAPOUR	28/31 P
LYON	0/11 N	FORT-DE-FR.	24/30 S	HELSINKI	-4/3 S	TENERIFE	12/15 N	DAKAR	22/26 S	SYDNEY	16/22 P
MARSEILLE	5/13 S	NOUMEA	23/28 S	ISTANBUL	9/13 S	VARSOVIE	3/9 S	KINSHASA	23/32 P	TOKYO	15/19 C

Situation le 15 avril à 0 heure TU

Prévisions pour le 17 avril à 0 heure TU

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **INFORMATION.** Le nouveau guide des fréquences et des programmes de Radio France Internationale est paru. Partenaire du globe-trotter, de l'homme d'affaires et du touriste, il indique, continent par continent et jusqu'au 24 octobre, les moyens de capter RFI dans les meilleures conditions. Ce guide est offert gratuitement sur demande au service des relations avec les auditeurs, 116, avenue du Président-Kennedy, 75016 Paris, tél. : 01-44-30-89-69/70/71.

■ **CHINE.** L'aéroport de Shanghai a été rouvert, lundi 13 avril, après avoir été fermé dimanche après-midi à la suite d'un incendie qui avait été provoqué par la sortie de piste d'un avion de Thai Airways International en provenance de Bangkok. Aucune des quelque 300 personnes à bord n'a été blessée. – *(Reuters)*

JARDINAGE

Soucis, précautions et petits travaux d'avril

CE N'EST PAS que l'on soit un accro des codes de bonne conduite, mais il va bien falloir imposer un minimum de règles aux revendeurs de plantes. Il a neigé le week-end de Pâques, il a gelé blanc le matin dans les jardins et en plaine... et pourtant jardineries et supermarchés ont déjà sorti leurs barquettes d'impatiens, d'œillets d'Inde, de pétunias, de bégonias, de géraniums, de sauges et d'anthémis !

Un grand de la distribution, Carrefour pour le nommer, a même pris de grandes pages de publicité pour annoncer la bonne nouvelle : *« Du 8 au 25 avril, 500 000 barquettes dans 115 magasins. »* A 19,90 F la barquette de dix plantes, l'offre est alléchante et de nombreux néophytes en auront profité. Hélas ! s'ils vivent ailleurs que dans le Sud, sur le littoral atlantique ou dans quelques grandes villes au microclimat favorable, leurs belles plantes à massifs finiront gelées... si ce n'est déjà fait.

Nous avons posé la question au tenancier d'une jardinerie : *« Pourquoi mettez-vous déjà en vente des plantes à massifs, des pieds de tomates ? »* A question naïve, réponse hypocrite : *« Parce que les clients nous les demandent de plus en plus tôt. »* Si l'on se tourne alors vers les clients et qu'on leur demande pourquoi ils achètent maintenant ces plantes, leur réponse est tout autre : *« Si elles sont en vente, c'est que l'on peut les planter dehors ! »* Eh bien non ! Et il faudrait imposer aux revendeurs qu'ils informent le chaland d'une façon visible.

ROSIERS RIDÉS, BULBES MOISIS

Les commerces d'alimentation sont souvent visités par des inspecteurs : pourquoi les commerces de plantes ne le seraient-ils pas aussi par des professionnels qui pourraient verbaliser les responsables de la marchandise présentée en mauvaise condition : rhizomes de cannas et pivoines desséchés, bulbes de lis et dahlias en train de pousser dans leur sachet de plastique et commençant à moisir, rosiers au bois ridé, etc.

Dans le doute, conseillons donc aux apprentis jardiniers d'attendre le 15 mai dans le climat moyen de la France – la pleine floraison du lilas est un bon signe – pour installer au jardin les plantes à massifs vendues en barquettes. D'autant qu'il y a encore de bien belles fleurs de printemps qui s'épanouissent en ce moment : primevères, pensées, giroflées, myosotis bleus et roses, tulipes, narcisses, muscaris, jacinthes.

Sachons profiter des fleurs de saison sans chercher à forcer la nature, elle reprend toujours le dessus et maudissons les commerçants indélicats qui profitent de l'engouement pour le jardinage qui a repris les Français. Attention au retour de bâton !

Les rosiers sont taillés depuis cet hiver, les massifs nettoyés de leurs mauvaises herbes les plus tenaces, il faut commencer à prendre l'habitude de sarcler régulièrement de façon à casser la croûte superficielle du sol et à gêner la germination des indésirables. Un conseil : chaque fois que l'on fait son tour de jardin, partir avec la binette juste pour donner un petit coup de-ci, de-là et sacrifier les adventices qui pointent le bout de leurs pousses. Quelques instants consacrés au jardin chaque jour sont un délice ; des heures et des heures passées à le nettoyer sont une corvée.

En revanche, il faut laisser les plantes décoratives accomplir leur cycle végétatif du début à la fin. Il est donc non seulement inutile, mais nocif, de couper le feuillage des bulbeuses ou celui des pivoines après la floraison, il faut simplement enlever les fleurs fanées de façon qu'elles ne produisent pas de graines. Ce feuillage est utile, il permet à la plante de reconstituer ses réserves pour l'année suivante. Quand le bulbe qui l'a produit sera mûr, il séchera peu à peu et finira pas disparaître sans qu'on ait à le ramasser – du travail en moins donc !

JARDINS LIBRES ET COLORÉS

Certains auteurs conseillent d'arracher les bulbeuses chaque année pour leur faire passer l'été au sec et les replanter en automne : tulipes, jonquilles et narcisses se passent très bien de ces attentions qui ne valent que si l'on réalise des massifs qui sont recomposés intégralement chaque saison. Le goût d'aujourd'hui pour des jardins libres, colorés et naturels plaide pour laisser les bulbeuses en place pendant de nombreuses années. Si l'on doit les déplacer ou les diviser, mieux vaut le faire juste après la floraison, quand elles sont en pleine végétation, que l'automne venu, quand on ne se souvient pas toujours de l'endroit exact où elles sont et qu'un coup de bêche malheureux coupe de beaux oignons en deux !

Si l'on désire diviser les vivaces, c'est le moment. Prélever autour des touffes des jeunes pousses bien racinées et les replanter là où on le souhaite en prenant soin de bien enrichir le trou d'un engrais de fond à diffusion lente et de protéger les plantules des escargots, qui font leurs délices de certaines plantes, dont les hostas, les chrysanthèmes et les delphiniums.

Les spécialités vendues aujourd'hui contiennent un répulsif censé empêcher chiens et chats de prendre ces granulés pour des croquettes. Un conseil : ne pas laisser le paquet à portée de gueule. Ces produits ne sont pas fatals seulement aux gastéropodes.

Alain Lompech

Pour avoir de beaux delphiniums

Le delphinium est l'une des plus belles plantes vivaces du jardin – il en existe aussi une espèce annuelle, le pied-d'alouette, qui poussait autrefois dans les champs. Le grand delphinium est blanc, rose, mauve, bleu plus ou moins soutenu, et ses fleurs regroupées en longues grappes ont presque toujours un œil plus foncé.

Pour qu'il soit vraiment beau, qu'il grimpe à deux mètres de hauteur, il est impératif de le planter avec grand soin : creuser un trou de trente à quarante centimètres au carré ; le remplir d'un mélange de terreau et de terre, allié à un bon engrais complet. Bien arroser la jeune plante (ne pas hésiter à sacrifier la première floraison). Quand elle sera adulte, la tuteurer soigneusement et couper ses tiges au ras du sol après la floraison de mai-juin. De bons arrosages et un peu d'engrais liquide feront fleurir le delphinium une seconde fois, en septembre. Cette fois, il faudra laisser ses tiges attendre les gelées pour disparaître.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 98091

SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
I											
II											
III											
IV											
V											
VI											
VII											
VIII											
IX											
X											
XI											

HORIZONTALEMENT

I. Même contre les règles, nous sommes toujours prêts à en bénéficier. – II. Blocage à toute décision. Un titre pour Ernesto. – III. Evidence devenue roman à succès. Coule en Suisse. – IV. Brille sur le Nil. Capucin. Pour bien saisir sa raquette. – V. Franchis le pas. Arbre et médecine africains. – VI. Neige éternelle. Canton suisse. Lettres de plomb. – VII. Parmi nous. Pochoir de bureau. – VIII. Prophète devenu peintre. Désert d'Asie centrale. – IX. Laurel mais pas Hardy. Quelle chance d'en avoir. – X. Chercheur de fonds. Mettre en beauté. – XI. Pousse à la consommation ou à la performance.

VERTICALEMENT

1. Pour une dame de bien. – 2. Usée. Convenable quand il est bon. – 3. Argent d'hier et d'aujourd'hui. Modifie l'original. – 4. A l'entrée en grand uniforme. Révolté social. – 5. Ses yeux troublèrent Louis. L'antimoine. Bout de radis. – 6. Pour appeler familièrement. – 7. Crie au fond des bois. Départ chronologique. Atome. – 8. Auteur de sotties mis en scène par Hugo. – 9. Son plongeon fut fatal. Sans surprise. – 10. Siamois. Richesse d'un pays. Préposition. – 11. Juste bonne à faire le ménage.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 98090

HORIZONTALEMENT

I. Ponctuation. – II. Opérateur. – III. Niger. Freud. – IV. Dalton. CNRS. – V. Eci. Toc. End. – VI. Registre. Ee. – VII. Aser. Aéra. – VIII. Nouba. Iso. – IX. Ciel. Gnou. – X. Unes. Ecueil. – XI. Rose. Sieste.

VERTICALEMENT

1. Pondérateur. – 2. Opiacés. Nô. – 3. Négligences. – 4. Crêt. Iroise. – 5. Tarots. Ue. – 6. Ut. Notables. – 7. AEF. Créa. Ci. – 8. Turc. Er. Gué. – 9. Irène. Aînés. – 10. Urne. Soit. – 11. Nids-de-poule.

BRIDGE

PROBLÈME N° 1784

UN MINUTAGE PRÉCIS

En 1995, la France a remporté la médaille de bronze au championnat d'Europe seniors. Cette donne du match France-Angleterre montre un « minutage » précis pour gagner « 5 Trèfles ».

	♠ 9 4 ♡ V 8 5 3 2 ♢ 7 4 ♣ D 7 3 2	
♠ D 10 8 6 ♡ R 10 9 7 ♢ 10 5 ♣ 10 6 5	N / O E / S	♠ 7 5 ♡ A D 6 4 ♢ A R D 9 8 6 ♣ V
	♠ A R V 3 2 ♡ – ♢ V 3 2 ♣ A R 9 8 4	

Les annonces ont sans doute été les suivantes (Ouest donneur et personne vulnérable) :

Ouest	Nord	Est	Sud
passe	passe	1 ♢	1 ♠
passe	passe	2 ♡	3 ♣
3 ♡	4 ♣	4 ♢	4 ♠
contre	passe	passe	5 ♣...

Ouest a entamé le 10 de Carreau pris par la Dame d'Est qui a rejoué le Roi de Carreau. Ensuite, il a contre-attaqué le 7 de Pique. *Comment Sud a-t-il gagné* CINQ TRÈFLES contre toute défense ?

Réponse

Il fallait certainement couper le dernier Carreau et *affranchir les Piques*, mais sans qu'Est puisse surcouper le mort. Sud devait donc effectuer un « minutage » précis (selon l'expression consacrée). Le déclarant a pris avec l'As de Pique et, après avoir coupé le Valet de Carreau avec le 2 de Trèfle, il a tiré la Dame de Trèfle (sur laquelle le Valet d'Est est tombé), puis il a continué Pique avec le Roi et *a coupé le 2 de Pique*. Sud a repris la main en coupant un Cœur pour couper de nouveau un Pique (avec le dernier Trèfle du mort), puis il a recoupé Cœur pour revenir chez lui et faire les trois dernières levées avec As Roi de Trèfle et Valet de Pique maître...

LE TOURNOI MACALLAN

Le Tournoi Macallan joué cette année à Londres a vu les jeunes Norvégiens Helgemo et Helness dominer l'épreuve, avec l'extraordinaire moyenne de 70,5 %, laissant la deuxième place aux Anglais Davies et Smith, à plus de 10 %.

Voici une donne que Helgemo a jouée contre les jumeaux anglais Jason et Justin Hackett. Cachez, au début, les mains d'Est-Ouest.

	♠ 8 7 5 ♡ R D 8 6 ♢ A D 4 ♣ A R 9	
♠ V 3 2 ♡ V 7 5 2 ♢ V 9 6 2 ♣ 10 3	N / O E / S	♠ 10 9 6 ♡ 4 3 ♢ R 10 8 7 3 ♣ D 7 6
	♠ A R D 4 ♡ A 10 9 ♢ 5 ♣ V 8 5 4 2	

Ann. : E. don. N.-S. vuln.

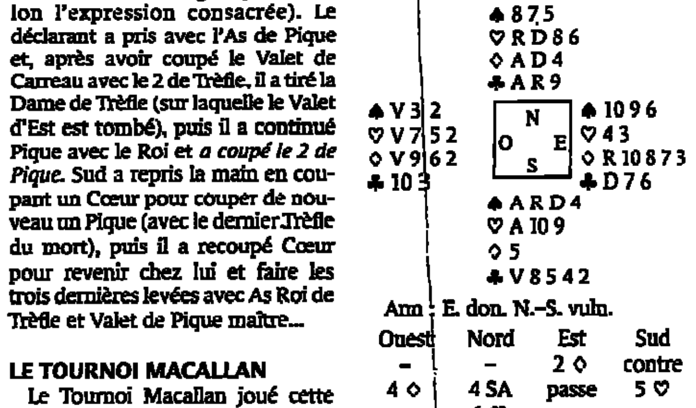
Ouest	Nord	Est	Sud
–	–	2 ♢	contre
4 ♢	4 SA	passe	5 ♡
passe	6 ♡	passe	passe...

Ouest ayant entamé le 6 de Carreau (en pair-impair), *comment Helgemo, en Sud, a-t-il joué* pour gagner le PETIT CHELEM À CŒUR contre toute défense ?

Note sur les enchères

L'ouverture d'Est à « 2 Carreaux » était faible et promettait au moins cinq Carreaux ! Et Ouest a prolongé le barrage avec « 4 Carreaux ». Ces enchères gênèrent Nord-Sud pour trouver le bon chelem. L'enchère de Nord à « 4 SA » était un Blackwood, et « 5 Cœurs » montrait deux As.

Philippe Brugnon



Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.
Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037
Imprimerie du Monde 12, rue M. Gunsbourg 94852 Ivry cedex
Le Monde PUBLICITÉ
Président-directeur général : Dominique Alduy
Vice-président : Gérard Morax
Directeur général : Stéphane Corre
21 bis, rue Claude-Bernard - BP 218 75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01-42-17-39-00 - Fax : 01-42-17-39-26
PRINTED IN FRANCE

MUSIQUE La chanteuse Véronique Sanson, qui a publié en mars son nouvel album, *Indestructible*, ouvre mercredi 15 avril la vingt-deuxième édition du Printemps de Bourges, avec deux autres stars de la chanson française, Julien Clerc et Marc Lavoine. ● DANS UN ENTRETIEN AU « MONDE », l'auteur d'*Amoureuse* parle de son écriture, de son public et de la célébrité. ● FAUDEL, nouvelle coqueluche des amateurs – et surtout des amatrices – de raï, fêtera cette année ses vingt ans. Ce jeune séducteur revendique une double filiation, celle des stars du genre, Cheb Mami et Khaled, mais aussi les tenants d'un romantisme à la française comme Charles Aznavour. ● TRÈS POPULAIRE parmi la population berruyère, le Printemps inquiète les acteurs de la vie culturelle, qui craignent un *« recentrage touristique »* au détriment de la création.

Le Printemps de Bourges, foire d'empoigne des styles musicaux

Véronique Sanson ouvre la vingt-deuxième édition du festival, du 15 au 19 avril, avec deux autres chanteurs de charme, Julien Clerc et Marc Lavoine. Dans un entretien au « Monde », la musicienne parle de son écriture, d'« Indestructible », son dernier album, et de son public

VÉRONIQUE SANSON est une pop-star, dont le dernier album, *Indestructible*, sorti en mars, prolonge la nostalgie des premiers temps d'*Amoureuse* (1972). Une rentrée hivernale, réussie, au Palais des sports, des silences, des pointes de bonheur, ponctuées de gros coups de fatigue, de procès contre des paparazzis longtemps curieux d'un mariage inattendu – celui de la fille d'un ancien député dévoyée par le rock avec une incarnation de l'humour populaire, Pierre Palmade. Le 27 février, Véronique Sanson passait une ultime journée dans sa maison de Triel-sur-Seine, avant de partir pour une longue tournée française qui la mène, le 15 avril, en ouverture du Printemps de Bourges, aux côtés de deux autres chanteurs de charme, Julien Clerc et Marc Lavoine.

Bourges, c'est la foire d'empoigne des styles. Les anticonsuméristes trouveront sûrement de quoi se plaindre. En six jours (cinq cette année), depuis vingt et un ans, l'amateur de musique populaire révise ses classiques aux côtés des minots des banlieues venus soutenir leurs champions de l'année. Véronique Sanson a ses fans, ses inconditionnels. Elle vit à la campagne, avec ses quatorze chiens et chats, affiche des idées écologistes, écrit des chansons (*Rien que de l'eau*, en 1992) où elle répète *« qu'elle veut que ses enfants et ses petits-enfants puissent encore boire de l'eau pure et voir des ours »*, stigmatise au passage *« le lobby pétrolier qui interdit d'inventer des carburants moins polluants, parce que, pour ces gens-là, il n'y a rien de plus fort que leur argent »*.

Le piano Bösendorfer blanc qui occupe habituellement le coin droit de son salon a déjà été embarqué. A sa place, la chanteuse a disposé en cercle de jolis animaux de ferme en bois coloré – veaux, vaches, cochons, jars, ânes et poules. *« Je les adore, surtout le cochon, une ancienne enseigne de charcuterie que l'on m'a offerte »*, dit-elle avant de se livrer au jeu des questions et des réponses.

« Vous avez peur du vide ?

– Le vide est épouvantable quand mon piano n'est pas là. Un piano est physiquement magnifique. Un piano, c'est quelqu'un sans lequel je ne peux pas vivre.

– *"Je m'étais tellement perdue/ Dans une flamme allumée/J'ai une longueur d'avance/Sur toute l'éternité"*, écrivez-vous dans votre dernier album, intitulé *Indestructible*. Le vague à l'âme, la nostalgie sont-ils votre seconde nature ?

– Je m'étais perdue de vue. Un beau jour, j'ai émergé de ce passage difficile. Mais je ne suis nostalgique de rien, au contraire, je suis gaie. J'aime faire la fête. Ma vision de l'avenir ne dépasse pas les trois mois. Je ne m'intéresse qu'au présent. J'écris la nuit, car je ne dors pas si facilement [*"Est-ce qu'on respire encore/Quand on s'endort/Est-ce qu'on peut vraiment vivre/ Après la mort/Et cet Eden qu'on espère/Qu'est-ce que ça peut bien faire"*, extrait d'*Un être idéal*]. Parfois, ce sont des trucs totalement mélodramatiques. Avant d'aller me coucher, je relis, je me note, 14/20, et je dors ravie. Je rejoue la chanson le lendemain matin, la note baisse dramatiquement, mais, entre-temps, il y aura eu des moments magiques. Vous parlez de nostalgie, car ce que j'écris, ce sont de tout petits moments de doute, d'angoisse, de tout petits moments, comme ça *[geste du pouce et de l'index]*. Ils peuvent durer cinq minutes, ou une semaine, et prendre des proportions terribles, mais toujours dans un laps de temps court. Et c'est ça précisément que j'ai envie de transformer avec des mots, des ambiances. Des atmosphères où rien n'est dit, où tout est dit.

» Mon dernier album, je voulais l'appeler *Ouf !* – l'envers de fou. Et puis, finalement, il n'était pas si léger... J'ai préféré *Indestructible*. Après tout ce que j'ai vécu, je me dis qu'il n'y en a que pour la canaille. J'ai résisté à des accidents de ski, des accidents de cœur, des accidents de toutes sortes *[pendant l'été 1997, une embolie pulmonaire]*. On est indestructible... tant qu'on vit. A partir de là, je me suis forgé une loi : au lieu de faire "hum", comme si de rien n'était, il faut dire à ceux qu'on aime : *"Vous êtes formidables et je vous aime"*. Ça, je l'ai aussi appris de ceux que j'admirais. Barbara – si je ne l'avais pas écoutée, je n'aurais jamais écrit mes musiques de cette manière.

– Des confidences de Johnny Hallyday lors de la sortie de son dernier album, vous avez dit : "*Il se fait toujours pire qu'il n'est*". Vous-même, vous sentez-vous enfermée dans une image ?

– Les gens qui viennent me voir sont gentils ; j'adore les rencontrer après les spectacles. Certains me donnent des conseils, des opinions : "T'as pas dit ci, t'as pas chanté ça", je les écoute, car ils sont sincères, jamais sournois. Le public de Johnny Hallyday est beaucoup plus fétichiste. Je ne conduis pas de Harley Davidson, je n'ai pas cette violence contenue et je peux sortir dans la rue sans être traquée. Bien sûr, on est venu me photographier depuis l'autre rive de la Seine. C'est comme un cambriolage. Depuis les temps de *Cinémonde*, les yachts, les maisons sublimes, la déviation a été rapide. Les Américains – de plus en plus néo-puritains, néo-prohibitionnistes – ont fait tomber un type vraiment bien, Gary Hart *[candidat à l'investiture démocrate, lors de la présidentielle américaine de 1988]*, parce qu'il avait dîné avec une blonde. Ils continuent. »

Propos recueillis par Véronique Mortaigne

★ Le 15 avril à 19 heures, au Stadium. 190 F.



ARNAULT JOUBIN

Véronique Sanson.

GÉNÉALOGIE

FAUDEL, FILS DU RAÏ ET D'AZNAVOUR

La musique et la chanson ne sont pas des mondes à part. Il n'y existe pas plus qu'ailleurs de génération spontanée. Au-delà de sa singularité, chaque musicien, groupe ou chanteur, s'inscrit dans une lignée. Plusieurs artistes, programmés à Bourges, évoqueront leurs filiations pour *Le Monde*. Elles se nichent parfois où on ne les attend pas. Ainsi, Faudel, nouvelle coqueluche des amateurs (et plus encore des amatrices) de raï, se situe-t-il autant dans la continuité du genre né à Oran que dans le romantisme à la française.

Né à Mantes-la-Jolie, en banlieue parisienne, Faudel a du style et un charme fou ; il fête cette année ses vingt ans et possède déjà l'aisance des grands. Khaled et Cheb Mami, têtes couronnées du raï, lui ont offert plusieurs fois les premières parties de leurs concerts. Il les considère un peu comme ses grands frères : *« On a beaucoup de points en commun. Nous perpétuons l'âme du raï et chantons tous les trois l'amour. »* Avec son premier album, *Baïda* (Sankara/Polygram), paru en 1997, ce jeune séducteur se positionne d'emblée dans la continuité d'un raï moderne, notamment lorsqu'il reprend *N'sel Fik*, le premier tube de pop-raï qui, en 1983, rendit célèbre le couple Fadéla & Sahraoui. *« Ils ont marqué cette musique et furent, avant Khaled, parmi les premiers à collaborer avec les Américains. Et puis ce qui était fabuleux, c'est qu'ils formaient un couple et chantaient l'amour ensemble. »*

A Mantes-la-Jolie, dans la cité du Val-Fourré, entre faits divers et béton, un romantique est né. L'amour revient comme un leitmotiv obsessionnel sur les lèvres de Faudel. Exemple, *Tellement n'brick*, titre phare de son album, dans lequel il affirme sans équivoque son penchant naturel : *« Tellement je t'aime, je pense à toi /Tellement je t'aime, je rêve de toi /Tellement je t'aime, passionnément... »* Si Faudel a pris le goût du chant en Algérie, où il allait passer ses vacances scolaires, en accompagnant sa grand-mère, chanteuse traditionnelle dans les mariages, il revendique aussi l'influence de chanteurs d'ici : *« Je suis né en France, j'ai donc une double culture. Alors, il y a évidemment des gens dans lesquels je me reconnais. Des artistes qui ne sont pas de ma génération, mais que j'ai appris à savourer. »*

Faudel cite en vrac Julien Clerc (*« Sur scène, il donne tout ! »*), Nougaro, Piaf, Cabrel, et surtout Aznavour : *« Un grand, un très grand même. Quand je l'ai vu au Palais des congrès, j'ai reçu une vraie claque. C'était fabuleux. J'aimerais bien reprendre, en français, un de ses titres,* Je m'voyais déjà, *par exemple. »* En 1944, Aznavour (*« fils d'immigrés, comme moi »*, dit Faudel) écrivait, sur une musique composée par Pierre Roche, *« L'amour a fait de moi un amoureux de plus »*. Il avait alors tout juste vingt ans. Exactement l'âge de Faudel aujourd'hui.

Patrick Labesse

★ Le 16 avril à l'Escale, avec Sawt-el-Atlas, à 21 heures. 90 F.

Un festival populaire dans sa ville et boudé par les acteurs locaux

Y A-T-IL une vie culturelle à Bourges en dehors de son festival de printemps qui, cinq jours durant, attire quelque cent mille personnes prêtes à consommer autant de musique que de sandwich-merguez ? Oui, si l'on en croit les principaux acteurs culturels de cette cité de 80 000 habitants, qui n'a pas d'université, un réseau de communication médiocre et pourrait se contenter d'imprimer sur des prospectus l'image de la cathédrale Saint-Etienne inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco.

Une cathédrale pour les touristes ; un Printemps pour la jeunesse : ces deux emblèmes contrastés font la réputation internationale de Bourges. *« Le Printemps est le grand moment de la ville, il impose de passer par Bourges »*, explique Alain Marais, directeur régional des affaires culturelles. Nombre de défenseurs de la création s'inquiètent pourtant du *« recentrage touristique »* de la ville au détriment de la création. Ils notent d'ailleurs que tourisme, patrimoine et culture sont traités par le même service municipal et rappellent que le grand projet de Bourges pour l'an 2000 sera un parcours nocturne et lumineux qui reliera tous les lieux historiques, depuis la cathédrale jusqu'au palais Jacques-Cœur.

Un premier chiffre vient calmer les inquiétudes : 14 % du budget de la ville est consacré à la culture, ce qui situe Bourges dans une honnête moyenne pour son nombre d'habitants. De plus, la ville n'alloue « que » 4,5 millions de francs au Printemps – chiffre qu'il faudrait doubler si l'on compte les aides indirectes en logistique – sur les 23 millions de francs de subventions culturelles qu'elle distribue chaque année. Ainsi, Christian Clozier, responsable du groupe de musiques expérimentales de Bourges, estime-t-il que *« le Printemps ne [le] dérange pas tant que les autres activités peuvent fonctionner. C'est le cas »*.

Le véritable poumon culturel de Bourges, ce n'est pas le Printemps – trop bref, consumériste, marqué 15-20 ans – mais la maison de la culture, qui pointe d'ailleurs en tête des subventions (6 millions de francs). Cette autre « cathédrale », dixit André Malraux, a vu naître en son sein le Printemps en 1977. *« Le Printemps passe et la maison de la culture reste »*, dit-on sur place, d'autant que tous les projets pour pérenniser une activité chanson dans la ville, en dehors du Printemps, ont échoué – si l'on excepte Ciné-Musique (festival de films musicaux) dont la deuxième édition aura lieu en octobre.

> « Pour la culture associative, il reste des miettes », regrettent nombre d'observateurs

Pendant quinze ans, la fréquentation et le nombre d'adhérents de la maison de la culture n'ont cessé de chuter. La nomination à sa tête de Gilbert Fillinger, il y a un an et demi, a fait redémarrer la machine. Avec cinq spectacles et 40 000 spectateurs par an, *« Fillinger a refait de la maison un lieu de création et pas de consommation »*, explique Jean-Pierre Mercier, adhérent de toujours. Et avec une satisfaction non feinte – et justifiée –, le directeur rappelle que la pièce *André Le Magnifique*, *« a été créée à Bourges avant de triompher à Paris, remportant quatre Molières »*. La maison de la culture ouvrira également, juste après l'édition du Printemps, un cinéma classé art et essai qui viendra corriger le point noir de la ville : huit salles seulement pour une agglomération de 100 000 habitants.

Avec la maison de la culture et le Printemps, la culture à Bourges est d'abord institutionnelle. D'autant qu'il faut ajouter l'école de musique, la médiathèque, le groupe de musiques expérimentales qui organise un festival de musique électro-acoustique début juin, l'école et le musée des Beaux-Arts. *« Pour la culture associative, il reste des miettes »*, regrettent nombre d'observateurs.

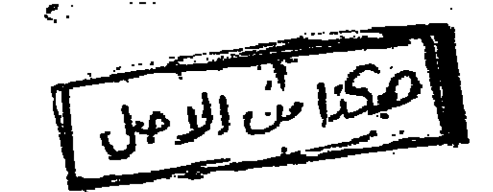
Le cas du théâtre est exemplaire. *« Il existe dix-huit compagnies en Haute-Normandie, une dizaine dans le Loiret, une dizaine en Indre-et-Loire*, explique Jean-Pierre Legoffe, responsable de la Carrus, compagnie créée en 1993 à Bourges. *Nous sommes la seule compagnie professionnelle sur Bourges depuis vingt ans. »* La Carrus donne cinquante représentations par an. Pour 1998, elle a reçu 32 000 francs d'aide à la création et 16 000 francs pour animer des ateliers dans des quartiers défavorisés. *« Ce n'est pas grand-chose, mais nous sortons de 7 000 francs par an pendant trois ans, ce qui fait piaffer... »* Mais Jean-Pierre Legoffe tempère : *« Ça reste quand même une ville où on peut faire des choses. »* Reste que les acteurs culturels portent un regard distant, critique, voire sévère sur le Printemps. Jalousie ? Possible. Mais aussi l'impression de défendre une autre culture : *« Je ne supporte pas le niveau sonore de ce système économique car je tiens à mes oreilles qui sont mon outil de travail »*, dit joliment Christian Clozier.

D'où un paradoxe. Durant les premières années, le Printemps était mal accepté par la population mais tenu à bout de bras par la municipalité avec le soutien des décideurs culturels locaux. Aujourd'hui, c'est le contraire. Une personnalité incarne cette fracture : Gilbert Meilland, directeur des affaires culturelles de la ville, cofondateur du Printemps lorsqu'il militait pour une certaine chanson française au sein de la maison de la culture. L'homme a pris du recul : *« Ce festival a permis une montée en puissance de la ville mais il n'a plus vraiment besoin de nous. »*

Michel Guerrin

Sélection de spectacles

● **Jeudi 16** : Smoke City, Jay Jay Johanson, à l'Escale, à 15 heures ; Tribal Jam, Poetic Lover, au Pavillon, à 17 heures ; Claude Nougaro, Alabina, Liz McComb, au Stadium, à 20 heures ; Sawt-el-Atlas, Faudel, à l'Escale, à 21 heures ; Paris Combo, les Têtes Raides, à la Hune, à 21 h 30 ; Symposium, Candye Cane, les Wampas, The Cramps, au Palais d'Auron, à 22 heures ; Eric et Ramzi, au Théâtre Jacques-Cœur, à 23 h 30.
● **Vendredi 17** : Allain Leprest, à 15 heures, à l'Escale ; Louise Attaque, Jean-Louis Aubert, au Pavillon, à 17 heures ; Eagle Eye Cherry, Lee Perry, LKJ, Steel Pulse, au Stadium, à 20 heures ; Space, Mogwaï, à l'Escale, à 21 heures ; Didier Squiban, Stephan Eicher, à la Hune, à 21 h 30 ; Greg Brown, à la Soute, à 23 h 30 ; Jamel, au Théâtre Jacques-Cœur, à 23 h 30.
● **Samedi 18** : M., Dolly, à l'Escale, à 15 heures ; Etienne Daho, au Palais d'Auron, à 16 heures ; Compay Segundo, Ruben Gonzales, au Pavillon, à 20 heures ; Goran Brégovic, à la Hune, à 21 h 30 ; Kelly Joe Phelps, à la Soute, à 23 h 30 ; Electronic Dance Festival (Derrick May, Ian Pooley, Roy Davis, Kenny Dixon, Blame, Gilb'R...), au Stadium et au Palais d'Auron, de 22 heures au lendemain.
● **Dimanche 19** : ONB, Massilia Sound System, Bernard Lavilliers, au Pavillon, à 14 h 30 ; Maxime Le Forestier, au Palais d'Auron, à 16 h 30 ; Bruno Fontaine, récital de piano, au Duc Jean, à 16 h 30 ; DITC, IAM, au Stadium, à 17 heures ; Joe Jackson, à la Hune, à 17 h 30.
● **Réservations.** Tél. : 02-48-24-30-50. Réseau FNAC : 01-49-87-57-57. Minitel : 3615 BOURGES. Internet : www. printemps-bourges. com. De 30 F À 180 F.



Le Vatican contre les buveurs de sang

Vampires. John Carpenter signe un western crépusculaire d'après l'Apocalypse

Film américain de John Carpenter. Avec James Woods, Daniel Baldwin, Sheryl Lee, Thomas Ian Griffith. (1 h 42.)

Comme son nom ne l'indique pas, *Vampires* est le nouveau western de John Carpenter. Inutile d'y chercher des crucifix, des gousses d'ail ou des prêtres sûrs de leur foi dont chaque mot agirait comme un exorcisme. Tout ce qui a fait le bric-à-brac du fantastique gothique, du Dracula hollywoodien interprété par Bela Lugosi aux films de la Hammer avec Christopher Lee, est renvoyé dans un immense bazar à images dont John Carpenter piétine joyeusement les derniers restes.

Les vestiges dans lesquels le cinéaste promène sa caméra ne sont pas ceux d'un château hanté, mais bien ceux d'un paysage de western – le film est tourné en scope et se déroule au Nouveau-Mexique –, dont l'immensité désertique est parfois interrompue par une ville fantôme, une église, un motel pourri ou une prison désaffectée. *Vampires* débute là où s'achevait *Los Angeles 2013*, le film précédent de John Carpenter. Juste après l'Apocalypse. Sur un territoire où défilent les éléments traditionnels du western, disposés de façon disparate, sans cohérence, dans une lumière crépusculaire, comme si ce monde en désolation était là pour refléter la désuétude du genre.

Jack Crow (impeccablement interprété par James Woods) est un chasseur de vampires à la démarche de cow-boy, blouson en cuir, mâchouillant son cigarillo tel Clint Eastwood dans les films de Leone, maniant une arbalète géante destinée à harponner les créatures aux dents longues. Jack Crow et son équipe de professionnels sont en réalité une unité spéciale commanditée par le Vatican pour exterminer les différentes espèces de vampires aux quatre coins de la planète.



D. R.

Une scène de « Vampires », de John Carpenter.

UNE ALTERNATIVE À L'HUMAIN

Leur tâche est absurde, difficilement compréhensible. Ils sont, comme John Carpenter, issus d'un autre cinéma. Ce dernier s'acharne à tourner des films hollywoodiens dont Hollywood ne veut plus : des films politiques, à une époque où le genre provoque des levers de crucifix ; des westerns, à une époque où ces derniers sont exclusivement réservés au petit écran. Le fonctionnement de *Vampires* est emprunté à Howard Hawks (chaque homme est investi d'une tâche à accomplir et il se doit de le faire avec un professionnalisme irréprochable) et à la morale du Peckinpah de *La Horde sauvage* : la mince différence de nature entre les bandits et ceux qui les poursuivent dans le film de Peckinpah inspire le scénario de John Carpenter.

Jack Crow est hanté par une scène primitive. Celle d'un père mordu par un vampire et qu'il a dû tuer de ses propres mains pour ne pas connaître à son tour la même mutation. Sa tâche, motivée par une vengeance dont le tour devient de plus en plus névrotique, rappelle la haine stupide de Robert Taylor dans *La Dernière Chasse* de Richard Brooks, qui s'acharnait à tuer des bisons en masse, pour déchaîner une violence sans limite. Les bisons étaient, dans le film de Brooks, une métaphore des Indiens. Dans le film de Carpenter, les vampires se comprennent comme une métaphore de ce que l'Amérique comporte de plus fréquentable.

Dans un passé lointain, remontant au XIVe siècle, Valek, le maître vampire à la poursuite duquel est lancé Jack Crow, avait été brûlé par l'Eglise après avoir mené une révolte paysanne. C'est dit en deux mots – il faut tendre l'oreille – tel un secret de famille inavouable, par le cardinal chargé de superviser Jack Crow. Preuve que si l'on nettoie quelque chose dans *Vampires*, ce n'est pas la trace du mal, mais une mémoire encombrante dont le liquidateur en chef se nomme le Vatican.

Comme beaucoup de grands films, *Vampires* raconte deux histoires. L'une s'affiche en pleine lumière, et met aux prises Jack Crow et Valek. L'autre se découvre dans la pénombre, et raconte une histoire d'amour entre le lieutenant de Jack Crow, un grassouillet balourd interprété par Daniel Baldwin, et une femme vampire (Sheryl Lee, la Laura Palmer de *Twin Peaks*) avec laquelle il finit par rester. A partir d'une autre union improbable, Delmer Daves avait réalisé, avec *La Flèche brisée*, un très beau western où le Blanc James Stewart tombait amoureux d'une Indienne. *Vampires* est le remake de ce beau film. Il témoigne d'une démarche que le cinéma américain cultivait à merveille : le regard de l'autre, la découverte de l'altérité.

Carpenter fait du vampire une alternative à l'humain. C'était prévisible puisque son cinéma est, depuis *Halloween*, marqué par le désespoir que l'homme lui inspire. *Vampires* est donc un film terriblement effrayant et en même temps très rassurant. On pourra dire qu'il renouvelle magnifiquement le personnage du vampire à un moment où le cinéma de genre américain se contente de le travestir. Mais cela fait bientôt trente ans que John Carpenter accomplit brillamment cette tâche. *Vampires* n'est donc que son dernier chef-d'œuvre en date.

Samuel Blumenfeld

Le chasseur des démons de l'Amérique

« EN FRANCE, je suis considéré comme un auteur, en Allemagne, comme un metteur en scène, en Angleterre comme un fainéant », confiait John Carpenter à Luc Lagier et Jean-Baptiste Thoret, auteurs d'un ouvrage sur ses films (*Mythes et Masques : les fantômes de John Carpenter*, éd. Dreamland). Depuis *Assaut*, réalisé en 1976, John Carpenter utilise le cinéma fantastique pour s'attaquer aux démons de l'Amérique, pour revisiter tout le cinéma qu'il aime, et particulièrement celui d'Howard Hawks. *Assaut*, déjà, était une transposition urbaine de *Rio Bravo*, réalisée après les émeutes de Watts, avec pour héros un policier noir, occurence rarissime dans l'épouvante.

John Carpenter a abordé tous les grands types du cinéma fantastique, inventant au passage le film de *psycho killer* avec *Halloween*. Mais jamais il ne s'était approché des vampires. Il en avait peur, explique-t-il aujourd'hui : *« Le vampire était synonyme de film en costumes et je craignais d'être piégé. J'ai eu envie d'y mettre mon grain de sel car je n'aimais pas la tournure chochotte et névrosée que prenaient les vampires ces derniers temps. Les vampires n'ont pas d'états d'âme, ils doivent tuer pour vivre. Vous pensez que Christopher Lee était névrosé ? »*

UN PROPOS SOUVENT POLITIQUE

Californien d'adoption (il est né en 1948 à Carthage, dans l'Etat de New York, et a grandi dans le Kentucky), John Carpenter est d'abord un fumeur de blondes, énervé par le consensus mou. *« La Californie est le laboratoire de l'Amérique. Ce qui commence là-bas finit toujours par gagner le reste de la planète. »* Enervement qui traverse *Los Angeles 2013* (1996), où la métropole, transformée en prison, devient le paradis du politiquement incorrect, cité enfumée où les femmes portent sans complexes de vraies fourrures. Si le propos de John Carpenter est souvent politique, il l'est plus que jamais dans *Invasion Los Angeles* (1989), tourné après une année sabbatique où il a pris le temps de découvrir le reaganisme et ses coupes dramatiques dans les programmes sociaux. Sous couvert de science-fiction, *Invasion Los Angeles* est une déclaration de guerre qui prend pour héros des SDF : *« Ce film, c'est un peu mes* Raisins de la colère. *J'ai fait en sorte qu'il sorte à la fin du mandat de Reagan pour montrer à quel point son investiture a signifié la ruine de nos valeurs. »*

John Carpenter se montre moins disert sur la face obscure de son inspiration, ses propres démons : *« Je suis né avec la peur de perdre les êtres chers, de l'inconnu, de la mort. Le tout est de pouvoir accepter sa propre mort. Quand j'entends dire que l'horreur n'est pas un genre adulte, je réponds que c'est une réaction à cette civilisation qui veut que le cinéma soit fait uniquement pour donner des sensations positives. C'est un effroyable retour en arrière, regardez* Titanic. *Quand on me demande pourquoi je fais ce métier, je réponds que nous, les metteurs en scène d'épouvante, nous sommes des gens sympathiques parce que les horreurs que nous ressentons, nous les regardons dans les yeux. »* A ce titre, John Carpenter se sent assez proche de l'écrivain Stephen King (il adaptera magistralement *Christine*), *« Stephen a longtemps combattu ses démons et il a fini par les coincer. J'ai affronté les miens, et c'est moi qui décide de ma vie »*.

Marie Colmant

LES NOUVEAUX FILMS

LE LION À LA BARBE BLANCHE

■ C'est de Russie que nous arrive ce court métrage d'animation réalisé en 1994, qui a raflé depuis des prix dans les festivals du monde entier. L'objet détonne par sa naïveté, sa poésie et son insouciante désuétude dans l'univers du dessin animé actuel. Signé par deux vétérans – Andreï Khrjanovski, le réalisateur, a débuté en 1966 et a cofondé dans les années 80 le studio d'animation Char aux côtés de Youri Norstein ; Tonino Guerra, le scénariste, a poursuivi sa carrière depuis 1957 en compagnie de De Santis, Antonioni, Fellini, Angelopoulos... –, ce *Lion à la barbe blanche* est une variation nostalgique sur un monde qui finit, et sur l'infinie solitude de ceux qui le quittent. Ce monde, en hommage à Fellini et sur une musique de Nino Rota, est celui du cirque, dont les silhouettes colorées et désaxées, selon une esthétique assez proche de celle du collage, se détachent sur un fond morne, immobile et sombre. Le lion à visage humain Amedeo y vieillit paisiblement entre deux numéros, jusqu'au jour où l'entreprise périclite. Son maître le relâche alors dans la nature, parmi des moutons dont il ne sait que faire. L'histoire du film tient tout entière dans cette obscurité qui envahit graduellement l'écran et dans la barbe d'Amedeo, blanchie sous le fardeau des jours : il s'agit de la couleur du temps qui passe.

Jacques Mandelbaum

Film d'animation russe d'Andreï Khrjanovski. (30 min) En complément de programme : Attraction *d'Alexeï Demine (3 min) et* La Loi de la conservation *de Nikolaï Makovski (3min.)*

BHAJI, UNE BALADE À BLACKPOOL

■ Il y a la matrone traditionaliste et les deux adolescentes dissipées, la femme battue cherchant à reconstruire sa vie avec son gamin loin de son mari, la jeune fille modèle qui cache qu'elle est enceinte (d'un noir, en plus !), celle qui dissimule sous son apparente normalité de bonne mère et de bonne épouse une tendance à des visions fantasmagoriques manifestant l'injustice de sa condition... Et la féministe déterminée et compréhensive qui a embarqué tout ce joli monde pour une virée (*bhaji*, en hindi) sur la plage et les *piers* de Blackpool. Elles sont femmes, et elles sont indiennes, dans la Grande-Bretagne d'aujourd'hui. C'est-à-dire qu'entre racisme anti-immigré, archaïsme des mœurs communautaires, emprise de la famille et domination macho, leur existence n'est pas un morceau de gâteau, comme on dit sur ces rivages. La cause étant d'emblée entendue, il reste à regarder le film. Ou plutôt à vérifier avec consternation que, de film, il n'y en a pas : seulement un prévisible passage en revue des situations découlant du panel réuni par la réalisatrice pour illustrer des positions qu'on est tout prêt à partager avec elle, pour peu qu'elle se dispense désormais d'en tirer prétexte pour assommer le pauvre monde à coups de caméra.

Jean-Michel Frodon

Film britannique de Gurinder Chada, avec Kim Vithana, Jimmi Harkishin, Sarita Khajuria, Mo Sesay, Lalita Ahmaed, Shaheen Khan, Zohra Segal. (1 h 40.)

COMME IL VOUS PLAIRA

■ Pour transposer la pièce de Shakespeare au cinéma, Christine Edzard l'a tirée du côté du jeunisme actuel, entre terrains vagues et graffitis. Baz Luhrman s'était, l'an dernier, employé à une tentative similaire en donnant une tonalité rock à *Roméo et Juliette*. Ce modernisme apparent, qui n'est en réalité qu'un effet de mode, masque mal dans *Comme il vous plaira* un archaïsme de la mise en scène qui ne s'éloigne guère du théâtre filmé.

S. Bd

Film anglais de Christine Edzard. Avec James Fox, Emma Croft, Cyril Cusack, Don Henderson, Miriam Margolies. (1 h 50.)

... COMME ELLE RESPIRE
Lire page 26

KISSED
Lire page 26

US MARSHALLS
Lire page 26

VAMPIRES
Lire ci-dessus

La critique du *Dîner de cons* paraîtra ultérieurement.

DÉPÊCHES

■ **Les entrées en salles connaissent une nouvelle hausse massive**, grâce cette fois à l'arrivée de *Taxi*, qui obtient un accueil d'autant plus remarquable qu'il était moins attendu que les succès de *Titanic*, *Les Visiteurs 2* ou *L'Homme au masque de fer*. *Jackie Brown* demeure lui aussi en pleine forme, alors que les productions plus spécifiquement destinées aux enfants, telles que *Flubber* ou *La Souris*, bénéficient moins du début des congés scolaires. Parmi les nouveautés, plusieurs films d'auteur profitent également de la conjoncture favorable : ainsi de *Gadjo Dilo*, de *Chronique d'une disparition*, de *Mossane* et du *Roi des masques* soit, des Gitans roumains aux acrobates chinois en passant par la Palestine et le Sénégal, un bel éclectisme des styles et des destinations dans les choix de la frange la plus curieuse du public.

■ **Luc Besson prépare un film sur Jeanne d'Arc**, et a notamment repéré plusieurs décors, dont une cathédrale gothique, dans la région de Sées (Orne). Le film aura pour actrice principale l'héroïne du *Cinquième Élément*, Milla Jovovich. Elle succédera aux nombreuses autres interprètes de l'héroïne, dans les films notamment de Dreyer, Preminger, Bresson et Rivette que le réalisateur s'est fait projeter par la Cinémathèque française, dans le cadre de la préproduction de son film.

■ **Un ouvrage de référence concernant les différents dispositifs d'aide financière** (nationaux, régionaux et locaux, internationaux) pour le cinéma et la télévision vient de paraître dans une version actualisée. *Les Aides au financement*, cosigné par Jean-Pierre Fougea, Nathalie Le Garff et Pascal Rogard, recense les procédures de soutien à l'écriture, au développement et à la production dans tous les domaines de l'audiovisuel. Soit une manne évaluée au total à 4 milliards de francs, répartis au travers d'une centaine de guichets. (Ed. Dixit. 332 pages. 300 F.)

■ **La sortie de *Titanic* à Sarajevo n'a pas déclenché la ruée vers les salles** constatée presque partout ailleurs : tout le monde avait déjà vu le film sur son téléviseur, la ville ayant été inondée de vidéos pirates.

Chacun parle dans son coin

... comme elle respire. Les personnages du dernier film de Pierre Salvadori déclinent avec drôlerie et parfois gravité les échecs et les ratés. Ils se mentent et ne parviendront pas à se comprendre

Film français de Pierre Salvadori. Avec Marie Trintignant, Guillaume Depardieu, Jean-François Stévenin, Serge Riaboukine. (1 h 45.)

Parce que les choses doivent avoir un nom, on dira du nouveau film de Pierre Salvadori qu'il s'agit d'une comédie. Mais il en va de ... *comme elle respire* comme des garnements qui s'acharnent à vous contredire, à miner tout ce qui ressemble à un semblant de logique. Ce film est tragique alors qu'on y trouve souvent matière à rire. Ses personnages sont pathétiques, ils se mentent, ils nous mentent, n'accomplissent rien, tournent en rond, et ne font même pas l'amour lorsqu'ils sont amoureux. ... *comme elle respire* est un film de douleur. On aura beau combler avec application ses points de suspension, l'expression idiomatique résistera. On ne fait pas qu'y mentir, ses personnages vivent mal, ne s'assument pas, déclinent leurs échecs, ressassent leurs ratés et les reproduisent, justement, comme d'autres respirent.

En apparence, Pierre Salvadori reprend les deux personnages des *Apprentis*, son film précédent. Guillaume Depardieu, à qui le réalisateur a offert un prénom, reprend son rôle de jeune magouilleur, apparemment cynique, trop bon pour être méchant, pas assez rusé pour réussir quoi que ce soit de bon dans le milieu. Marie Trintignant supplante François Cluzet dans l'emploi du personnage plus âgé, plus fragile, en proie à des problèmes mentaux. ... *comme elle respire* rapproche deux individus qui n'ont rien à faire ensemble, et qui ne réussiront jamais à savoir à qui ils ont affaire. C'est un ressort de comédie très classique : mettre en scène deux personnages opposés qui finissent par se réconcilier. Sauf qu'il n'y a pas ici de réconciliation possible. Ce sont les limites de la comédie selon Salvadori : chacun parle dans son coin, tout en étant persuadé de parfaitement comprendre son interlocuteur.

Jeanne est une femme d'âge mur souffrant de mythomanie. Selon les humeurs, elle est riche héritière d'une vieille famille française dont le père serait l'inventeur du Synthol. En réalité, ce dernier possède tout juste de quoi s'en payer une bouteille. Antoine ment comme il peut, c'est-à-dire mal. Il organise péniblement des cambriolages de maisons de vieilles femmes âgées ou fourgue des faux billets de 500 francs dont les couleurs disparaissent à vue d'oeil. Antoine a vu en Jeanne la proie idéale, dont il pourra soutirer une fortune en utilisant son pouvoir de séduction. En compagnie de deux associés, plus idiots que méchants (Jean-François Stévenin et Serge Riaboukine, formidables en brutes épaisses atteintes d'une démangeaison du poing droit), il va enlever Jeanne et réclamer à sa famille une forte rançon.

... *comme elle respire* a ses limites. Ses qualités sont dans une écriture et dans le talent indéniable de son auteur pour bâtir des personnages. Mais, pour mettre en marche une telle machine, il aurait fallu que la mise en scène soit à la hauteur, qu'un rythme se dégage dans cette comédie trop longue, que Salvadori se fasse violence avec la sévérité qu'il inflige à ses personnages. ... *comme elle respire* est un film prometteur ; Pierre Salvadori devrait se donner les moyens d'être plus qu'un simple espoir de la mise en scène.

Samuel Blumenfeld

Tommy Lee Jones sauve les meubles

Film américain de Stuart Baird, avec Tommy Lee Jones, Wesley Snipes, Robert Downey Jr, Irène Jacob (2 h 10).

US Marshals est un défi à l'entendement et une gageure lancée à l'esprit cartésien. Le film de Stuart Baird est la suite supposée du *Fugitif* d'André Davis. Un excellent film où Harrison Ford, en médecin injustement accusé d'un meurtre, devait faire face à un flic tenace, doué d'un instinct hors du commun, qui réalisait qu'il ne poursuivait pas le bon coupable. C'est autour de ce dernier personnage, le shérif, Sam Gerard, que se déploie *US Marshals*.

C'est forcément une bonne nouvelle puisque celui-ci est interprété par Tommy Lee Jones, l'un des rares acteurs américains qui méritent toujours le déplacement, même dans le rôle le plus inepte, même dans l'histoire la plus invraisemblable. Sans Tommy Lee Jones, *US Marshals* s'autodétruirait sur place. Avec lui, le film tient miraculeusement en équilibre et offre le spectacle, toujours très rare, d'un acteur sauvant les meubles à lui tout seul.

Sam Gerard ne manque pas de travail dans *US Marshals*. Un concours de circonstances malheureux place entre ses mains un certain Mark Roberts (Wesley Snipes, lui aussi excellent, dans un rôle où on lui demande plus de montrer ses pectoraux que d'ouvrir la bouche), accusé d'un double meurtre à la suite d'un banal contrôle médical.

SCÉNARIO POUR BIÈRE ET PIZZAS

Jusque-là, tout va bien, ensuite le scénario perd la tête. Roberts prend un avion spécial affrété au transport de détenus. L'un deux trouve dans les toilettes un stylo-pistolet, tire sur Roberts et le manque. L'avion s'écrase, Roberts est le seul à pouvoir s'échapper.

Il échappera à tout : aux bayous, aux moustiques, à la police montée, à cinquante policiers garés autour d'un immeuble à Manhattan et à plusieurs tueurs diplômés commandités par un réseau d'espionnage chinois pour l'éliminer. La seule logique de *US Marshals* demeure celle de son futur passage à la télévision. Son découpage a été étudié en fonction des interruptions publicitaires. Son incohérence finira peut-être par s'effacer après plusieurs bières et une pizza.

S. Bd

Une étrange passion

Kissed. Une approche franche et concrète de la nécrophilie

Film canadien de Lynne Stopkewich. Avec Molly Parker, Peter Outerbridge, Jay Brazeau. (1 h 18.)

Depuis l'enfance, Sara Larson est attirée par la mort. Sa curiosité pour les cadavres de petits animaux morts (écureuils, grenouilles, souris), qu'elle collectionne et dont elle aime le contact, l'éloigne de ses camarades de jeu. Avec l'âge, cette attraction morbide se mue en pulsion nécrophile. Un emploi dans les pompes funèbres lui permettra d'assouvir, en cachette, la violente excitation sexuelle que déclenche chez elle les cadavres... Il n'y a pas de meilleur « sujet » de cinéma qu'une déviation sexuelle. Il n'y a rien de plus difficile à filmer. Celle à laquelle s'attaque, pour son premier film, la jeune réalisatrice canadienne Lynne Stopkewich pose d'évidents problèmes de représentation. Tout l'intérêt du film réside dans la façon dont la cinéaste s'est employée à relever un défi insensé.

Kissed n'est pas le premier film réalisé sur la nécrophilie. L'Italien Riccardo Freda, en 1962, en avait livré, avec son *Effroyable Secret du docteur Hichcock*, une vision filtrée par les conventions du fantastique gothique. Au début des années 90, un jeune cinéaste allemand, Jörg Buttgereit, avait réalisé un diptyque (*Nekromantik I* et *II*) qui jouait délibérément et complaisamment la carte de l'horreur gore. Le film de Lynne Stopkewich trouve une voie différente pour évoquer cette étrange passion. Avec un mélange de franchise et de stylisation, le récit, habilement construit, est entièrement tendu vers l'affirmation, la découverte puis l'assouvissement de la singulière inclination de l'héroïne. C'est dans sa deuxième partie, pour relancer l'intérêt de la narration, qu'intervient un nouveau personnage, un étudiant en médecine amoureux de Sara, dont il découvrira les penchants.

Un tel sujet incite à guetter la manière dont la réalisatrice résoudra le problème qu'elle s'est imposé. Les premières « scènes d'amour » se déroulent tout d'abord hors champ, loin des yeux du spectateur. Petit à petit, Lynne Stopkewich affronte les scènes nécrophiles en surdramatisant la mise en scène par des effets de lumière et l'utilisation de la musique. Cette stylisation permet une approche franche et concrète de la perversion tout en évitant l'obscénité, sans parvenir à dépasser les limites de l'exercice : en multipliant les surimpressions, les nappes de chansons pop et les éclairages bleutés, la réalisatrice n'évite pas une mièvrerie new age qui aboutit, *in extremis*, à une mise à distance confortable. *Kissed* n'en reste pas moins, en raison de l'originalité du thème abordé, un bien curieux film.

Jean-François Rauger

SORTIR

PARIS

Screamin' Jay Hawkins
Depuis les années 50, Screamin' Jay Hawkins invite le blues au musée des horreurs, psalmodiant d'une voix sépulcrale des chansons où cohabitent épouvante de pacotille et vraie dépression. Showman grandiloquent et *blues shouter* toujours performant, il mêle sur scène de nouveaux titres jazzy aux classiques *I Put a Spell on You* ou *Constipation Blues*.
Olympia, 28, boulevard des Capucines, Paris 8e. Mo Opéra. Le 15, à 20 h 30. Tél. : 01-47-42-25-49. De 190 F à 230 F.

Ruben Gonzalez
De retour d'Amsterdam, où il participait le week-end dernier à deux concerts en compagnie de Ry Cooder et de tous les protagonistes de l'épatant disque cubain *Buena Vista Social Club* (récemment récompensé par un Grammy Award aux Etats-Unis), revoici à Paris ce pianiste de grande classe qui jusqu'en 1996, l'année de ses soixante-dix-sept ans, n'avait encore jamais enregistré sous son propre nom (CD *Introducing...* /World Circuit-Night & Day).
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10e. Mo Château-d'Eau. Les 15 et 16, à 21 heures. Tél. : 01-45-23-51-41. De 110 F à 130 F.

Wladimir Beltram, Nini et Rudi Flores
Le candomblé et la milonga, les racines du tango, célébrées par le chanteur Wladimir Beltran accompagné à la guitare et au bandonéon par les excellents frères Flores. Un voyage aux sources de la culture tanguera auquel participe également le couple de danseurs et chorégraphes Bibiana Guilhamet et Orlando Dias.
Satellit Café, 44, rue de la Folie-Méricourt, Paris 11e. Mo Oberkampf. Le 15, à 21 h 30. Tél. : 01-47-00-48-87. 50 F.

Variations d'Ulysse
Gallotta s'est amusé, en 1996, à réécrire ce ballet, pièce-culte des années 80, pour l'Opéra de Paris en multipliant les effets technicolor. Cet Ulysse-cinémascope swingue comme un fou sur les musiques de Jean-Pierre Drouet. Pietragalla n'étant pas libre, Dupond parti, Carole Arbo indisponible, il a choisi pour cette reprise une nouvelle distribution formée des étoiles Agnès Letestu et José Martinez et des excellentes danseuses Miteki Kudo et Stéphanie Romberg.
Opéra-Bastille, place de la Bastille, Paris 11e. Mo Bastille. Les 15, 16, 17 et 21, à 19 h 30 ; Le 19, à 15 heures. Tél. : 08-36-69-78-68. De 45 F à 280 F.

Michèle-Anne de Mey
Sur la musique de *La Jeune Fille et la Mort*, de Schubert, la chorégraphe belge trace des portraits de femmes, une création pour quatre danseurs intitulée *Katamênia*. On sait Michèle-Anne de Mey musicale, vaillante. On dit aussi qu'avec cette pièce elle a trouvé un autre élan.
Les Abbesses (Théâtre de la Ville), 31, rue des Abbesses, Paris 18e. Mo Abbesses. Du 15 au 18, à 20 h 30 ; le 19, à 15 heures. Tél. : 01-42-74-22-77. De 95 F à 140 F.

GUIDE

FILMS NOUVEAUX

Bhaji, une balade à Blackpool
de Gurinder Chadha (Grande-Bretagne, 1 h 40), avec Kim Vithana, Jimmi Harkishin, Sarita Khajuria.
... Comme elle respire
de Pierre Salvadori (France, 1 h 40), avec Guillaume Depardieu, Marie Trintignant, Jean-François Stévenin.
Le Dîner de cons
de Francis Veber (France, 1 h 20), avec Thierry Lhermitte, Jacques Villeret, Francis Huster.
Kissed (**)
de Lynne Stopkewich (Canada, 1 h 18), avec Molly Parker, Peter Outerbridge, Jay Brazeau.
Le Lion à barbe blanche
dessin animé d'Andreï Khrjanovski (Russie, 30 min).
US Marshals
de Stuart Baird (Etats-Unis, 2 h 10), avec Tommy Lee Jones, Wesley Snipes, Robert Downey Jr.
Vampires (*)
de John Carpenter (Etats-Unis, 1 h 42), avec James Woods, Daniel Baldwin, Sheryl Lee.
(**) Film interdit aux moins de 16 ans.
(*) Film interdit aux moins de 12 ans.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min)

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et Parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.
Soirée jeunes danseurs
Chorégraphies de George Balanchine, Arthur Saint-Léon, Marius Petipa et Rudolf Noureev.
Opéra de Paris, Palais-Garnier, place de l'Opéra, Paris 9e. Mo Opéra. Le 15, à 19 h 30. Tél. : 08-36-69-78-68. De 20 F à 205 F.
Carolyn Carlson
Dall'Interno.
Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, Paris 4e. Mo Châtelet. Le 15, à 20 h 30. Tél. : 01-42-74-22-77. De 100 F à 160 F.
Cirque Gosh
Théâtre de la Porte Saint-Martin, 16, boulevard Saint-Martin, Paris 10e. Mo Strasbourg-Saint-Denis. Le 15, à 20 h 30. Tél. : 01-42-08-00-32. De 80 F à 150 F.
Olivier Hutman Quintet
Sunset, 60, rue des Lombards, Paris 1er. Mo Châtelet. Le 15, à 22 heures. Tél. : 01-40-26-46-60. 80 F.
Chris Potter Quartet
La Villa, 29, rue Jacob, Paris 6e. Mo Saint-Germain-des-Prés. Le 15, à 22 h 30. Tél. : 01-43-26-60-00. De 120 F à 150 F.
Jean-Jacques Nyssen, Freebidou
Guinguette Pirate, quai de la Gare, Paris 13e. Mo Quai-de-la-Gare. Le 15, à 21 heures. Tél. : 01-53-82-02-04. Entrée libre.
Les Wampas
Le Plan, rue Rory-Gallagher, 91 Ris-Orangis. Le 15, à 20 h 30. Tél. : 01-69-43-03-03.
La Grande Sophie
Wait & See, 9, boulevard Voltaire, Paris 11e. Mo République. Le 15, à 20 heures. Tél. : 01-48-07-29-49. Entrée libre.
Véronique Rivière
Sentier des Halles, 50, rue d'Aboukir, Paris 2e. Mo Sentier. Le 15, à 20 heures. Tél. : 01-42-36-37-27. 90 F.
Serge Hureau
L'Européen, 3, rue Blot, Paris 17e. Mo Place-de-Clichy. Le 15, à 20 h 30. Tél. : 01-43-87-97-13. 110 F.
Monsieur Paul
Limonaire, 18, cité Bergère, Paris 9e. Mo Rue-Montmartre. Le 15, à 22 heures. Tél. : 01-45-23-33-33. Entrée libre.

PROLONGATION

25 avril :
Lettres d'Algérie
mise en scène de Baki Boumaza.
Théâtre national de l'Odéon (petite salle), 1, place Paul-Claudel, Paris 6e. Mo Odéon. Du mardi au samedi, à 18 heures. Tél. : 01-44-41-36-36. 40 F.

RÉSERVATIONS

Brigitte Fontaine
Bataclan, 50, boulevard Voltaire, Paris 11e. Les 17 et 18 avril, à 20 h 30. Tél. : 01-47-00-55-22. 132 F.
Compay Segundo
Olympia, 28, boulevard des Capucines, Paris 9e. Les 23 et 24 avril, à 20 h 30. Tél. : 01-47-42-25-49. De 175 F à 230 F.
Julien Clerc
Palais omnisports de Paris-Bercy, 8, boulevard de Bercy, Paris 9e. Les 24 et 25 avril, à 20 h 30. Tél. : 01-44-68-44-68. De 190 F à 260 F.
Rachid Taha
La Cigale, 120, boulevard Rochechouart, Paris 18e. Le 25 avril, à 20 heures. Tél. : 01-49-25-89-99. 143 F.
Sonny Rollins
Olympia, 28, boulevard des Capucines, Paris 9e. Le 29 avril, à 20 h 30. Tél. : 01-47-42-25-49. 345 F et 435 F.
Les Juives
de Robert Garnier, mise en scène de Jean-Marie Villégier, avec les comédiens de « L'Illustre Théâtre ».
Auditorium du Louvre, accès par la pyramide, Paris 1er. Les 23, 24 et 25 avril, à 20 h 30. Tél. : 01-40-20-84-00. 50 F et 80 F.
Le Jeu de l'amour et du hasard
de Marivaux, mise en scène de Jean-Pierre Vincent.
Théâtre Nanterre-Amandiers, 7, avenue Pablo-Picasso, 92 Nanterre. Du 24 avril au 14 juin. Tél. : 01-46-14-70-00. De 80 F à 140 F.

DERNIERS JOURS

18 avril :
Stephen Dean
Galerie Xippas, 108, rue Vieille-du-Temple, Paris 3e. Mo Filles-du-Calvaire. Tél. : 01-40-27-05-55. De 10 heures à 13 heures et de 14 heures à 19 heures ; samedi de 10 heures à 19 heures. Fermé dimanche et lundi. Entrée libre.
Rei Naito
Galerie Jennifer Flay, 20, rue Louise-Weiss, Paris 13e. Mo Chevaleret. Tél. : 01-44-06-73-60. De 14 heures à 19 heures ; samedi 11 heures à 19 heures. Fermé dimanche et lundi. Entrée libre.
Martin Parr
Galerie du Jour-Agnès B, 44, rue Quincampoix, Paris 4e. Mo Rambuteau. Tél. : 01-44-54-55-90. De 10 heures à 19 heures. Fermé dimanche et lundi. Entrée libre.
19 avril :
Mémoires d'avenir - photographies : regards sur les francophones
Mairie du 4e arrondissement, salle Jean-Mouly, 2, place Baudoyer, Paris 4e. Mo Hôtel-de-Ville. Tél. : 01-42-74-20-04. De 10 heures à 18 heures ; samedi et dimanche de 14 heures à 18 heures. Entrée libre.

MERCREDI 15 AVRIL

FILMS DE LA SOIRÉE

19.00 **Le Grand Passage** ■ ■ K. Vidor (EU, 1939, 120 min). Histoire

19.30 **Août** ■ ■ H. Herré (F, 1991, 90 min). Cinéstar 2

20.30 **La Splendeur des Amberson** ■ ■ ■ Orson Welles (Etats-Unis, 1942, N., v.o., 90 min). Ciné Cinéfil

20.30 **Clerks, les employés modèles** ■ ■ Kevin Smith (Etats-Unis, 1994, N., 90 min). Ciné Cinémas

22.00 **La Discrète** ■ ■ Christian Vincent (France, 1990, 95 min). Ciné Cinémas

22.40 **La Révolution française : Les Années Lumière** ■ ■ Robert Enrico (Europe, 1988, 170 min). Cinéstar 1

22.50 **Gueule d'amour** ■ ■ ■ Jean Grémillon (France, 1937, N., 95 min). Cinétoile

23.25 **Les Désaxés** ■ ■ John Huston (Etats-Unis, 1961, N., v.o., 125 min). Ciné Cinéfil

0.25 **Le Dialogue des carmélites** ■ ■ Philippe Agostini et R.P. Bruckberger (France - Italie, 1959, N., 110 min). RTL 9

0.25 **Temps sans pitié** ■ ■ Joseph Losey (Grande-Bretagne, 1956, N., v.o., 90 min). Cinétoile

1.30 **The Indian Runner** ■ ■ Sean Penn (Etats-Unis, 1990, v.o., 120 min). Cinéstar 1

3.30 **Chamanka** ■ ■ Andrzej Zulawski (Pologne, 1997, v.o., 110 min). Canal +

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. Canal+

20.00 Comment ça va ? Poids et démesure. SOS mains à reconstruire. Pilule : trente ans d'évolution. Des trous dans le cœur. Comment ça marche : la vascularisation du cœur. TV 5

20.05 Check Up. La dyslexie. La fibromyalgie. TSR

20.10 Faits divers. Arsenic et Vieille Montagne. RTBF 1

20.45 Les Mercredis de l'Histoire. Au nom de l'empereur. Arte

20.50 La Marche du siècle. C'était votre Mai 68. Avec Jacques Sauvageot ; Michel Polac ; Jean-Pierre Le Goff. France 3

21.00 Envoyé spécial, les années 90. SOS Terre. Massacre à la tronçonneuse. Les mules. Histoire

21.00 Paris modes. Les Français à New York. Paris Première

22.45 Ça se discute. Adoption : les liens du cœur sont-ils plus forts que les liens du sang ? France 2

23.00 Le Magazine de l'Histoire. Invités : Marc Lazar ; Christian Liger ; Gilles Perrault ; Bénédicte Savoy ; Gérard Mordillat. Histoire

23.20 ▶ Un siècle d'écrivains. Les Fioretti de Pier Paolo Pasolini. France 3

23.35 Ciné-Cinécourts. Christophe Malavoy. Ciné Cinémas

0.10 Le Canal du savoir. N'Guyen-Thien Dao, un compositeur entre deux cultures. Paris Première

DOCUMENTAIRES

18.10 L'Essence de la vie. [2/4]. Le marais de Stillwater. Odyssée

18.30 Le Monde des animaux. Dwight et les pythons. La Cinquième

19.00 Le Monde des chevaux. [10/13]. Le cheval de voltige. Odyssée

19.30 Derniers voyages. Franco, un fiancé de la mort. Planète

19.30 Arctique, les mystères du narval. [3/13]. Odyssée

20.00 Qui êtes vous, docteur Freud ? Odyssée

20.30 Variations. Le Brésil de Walter Salles. Mezzo

20.35 Botero, l'art de la rondeur. Planète

20.55 Femmes de Bolivie. Téva

20.55 Himalaya. [2/4]. Les Tharus. Odyssée

21.00 Les Clefs du chorégraphe. [3/12]. Roc in Lichen. Muzzik

21.30 Femmes du Pérou. Téva

21.55 L'Ouest Américain. [3/8]. La fièvre de l'or. Planète

21.55 Terre brûlée. [1/6]. Les Stuka. Odyssée

22.00 Les Indiens d'Amérique racontés par eux-mêmes. Le Sud-Ouest : La croyance et le rêve. Histoire

22.35 On the Edge. L'improvisation en musique. Muzzik

23.45 Profil. Cher Volodia. Arte

0.00 L'Amérique et l'Holocauste. TSR

0.15 Le Front de l'est. [2/4]. La marche sur Stalingrad. Planète

0.45 La Lucarne. A la mémoire d'un guerrier Bontoc. Arte

SPORTS EN DIRECT

20.35 Football. Ligue des champions : Monaco - Juventus de Turin. TF 1

DANSE

22.30 Danse. Mats Ek. Mezzo

MUSIQUE

21.45 Musica. *Orphée aux enfers*. Mise en scène de Herbert Wernicke. Arte

21.55 Black Sessions. Paris Première

THÉÂTRE

22.35 Nuit d'ivresse. TV 5

TÉLÉFILMS

20.30 Le Faux Nez. J.-D. de La Rochefoucault. Festival

20.35 Le Mystère de la Montagne Ensorcelée. Peter Rader. Disney Channel

20.40 Lorsque l'enfant disparaît. Paul Schneider. RTL 9

21.00 Mes enfants étrangers. Olivier Langlois. France 2

21.15 Une lueur au crépuscule. David Jones. RTBF 1

22.35 Kidnapping. ○ David Greene. M 6

SÉRIES

19.30 Dharma & Greg. He Ain't Heavy He's My Father (v.o.). Téva

20.13 Alfred Hitchcock présente. Crise cardiaque. 13e Rue

20.45 Les Cinq Dernières Minutes. Bonheur à tout prix. Série Club

22.20 Brooklyn South. Violet in Violet (v.o.). Série Club

22.20 Presque parfaite. Le premier qui craquera (v.o.). Canal Jimmy

22.45 Spin City. Family Affair (v.o.). Canal Jimmy

23.35 Father Ted. Cigarettes, alcool et patinage (v.o.). Canal Jimmy

0.00 NYPD Blue. La conscience tranquille (v.o.). Canal Jimmy

NOTRE CHOIX

● 21.00 France 2

Mes enfants étrangers

Pat, paysagiste dans une agence parisienne, concilie avec sérénité sa vie professionnelle et sa vie sentimentale qu'elle partage avec Marc, fleuriste et père d'une petite Marion. Un soir, sur son répondeur, Pat trouve un message qui la laisse en état de choc : la jeune femme apprend qu'elle va récupérer ses deux enfants, Paulo, 9 ans et Elena, 6 ans, retenus au Portugal par leurs grands-parents paternels. Elle ne les a pas vus depuis cinq ans. Signé Olivier Langlois, ce téléfilm fort et émouvant déploie superbement les ressorts de la haine-amour qui peuvent lier une mère et ses enfants à la culture et aux mode de vie différents. Une histoire qui sonne juste, remarquablement interprétée par Philippine Leroy-Beaulieu dans le rôle titre. – *K. N.*

● 0.25 RTL 9

Le Dialogue des Carmélites

Mai 1789. Une jeune fille noble entre au carmel de Compiègne pour échapper au monde dont elle a une terreur maladive. La prieure, qui a décelé en elle une âme d'élite, meurt, en proie elle aussi à la peur pendant son agonie. La Révolution éclate, les persécutions commencent. En 1947, Philippe Agostini et le R. P. Brukberger avaient tiré un scénario d'un roman historique de Gertrud von Lefort, dont Georges Bernanos écrivit les dialogues. Après la mort de celui-ci, ses héritiers firent éditer son texte qui devint ensuite une pièce de théâtre et un opéra. Cette adaptation cinématographique de 1960 fut très controversée. Pourtant, ce film très soigné, très sobre, historiquement vraisemblable et remarquablement interprété appelle la plus grande attention. – *J. S.*

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

19.00 Le Bigdil.
19.50 Ushuaïa.
20.00 Journal, Météo.
20.35 Football. Ligue des Champions : Monaco - Juventus Turin. 22.40 Dortmund - Real Madrid.
0.20 Minuit sport.
1.20 TF1 nuit, Météo.
1.30 Embarquement porte n° 1. Florence.

FRANCE 2

18.45 Qui est qui ?
19.15 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.25 C'est l'heure.
19.45 et 20.55 Tirage du Loto.
19.50 Au nom du sport.
19.55 et 20.45 Météo.
20.00 Journal.
21.00 La soirée continue. Mes enfants étrangers. Téléfilm. Olivier Langlois. 22.45 Ça se discute : Adoption : les liens du cœur sont-ils plus forts que les liens du sang ?
0.50 Journal, Météo.
1.05 Le Cercle du cinéma.

FRANCE 3

18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.01 et 22.45 Météo.
20.05 Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.45 Consomag.
20.50 La Marche du siècle. C'était votre Mai 68.
22.55 Soir 3.
23.20 ▶ Un siècle d'écrivains. Les Fioretti de Pier Paolo Pasolini.
0.15 Cinéma étoiles.
0.40 Vivre avec... Le diabète.

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 21.00
18.30 Best of Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
21.00 Les Sœurs Soleil. Film. Jeannot Szwarc.
22.40 En route vers Manhattan. Film. Greg Mottola (v.o.).
0.05 Malena est un nom de tango ■ Film. Gerardo Herrero.

ARTE

19.00 Au nom de la loi.
19.30 7 1/2. L'Italie tremble encore. J'ai la foi : Femmes anglicanes en Grande-Bretagne.
20.00 Une belette en hiver.
20.30 8 1/2 Journal.
20.45 Les Mercredis de l'Histoire. Au nom de l'empereur.
21.35 Les Cent Photos du siècle. *Afrique du Sud*, photo d'Abbas. 1978.
21.45 Musica. *Orphée aux enfers*. Opéra de Jacques Offenbach.
23.45 Profil. Cher Volodia.
0.45 La Lucarne. A la mémoire d'un guerrier Bontoc.
1.40 Corpus Christi. [3/12] Temple.

M 6

19.00 Loïs et Clark.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.10 Une nounou d'enfer.
20.40 Décrochages info, Elément Terre.
20.50 Max et associés. Max mène l'enquête. Max chez les boulistes.
22.35 Kidnapping. Téléfilm O. David Greene.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.00 Les Chemins de la musique. Jazz et classique, liaisons dangereuses. [3/5]. Couleurs et parfums de l'Autre.
20.30 Agora. Jean Pérol (*Un été mémorable*).
21.00 Philambule.
22.10 Fiction. Portraits de villes : Londres.
23.00 Nuits magnétiques. La psychanalyse cent ans après. Elle est passée par là. [2/4].

FRANCE-MUSIQUE

19.35 Prélude. Le quartette de Roy Haynes.
20.00 Concert. Festival Banlieues Bleues.
22.30 Musique pluriel.
23.07 Les Greniers de la mémoire. James Conlon.

RADIO-CLASSIQUE

20.40 Les Soirées. La cantatrice Cecilia Bartoli.
22.50 Les Soirées... (suite). Œuvres de Bach, Haydn, Mozart, Parisotti.

JEUDI 16 AVRIL

FILMS DU JOUR

14.05 **Hangover Square** ■ ■ John Brahm (Etats-Unis, 1945, N., v.o., 75 min). Ciné Cinéfil

15.00 **Le Grand Passage** ■ ■ King Vidor (Etats-Unis, 1939, 120 min). Histoire

15.20 **Sortilèges** ■ ■ Christian-Jaque (France, 1944, N., 105 min). Ciné Cinéfil

16.35 **Généalogies d'un crime** ■ ■ Raoul Ruiz (France, 1997, 115 min). Canal +

17.05 **Les Désaxés** ■ ■ John Huston (Etats-Unis, 1961, N., v.o., 125 min). Ciné Cinéfil

17.40 **Août** ■ ■ Henri Herré (France, 1991, 90 min). Cinéstar 2

18.05 **Temps sans pitié** ■ ■ Joseph Losey (Grande-Bretagne, 1956, N., v.o., 85 min). Cinétoile

19.30 **Gilda** ■ ■ Charles Vidor (Etats-Unis, 1946, N., 105 min). Cinétoile

20.00 **Eléna et les hommes** ■ ■ Jean Renoir (France, 1956, 90 min). TV 5

20.30 **Alamo (version courte)** ■ ■ John Wayne (Etats-Unis, 1960, 160 min). Ciné Cinémas

20.40 **Buffet froid** ■ ■ ■ Bertrand Blier (France, 1979, 90 min). Canal Jimmy

20.40 **Les Affranchis** ■ ■ M. Scorsese (EU, 1990, 140 min). RTL 9

21.00 **La Porte du diable** ■ ■ Anthony Mann (Etats-Unis, 1950, N., 120 min). Histoire

21.45 **Trois frères** ■ ■ ■ Francesco Rosi (France - Italie, 1980, 115 min). Cinétoile

22.10 **La Splendeur des Amberson** ■ ■ ■ Orson Welles (Etats-Unis, 1942, N., v.o., 90 min). Ciné Cinéfil

22.15 **Bobby Deerfield** ■ ■ Sydney Pollack (Etats-Unis, 1977, v.o., 120 min). Canal Jimmy

22.35 **Le Crime de Monsieur Lange** ■ ■ J. Renoir (Fr., 1935, N., 75 min). TV 5

22.40 **Abyss** ■ ■ James Cameron (Etats-Unis, 1989, v.o., 164 min). Canal +

23.40 **Tarzan, l'homme-singe** ■ ■ W.S. Van Dyke (Etats-Unis, 1932, N., 110 min). Cinétoile

23.50 **L'Enfer blanc de Piz Palu** ■ ■ Arnold Fanck et Georg Wilhelm Pabst (All., 1929, N., muet, 130 min). Arte

23.55 **L'Etrange Noël de Mr Jack** ■ ■ Tim Burton et Henry Selick (Etats-Unis, 1993, 75 min). Cinéstar 2

1.05 **Le Sauvage** ■ ■ Jean-Paul Rappeneau (France, 1975, 110 min). Ciné Cinémas

1.30 **Nos plus belles années** ■ ■ Sydney Pollack (Etats-Unis, 1973, v.o., 115 min). Cinétoile

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

21.30 et 23.05 Soirée thématique : La Fin des mecs. Invités : Philippe Boggio, Antoine Leenhart, Denise Bombardier, Daniel Weltzer-Lang, Pascal Pelletier, Matthias Matussek, Sabine Kartte. Arte

23.30 Qu'est-ce qu'elle dit, Zazie ? Albert Londres. Miguel Delibes. France 3

23.40 Le Club. Boris Bergman. Ciné Cinéfil

0.25 Saga-Cités. Spécial Coupe du monde. Un ballon pour le Baïrros. France 3

0.35 La 25e Heure. L'Anatomie de Tarzan. France 2

MAGAZINES

11.00 Arrêt sur images. Dans les coulisses du Jour du Seigneur. Invités : Père Gabriel Nissim, Marie-José Mondzain. La Cinquième

13.00 Envoyé spécial. Chasseurs de tempêtes. Les vigiles. P-s : La vie à crédit. TV 5

15.00 Comment ça va ? Poids et démesure. SOS mains à reconstruire. Pilule : trente ans d'évolution. Des trous dans le cœur. Comment ça marche : La vascularisation du cœur. TV 5

17.00 Le Magazine de l'Histoire. Invités : Marc Lazar, Christian Liger, Gilles Perrault, Bénédicte Savoy, Gérard Mordillat. Histoire

17.10 A bout portant. Yvette Horner. Paris Première

19.00 De l'actualité à l'Histoire. Les droites en France aujourd'hui. L'histoire du rock en France. Histoire

19.00 Rive droite, rive gauche. Paris Première

19.10 Nulle part ailleurs. Invités : Alain Chamfort, Zoé Felix, Romain Duris, Magimel, Goran Bregovic (live). Canal +

20.00 20h Paris Première. Paris Première

21.00 Envoyé spécial. Sardou d'un bout à l'autre. Les sentinelles de l'espace. P-s : La course pour la vie. France 2

22.15 Paroles de femmes. Invitée : Daniela Lumbroso. TMC

23.00 Les Dossiers de l'Histoire. Les grandes erreurs de l'Histoire : Munich, 1938. Histoire

23.15 Un monde foot. Invités : Alain Boghossian, Luis Fernandez. France 2

DOCUMENTAIRES

17.50 Afriques : Comment ça va avec la douleur ? Planète

18.00 Les Grandes Enigmes de l'Histoire. Le mystère du Loch Ness. La Cinquième

18.00 Birdland. [3 et 4/7]. Carla Bley, Andy Shepard, Steve Swallow et Orphy Robinson. Julian Josephs et Branford Marsalis. Muzzik

18.20 Lascaux revisité. Odyssée

18.30 Neil et les hippocampes. La Cinquième

19.00 On the Edge. L'improvisation en musique. Muzzik

19.55 L'Essence de la vie. [2/4]. Odyssée

20.00 ▶ Manet, Monet, la gare Saint-Lazare. Arte

20.05 Rachmaninov, Masterclass par Jorge Bolet. [4/5]. Muzzik

20.30 Virtuoses : La Nouvelle-Orléans. Sidney Bechet. Wynton Marsalis. Mezzo

20.35 Derniers voyages. Franco, un fiancé de la mort. Planète

20.45 Soirée thématique : La Fin des mecs. Arte

20.45 Le Monde des chevaux. [10/13]. Le cheval de voltige. Odyssée

21.30 Direction d'acteurs de Jean Renoir. TV 5

21.40 Botero, l'art de la rondeur. Planète

21.40 Qui êtes vous, docteur Freud ? Odyssée

22.30 Ouverture : Glenn Gould. Trente-deux films brefs. Mezzo

SPORTS EN DIRECT

14.30 Tennis. Tournoi messieurs de Barcelone. Eurosport

1.25 Hockey sur glace NHL. Ottawa Senators - Canadiens de Montréal. Canal +

MUSIQUE

20.59 Soirée Révélations du piano. Claire-Marie Le Guay au Carrousel du Louvre. Christian Tetzlaff & Leif Ove Andesnes. Hélène Grimaud à l'auditorium du Louvre. Muzzik

22.45 Georges Prêtre dirige Richard Strauss. Concert. Paris Première

0.00 Ouverture : Glenn Gould. Bach. Mezzo

TÉLÉFILMS

20.30 Le Beau Monde. Michel Polac. Festival

20.35 Théo et Marie. Henri Helman. Canal +

22.00 Kindred, le clan des maudits. Peter Medak. 13e Rue

22.10 L'Homme sandwich. Michel Polac. Festival

22.40 Made in America. O Sables mouvants. Michael Pressman. TF 1

SÉRIES

17.15 Docteur Quinn, femme médecin. La petite hors-la-loi. Série Club

17.35 Magnum. Le match. RTBF 1

17.45 Super Jaimie. Rodéo. 13e Rue

17.50 Hartley, cœurs à vif. France 2

18.35 Chicago Hospital : La Vie à tout prix. Je t'aime à la folie. RTL 9

18.55 Les Années lycée. Un air de liberté (1967-1968). Festival

19.00 Bonanza. La chasse aux loups. Série Club

19.25 Deux flics à Miami. Parodie de justice. 13e Rue

20.13 Chapeau melon et bottes de cuir. Mort d'une ordonnance (v.o.). November Five (v.o.). 13e Rue

20.35 Les Envahisseurs. Une conférence au sommet. Disney Channel

20.55 Julie Lescaut. Les Fugitives. TF 1

21.45 Navarro. L'Honneur de Navarro. TSR

23.10 Code Quantum. Jimmy. Série Club

0.10 La Chambre secrète. La nuit retrouvée (v.o.). Mort d'un champ droit (v.o.). 13e Rue

SIGNIFICATION DES SYMBOLES :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classiques

LES CODES DU CSA :
○ Accord parental souhaitable.
△ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans.
□ Public adulte ou interdit aux moins de 16 ans.

Le Monde publie chaque semaine, dans son supplément daté dimanche-lundi, les programmes complets de la radio et – accompagnés du code ShowView – ceux de la télévision ainsi qu'une sélection des programmes du câble et du satellite.
Le nom qui suit le genre de l'émission (film, téléfilm, etc.) est celui du réalisateur.
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

NOTRE CHOIX

● 21.00 France 2

« Envoyé spécial »

Michel Sardou, l'homme aigu

IL EST BOUGON, porte blouson, grosses pompes et lunettes de soleil. Du petit Sardou mignon qui s'en prenait aux hippies au grand grisonnant sous les lumières de Bercy, il reste un personnage bien français, un de ceux qui sont taillés dans la baguette et la casquette – héritage des *Ricains*, sauveurs de la France, dont Miami, où Michel Sardou a passé beaucoup de ses vacances, est encore peuplé. Sardou est grande gueule. Le plus populaire des chanteurs français est pourtant étrange. « *Il donne*, dit le commentateur de ce reportage mené sans complaisance, *l'impression d'être là sans être là.* » Enfant de la balle, le chanteur qui se mêle de tout depuis trente ans – le France, la peine de mort, le divorce, le bac, Tapie et le fisc, la Résistance, évoquée dans une chanson non parue pour cause de procès Papon, *Qu'est-ce que j'aurais fait moi ?* –, affectionne le contre-courant.

Les images d'archives rappellent que les concerts de l'interprète des *Bals populaires* ont provoqué de vraies manifestations, avec CRS et slogans antifascistes. « *Je leur ressemble beaucoup* », confie Sardou à propos de son public (en trois semaines, rien qu'au Palais omnisports de Paris-Bercy, son spectacle lancé en janvier aura rassemblé plus de 250 000 spectateurs). « *Je leur raconte les histoires qu'ils sont en train de vivre.* »

Un chanteur, c'est aussi un environnement. Marseille d'abord, une origine forte qui permet à Sardou de pardonner à des rappers – IAM, des Marseillais – d'avoir remporté devant lui le Prix du meilleur disque de l'année aux Victoires de la musique 1998 ; ses paroliers (Jacques Revaux, Jean-Loup Dabadie) ; ses producteurs (Régis Talar, fondateur avec lui du label Trema, Jean-Claude Camus) ; sa femme ; sa maison, son avion, sa Légion d'honneur, remise par François Mitterrand. A cette occasion, le président socialiste avait murmuré le compliment suivant : « *Vous êtes un homme aigu* », avant de lui signifier son goût pour une chanson obscure de son répertoire : *Je ne suis pas mort, je dors.*

Véronique Mortaigne

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

13.45 Les Feux de l'amour.
14.40 Arabesque.
15.35 Côte Ouest.
16.30 Sunset Beach.
17.20 et 0.55 CD Tubes.
17.25 Sydney Police.
18.20 Touché, gagné !
19.00 Le Bigdil.
19.50 Ushuaïa.
20.00 Journal, L'image du jour.
20.42 Le Résultat des courses.
20.45 Coupe du monde 1998, Météo.
20.55 Julie Lescaut. Les Fugitives.
22.40 Made in America. Sables mouvants. Téléfilm O. Michael Pressman.
0.25 Les Rendez-vous de l'entreprise.

FRANCE 2

14.55 L'As des privés.
15.45 Tiercé. En direct.
16.00 La Chance aux chansons. Les opérettes éternelles.
16.45 Des chiffres et des lettres.
17.20 Un livre, des livres.
17.25 Sauvés par le gong, la nouvelle classe.
17.50 Hartley, cœurs à vif.
18.45 Qui est qui ?
19.20 1000 enfants vers l'an 2000.
19.25 et 1.40 C'est l'heure.
19.50 Au nom du sport, Météo.
20.00 Journal, Le Monde de la Coupe.
20.45 A cheval, Météo, Point route.
21.00 Envoyé spécial.
23.05 Expression directe.
23.15 Un monde foot.
0.20 Journal, Météo.
0.35 La 25e Heure. L'Anatomie de Tarzan.

FRANCE 3

14.30 Quatre yeux et un colt. Téléfilm. Piers Haggard.
16.10 Le Magazine du cheval.
16.40 Les Minikeums.
17.44 et 20.34, 1.44 La Minute nécessaire de Monsieur Cyclopède.
17.45 Je passe à la télé.
18.20 Questions pour un champion.
18.48 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.05 Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.50 Gold. Film. Peter Hunt.
22.55 Météo, Soir 3.
23.30 Qu'est-ce qu'elle dit, Zazie ? Albert Londres. Miguel Delibes. La rubrique de Michel Polac.
0.25 Saga-Cités.
0.55 Espace francophone. Amin Maalouf : le retour au Liban.

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 13.35
13.30 Le Journal de l'emploi.
13.35 Le Journal du cinéma.
14.00 Les Visiteurs ■ Film. Jean-Marie Poiré.
15.45 L'Oryx, l'antilope du désert.
16.35 Généalogies d'un crime ■ ■ Film. Raoul Ruiz.
▶ En clair jusqu'à 20.35
18.30 Best of Nulle part ailleurs.
19.10 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 Théo et Marie. Téléfilm. Henri Helman.
22.30 Flash infos, Art.
22.40 Abyss ■ ■ Film. James Cameron (v.o.).

LA CINQUIÈME/ARTE

13.30 Sous les cieux de l'Inde.
14.30 La Cinquième rencontre... Justice et société. 14.35 Les Lumières de la zone. 15.25 Entretien. Jean-Pierre Masdoua.
16.00 Les Lumières du music-hall. Charles Aznavour.
16.30 Modes de vie, modes d'emploi.
17.00 Cellulo.
17.30 100 % question.
18.00 Les Grandes Enigmes de l'Histoire.
18.30 Neil et les hippocampes.
19.00 Au nom de la loi.
19.30 7 1/2. La mode d'Eros. J'ai la foi : Les Alevis en Turquie.
20.00 ▶ Manet, Monet, la gare Saint-Lazare.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Soirée thématique. La Fin des mecs. 20.45 La Chasse à l'homme. 21.30 et 23.05 Débat. 22.10 Les Hommes de La Ciotat.
23.50 L'Enfer blanc de Piz Palu ■ ■ Film muet. d'Arnold Fanck et Georg Wilhelm Pabst.

M 6

13.05 Madame est servie.
13.35 Adorables petites canailles. Téléfilm. Michael James McDonald.
15.15 Code 003.
16.10 et 1.20 Boulevard des clips.
17.30 Mister Biz.
18.00 Agence Acapulco.
19.00 Loïs et Clark.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.10 Une nounou d'enfer.
20.40 Décrochages info, Passé simple.
20.50 Les Diplômés du dernier rang. Film. Christian Gion.
22.35 Les Envoûtés ■ Film. △ John Schlesinger.
0.30 Nick Mancuso.

RADIO

FRANCE-CULTURE

19.45 Les Enjeux internationaux.
20.00 Les Chemins de la musique. Jazz et classique, liaisons dangereuses.
20.30 Agora. Patrice Delbourg (*Zatopek et ses ombres*).
21.00 Lieux de mémoire. Le Mont-Blanc, 4807 mètres et trois siècles de conquêtes.
22.10 For intérieur. Jacques Martin, auteur de bande dessinée.
23.00 Nuits magnétiques. La psychanalyse cent ans après.

FRANCE-MUSIQUE

19.35 Concert. Martin Roscoe et Peter Donohé, pianos : *En blanc et noir*, de Debussy ; *Sonate pour deux pianos*, de Poulenc ; *La Valse pour deux pianos*, de Ravel ; *La Belle Excentrique*, de Satie ; *Le Sacre du printemps pour deux pianos*, de Stravinsky ; *Fêtes*, de Debussy.
21.00 ▶ Concert. *Maldoror*, de Marcland (création mondiale), *Pétrouchka*, de Stravinsky.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Bayle, Frydman.
23.07 En musique dans le texte.

RADIO-CLASSIQUE

19.30 Classique affaires-soir.
20.40 Les Soirées. Le Quatuor de Tokyo : *Quatuor n° 15 K 421*, de Mozart ; *A Way A Lone*, de Takemitsu ; *Quatuor à cordes*, de Debussy.
22.50 Les Soirées... (suite). Œuvres de Bach, Chostakovitch.

Le Monde
JEUDI 16 AVRIL 1998

Une enquête préliminaire est ouverte sur la Caisse de développement de la Corse

L'établissement bancaire présenterait un déficit de 1 milliard de francs

APRÈS avoir saisi le parquet d'Ajaccio (Corse-du-Sud) sur les comptes du premier bailleur de fonds en Corse, la caisse régionale du Crédit agricole, le préfet de région, Bernard Bonnet, renouvelle cette démarche en direction de la Caisse de développement de la Corse (Cadec). *Une enquête préliminaire a été ouverte*, mardi 14 avril, par le procureur d'Ajaccio, Jacques Dallest, pour étudier les causes du déficit de cet établissement bancaire, estimé à 1 milliard de francs.

Les recherches ont été confiées aux policiers du SRPJ d'Ajaccio et de la Direction centrale de la police judiciaire. Les enquêteurs pourront, notamment, s'appuyer sur les éléments recueillis par l'inspection des finances lors d'une mission effectuée en 1995. L'Etat est le principal actionnaire de la Cadec, au côté de la collectivité territoriale de Corse.

L'enquête devrait s'orienter vers les conditions dans lesquelles des emprunts ont été accordés dans différents secteurs de l'économie insulaire depuis 1992. Près de 300 millions de francs de prêts consentis pour le seul domaine du tourisme et pour le parc hôtelier de l'île seront l'objet des premières investigations. Le groupe Castel Verde, dont une grande partie des établissements se trouve dans la région de Porto-Vecchio, a ainsi *cumulé un endettement* d'une centaine de millions de francs, dont les motifs ne semblent pas avoir convaincu les services du préfet Bonnet.

UNE MATIÈRE INÉPUISABLE

Les policiers devraient, par ailleurs, s'intéresser au rachat suspect puis à la revente, par la Cadec, de l'hôtel Miramar, à Propriano. Enfin, la société Capia, à la tête d'une chaîne de supermarchés répartis sur toute l'île, a bénéficié d'un effacement, pour le moins surprenant, d'une dette s'élevant à 15 millions de francs.

La Cadec a également perdu d'importantes sommes d'argent lors de prêts et de prises de participation dans le projet de création d'une *« filière pierre »*. L'idée avait donné des résultats dans certains cas, comme pour la carrière de Brando, mais la préfecture semble avoir décelé trop d'actes de mauvaise gestion pour que la valorisation des roches de l'île ait pu tenir ses promesses.

Bernard Bonnet, qui défère pratiquement deux marchés chaque *jour devant la justice*, paraît avoir trouvé une matière inépuisable à son activité. Les règles de passation des marchés publics ont souvent été observées avec une *grande liberté. Ainsi*, le marché liant la société Corse-télé-surveillance et la collectivité territoriale a-t-il été déféré devant le tribunal administratif de Bastia. Il avait été *signé six mois* après la fin du contrat. Les organismes de formation de Corse sont aussi dans le collimateur de la préfecture. La Falep et l'Agefos-PME ont reçu ordre de reverser respectivement 2 et 4 millions de francs correspondant à des trop-perçus.

Parallèlement à cette application systématique du contrôle de légalité, les nouvelles nominations se succèdent. Le directeur régional de police judiciaire, Demetrius Dragacci, devait être remplacé dans les prochains jours par Frédéric Veaux, commissaire principal et actuel chef de la brigade des stupéfiants du SRPJ de Marseille (Bouches-du Rhône).

DÉLINQUANCE FINANCIÈRE

Le ministère de l'intérieur entend signifier, par le départ de cet homme âgé de cinquante-sept ans, qui compte près de trente-cinq ans de métier, la priorité donnée à la *lutte contre la délinquance financière*. M. Dragacci avait repris le SRPJ d'Ajaccio après le vent de fronde qui avait secoué les effectifs en 1996.

Par ailleurs, Bernard Pomel, préfet de Haute-Corse, devait être nommé, mercredi 15 avril, préfet de la Haute-Loire. Bernard Lemaire, préfet-adjoint pour la sécurité auprès des préfets de la Corse-du-Sud et de la Haute-Corse, doit le remplacer. Francis Spitzer, sous-préfet de Béziers (Hérault), devient préfet de police de Corse.

Jacques Follorou

La table ronde proposée aux légumiers bretons pourrait avoir lieu jeudi ou vendredi

LES PRODUCTEURS de légumes de Bretagne maintenaient, mercredi 15 avril, la pression sur le gouvernement. Plusieurs centaines de tracteurs avaient bloqué, mardi après-midi, le pont de Morlaix, empêchant la circulation sur la voie rapide Rennes-Brest, et l'occupation continuait mercredi matin. Si plusieurs responsables de la FDSEA (Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles) et du CDJA (Centre départemental des jeunes *agriculteurs) du Finistère ne rejettent* pas le principe d'une table ronde, proposée par Louis Le Pensec, ils veulent que cette réunion – qui pourrait avoir lieu jeudi ou vendredi, indique-t-on rue de Varenne – *« débouche sur des résultats concrets et des engagements précis du gouvernement de relever le niveau des aides déjà promises »*. Les choux-fleurs invendus atteignent certains jours 60 % des apports et les exportations ne font pas preuve de dynamisme.

La Fédération nationale des producteurs de légumes s'est pour sa part opposée à une table ronde limitée aux seuls acteurs économiques bretons. *« Les autres départements français n'existeraient donc pas ? »*, s'interroge-t-elle. Elle rappelle que plusieurs manifestations de producteurs de pommes, d'endives ou de salades, qui connaissent des problèmes comparables de chute des cours, ont eu lieu au début d'avril dans la vallée de la Loire et de la Garonne. *« Les autres régions sont solidaires du problème breton et les solutions de fond sont communes à tous les départements »*, ajoute-t-elle.

La FDSEA du Finistère, soumise à des tensions internes, a toujours été considérée comme un *« enfant terrible »* au sein de la FNSEA, que *préside Luc Guyau*. Les tensions entre les responsables syndicaux et professionnels du Finistère et des Côtes-d'Armor sont souvent vives. Classée à gauche, la Confédération paysanne, *influente dans l'Ouest*, demande que les aides nationales (50 millions de francs) et européennes (77 millions) servent à des *« organisations de producteurs pluralistes, transparentes et responsables »*.

François Grosrichard

La lutte contre le bruit, une « priorité nationale »

LE CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL (CES) devait adopter, mercredi 15 avril, un avis sur *« le bruit dans la ville »*, préconisant l'inscription de la lutte contre le bruit parmi les *« priorités nationales »*. Constatant *l'inégalité des citoyens face à cette nuisance, le CES émet une série* de propositions dans cet avis présenté, au nom de la section du cadre de vie, par Jean-Pierre Gualezzi. Il suggère notamment que le ministre chargé de l'environnement soit désigné comme responsable de la politique de lutte contre le bruit et chapeaute une délégation interministérielle contre le bruit.

Pour *« favoriser le développement d'un environnement sonore de qualité pour tous les citadins »*, cette délégation mettrait en œuvre les programmes définis par le Conseil national du bruit, dont les moyens seraient accrus et dont la présidence échoirait au ministre de l'environnement et non plus à un élu local. Le CES insiste sur la nécessité de mettre en œuvre la loi du 31 décembre 1992 sans attendre les décisions communautaires en la matière, en déplorant que *« plus de cinq ans après l'adoption par le Parlement de la loi relative à la lutte contre le bruit, tous les textes d'application n'aient toujours pas été publiés »*.

DÉPÊCHES

■ **MOUVEMENT PRÉFECTORAL : le conseil des ministres devait procéder**, mercredi 15 avril, au mouvement préfectoral suivant : Pierre-Albert Brisset, préfet de l'Aube, âgé de 65 ans, est placé hors cadre. Il est remplacé par Nicolas Theis, préfet de l'Indre. Jean-Claude Vacher, préfet de Lot-et-Garonne, devient préfet de l'Indre. Préfet de Haute-Loire, Nicolas Jacquet est nommé préfet de Lot-et-Garonne. Il est remplacé par Bernard Pomel, préfet de Haute-Corse. Bernard Lemaire, préfet-adjoint pour la sécurité auprès des préfets de la Corse-du-Sud et de la Haute-Corse, devient préfet de Haute-Corse. Francis Spitzer, sous-préfet de Béziers (Hérault), devient préfet de police de Corse.

■ **UDF : *Michel Poniatowski et Alain Griotteray, deux des anciens* fondateurs de l'UDF**, ont annoncé, mardi 14 avril, qu'ils démissionnaient de la confédération présidée par François Léotard, auquel ils reprochent l'exclusion des trois présidents de conseils régionaux élus avec les voix du Front national. *« Vous avez engagé la refondation de l'UDF sans être qualifié pour le faire »*, ont-ils écrit à M. Léotard.

■ **RHÔNE-ALPES : le groupe du Front national** au conseil régional Rhône- Alpes a indiqué, mardi 14 avril, qu'il accepterait le projet de budget 1998 présenté par Charles Millon (div. d.), moyennant *« un certain nombre d'amendements symboliques »*. M. Millon présente le même budget, d'un montant de 7,5 milliards de francs, que celui qui avait été rejeté, avant les élections régionales, par les élus de gauche et du FN.

■ **JUSTICE : Robert Wahlen, expert-comptable de la fédération du Front national des Alpes-Maritimes**, vient d'être mis en examen à Nice pour *« faux et usage de faux »* après l'examen des comptes de campagne des candidats du parti d'extrême droite aux législatives de 1997 dans ce département. Il a été laissé en liberté et placé sous contrôle judiciaire.

■ **SANS-PAPIERS : un groupe composé d'une dizaine d'adultes et d'une quinzaine d'enfants**, *originaires pour la plupart de Guinée*, occupe depuis mardi 14 avril l'église Sainte-Jeanne-d'Arc de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) pour attirer l'attention sur leurs difficultés à obtenir une régularisation.

■ **BANLIEUE : trois enfants de 8 à 10 ans ont été interpellés**, lundi *13 avril*, à *Vitry-sur-Seine (Val-de-Marne), après le saccage de six salles* de cours du groupe scolaire Anatole-France. Selon la mairie, ce sont *« six jeunes enfants »* qui sont entrés dans l'établissement pour saccager des locaux et du matériel.

■ **BASKET-BALL : les basketteuses du CJM Bourges, moins d'une semaine après leur victoire en Euroligue**, sont devenues, mardi 14 avril, championnes de France, pour la quatrième fois consécutive. Les Berruyères ont battu (51-38), lors du match d'appui disputé à Bourges, leurs rivales de Valenciennes-Orchies. A l'aller, les Nordistes s'étaient imposées 58-50 alors qu'au match retour, les Berrichones l'avaient emporté 56-46.

■ **FOOTBALL : la finale de la Coupe d'Europe de l'UEFA** opposera deux clubs italiens, le mercredi 6 mai, au Parc des Princes de Paris. Mardi 14 avril, l'Inter de Milan s'est imposé sur le terrain du Spartak Moscou sur le même score qu'au match aller, 2-1, grâce à deux buts de son attaquant brésilien Ronaldo. Dans l'autre demi-finale, la Lazio de Rome s'est qualifiée en faisant match nul à domicile (0-0), face à l'Atletico Madrid, quinze jours après son succès (1-0) dans la capitale espagnole. La finale se jouera pour la première fois sur un match unique.

Tirage du *Monde* daté mercredi 15 avril : 487 786 exemplaires 1